





BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05737 313 4

MÉMOIRES

DE

GUY JOLI.

TOME SECOND.

MÉMOIRES
DE
GUY JOLI,
CONSEILLER AU CHATELET DE PARIS,

SUIVIS

D'UN MÉMOIRE

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,

Extrait d'une Histoire manuscrite, composée par CLAUDE JOLI, *Chanoine de l'Eglise de Paris:*

ET

MÉMOIRES
DE MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS.

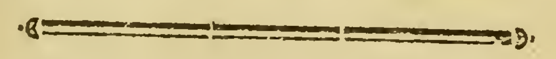
Nouvelle édition, exactement revue & corrigée.

TOME SECOND.

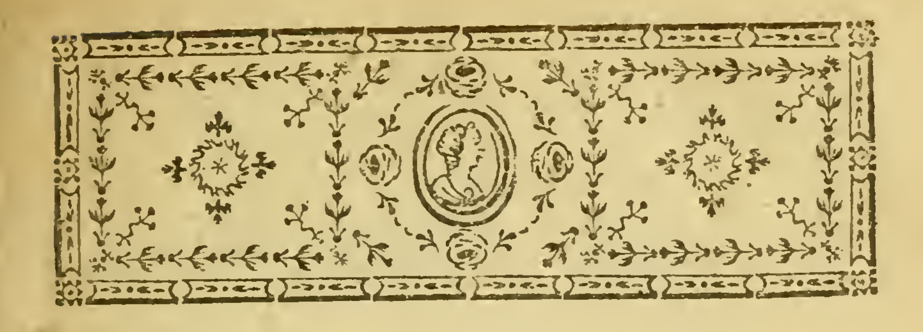


A GENEVE,

Chez FABRY & BARILLOT.



M. DCC. LXXVII.



MÉMOIRES DE GUY JOLI.

APRÈS un mois de séjour à S. Caſſien, dont les bains ne lui furent pas d'un grand ſecours, le cardinal de Retz alla paſſer un autre mois à Caprarolles, maiſon de plaiſance du duc de Parme dans le territoire de l'égliſe, en attendant la ſaiſon des pluies, avant laquelle il eſt dangereux de ſe retirer à Rome. Il apprit là que la chambre des vacations, ſur la requête du procureur général, avoit donné un arrêt contre la derniere monition du curé de la Magdelaine, par lequel il étoit enjoint au prévôt de Paris ou à ſes lieutenans civil & criminel d'informer contre les auteurs de ces placards, avec défenſe, ſous peine de la vie, à toutes ſortes de perſonnes d'en imprimer, publier, ou afficher de ſemblables ſans permiſſion. Cet

arrêt ne fut point délibéré à l'ordinaire, & il n'y eut que le président de Novion & le rapporteur qui le signerent. Mais comme à Rome on ne prenoit point connoissance de ce défaut de formalité, il fut regardé comme un arrêt de tout le parlement, & y fit un grand effet, parce qu'on y redoute fort l'autorité de cette compagnie, qui s'oppose souvent au pape, & annulle les prétentions de la cour de Rome. Aussi le pape commença à croire que le parti du cardinal de Retz ne se soutenoit que foiblement en France; qu'en nommant un suffragant le parlement ne s'y opposeroit point, & qu'il obligeroit sensiblement la cour, qui l'en sollicitoit continuellement par le ministere du sieur de Lyonne. Les Jésuites l'exhortoient aussi de toutes leurs forces à cela, lui représentant sans cesse que le cardinal de Retz étoit un homme engagé avec les jansénistes, & que S.S. ne trouveroit jamais une occasion plus favorable d'étendre son autorité pontificale, même du consentement de toute la France.

Cependant ces raisons, quoique conformes aux résolutions du pape, ne le déterminerent point encore, à cause de la levée du siége de Pavie, qui rassura un peu S.S. & lui fit donner des paroles plus favorables à l'abbé Charrier, qui partit aussi-tôt pour

ſe rendre à Caprarolles, afin d'obliger le cardinal de Retz à retourner à Rome ; ajoutant que c'étoit le ſentiment de Croiſſy, qui lui avoit dit que le ſieur de Lyonne n'eſpéroit plus rien obtenir du pape contre lui.

Joli ſoutenoit au contraire, qu'il falloit s'approcher de Paris, afin d'appuyer le curé de la Magdelaine, & de fulminer un interdit ; que c'étoit le ſeul moyen de réduire la cour ; que celle de Rome ne feroit jamais rien pour lui, s'il ne s'aidoit de ſes propres forces, en profitant de la chaleur des eſprits, qui ne duroit pas toujours ; & qu'il ne falloit pas s'épouvanter d'un arrêt de la chambre des vacations donné par un de ſes ennemis déclarés, auquel on ne devoit pas douter que le préſident de Belliévre ne trouvât aiſément les moyens de remédier après la S. Martin, étant, comme il l'étoit toujours, bien intentionné en faveur du cardinal de Retz. Cependant il réſolut de retourner à Rome, & même d'y faire une autre figure, ayant fait meubler un très-beau palais à Campo-Marzio, ayant augmenté le nombre de ſes caroſſes & des ſes eſtaffiers, ſuivant ſon penchant naturel. Il s'imaginoit qu'on jugeroit de ſes reſſources & de ſon crédit par la dépenſe qu'il feroit à Rome : ſans cependant rien chan-

ger dans ſa conduite ordinaire, s'amuſant à déclamer inutilement contre le ſieur de Lyonne, & paſſant une partie des nuits à conférer avec l'abbé Charrier, Croiſſy & le petit Fouquet, qui l'entretenoient de badineries & de vaines eſpérances ſur les bonnes intentions du pape, & qui l'obligerent enfin d'écrire à Caumartin, pour empêcher le curé de la Magdelaine de paſſer outre.

Ces deux meſſieurs obéirent; mais ils sûrent dans la ſuite faire des actions de vigueur, dont le ſuccès fit bien voir qu'on auroit pu réuſſir en pouſſant les choſes avec plus de fermeté. L'archevêque de Rouen leur en fournit l'occaſion par un mandement d'interdiction qu'il publia contre l'évêque de Coutance, pour avoir fait les fonctions épiſcopales dans l'archevêché de Rouen: ce qui engagea le curé de la Magdelaine à faire afficher un mandement ſemblable au nom du cardinal de Retz, par lequel il étoit déclaré que meſſire Antoine-Denis Cochon, ancien évêque de Dol, & Claude Auvry, évêque de Coutance, avoient encouru les cenſures de l'égliſe, pour avoir adminiſtré les ordres dans ſon dioceſe ſans ſa permiſſion, & que pour cet effet ils étoient interdits de toutes fonctions eccléſiaſtiques, & même de la célébration de

la messe dans le diocese de Paris, avec défense à tous les doyens, chapitres, curés, & communautés séculiéres ou réguliéres, de les laisser officier dans leurs églises. Il y eut encore une autre occasion plus importante d'exercer avec éclat l'autorité du cardinal de Retz. Ce fut au sujet de l'assemblée du clergé qui devoit se tenir à Paris cette année-là, & que le cardinal Mazarin avoit différée sous différens prétextes, parce qu'elle ne se pouvoit faire réguliérement qu'avec l'agrément du cardinal de Retz ou des grands vicaires. Mais enfin le curé de la Magdelaine ayant sû que l'on prenoit des mesures pour faire la chose sans lui, il fit défense au clergé de s'assembler sans la permission de l'archevêque ou la sienne, & aux Augustins, où ils ont coutume de s'assembler, de recevoir les députés : protestant de nullité de tout ce qui pourroit s'y passer contre l'autorité du cardinal de Retz ; ce qui fut appuyé par tous les curés de la ville, qui firent une pareille protestation, & envoyerent pour cet effet des députés à ceux qui devoient composer l'assemblée : de sorte que ces messieurs ayant jugé ces défenses & protestations juridiques, allerent déclarer au cardinal Mazarin, qu'ils ne pouvoient commencer leur assemblée : & comme la cour avoit besoin

d'argent, elle fut enfin obligée d'avoir recours au curé de S. Severin grand vicaire, pour faire l'ouverture de l'assemblée : ce qui étoit une reconnoissance solemnelle des droits du cardinal de Retz. Par où il étoit aisé de voir que s'il eût agi dans toute l'étendue de son pouvoir, & soutenu le curé de la Magdelaine, il auroit mis ses affaires sur un autre pied en France, où tout le monde étoit bien intentionné pour lui, & à Rome, où le pape n'auroit pas été fâché de voir naître des embarras de cette nature, dont il auroit sû profiter.

Mais le cardinal n'ayant voulu prendre aucune résolution vigoureuse, & s'étant contenté de se tenir sur la défensive, il ne fut pas difficile au sieur de Lyonne, aux Jésuites & à ses autres ennemis, de détacher le pape de ses intérêts, en lui représentant la foiblesse de son parti, sa liaison avec les jansénistes, la puissance redoutable de ses parties : & qu'en continuant de le protéger, S.S. pouvoit compter qu'elle n'auroit aucune part à la paix générale, dont il étoit déja question : la chose du monde que le pape appréhendoit le plus.

Toutes ces considérations déterminerent enfin le S. P. qui peu de jours après le retour du cardinal de Retz à Rome, lui déclara que ne se sentant pas assez de force

pour le ſoutenir plus long-tems, il lui conſeilloit de s'accommoder, & de donner quelque choſe aux deſirs de la cour de France, qu'il avoit de grandes raiſons de ménager lui-même, & qu'il n'oſoit pas choquer directement, dans le deſſein qu'il avoit de diſpoſer les deux couronnes à une bonne paix, qui étoit un bien préférable à tous les autres. Il concluoit par des expreſſions extrêmement preſſantes, dont le cardinal demeura ſi ſurpris & ſi étourdi, qu'il vouloit prendre ſur le champ des meſures pour ſe retirer, appréhendant les dernieres extrêmités, & qu'on ne le fît mettre au château S. Ange, s'il refuſoit de ſe ſoumettre aux conditions qui devoient lui être propoſées dans le premier conſiſtoire. Mais l'abbé Charrier, l'abbé Lamet & Joli lui ayant repréſenté qu'il n'étoit plus tems ni poſſible de reculer, après s'être engagé, il réſolut de tenir ferme, & d'attendre les événemens. Cependant avant que d'aller au conſiſtoire il donna ordre à Joli de ſerrer tous ſes papiers, ce qui marquoit ſa défiance, & la crainte qu'il avoit d'être arrêté; ſentimens qui lui étoient particuliérement inſpirés par l'abbé Charrier, quoiqu'il fût obligé plus que perſonne à l'encourager, pour lui aider à ſe tirer du mauvais pas où il l'avoit engagé par ſes conſeils; au lieu que l'abbé

Lamet & Joli, qui avoient toujours bien prévu que le pape l'abandonneroit, faisoient tous leurs efforts pour le soutenir & pour diminuer ses frayeurs, qui l'auroient perdu, s'il s'y étoit abandonné.

Enfin s'étant présenté au consistoire, S. S. lui déclara nettement qu'elle avoit nommé un suffragant pour gouverner le diocese de Paris pendant son absence, en qualité de vicaire apostolique, à quoi le cardinal de Retz tâcha inutilement de s'opposer. Le pape demeura ferme dans sa résolution, aussi-bien que le cardinal Rospigliosi, secrétaire d'état, chez qui il alla en sortant du consistoire, pour le prier de différer au moins l'exécution de ce dessein, sans pouvoir rien obtenir : après quoi il se retira chez lui fort consterné. Mais Joli qu'il envoya chercher aussi-tôt pour l'informer de ce qui s'étoit passé, tâcha de le rassurer, en lui disant que cette nomination ne seroit pas reçue en France; que tous les évêques s'y opposeroient, attendu qu'il y alloit de leur intérêt aussi-bien que du sien; que les parlemens ne souffriroient jamais un exemple de cette nature, qui étoit extrêmement contraire aux libertés de l'église Gallicane; qu'il falloit faire bonne contenance, & dire à ceux qui lui en parleroient pour le consoler, qu'il en étoit plus

fâché pour le repos de S. S. que pour son intérêt particulier, persuadé que sa nomination n'auroit point de lieu, & qu'il seroit obligé de la rétracter; qu'enfin il falloit sans perdre de tems dépêcher un courier à Paris avant celui du pape, pour avertir ses amis de prendre leurs mesures avec les évêques & le parlement. Ce discours remit un peu le cardinal, qui fit aussi-tôt partir pour Genes Imbert son valet de chambre, avec ordre de remettre son paquet entre les mains d'un marchand de confiance, auquel on mandoit d'expédier incessamment un courier pour Paris, sous prétexte de quelques affaires. On fut obligé de prendre ce détour pour la sûreté des dépêches qui auroient pu, sans cette précaution, être interceptées par ordre de la cour, si le courier eût paru venir directement de Rome; & cet expédient eut le succès qu'on s'en étoit promis. Car le courier du cardinal de Retz étant arrivé deux ou trois jours avant celui du pape, ses amis prirent si bien leurs mesures, qu'à la premiere proposition qui se fit de l'établissement d'un suffragant, toute l'assemblée du clergé s'y opposa si unanimement & avec tant de chaleur, que le nonce n'osa présenter son bref, & fut obligé de le renvoyer au pape, en lui disant qu'il avoit couru risque d'être lapidé

par le peuple, ſur le ſeul bruit qui s'étoit répandu de l'exécution de ce deſſein. Le parlement ne marqua pas moins de vigueur contre cette nouveauté, le procureur & les avocats généraux ayant déclaré hautement que ſi le bref paroiſſoit, ils en appelleroient comme d'abus. Le premier préſident avec la plupart des conſeillers parurent auſſi-bien diſpoſés à le caſſer, ou du moins à n'en pas ſouffrir l'exécution : & ce qu'il y a de plus étonnant & de plus fort, c'eſt que l'évêque de Meaux frere du chancelier Seguier, que la cour avoit deſtiné pour être ſuffragant, refuſa abſolument cette commiſſion, ne voulant point ſe charger de la haine publique; quoiqu'il fût d'ailleurs & par lui & par ſon frere fort attaché à la cour.

Il arriva même à la fin que le cardinal Mazarin ſe dégoûta du bref comme tous les autres, ſoit pour la contradiction univerſelle qu'il remarquoit dans les eſprits du peuple & du clergé, ou peut-être parce qu'il ne laiſſoit pas d'être avantageux en quelque façon au cardinal de Retz, en ce qu'il y étoit qualifié archevêque de Paris, & que le pape n'alléguoit point d'autres raiſons de cette nomination que ſon abſence.

Le bref ayant donc été rebuté de tout le monde, les correſpondans du cardinal de

Retz ne manquerent pas de lui en donner avis aussi-tôt par la même voie & avec les mêmes précautions : de sorte qu'il en reçut les nouvelles plusieurs jours avant le pape & le sieur de Lyonne, & qu'il eut la satisfaction de triompher à son tour, & d'insulter à ceux qui croyoient avoir pris de grands avantages contre lui.

Ce fut en ce tems-là que la reine Christine vint à Rome. Elle avoit été invitée à ce voyage par S. S. pour y confirmer d'une maniere plus solemnelle son abjuration à l'hérésie de Luther. Une action de cette nature devoit sans doute être traitée sérieusement & avec gravité ; mais le pape s'abandonnant à son génie, n'en fit qu'une scene de théâtre, remplie de fêtes, de pompe, de bagatelles & de vaines cérémonies. Il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit faire du bruit & de l'éclat ; s'imaginant que c'étoit-là le moyen de paroître aux yeux de toute l'Europe, comme le principal auteur de cette cérémonie. Ce ne furent que régales, festins, danses, balets, comédies, carousels, mascarades, galanteries de toutes les especes pendant plus de trois mois, & le pape les ordonnoit lui-même avec tant d'application, & les faisoit exécuter avec tant de magnificence, que la reine de Suede s'en moquoit elle-même, & tournoit S. S.

en ridicule, comme aussi toutes les personnes sensées, qui voyoient bien qu'il sortoit de son caractere. Le cardinal de Retz ne négligea rien pour s'insinuer dans les bonnes graces de cette princesse, en quoi il réussit assez dans le commencement, mais non pas si bien que le cardinal Azolin ou Pimentel. Il ne tenoit pourtant pas à lui qu'on ne crût qu'il y entroit aussi avant que personne; mais ceux qui voyoient les choses de plus près, jugerent avec justice qu'il y avoit plus de vanité que de réalité. Ces intrigues l'occuperent quelque tems, & le cardinal s'y abandonnoit tout entier suivant son penchant naturel, sans penser à ses affaires : jusqu'à ce qu'il fut réveillé de son assoupissement par la nouvelle proposition que le sieur de Lyonne fit à S. S. par ordre de la cour, de nommer pour grands vicaires l'un des six sujets suivans; savoir, le doyen de Notre-Dame, le sieur Charton, ancien pénitencier, le sieur du Saussay, curé de S. Leu & official de Paris, nommé à l'évêché de Toul, le sieur de Rouillé, curé de S. Barthelemi, ou les sieurs Morel & Cornet, docteurs de Sorbonne. La cour engagea même les évêques suffragans de l'archevêché de Paris d'en écrire au cardinal de Retz pour lui faire agréer cette proposition, comme raisonnable &

avantageuſe pour lui, puiſqu'en rétabliſſant l'ordre dans ſon dioceſe, elle renfermoit une reconnoiſſance tacite de ſon autorité.

Le pape fit tout ce qu'il put pour appuyer les inſtances de la cour. Après en avoir fait parler au cardinal de Retz par tous ſes amis, il lui en parla lui-même en termes de prieres, lui déſignant particuliérement le ſieur du Sauſſay dont S. S. dit qu'il lui répondoit, & qu'elle l'engageroit à ſe conduire de maniere qu'il en ſeroit content, & qu'il exécuteroit pareillement tous ſes ordres. Autrement il lui promettoit de le révoquer, & de faire enſuite tout ce que bon lui ſembleroit, avec promeſſe de le ſoutenir & de le protéger avec toute l'autorité du S. ſiége. C'eſt du moins ainſi que le cardinal le fit entendre à ſes amis, dont les ſentimens furent partagés ſur cette propoſition. L'abbé Charrier & le ſieur de Croiſſy opinerent d'abord ſans balancer, qu'il falloit ſe conformer aux deſirs de la cour & du pape, diſant pour leurs raiſons, qu'il étoit d'une extrême conſéquence de ménager les eſprits des évêques ſuffragans, pour les diſpoſer à bien faire dans d'autres rencontres, & qu'avant toutes choſes le cardinal devoit travailler à faire connoître ſon autorité ſur le ſpirituel : après quoi il lui ſeroit aiſé de ſe faire rétablir dans le temporel.

Joli fut d'un autre ſentiment, & quoiqu'il demeurât d'accord de la nomination du ſieur du Sauſſay, il ſoutenoit qu'il falloit tirer des avantages réels & préſens de la confuſion du pape pour le refus de ſon bref, des recherches de la cour & de la diſpoſition favorable du clergé : qu'il n'étoit plus proprement queſtion du rétabliſſement de l'autorité du ſpirituel, puiſque le curé de S. Severin, nommé grand vicaire pat le cardinal de Retz, avoit été reconnu par tout le clergé ; que la nomination d'un ſecond grand vicaire ne feroit pas plus d'effet à cet égard, & que c'étoit une affaire entiérement conſommée ; qu'il falloit donc porter la choſe plus loin juſqu'au rétabliſſement effectif du temporel, ſans s'expoſer ſur des eſpérances éloignées & incertaines, en inſérant une clauſe dans l'acte de nomination du ſieur du Sauſſay, qui portât que ledit ſieur du Sauſſay ne pourroit exercer ſes fonctions qu'après que le cardinal de Retz auroit été rétabli dans ſon temporel. L'abbé de Lamet ſe déclara d'abord pour le ſentiment de Joli, fondés l'un & l'autre ſur toutes les lettres de Paris, qui aſſuroient que tout le clergé avoit les meilleures intentions du monde, & que ſi le cardinal vouloit bien, en leur conſidération, donner les mains à un grand vicaire

qui fût agréable, on ne devoit pas douter qu'ils ne s'employassent avec chaleur à lui faire donner satisfaction pour le reste : ce qui leur fit juger qu'il falloit ménager cette occurence favorable, & engager l'assemblée d'insister pendant l'embarras où l'on étoit pour le gouvernement du diocese, & qu'autrement, si l'on accordoit un grand vicaire sans condition, l'affaire tomberoit d'elle-même, & leurs bonnes intentions se dissiperoient avec l'assemblée, faute d'avoir été ménagées. Mais à la fin l'abbé de Lamet s'étant relâché, parce qu'il n'avoit pas la fermeté de s'opiniâtrer & de s'opposer directement aux sentimens du cardinal de Retz, qui s'étoit déja déclaré en faveur des premiers, il résolut d'envoyer la nomination du sieur du Saussay pure & simple.

Cependant Joli jugeant la chose de la derniere importance, & que si l'on laissoit échapper cette conjoncture avantageuse, elle ne reviendroit jamais, fit de nouveaux efforts pour obliger le cardinal à envoyer au moins sa nomination à M. l'évêque de Châlons, avec ordre de la faire voir à l'assemblée, mais de déclarer en même-tems qu'il ne la rendroit point qu'après qu'on auroit rendu justice au cardinal sur son temporel. Mais ce dernier expédient ne fut pas mieux reçu que le premier, & S. E. se con-

tenta des espérances en l'air qu'on lui donna des instances du pape par le moyen de son nonce, & des bons offices du clergé.

Ainsi on dépêcha un courier avec les ordres du pape, & les dépêches du cardinal de Retz, adressées à MM. les évêques suffragans de l'archevêché de Paris, avec l'acte de nomination, & trois lettres qu'il prioit de présenter au roi, à la reine & à l'assemblée du clergé. Ces trois lettres furent supprimées, parce que les suffragans ayant jugé à propos de les mettre entre les mains du cardinal Mazarin, il les garda long-tems, puis les renvoya au sieur de Lyonne pour les rendre au cardinal de Retz, disant que L. M. n'avoient pas voulu les ouvrir ni souffrir qu'on rendît à l'assemblée du Clergé celle qui lui étoit adressée. Ainsi il n'y eut que l'acte de nomination qui parut, & en vertu de cet acte, le sieur du Saussay se mit aussi-tôt en possession du grand vicariat, & commença de gouverner le diocese, où par ce moyen toutes choses demeurerent tranquilles pendant quelque tems, aussi-bien qu'à Rome. Le cardinal de Retz se servit de cet intervalle pour faire travailler une seconde fois à son épaule par un homme qui se vantoit de le guérir, & qui passoit pour fort habile dans sa profession. La vérité est que depuis cette opéra-

tion il se servit mieux de son bras qu'il n'avoit fait auparavant.

Cependant on attendoit tous les jours des nouvelles des bons offices qu'on s'étoit promis de l'assemblée du clergé ; mais on ne fut pas long-tems sans s'appercevoir que ces messieurs avoient oublié l'intérêt de leur archevêque après en avoir obtenu ce qu'ils désiroient. La même chose arriva du côté du nouveau grand vicaire, avec cette différence que le sieur du Saussay ne se contenta pas de ne rien faire de ce qu'on avoit attendu de lui, mais qu'il affecta même de s'opposer directement en toute rencontre aux intérêts du cardinal : ce qui parut principalement en trois occasions essentielles.

La premiere fut au sujet d'un ordre que S. E. lui adressa pour faire en son nom & comme son procureur, le serment de fidélité, afin de lever toute difficulté pour la restitution du temporel, qui ne pouvoit plus rouler que sur ce prétexte. C'est ce que le sieur du Saussay refusa de faire. Il refusa même de donner aucun acte par lequel il pût paroître qu'il s'étoit présenté pour prêter serment.

La seconde fut à l'occasion du jubilé, qui avoit toujours été remis pendant les contestations pour le gouvernement du diocese. C'étoit une affaire dans laquelle il

ne paroiſſoit pas qu'il pût y avoir aucune difficulté ; mais le ſieur du Sauſſay s'aviſa d'en faire naître une de gaieté de cœur, ſans raiſon & ſeulement pour nuire au cardinal de Retz, en prenant dans l'acte de publication la qualité de grand vicaire de l'archevêché, au lieu de celle de grand vicaire de l'archevêque : ce qui auroit été d'une très-grande conſéquence, ſi l'on eût laiſſé paſſer la choſe : mais le chapitre s'en apperçut heureuſement, & s'y oppoſa vigoureuſement, faiſant réformer cette nouvelle qualité, qui ne pouvoit convenir de droit qu'à lui pendant la vacance du ſiége.

La troiſiéme rencontre où le ſieur du Sauſſay fit connoître ſes mauvaiſes intentions, fut lorſqu'il donna permiſſion à l'évêque de Coutance de conférer les ordres, & de faire les autres fonctions épiſcopales pendant la ſemaine ſainte, quoique ce prélat eût été interdit par le cardinal de Retz & par le curé de la Magdelaine ſon grand vicaire. Cela empêcha un grand nombre de chanoines d'aller à l'office le jour du jeudi ſaint ; & le peuple l'ayant remarqué, il en arriva un grand ſcandale ; d'autant plus que l'évêque ſe trouva mal en faiſant les ſaintes huiles, & en célébrant la meſſe qu'il n'acheva qu'avec beaucoup de peine, après qu'on lui eut jetté de l'eau ſur le viſage, & qu'on

lui eut frotté plusieurs fois le nez & les temples avec du vin pour le faire revenir. Tout le monde regarda cet accident comme une punition de Dieu, & comme un avertissement pour les auteurs de ce dérangement.

Tant d'actions d'éclat devoient, ce semble, obliger le cardinal de Retz à révoquer le sieur du Saussay, comme il en étoit fortement sollicité par la plupart de ses amis. Il aima mieux cependant prendre patience, & en porter modestement ses plaintes à S. S. d'autant plus qu'il ne manquoit pas de conseillers qui tâchoient d'expliquer favorablement la conduite du sieur du Saussay, en disant que tout ce qu'il auroit pu faire pour le serment de fidélité n'auroit servi qu'à irriter la cour; que la qualité de grand vicaire de l'archevêché n'intéressoit que le chapitre & nullement l'archevêque ; que la permission qu'il avoit donnée à l'évêque de Coutance l'avoit engagé lui-même à reconnoître l'autorité du cardinal dans le même lieu où il avoit paru la mépriser; qu'après tout la voie de douceur étoit la seule qui fût permise auprès de la cour ; que le sieur du Saussay ne pouvoit pas faire dans les commencemens tout ce qu'il auroit bien voulu; & que par sa conduite sage & prudente, il avoit déja

ménagé le rappel des ſieurs Chevalier & Lavocat anciens grands vicaires, & de tous les autres eccléſiaſtiques qui avoient été exilés à cauſe du cardinal de Retz.

Toutes ces raiſons n'empêchoient pas que dans le fond S.E. ne fût vivement bleſſée de la conduite de ſon nouveau grand vicaire, qu'elle voyoit bien n'être qu'un artifice ; mais elle voulut différer ſon reſſentiment pour quelque tems, à deſſein de voir ce que produiroit un bref que S. S. avoit écrit un peu auparavant à l'aſſemblée du clergé au ſujet de la paix générale, pour exhorter le roi à procurer ce bonheur à tout le monde chrétien. Il n'y étoit fait aucune mention du cardinal Mazarin ; mais ſans le nommer, le bref ne laiſſoit pas de faire entendre qu'on le croyoit peu diſpoſé à la paix. Il diſoit en parlant du roi, *alioquin per ſe ad pacem propenſum :* ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à ce miniſtre, & qu'il ne manqueroit pas d'en marquer ſon reſſentiment par quelque démarche qui offenſeroit S. S. En effet, ce bref choqua extrêmement le cardinal Mazarin, & pour faire connoître à la cour de Rome, qu'il l'avoit bien entendu, il engagea ces meſſieurs du clergé à le juſtifier dans leur réponſe : ce qu'ils firent ſi exactement, que toutes leurs lettres ne rouloient que ſur les

bonnes

bonnes intentions de S. E. pour la paix, ſur les meſures qu'il avoit déja priſes pour y parvenir, & ſur ſon application à finir ce grand ouvrage. Cette réponſe fut aſſez mal reçue du pape, & comme en même-tems on reçut à Rome des nouvelles du traité de la France avec Cromwel, on eſpéra que S. S. pourroit éclater & donner des marques publiques de ſon mécontentement : mais cela n'arriva pas, & le ſieur de Lyonne ayant été rappellé bientôt après, cette nouvelle démarche augmenta les inquiétudes du S. P. qui commença d'appréhender que la France ne voulût rompre toute ſorte de commerce avec lui, & s'appliquer entiérement à la guerre d'Italie. C'eſt ce qui fit tomber S. S. dans le dernier précipice de ſa foibleſſe naturelle, ne voulant plus entendre parler du cardinal de Retz que pour l'abîmer & le perdre, s'il eut été poſſible.

L'arrivee de dom Mario, frere du pape, & celle de ſes neveux, contribua beaucoup à l'entretenir dans cette mauvaiſe humeur. Ces meſſieurs furent enfin appellés à Rome par S.S. & reçus avec une eſpece de triomphe. Le S. P. avoit long-tems diſſimulé ſur ce ſujet, s'en étant fait prier par la reine de Suéde & par tous les cardinaux, auxquels il avoit demandé leurs ſentimens par

écrit : comme ſi ſa foibleſſe eût pu être excuſée par celle de ſes courtiſans, qui ſavoient bien qu'ils ne pouvoient lui donner un autre conſeil ſans lui déplaire. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce changement fut fort déſavantageux au cardinal, parce que les parens du pape qui ne ſongeoient qu'à l'établiſſement de leur fortune, n'avoient garde d'épouſer les intérêts d'un cardinal malheureux & abandonné preſque de tout le monde, pour s'attirer l'indignation de la cour de France. Cependant le cardinal de Retz ayant fort bien remarqué ce changement, & qu'il ne pouvoit plus ſe promettre aucun ſecours de ce côté-là ; ſachant d'ailleurs que le ſieur du Sauſſay continuoit de garder une conduite qui gâtoit entiérement ſes affaires, réſolut de paſſer outre à la révocation, ſans en parler à S. S. qui n'auroit pas manqué de l'en détourner ; & dans ce deſſein il demanda encore une fois la permiſſion d'aller aux eaux de S. Caſſien, ſous le même prétexte de ſon mal d'épaule, pour y attendre plus tranquillement, par des nouvelles, ce que produiroit cette révocation à Paris & à Rome, où il ne jugea pas à propos de demeurer expoſé aux caprices & aux mauvaiſes humeurs du pape. Il fut encore déterminé à cela par la peſte qui régnoit à

Naples, & qui commençoit à s'approcher de Rome, d'où il sortit peu de jours après le départ du sieur de Lyonne, & après avoir expédié l'acte de révocation.

Cet acte étoit conçu en termes assez honnêtes à l'égard du sieur du Saussay; mais il étoit très-positif & lui défendoit expressément de se mêler en aucune façon du gouvernement du diocese, soit en qualité de grand vicaire, soit en qualité d'official dont il exerçoit la charge dès le tems de l'ancien archevêque. Il nommoit de rechef pour ses grands vicaires les sieurs Chevalier & Lavocat, les curés de la Magdelaine & de S. Severin, & pour official le sieur Joli, chanoine de Notre-Dame, & le sieur Pocher, docteur de Sorbonne pour vice-gerent : l'acte fut non-seulement signifié au sieur du Saussay, mais aussi attaché au coin des rues, afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. Ainsi le sieur du Saussay ne put se dispenser d'obéir; & comme ses bulles de l'évêché de Toul étoient expédiées, il prit ses mesures pour se faire sacrer à S. Denis par les évêques de Chartres & de Meaux. Mais ces messieurs lui ayant représenté qu'ils ne pouvoient faire cette cérémonie sans la permission de l'archevêque ou de ses grands vicaires, il fut obligé d'avoir recours au sieur

Chevalier, qui ne se le fit pas dire deux fois, étant bien aise d'établir par cette soumission l'autorité du cardinal de Retz & la sienne, & ne doutant pas que la cour n'approuvât une démarche qu'il ne faisoit qu'à la priere d'un homme qu'elle protégeoit & affectionnoit.

Cependant la cour ayant été informée de cette affaire, il fut mandé aussi-tôt par le chancelier, qui lui fit de grandes mercuriales sur ce qu'il s'ingéroit encore de faire les fonctions de grand vicaire; & en sortant de-là il fut arrêté & conduit à la Bastille, où il fut traité long-tems avec une grande dureté. La cour, ou plutôt le cardinal Mazarin n'en demeura pas là, & sa passion l'emporta jusqu'à empêcher l'effet de la permission qu'il avoit accordée, en obligeant le sieur du Saussay d'aller se faire sacrer à Poissy du diocese de Chartres. La crainte d'un pareil traitement obligea le sieur Lavocat à se retirer aussi-tôt; de sorte que par son absence le gouvernement retomba sur les soins du curé de S. Severin, qui fut le seul à qui la cour laissa la liberté de faire les fonctions de grand vicaire, quoiqu'avec assez de peine: tout ce qui avoit rapport au cardinal de Retz en faisant toujours beaucoup au cardinal Mazarin.

Les nouvelles de la révocation étant venues à Rome, le pape en fut extrêmement irrité : & quoique la peste l'eût obligé de se retirer à Monte-Cavallo, où il ne voyoit presque personne, & où il ne vouloit entendre parler d'aucunes affaires ; il ne laissa pas de dépêcher un courier au cardinal de Retz qui étoit encore à S. Cassien, pour lui ordonner de rétablir le sieur du Saussay, suivant les instances qui lui en avoient été faites par ordre de la cour. Cet ordre acheva de convaincre le cardinal de Retz, & de lui faire sentir qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui à la cour de Rome : & comme il en étoit fort dégoûté par d'autres raisons ; que la peste y étoit très-violente, & qu'il n'étoit plus en état d'y faire la même figure, faute de moyens, il résolut enfin de sortir d'Italie ; & après avoir envoyé à Florence pour concerter sécretement avec le bailli de Gondy son passage sur les terres du grand duc, il se retira d'abord dans une maison particuliere appellée Maresine, où il séjourna quelques jours avec toute sa suite.

Ce fut de-là qu'il écrivit à S.S. pour lui représenter que l'état où étoit son diocese l'obligeoit de s'en rapprocher, afin d'être plus à portée de remédier aux désordres causés par son absence ; qu'il comptoit toujours sur sa protection contre les

perſécutions de ſes ennemis, & contre les violences qui étoient faites à ſa perſonne & à l'égliſe; que d'ailleurs il ſe croyoit obligé de décharger S. S. des importunités qu'elle recevoit à ſon occaſion, & de lui épargner une partie de l'embarras & de la peine que cette affaire lui faiſoit. Après cela le cardinal de Retz fit prendre les devans à l'abbé de Lamet & à Joli, & partit de nuit de Mareſme pour ſe rendre à une maiſon de plaiſance du cardinal Jean-Carlo de Medicis, n'ayant pris que Malclerc & deux valets de chambre; parce qu'il ne vouloit mener avec lui qu'un petit nombre de perſonnes affidées, pour mieux dérober ſa marche. Dès qu'il fut arrivé dans cette maiſon, le bailli de Gondy s'y rendit, & lui apporta la nouvelle de la levée du ſiége de Valenciennes, dont M. le prince avoit forcé les lignes : ce qui lui fit concevoir de meilleures eſpérances du ſuccès de ſon voyage, auſſi-bien qu'au grand duc & aux cardinaux de Medicis, qui ſans cela paroiſſoient aſſez embarraſſés ſur ſa retraite. Il demeura deux jours dans cette maiſon où il voulut voir Croiſſy qui étoit demeuré à Florence, ayant accompagné le ſieur de Lyonne juſques-là, & n'ayant oſé retourner à Rome à cauſe de la peſte. Le bailli de Gondy, qui vit cet homme dans la confidence du

cardinal, apprenant qu'il lui avoit confié le secret de ſon voyage, & le deſſein qu'il avoit d'aller à Beſançon, avertit S. E. qu'il ne devoit pas ſe fier à lui, pour des raiſons qu'il n'expliquoit pas, mais qui firent juger à Joli, que le bailli étant général des poſtes du grand duc, avoit pu, ſuivant l'uſage de toutes les cours qui veulent ſavoir tout ce qui ſe paſſe, intercepter quelques dépêches de Croiſſy, par où il avoit connu qu'il trahiſſoit le cardinal. Cet avis ne l'empêcha pas de s'abandonner à lui, comme il avoit fait à Rome, ſans vouloir rien écouter de ce qu'on lui diſoit contre lui. Après cela il partit prenant la route de Petremoly avec ſa petite ſuite, & après avoir traverſé l'état de Maſſa, il ſe rendit dans le Milanois ſur un paſſeport du comte de Fuenſaldagne, qui lui envoya de plus une eſcorte de cinquante chevaux. Ce gouverneur auroit bien voulu faire quelque choſe de plus pour lui, & il tâta fort le poulx à Malclerc ſur ce ſujet, diſant que S. E. devoit aller droit en Flandres trouver M. le prince, pour prendre des meſures avec lui, qui ſeroient avantageuſes à l'un & à l'autre; que s'il ne le faiſoit, ſes affaires tomberoient dans le mépris, & qu'il ſe trouveroit abandonné de tout le monde. C'étoit auſſi le ſentiment de Joli, qui l'avoit

déja fortement exhorté à ne pas laisser échapper cette occasion, comme il avoit fait lors de son passage en Espagne, & à prendre des mesures avec le comte de Fuensaldagne : mais le cardinal n'eut pas la force de s'y résoudre, quoiqu'en partant de Rome il y parût assez disposé, & que sur la route il affectât de dire tous les jours qu'il iroit droit se livrer aux Espagnols & à M. le prince.

Cependant comme il falloit se séparer honnêtement du comte, il lui demanda un chiffre, & lui fit dire par Malclerc qu'il alloit suivre ses conseils ; qu'il ne sortoit d'Itàlie que dans ce dessein ; qu'après avoir séjourné quelque tems à Besançon pour y apprendre des nouvelles de ses amis, il s'acheminеroit en Flandres. Il lui fit demander des lettres pour le gouverneur de Franche-Comté, après quoi le cardinal de Retz continua son chemin avec son escorte : & après avoir passé à deux lieues de Milan & à huit de Valence qui étoit assiégée, il alla s'embarquer sur le lac pour aller à Mourgues, & de-là par le mont San Pione & le pays de Vallai, à Lausanes, d'où il se rendit à Besançon vers la fin du mois d'août de l'année 1656.

Aussi-tôt que le cardinal de Retz fut arrivé en Franche-Comté, il envoya chercher

l'abbé de Vatteville qu'il avoit vu à S. Sebaſtien chez le baron ſon frere, & ayant appris en paſſant à Pontarlier, qu'il étoit aſſez près de là à un lieu nommé Uſains, il y envoya Malclerc pour lui trouver un lieu où il pût ſe retirer sûrement, en attendant des nouvelles de Paris. L'abbé de Lamet & Joli allerent à Beſançon.

L'abbé de Vatteville fut d'abord aſſez ſurpris & même embarraſſé du compliment du cardinal, ayant peu de crédit dans le pays, quoiqu'il affectât de faire connoître le contraire. Auſſi laiſſa-t-il aſſez connoître dans le commencement, qu'il auroit bien voulu être défait de S. E. Mais ayant compris dans la ſuite que ce pourroit être pour lui une occaſion de faveur à la cour d'Eſpagne, il lui ménagea une retraite chez la marquiſe de Conflans ſa parente, dont le mari étoit alors en Flandres. Ce ſéjour ne fut pas pourtant tellement fixe qu'il ne ſe promenât à droite & à gauche dans tout le pays pendant quelques mois. Il eſt vrai qu'il retournoit de tems en tems chez la marquiſe, qui eut dans la ſuite, & ſuivant la bonne coutume de S. E. beaucoup de part au recit des diverſes aventures de ſa vie.

Cependant l'abbé de Lamet & Joli étoient à Beſançon, où il arriva peu après quelques-uns des gens du cardinal, qu'il

avoit laiſſés en Italie, & auxquels il donna ordre de l'aller attendre à Strasbourg & en divers autres endroits. Le ſieur Verjus fut un des premiers qui paſſa par haſard à Beſançon; & Joli l'ayant vu paſſer à cheval devant l'auberge où il étoit logé, l'appella & le retint, l'ayant jugé plus propre que perſonne pour aller à Paris porter des nouvelles & en rapporter : ce que le cardinal ayant approuvé, on le dépêcha auſſi-tôt. Il fit ſi grande diligence, qu'en peu de jours on ſut par ſon moyen, que le cardinal Mazarin avoit marqué beaucoup d'inquiétude du départ du cardinal de Retz d'Italie; qu'il avoit fait publier des défenſes à toutes ſortes de perſonnes de lui donner retraite; qu'il faiſoit tous ſes efforts pour le rétabliſſement du ſieur du Sauſſay; que l'aſſemblée du clergé s'y oppoſoit, attendu que c'étoit revenir au deſſein du ſuffragant, mais qu'elle avoit réſolu de prier le cardinal de Retz de nommer des grands vicaires agréables au roi, avec promeſſe de s'employer enſuite pour la reſtitution de ſon temporel; que l'évêque de Châlons ne doutoit pas qu'elle ne le fît, & répondoit du ſuccès en quelque façon; que le comte de Montreſor & pluſieurs autres étoient de ſon avis, inſiſtant ſur la nomination d'un nouveau grand vicaire au goût de la cour,

& que ſi on n'y mettoit ordre promptement, il y avoit lieu de craindre qu'ils ne paſſaſſent outre, en nommant eux-mêmes un ſujet; quoique le ſieur d'Aubigni & quelques amis du cardinal ne fuſſent pas de ce ſentiment, & qu'on leur eût repréſenté que S. E. en étoit fort éloignée.

Sur ces avis le cardinal de Retz écrivit auſſi-tôt à l'évêque de Châlons, pour l'informer plus préciſément de ſes intentions, & pour le détourner de cette réſolution: mais à peine les lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voie de la poſte, que M. de Châlons avoit de ſon autorité fait faire par celui dont on ſe ſervoit pour contrefaire l'écriture de S. E. une nomination en forme du doyen de Notre-Dame, pour faire les fonctions de grand vicaire, avec une lettre du cardinal de Retz de la même fabrique à l'aſſemblée du clergé, par laquelle il les prioit d'intercéder auprès de S. M. pour la reſtitution de ſon temporel. La lettre étoit datée du Pleſſis, deux jours ſeulement avant ſa réception: ce qui fit juger au cardinal Mazarin que le cardinal de Retz étoit fort proche. Dans l'alarme que la cour en prit, elle envoya auſſi-tôt une lettre de cachet à l'aſſemblée, par laquelle S. M. déclaroit qu'elle ne vouloit point entendre parler du temporel de l'ar-

chevêché, quoiqu'elle eût bien voulu consentir au rétabliſſement du ſpirituel en conſidération de l'aſſemblée : parce qu'on pourſuivoit actuellement auprès du pape une nomination de juges pour faire le procès au cardinal de Retz, qui examineroient s'il devoit être rétabli dans la jouiſſance du temporel ou non pendant l'inſtruction du procès. Après cela on apprit que l'aſſemblée du clergé avoit pris des meſures & des réſolutions toutes contraires à celles que M. de Châlons s'en étoit promiſes, dont il s'excuſa, en diſant qu'il avoit été trompé le premier, & qu'il croyoit s'être aſſuré d'un nombre ſuffiſant de ſuffrages. En effet l'affaire fut preſque partagée, & ſi elle eût été décidée à la pluralité des voix, elle l'auroit été ſans difficulté en faveur du cardinal. Mais l'ordre de cette compagnie étant d'opiner par provinces, il ſe trouva que celle de Paris, qui par toutes ſortes de raiſons devoit lui être favorable, ſe déclara contre lui : ce qui fit que de onze provinces, il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond le projet de M. de Châlons n'étoit pas ſi avantageux pour le cardinal de Retz qu'on ſe l'imaginoit : ſon avis portant ſeulement qu'on feroit office à S. E. pour la reſtitution de ſon temporel dans la conjoncture qui ſeroit la plus favorable ;

& que cependant l'aſſemblée feroit de très-humbles remontrances au roi pour avoir la liberté de lui parler de cette affaire & de toutes les autres affaires eccléſiaſtiques. A le bien prendre, l'autre avis qui l'emporta étoit bien mieux digéré & peut-être plus favorable : auſſi avoit-il été concerté par de plus habiles gens que M. de Châlons, quoique peut-être plus mal intentionnés, entr'autres par M. de Marca, archevêque de Toulouſe. Il portoit que S. M. feroit très-humblement ſuppliée de faire terminer cette affaire du cardinal de Retz dans ſix mois, par des juges eccléſiaſtiques, en commençant par faire droit ſur la ſaiſie du temporel de l'archevêché & de ſes autres bénéfices : & en cas que la choſe traînât en plus grande longueur, que MM. les agens feroient auprès du roi les offices néceſſaires pour faire regler ce qui regardoit le temporel, ſuivant le droit & les conſtitutions canoniques, les immunités, & les libertés de l'égliſe Gallicane.

Il faut du moins convenir que cette réſolution étoit ſpécieuſe & paroiſſoit aſſez dans l'ordre, quoique cependant elle fût en effet fort déſavantageuſe au cardinal de Retz, attendu que tous les offices de l'aſſemblée ſe terminoient à un procès dont les juges feroient apparemment dans la dé-

pendance de la cour ; & qu'au défaut de cela ils renverroient la chose aux agens du clergé, gens ordinairement esclaves de la cour, qui ne briguent cet emploi que pour faire leur fortune, & qui d'ailleurs ont fort peu de crédit, l'assemblée étant finie. Le cardinal de Retz parut fort touché, à cause de la nouvelle du procès dont il étoit menacé par la délibération, & dont il avoit tant de peur, que c'étoit l'unique raison qui l'empêchoit de prendre des résolutions si vigoureuses. La vérité est pourtant qu'il en fut bientôt consolé, parce qu'il jugea que cet abandon du clergé porteroit ses amis à lui conseiller de donner sa démission, dessein qu'il n'avoit jamais quitté depuis les négociations de Davanton. D'ailleurs l'évêque de Châlons lui écrivit, & lui fit écrire de belles lettres par MM. de Port-Royal, dans lesquelles ils lui proposoient les exemples des saints évêques qui s'étoient cachés dans les déserts & dans les cavernes au tems de la persécution : ce qui lui fit former le dessein frivole & chimérique de se cacher aussi, pour se faire une grande réputation dans le monde, en suivant l'exemple de ces grands hommes: quoique dans son cœur il ne se proposât de se tenir caché que d'une maniere & dans un esprit tout-à-fait différent.

Mais comme par provision il falloit pourvoir à sa subsistance, le cardinal envoya Verjus pour ce sujet à Paris pour en conférer avec ses amis. Avant qu'il partît on fit plusieurs propositions pour trouver un espece de fonds indépendant de la cour. Joli proposa de mettre dans les églises des troncs avec cette inscription, *pour la subsistance de M. l'archevêque ;* disant que si la cour souffroit ces troncs, ils produiroient un profit & un revenu considérable, sur lequel on pourroit faire fonds, & qu'ils serviroient à entretenir les bonnes dispositions du peuple : & que si on les faisoit ôter, cette rigueur pourroit réveiller leur haine contre le cardinal Mazarin, auteur d'une persécution si opiniâtre, & animer davantage leur charité, dont les curés pourroient leur faire entendre qu'ils se rendroient dépositaires sous le sceau de la confession, pour ensuite les lui remettre par les voies qui leur seroient indiquées. Mais le cardinal rejetta bien loin cette proposition, qu'il traita de gueuserie & indigne de lui : cependant Verjus ne laissa pas de la proposer aux correspondans de Paris, dont plusieurs, entr'autres M. d'Aubigni, l'approuverent fort, disant qu'on ne pouvoit rien imaginer de meilleur, ni qui convînt davantage à la conjoncture présente.

Cependant cette ouverture n'eut point

de lieu, M. de Châlons qui étoit toujours le principal directeur des affaires, ayant assuré huit mille écus par an au cardinal pour sa subsistance. Ainsi se croyant assuré de cette somme qui étoit assez modique pour lui, il résolut d'abord de se cacher en allant de ville en ville, sans songer à parler à M. le prince ni aux Espagnols; quoiqu'il fût encore en état de traiter avantageusement avec eux. Mais outre que la seule idée du procès lui faisoit peur, il avoit pris tant de goût pour la vie libertine des hôtelleries, qu'il n'eut plus d'autre application que celle de se dérober aux yeux de ceux qu'il savoit bien n'approuver pas cette nouvelle maniere de vivre. Dans ce dessein il dispersa sous différens prétextes & en différens lieux, ceux dont la présence lui pouvoit être incommode. Il changea de nom, & en fit changer à tous ceux qui étoient auprès de lui. Il ne les entretenoit plus que de fausses marches & de contremarches, pour se dérober à la poursuite des émissaires du cardinal Mazarin. En cela il étoit merveilleusement secondé par son écuyer Malclerc, qu'il retint toujours auprès de lui préférablement à tous les autres: parce que ce fidele Achate prenoit soin de lui rendre d'autres offices plaisans en certaines occasions, par le moyen desquels

il ſe rendit maître abſolu de ſon eſprit.

Cependant pluſieurs avis étant venus de Paris, que la cour étoit informée du ſéjour du cardinal de Retz en Franche-Comté, & qu'elle avoit donné des ordres pour l'y faire arrêter, il fallut ſe réſoudre à en ſortir : ce que S. E. eut aſſez de peine à faire à cauſe des liaiſons qu'il y avoit faites. On ne s'y détermina même que par une dépêche de Joli, qui étant demeuré malade dans ſon hôtellerie de Beſançon, fit ſavoir au cardinal qu'un nommé la Neuville, major de Briſac, étant arrivé au même lieu, s'étoit informé ſi dans le pays on ne parloit point du cardinal de Retz; que l'ayant fait ſuivre, on avoit remarqué qu'il alloit ſouvent chez un nommé Blein échevin, & chez un homme qui avoit été ſecrétaire de M. de Beauſſaut, intendant en Alſace; que quand il ſortoit pour aller en campagne il y étoit joint par pluſieurs cavaliers, & qu'enfin le ſieur Tineau, ſecrétaire de la maiſon de ville, auquel S. E. avoit été adreſſée par le comte de Fuenſaldagne, avoit averti l'abbé de Lamet & Joli de prendre garde à eux, & au cardinal de Retz s'il étoit encore dans la province : parce qu'il voyoit bien qu'on ménageoit quelque choſe contre lui avec le magiſtrat de la ville. L'abbé de Vatteville reçut auſſi & donna les mê-

mes avis, qui obligerent enfin le cardinal à se retirer en Suisse, d'où il écrivit à l'abbé de Lamet & à Joli de l'aller trouver à Constance avec quelques autres de ses domestiques qu'il avoit laissés derriere lui, & au sieur Vacherot d'aller attendre de ses nouvelles à Strasbourg.

Ce départ fut un peu précipité, mais fort à propos, aussi-bien que celui de Lamet & de Joli, dans l'hôtellerie desquels il arriva vingt gardes du cardinal Mazarin peu de jours après qu'ils en furent sortis. Ils prirent tous si bien leurs mesures dans leur retraite, que la cour fut long-tems sans pouvoir découvrir où ils étoient; le cardinal de Retz ayant passé presque tout l'hiver *incognito* à Constance, où l'abbé de Lamet & Joli le laisserent, après avoir demeuré quelques jours avec lui pour regler le commerce de lettres qui étoit devenu fort difficile, par la recherche exacte qu'on faisoit de ceux qui étoient soupçonnés d'en avoir avec lui.

Le sieur Rousseau de Chenicourt son intendant fut arrêté, quoiqu'il ne se mêlât presque plus de ses affaires. Le sieur Matharel, secrétaire du roi fut aussi mis à la Bastille, (quoiqu'on n'eût aucune relation avec lui) parce qu'il parloit indiscretement des affaires du cardinal, par un pur mou-

vement de zele. Le marquis de Fosseuse fut aussi arrêté, quoiqu'il fût à Paris par permission expresse de la cour pour ses affaires domestiques. Enfin la persécution s'étendit jusques sur deux ou trois malheureux de la lie du peuple, qui n'étoient accusés que de bagatelles : ce qui laissa bien voir la malignité des ennemis de S. E., mais montra en même-tems qu'ils étoient fort mal avertis, & donna lieu à ceux qui avoient de véritables intelligences de se précautionner davantage, & de se tenir sur leurs gardes.

De Constance le cardinal se rendit à Ulm, à Ausbourg & à Francfort, où il donna rendez-vous à l'abbé de Lamet & à Joli, & où ils reçurent des nouvelles de la liberté du sieur Chevalier, après lui avoir fait essuyer plusieurs duretés inouies, dont le but étoit de l'obliger de promettre par écrit, qu'il ne se mêleroit plus ni directement ni indirectement des affaires du cardinal : ce qu'il ne voulut jamais faire. La cour fut donc obligée de se contenter d'une promesse de ne rien faire contre le service du roi, après quoi Chevalier fut élargi à la priere du doyen de Notre-Dame, nouveau grand vicaire. On y apprit aussi la mort du premier président de Belliévre, qu'on crut avoir été empoisonné. Il est vrai qu'il étoit brouillé avec les Fouquets, &

que le cardinal Mazarin n'étoit pas content de lui, parce qu'il étoit extraordinairement aimé du peuple, dont il soutenoit les intérêts en toute rencontre. Ce président étoit aussi fort estimé dans sa compagnie, & même à la cour, où il avoit des amis considérables jusques dans le cabinet. On prétend encore que le ministre avoit eu dessein de le faire arrêter, voyant qu'il s'opposoit à toutes les nouvelles maltotes : mais il n'avoit osé l'entreprendre, dans l'appréhension de nouvelles barricades (*a*). Quoi qu'il en soit, le cardinal de Retz perdit beaucoup à la mort de ce grand & digne magistrat, qui favorisoit ses affaires, & protégeoit ses amis de toute sa force; jusques-là que tout le commerce secret, & les chiffres de S. E. étoient entre les mains de Brussé son secrétaire, qui lui avoit été donné par Caumartin, confident intime du cardinal de Retz : & c'étoit à lui que s'adressoient les dépêches les plus secretes, qu'il prenoit soin de déchiffrer, après quoi il en envoyoit des copies au sieur de Caumartin, qui étoit encore éloigné de Paris,

(*a*) On a dit du président de Belliévre, qu'il étoit plus grand par ce qu'il n'avoit pas fait, que par ce qu'il avoit fait, à cause des exactions qu'il avoit empêchées. On trouva après sa mort, dans son cabinet, grand nombre d'édits onéreux au peuple, qu'il n'avoit pas voulu vérifier au parlement.

& à l'évêque de Châlons, qui les communiquoit au ſieur le Pelletier de la Houſſaye ſon neveu, à l'abbé d'Hacqueville, à M. d'Aubigni, & quelquefois au comte de Montreſor & au marquis de Laigues; quoique madame de Chevreuſe ne ſe mêlât plus des affaires du cardinal de Retz.

De l'autre côté c'étoit Joli qui avoit ſoin de tout le commerce, & à qui s'adreſſoient les lettres de change, tantôt à Francfort, & puis à Cologne, dont il mettoit le produit entre les mains de Malclerc pour l'abbé de Lamet. Celui-ci fut envoyé à Munſter, & le cardinal paſſa en Hollande, où il ſe plaiſoit fort, & d'où peut-être il ne ſeroit pas ſorti ſi-tôt, ſans une petite incommodité, qu'il ne gagna pas en diſant ſon bréviaire. Cette incommodité l'obligea de retourner à Cologne, où il fit venir en diligence le ſieur Vacherot ſon medecin, & fit partir en même-tems Joli pour Amſterdam, où il fut bientôt joint par Verjus ſon premier ſecrétaire; le ſecond nommé Gautreau ayant été envoyé à Liége avec l'abbé Rouſſeau, pour y recevoir certains paquets, & les faire tenir ſûrement à Joli.

Cependant la ville de Munſter ayant été aſſiégée (*a*), l'abbé de Lamet s'y trouva en-

(*a*) Par ſon évêque Bernard Van Gale. Les bourgeois de Munſter s'étoient révoltés contre lui.

fermé malgré lui ; & comme il s'étoit travesti en cavalier avec un juste-au-corps de buffle, les bourgeois, qui dans cet équipage n'avoient garde de le prendre pour un docteur de Sorbonne, lui offrirent un emploi considérable dont il eut bien de la peine à se défendre. Après le siége il se rendit à Cologne, où ayant trouvé le cardinal de Retz, il lui fit de grandes & justes plaintes de ne lui avoir donné aucune de ses nouvelles depuis son séjour à Munster, où il l'avoit envoyé.

La ville de Cologne étant d'un grand commerce & un passage fort fréquenté, le cardinal ne put y être long-tems sans y être déterré par les émissaires du cardinal Mazarin & de l'abbé Fouquet, qui envoyerent aussi-tôt sur les lieux des gens de main & d'exécution, avec ordre de prendre leurs mesures pour l'enlever, quand il sortiroit de la ville pour aller à la promenade, ou peut-être de faire pis : ce qui n'étoit pas difficile, S. E. n'étant ordinairement suivie que de deux domestiques. Mais ses amis de Paris lui en donnerent avis par le canal de Joli, l'exhortant de prendre garde à lui, & de se souvenir que l'électeur de Cologne & l'évêque de Strasbourg son ministre, qui étoient entiérement dans les intérêts du cardinal Mazarin, pourroient fort

bien ſavoriſer une entrepriſe de cette nature. Le cardinal traitoit ces conſeils prudens, d'avis chimériques, & de terreurs paniques, ne ſe donnant pas même la peine de lire les lettres qu'on lui écrivoit ſur ce ſujet : & cela parce qu'il avoit trouvé de quoi s'amuſer dans la maiſon d'un Liégeois nommé Daudrimont, où il étoit logé.

Cependant l'abbé de Lamet & Vacherot, qui demeuroient auſſi dans des lieux ſéparés dans la même ville, l'avertirent qu'ils avoient vu Croiſſy par la ville. Il y étoit venu de Francfort, après l'élection de l'empereur. Le cardinal commença de croire alors que les avis pouvoient être véritables, & changeant en un moment la bonne opinion qu'il avoit eu de lui en une défiance extrême, il ſe figura que Croiſſy n'étoit à Cologne que pour le faire aſſaſſiner. Il pouſſa la choſe juſqu'à s'imaginer que deux de ſes domeſtiques les plus anciens, & en apparence les plus fideles, s'étoient laiſſés corrompre par Croiſſy & par un nommé de Bracq, parent des Fouquets, qui étoit auſſi à Cologne, & qu'on découvrit avoir logé & défrayé cinquante ou ſoixante cavaliers en différentes hôtelleries.

Le premier de ces domeſtiques qui devint ſuſpect au cardinal, fut Imbert ſon valet de chambre, qui depuis vingt-cinq

ans avoit eu part à ses secrets, & l'avoit servi avec une fidélité & un attachement sans exemple. Cependant ce pauvre garçon ayant eu ordre à Paris de l'aller trouver à Cologne, & de passer par Besançon pour y prendre chez le sieur Tineau une valise avec quelques papiers de peu de conséquence, & cette valise ayant été dérobée ou égarée; il crut qu'Imbert l'avoit vendue à M. de Lyonne en passant à Francfort, & qu'en même-tems il avoit pris des mesures avec Croissy, parce qu'ils arriverent à peu près en même-tems.

L'autre domestique que le cardinal de Retz voulut bien soupçonner, étoit un nommé Noël son cuisinier, qui l'avoit bien servi dans la prison de Vincennes, & qui depuis l'avoit suivi dans tous ses voyages, sans lui donner aucun sujet de plainte ni d'inquiétude. Cependant il eut le malheur de tomber tout d'un coup dans la disgrace de son maître, & cela sans aucun fondement, si ce n'est qu'il étoit ami d'Imbert, & fort connu de Croissy, à raison de son commerce fréquent dans la maison de S.E. Les prétextes dont se servit le cardinal pour le congédier furent, que lorsqu'il sortoit, Noël le suivoit toujours sans son ordre, pour observer où il alloit : à quoi le cuisinier répondoit qu'il n'en usoit ainsi que par ordre

ordre exprès de Malclerc, qui lui faisoir entendre qu'il étoit bon de savoir à peu près ce que leur maître deviendroit. 2. Il l'accusoit d'avoir copié ses chiffres, ce qui étoit vrai, mais il ne l'avoit fait que par ordre du cardinal lui-même. 3. On lui reprochoit ses rendez-vous fréquens & ses commerces dans la maison où logeoit Croissy; & pour l'en convaincre, l'abbé de Lamet fut chargé de le suivre deux ou trois fois, sans que Noël le sût, pour voir s'il ne passeroit pas plusieurs fois devanr la maison de Croissy, & pour observer s'il ne tourneroit pas la tête de tems en tems pour voir s'il n'étoit point suivi. Noël répondit à cela en avouant le fait, mais en soutenant aussi que Malclerc lui avoit commandé tout ce manege, comme une chose importante pour le service de S. E. En un mot il y a bien de l'apparence, (& la suite l'a fait voir assez clairement) que ces deux domestiques ne tomberent dans la disgrace du cardinal, que par les artifices de Malclerc, qui vouloit demeurer seul le maître de la personne de S. E. & de sa bourse : ce qui ne lui auroit pas été facile pendant qu'il auroit été éclairé par la vigilance de deux domestiques affectionnés & fideles.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y eut dans ce tems-là une entreprise de la

cour ſur la perſonne du cardinal de Retz, & que le ſieur de Croiſſy n'étoit allé à Cologne, que ſur les avis qu'il avoit eus de la retraite du cardinal en cette ville, comme il en eſt demeuré d'accord lui-même depuis, en diſant que l'intention de Croiſſy étoit de lui offrir ſes ſervices, & un aſyle sûr qu'il avoit chez ſes amis en Allemagne. On n'entreprendra pas ici de pénétrer dans les véritables intentions de Croiſſy; mais on ne ſauroit diſconvenir que le cardinal de Retz n'eût lieu d'être ſurpris que cet homme avec qui il avoit eu des liaiſons ſi étroites, ne lui donnât aucun ſigne de vie, étant dans un même lieu, & ne pouvant ignorer que S.E. n'y fût; quand ce n'auroit été que par la rencontre de ſes gens, qui alloient tous les jours par la ville, & paſſoient exprès devant la maiſon de Croiſſy, pour ſe faire reconnoître. On ne ſauroit nier encore, que les ſoupçons que S.E. conçut contre lui ne fuſſent bien fondés, étant informée de ſes conférences fréquentes avec de Bracq, qu'il ſavoit être le chef d'une entrepriſe formée contre la perſonne de S.E. Mais il peut bien être auſſi que le cardinal porta les ſoupçons trop loin, & qu'il eut tort de lui reprocher comme il fit depuis en parlant à Croiſſy lui-même, qu'il avoit eu deſſein de l'aſſaſſiner. Les in-

dices ſpécifiés n'étoient pas aſſez précis pour en inférer un complot de cette nature, dont il n'étoit pas permis d'accuſer légérement un homme qui avoit d'ailleurs une aſſez bonne réputation, & qui n'avoit aucun intérêt perſonnel pour entreprendre une action ſi noire; quoiqu'il fût ami & parent des Fouquets, & qu'il cherchât conſtamment une occaſion de mériter par quelque ſervice important ſon rappel en France d'où il étoit exilé.

Il y a bien plus d'apparence que Croiſſy, qui avoit autrefois voulu engager le cardinal à donner ſa démiſſion, étoit venu à Cologne dans la même vue, prétendant de s'approcher peu à peu de lui, & de le diſpoſer, ſous prétexte d'une plus grande ſûreté, à ſe retirer dans un lieu où il auroit été à peu près le maître, & où il avoit compté de lui perſuader aiſément une choſe dont il ſavoit bien qu'il n'étoit pas dans le fond fort éloigné. Cette penſée eſt beaucoup plus naturelle, & s'accommode mieux avec les intérêts de Croiſſy, & avec l'idée d'un honnête homme.

On ne voit pas non plus quel avantage les domeſtiques du cardinal pouvoient retirer de ſa mort; & on ne doit pas ſuppoſer que des ſerviteurs nullement reprochables d'ailleurs, & qui ont par devers

eux près de trente ans de service, écoutent des propositions de cette nature, sans de très-grandes raisons. Ainsi de quelque côté qu'on envisage la chose, il y a lieu de croire que les jugemens du cardinal de Retz étoient téméraires, & ses soupçons mal fondés, s'il est vrai, (car on en doute) qu'il les ait effectivement crus capables & coupables de cette trahison.

Ce qu'il y a de certain, c'est que de Bracq avoit des desseins sur la personne du cardinal, de quelque nature qu'ils fussent, & que ce ne fut pas sans beaucoup de bonheur & d'adresse que le cardinal évita ses embûches; ce qu'il fit par le moyen de M. le prince, que Malclerc alla trouver de sa part à Bruxelles, pour lui demander une escorte, qui lui fut accordée sur le champ de fort bonne grace sous la conduite du sieur Dumont son confident. Celui-ci prit cinquante ou soixante maîtres avec lui, & les fit défiler à Cologne par pelotons, & par différentes routes. Ils y furent dispersés en différens lieux, & après avoir concerté les mesures nécessaires avec S. E. il les fit sortir par plusieurs portes, & leur donna un rendez-vous à un certain endroit éloigné d'une portée de mousquet de la ville, où le cardinal se rendit avec Malclerc, dans le moment qu'on fermoit

les portes : de maniere que de Bracq s'y trouva enfermé avec tous ses gens pendant toute la nuit. Cela donna tout le tems nécessaire au cardinal de Retz de se retirer sûrement avec son escorte sur les terres des états de Hollande dans la ville de Guenep, où Dumont le quitta pour aller rendre compte de sa commission à M. le prince. Le lendemain matin de Bracq, qui avoit sans doute été informé de la sortie de S. E. se mit en campagne avec tout son monde; mais il étoit trop tard, & il fut obligé de s'en retourner vers ceux qui l'avoient envoyé, avec le chagrin d'avoir manqué son coup. De Guenep le cardinal se rendit à Nimegue & ensuite à Leyde, où Joli l'alla trouver. Jusques-là tout alloit bien, & il auroit été à souhaiter que le cardinal de Retz en fût demeuré là, trop heureux d'avoir évité le péril où sa trop grande sécurité l'avoit exposé. Mais occupé comme il l'étoit de ses soupçons, il donna des ordres avant que de partir de Cologne, à l'abbé de Lamet de faire arrêter les deux malheureux Imbert & Noël : de sorte que peu de jours après son départ, l'abbé ordonna à Imbert d'aller à Liége & de passer par Juliers, où il lui donna quelques commissions, entr'autres pour le gouverneur de la citadelle, qui le retint prisonnier;

& le lendemain l'abbé s'étant mis en chemin avec Noël, comme pour aller à Bon, ils rencontrerent un parti des gens de M. le prince apostés, qui les conduisirent aussi dans la citadelle de Juliers, où l'abbé ayant trouvé Imbert, il lui fit plusieurs questions, & enfin il lui déclara qu'il étoit prisonnier par ordre de son maître, qui l'accusoit de trahison aussi-bien que Noël. Ces deux misérables ayant été mis dans des cachots séparés, l'abbé de Lamet en alla porter les nouvelles au cardinal, qui le reçut avec de grandes démonstrations de joie.

Cependant Joli lui représenta fortement, qu'il feroit mieux en toute maniere de ne pas tant éclater dans une affaire assez équivoque, contre des gens qui avoient toujours été reconnus pour fideles; qu'il valoit mieux les renvoyer en France sous quelque prétexte, en attendant que la vérité fût éclaircie; & qu'en les retenant prisonniers dans une place qui appartenoit aux Espagnols, il donneroit lieu au cardinal Mazarin de l'accuser & de le convaincre d'intelligence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces considérations, le cardinal de Retz voulut pousser l'affaire à toute rigueur. Il composa une espece de factum rempli de faits ambigus, expliqués d'une maniere odieuse, & de plu-

ſieurs conjectures aſſez mal établies. Il affecta d'envoyer le factum à ſes amis de Paris, qui en jugerent tout autrement que lui. Il envoya Verjus ſon ſecrétaire à Juliers, paur y faire interroger les deux priſonniers, dans le deſſein de les remettre entre les mains de la juſtice. Mais ils répondirent ſi pertinemment à toutes les queſtions qu'on leur fit, que bien loin de leur faire mettre les fers aux pieds, comme il l'avoit ordonné, le ſieur Verjus fut tenté de les faire élargir ſur le champ ; ce qu'il repréſenta d'une maniere aſſez forte au cardinal à ſon retour, mais beaucoup plus vivement à Joli, avec lequel il convint de leur innocence, & que tout ce vacarme ne venoit que de l'intérêt, de la haine & de la jalouſie de Malclerc, peut-être auſſi de la timidité naturelle du cardinal, qui lui avoit groſſi les objets & fait interpreter criminellement des actions d'elles-mêmes fort innocentes.

Mais toutes les remontrances furent inutiles, auſſi-bien que les inſtances du P. de Gondy, de l'évêque de Châlons, & du ſieur de Caumartin, pour obtenir la liberté de ces malheureux qu'ils croyoient fort innocens. Il ſembla même que les offices qu'on leur rendoit ne faiſoient que l'aigrir au lieu de l'adoucir : & cela alla ſi avant, que non-ſeulement ils reſterent pri-

ſonniers pendant deux ans entiers jusqu'à la paix générale qui les devoit faire élargir ; mais il fit en ſorte, par le moyen de M. le prince, qu'ils furent transférés à Bilfelt (*a*), où ils demeurerent encore un an à la charge de S. E. qui payoit régulièrement leur penſion de quartier en quartier. Peut-être même n'en ſeroient-ils jamais ſortis, ſi Noël, qui étoit fort induſtrieux & entreprenant, n'avoit trouvé moyen de détacher peu à peu avec la pointe d'un petit couteau, & avec une patience de priſonnier, une très-groſſe pierre de taille. Il fit un très-grand trou dans la muraille, par où il deſcendit avec ſes draps : après quoi il vint droit en France, où il ſe préſenta aux amis du cardinal, avec la conſtance d'un homme parfaitement innocent, pour leur demander juſtice ; offrant de ſe remettre dans la conciergerie, & par-tout ailleurs ſi on vouloit lui faire ſon procès. M. de Châlons en ayant écrit à S. E. prit occaſion de lui demander la liberté d'Imbert, qui étoit toujours à Bilfelt, & de lui envoyer exprès le ſieur Deſpinay, qui ne put rien obtenir au premier voyage : mais y étant retourné une ſeconde fois, on le lui remit entre les mains, pour être rendu à M. de Châlons, à condition

(*a*) Place qui appartenoit à l'électeur de Brandebourg.

de répondre de ſa perſonne & de ſa conduite. Enfin le cardinal de Retz eſt toujours demeuré ſi perſuadé de leur prétendue trahiſon, que depuis ſon retour en France, il n'a jamais voulu écouter aucun de ſes amis ſur ce ſujet, ni les prieres des deux accuſés, pour être reçus à ſe juſtifier & à lui faire connoître leur innocence.

Voilà le détail de ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de ces deux miſérables ; & c'eſt-là peut-être la cauſe du malheur qui a toujours été depuis dans les affaires du cardinal de Retz, dont la vie vagabonde continua plus de trois ans, après qu'il les eut fait arrêter, & ne finit que par la démiſſion de ſon archevêché, qui n'a pas été pour lui une fin fort avantageuſe & fort glorieuſe. Mais pouvoit-on attendre autre choſe d'un homme dont toute la joie étoit ſur la fin de s'enfoncer obſcurément dans les hôtelleries, & de faire dans toutes les villes où il ſéjournoit, ce que font ordinairement ceux dont il empruntoit les habits & les noms, ſans vouloir preſque entendre parler de ſes affaires, ſur-tout quand on lui propoſoit quelque action de vigueur & de fermeté ?

Ce n'eſt pas qu'il n'en affectât toujours les apparences & le langage. Il comparoit ſa retraite dans les hôtelleries à celle des

ſaints anachoretes dans les déſerts ; mais il attribuoit avec plus de fondement l'obſcurité de ſa vie à la néceſſité d'éviter les perſécutions. Il eſt vrai d'ailleurs qu'il y eut de certains momens, où il ſembloit vouloir prendre courage & ſuivre les conſeils de ſes amis ; mais ce n'étoit qu'une boutade, qu'une vapeur qui ſe diſſipoit en un inſtant. Après cela il retomboit auſſi-tôt dans ſon néant, & c'eſt pourquoi Malclerc, qui le connoiſſoit mieux que perſonne, diſoit ordinairement à Joli, quand il le voyoit s'efforcer à lui inſpirer des ſentimens plus dignes de lui & de ſon caractere, qu'il perdoit ſon tems & ſes paroles, & qu'il *ne feroit jamais d'une buze un épervier* (a).

Une des occaſions où le cardinal de Retz parut un peu ſe réveiller, fut lorſque le cardinal Mazarin remit le fort de Mardicq & les autres places maritimes de la Flandres entre les mains de Cromwel : d'où Joli, qui étoit à Amſterdam, prit ſujet de compoſer un petit écrit, pour faire ſentir toutes les conſéquences d'un marché ſi préjudiciable à la France, ſous le titre de *Lettre d'un gentilhomme Anglois à un de ſes*

(a) Joli qui témoigne par-tout ailleurs tant de mépris pour Malclerc, cite ici ſes paroles comme une ſentence, parce qu'elles ſont injurieuſes au cardinal.

amis à la Haye Le cardinal en ayant été touché, en fit un autre en forme de *remontrance adressée au roi sur la remise des places maritimes de la Flandres entre les mains des Anglois.* Cette piece conçue en termes pompeux & magnifiques courut par toute l'Europe avec un très-grand applaudissement, & fut traduite en diverses langues. Cette affaire n'avoit du reste aucun rapport avec celles du cardinal de Retz : cependant comme elle intéressoit le cardinal Mazarin dont elle décrioit la conduite, il fut fort flatté du succès de sa piece, & ceux qui étoient auprès de lui espérerent pendant quelque tems que cela pourroit réveiller son ambition & lui faire entreprendre des choses plus grandes & plus importantes pour lui.

Ils conçurent de plus grandes espérances, quand ils le virent résolu d'aller à Bruxelles, pour remercier M. le prince du secours qu'il lui avoit envoyé à Cologne; ne doutant pas qu'ils ne s'unissent étroitement ensemble pour agir de concert contre leur ennemi commun. Le cardinal y paroissoit entiérement résolu; cependant ils ne firent rien, S. E. s'étant contentée de faire sentir à S. A. qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre, ses amis l'ayant abandonné, particuliérement le duc de Noirmoutier,

qu'il disoit l'avoir trahi, & n'avoir rien voulu faire pour lui : ce qui n'étoit pas tout-à-fait vrai. Il se garda bien de laisser connoître à M. le prince les ressources qui lui restoient du côté du spirituel, en fulminant un interdit de concert avec lui & avec les Espagnols, qui pouvoient en ce cas-là ménager la protection du pape : ce qui auroit causé sans doute un très-grand désordre dans Paris, & donné aux mécontens une belle occasion d'entreprendre quelque chose de considérable.

Ainsi toute leur conférence se passa en malédictions contre Noirmoutier, qui étoit fort haï de S. A. & en assurances générales de correspondance & d'amitié, sans s'engager à rien, sinon que M. le prince promit de ne point faire sa paix, ni le cardinal de donner sa démission, sans s'avertir l'un l'autre. Après cela le cardinal, selon sa coutume, donna un chiffre à S. A. dont il ne fit pas beaucoup plus d'usage que de ceux qu'il avoit laissés à dom Louis de Haro, & au comte de Fuensaldagne.

Dans ce même voyage, le cardinal fit aussi faire des complimens au roi d'Angleterre, & donner au duc d'Ormond l'adresse de Joli à Amsterdam, afin que si S. M. B. avoit quelque chose à lui ordonner, elle lui envoyât ses commandemens par cette

voie. Après cela il retourna en Hollande, croyant avoir fait les plus belles choses du monde, ou du moins le voulant faire accroire : parce que de tems en tems il recevoit des lettres de M. le prince, qui ne signifioient rien, & auxquelles il répondoit de même.

Cependant sa vie obscure & vagabonde continuoit toujours tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, à Amsterdam, à la Haye, à Rotterdam, à Utrecht & en plusieurs autres villes de Hollande. Mais on se plaisoit particuliérement à Utrecht dans une auberge qui avoit pour enseigne de *Kleine poortje*, la petite porte, dont la servante nommée *Annetje*, ou Nanon, occupoit une assez bonne place dans le cœur du cardinal. Ce fut-là que l'abbé Charrier l'alla trouver pour lui persuader de donner sa démission ; & d'entrer pour cet effet en négociation avec le maréchal de Villeroi & le grand-prévôt, dont il exaltoit fort le crédit, & les bonnes intentions. Mais il ne fut pas écouté ; attendu qu'on doutoit du prétendu crédit de ces entremetteurs, & que le conseil de Paris n'étoit pas de cet avis. D'ailleurs M. le prince ayant engagé le cardinal de faire un second voyage à Bruxelles, il lui fit part d'une intelligence qu'il ménageoit avec la noblesse de Normandie par le moyen du

comte de Creguy-Berneville, & par M. d'Annery, ancien ami du cardinal de Retz. Le maréchal d'Hocquincourt, qui s'étoit aussi retiré à Bruxelles fort mécontent du cardinal Mazarin, avoit beaucoup de part en cette affaire, & devoit être détaché avec quatre mille chevaux pour se jetter en Normandie, pendant que l'armée d'Espagne iroit se poster sur la riviere de Somme aux environs du Crotoy, dont le gouverneur avoit des relations avec M. le prince, qui devoit de là marcher à Paris, aux premiers avis qu'on auroit du soulevement de la Normandie, & mener avec lui le cardinal de Retz.

Mais tous ces projets assez bien concertés n'eurent point d'effet, par l'entêtement des Espagnols & de dom Juan, qui ayant voulu avant toutes choses, tenter le secours de Dunkerque assiégé par M. de Turenne, furent battus à la bataille des Dunes, le maréchal d'Hocquincourt tué, & toute leur armée dissipée, malgré les soins & la bravoure de M. le prince & de dom Juan, qui ne laisserent pas d'y acquérir beaucoup de gloire.

Pendant tous ces grands événemens, il arriva que douze ou quinze aventuriers François allerent descendre à Amsterdam, dans la maison où Joli & Verjus étoient logés,

ſous la conduite d'un homme qu'ils diſoient avoir lui ſeul le ſecret de leur voyage, dont ils ignoroient le deſſein ; ſi ce n'eſt qu'ils cherchoient une perſonne de qualité, dont ils avoient déja fait la perquiſition en plu-ſieurs villes d'Allemagne, particuliérement à Cologne ; que c'étoit l'abbé Fouquet qui les employoit, & qui leur faiſoit donner à chacun demi-piſtole par jour ; qu'il y avoit encore une autre bande de leurs camarades dans Amſterdam, logés ailleurs. C'eſt tout ce qu'on put ſavoir de ces bandits, par le moyen de quelques gens que Joli chargea de boire avec eux, & de les faire cauſer : ce qui ne leur fut pas fort difficile, ces miſérables s'étant conduits avec ſi peu de diſcrétion & de ménagement, qu'il y a lieu de juger qu'ils étoient envoyés autant pour faire peur que pour faire du mal. Quoi qu'il en ſoit, Joli partit auſſi-tôt pour en aller donner avis au cardinal qui étoit à Naërden avec l'abbé Charrier : ce qui l'obligea de retourner à Utrecht, comme dans un lieu plus grand & plus sûr.

Il y fut viſité peu de tems après par le duc d'Ormond, chargé de complimens pour S. E. de la part du roi d'Angleterre, & ce fut de lui qu'il apprit la premiere nouvelle de la bataille de Dunkerque. Ce fut auſſi le même ſeigneur qui lui vint an-

noncer dans la ſuite la mort de Cromwel, & qui pria S. E. de faire ce qu'elle pourroit du côté de Rome, pour diſpoſer le pape à ſecourir le roi d'Angleterre ſon maître de quelque ſomme d'argent dans cette conjoncture, & à lui rendre les catholiques de ſon royaume favorables : S. M. promettant de les prendre ſous ſa protection après ſon rétabliſſement. La propoſition fut reçue comme elle le devoit être par le cardinal de Retz, qui promit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour le ſervice du roi. En effet il propoſa auſſi-tôt à l'abbé Charrier de retourner à Rome pour propoſer cette affaire au pape & au cardinal patron, & pour voir en même-tems la diſpoſition de cette cour par rapport à lui. Mais l'abbé qui avoit d'autres vues, s'en défendit pendant quelque tems, & la choſe en demeura là pour le coup.

Enſuite le cardinal étant allé à Rotterdam, un nommé S. Gilles le fut trouver de la part des Janſéniſtes; qui ſe voyant fort preſſés du côté de la cour de Rome & de celle de France, s'adreſſerent au cardinal pour lui propoſer de s'unir à eux, avec offre de tout le crédit & de la bourſe de leurs amis qui étoient en grand nombre & fort puiſſans : lui conſeillant fortement d'éclater & de ſe ſervir de toute ſon

autorité, qui feroit appuyée vigoureufement de tous leurs partifans. Cette offre auroit pû être acceptée, & auroit peut-être produit fon effet, fi elle eût pû être faite à propos : mais ces meffieurs n'ayant rien dit dans le tems & ne fe mettant alors en mouvement que pour leurs intérêts particuliers; le cardinal, dont le courage étoit d'ailleurs extrêmement amolli, & le crédit diminué, ne fit aucune attention à leurs propofitions, comme s'il eût voulu rebuter tous ceux dont il pouvoit efpérer quelques fecours. Ainfi l'abbé Charrier voyant qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là, fe réfolut enfin d'aller à Rome pour S.E. en faveur du roi d'Angleterre : S. Gilles, qui lui avoit apporté des lettres du fieur de Bagnols fon parent, lui ayant fait comprendre que fon voyage pourroit n'être pas inutile aux janféniftes, & lui ayant promis quelques fonds pour fa fubfiftance : fans quoi il ne fe feroit pas embarqué, attendu qu'alors il ne comptoit pas beaucoup fur les promeffes du cardinal. Ainfi S. Gilles étant retourné en France, fans remporter avec lui autre chofe qu'un chiffre, qui étoit la conclufion ordinaire des négociations qui fe faifoient avec lui, l'abbé Charrier fe mit en chemin avec le cardinal de Retz, qui voulut le conduire lui-même jufqu'à Ausbourg, où il

lui donna de plus une ſomme conſidérable, qui acheva de le déterminer, & leva toutes les difficultés qu'il avoit faites juſques-là.

Ce voyage fait à contre-tems fut entiérement inutile : tout ce que put faire l'abbé Charrier fut d'obtenir une audience ſecrete du cardinal Azzolin, qui s'étant bien voulu charger d'en parler au cardinal patron, lui dit pour toute réponſe peu de jours après, que les promeſſes du roi d'Angleterre n'avoient fait aucune impreſſion ; que quelque avantage qu'on pût ſe promettre de ſa part en faveur des catholiques Anglois, on ne ſe réſoudroit jamais à lui donner ou à lui prêter de l'argent ; qu'à l'égard du cardinal de Retz, les parens du pape ne ſongeant qu'à leur établiſſement étoient plus éloignés que jamais de ſe brouiller en ſa conſidération avec la cour de France ; qu'enfin le janſéniſme étoit une choſe ſi odieuſe, qu'il n'étoit pas permis d'en ouvrir la bouche, & qu'il ſeroit non-ſeulement inutile, mais même dangereux d'en parler ; qu'il avoit dit au cardinal patron que l'abbé Charrier étoit à Rome, mais qu'il l'avoit trouvé ſi froid, & tellement éloigné de rien écouter ſur aucune des propoſitions dont il étoit chargé, qu'il ne lui conſeilloit pas d'y ſonger davantage.

Sur cette réponſe l'abbé, ſans demander

audience au pape, ni au cardinal patron, s'en retourna en France, après avoir informé le cardinal de Retz du peu de ſuccès de ſa négociation. De ſon côté le cardinal alla à Ratisbonne, d'où il retourna en Hollande en grande diligence, ſur les bruits qui couroient de la paix générale. Il y trouva Verjus qui arrivoit de France, où il l'avoit envoyé pour avoir des nouvelles certaines de ſes amis, & pour changer ſes chiffres & ſes adreſſes, à cauſe de la prétendue trahiſon de ſes domeſtiques : après quoi il paſſa en Flandres pour conférer avec M. le prince qui l'avoit averti des diſpoſitions à la paix.

Ils auroient bien voulu empêcher la paix l'un & l'autre, s'ils avoient pu, auſſi-bien que le marquis de Caracene, qui commandoit en Flandres. Il y avoit auſſi une cabale à la cour d'Eſpagne qui s'y oppoſoit ouvertement, diſant que leurs affaires n'étoient pas en aſſez mauvais état pour les obliger à rien précipiter ; qu'il y avoit lieu d'eſpérer une révolution en France ; qu'après avoir engagé le cardinal Mazarin à une conférence ſur la frontiere, il ne pouvoit éviter de deux choſes l'une, ou de leur accorder la plupart de leurs demandes, ou de ſe charger de toute la haine de la rupture : ce qui ſeroit d'une dangereuſe conſéquence pour lui, & dans les pays étrangers & dans la

France; la reine commençant à croire elle-même, qu'il ne souhaitoit pas la paix ni le mariage du roi avec l'infante, dans l'espérance peut-être de lui faire épouser Anne Mancini sa niéce (*a*), dont le roi étoit devenu fort amoureux.

Mais dom Louis de Haro, ministre d'Espagne, raisonnoit d'une autre maniere. Le mauvais succès de la bataille d'Elvas gagnée par les Portugais au mois de janvier 1659, à laquelle il s'étoit trouvé en personne, lui avoit inspiré un si grand desir de vengeance, qu'il n'étoit occupé que de cela, répondant à tous propos à ceux qui le pressoient sur ce sujet, *hà mister conquistar à Portugal* (*b*). Il avoit tant de peur que le traité commencé, par lequel le cardinal Mazarin promettoit d'abandonner les Portugais, ne manquât, qu'il pensa plusieurs fois se relâcher sur le rétablissement de M. le prince, en lui faisant offrir sur les terres d'Espagne deux fois plus de bien qu'il n'en avoit en France (*c*). Il écrivit aussi au marquis de

(*a*) Le cardinal sachant que le roi n'en viendroit jamais jusqu'à épouser sa niéce, & qu'elle ne pouvoit être tout au plus que sa maîtresse, craignit que ce prince ne s'en degoutât ensuite, & que la disgrace ne retombât sur lui-même par contre-coup. Il prit dont le parti de l'éloigner, & ce fut un trait de prudence.

(*b*) Il faut conquérir le Portugal.

(*c*) C'étoit une feinte de l'Espagne, pour faire craindre au cardinal Mazarin qu'on n'abandonnât au prince une partie considérable des Pays-Bas.

Caracene de rompre tout commerce avec le cardinal de Retz, parce que le moindre ombrage qu'on donneroit de ce côté-là au cardinal Mazarin lui feroit rompre la paix.

Cela n'empêcha pas que le cardinal de Retz n'allât plusieurs fois à Bruxelles pendant le traité; qu'il n'y vît le marquis de Caracene; & qu'il n'y eût plusieurs conférences avec M. le prince sur les intelligences en Normandie, qui continuoient toujours, mais qui furent enfin découvertes par la prise du sieur de Bonneson, gentilhomme de Sologne, qui eut la tête coupée à Paris: ce qui obligea les sieurs de Crégui & d'Anneri à se retirer en Hollande.

La paix étant faite, les commerces du cardinal de Retz avec S. A. cesserent tout d'un coup, ou se réduisirent à des protestations d'amitié; M. le prince étant revenu en France, au lieu que S. E. fut contrainte de s'en retourner en Hollande, avec le chagrin de n'avoir pas voulu profiter de l'union qu'il auroit pu faire avec S. A. C'est pourquoi Joli ne voyant plus de ressource pour lui, lui conseilla de quitter cette vie vagabonde & de se retirer plutôt dans quelque monastere sous la protection de l'Empereur, où il pourroit vivre d'une maniere plus honorable, plus religieuse, & plus conforme à son état, & d'ailleurs avec beaucoup moins de dépense.

Mais le cardinal ne voulut point écouter ses avis. Après avoir fait un troisiéme voyage à Bruxelles, pour y saluer le roi d'Angleterre à son retour de la conférence des Pyrénées, il retourna en Hollande, pour y vivre comme auparavant, volant de ville en ville, & courant d'auberge en auberge, passant son tems à la comédie, aux danseurs de corde, aux marionettes & à d'autres amusemens de cette nature, sans pouvoir souffrir une lecture sérieuse. S'il lisoit, il ne lisoit que des livres de badinerie & des fadaises. Cette conduite bizarre fatiguoit étrangement Joli & Verjus, d'autant plus que sa plus grande application étoit de jetter de la défiance & de la jalousie entre tous ceux qui l'approchoient, par des rapports souvent supposés qu'il leur faisoit aux uns & aux autres : de sorte qu'il y avoit toujours des disputes & des éclaircissemens, dans lesquels le cardinal ne manquoit jamais de prendre le parti de son écuyer Malclerc, qui le gouvernoit avec un empire absolu, fondé non pas tant sur l'inclination ou sur l'amitié, que sur le besoin qu'il avoit de son ministere en certains amusemens, & peut-être aussi de crainte qu'il ne découvrît ses foiblesses & ses folies, dont il étoit l'unique confident & le témoin.

Cette dépendance du cardinal augmenta même, depuis une contestation violente qu'il eut un jour avec l'écuyer à Anvers, dans une hôtellerie qui a pour enseigne la ville de Sevemberg : car des paroles en étant venus aux coups, ils se gourmerent & se prirent à la gorge avec tant de fureur & avec si peu de respect de la part de l'écuyer, que le cardinal eut le nez fort endommagé, & son rabat tout déchiré. Il fut apparemment bien battu, & cela le rendit depuis si soumis & si souple, que S. E. n'osoit parler à personne sans en rendre compte à son écuyer & sans le consulter, faisant ensuite tout ce qu'il ordonnoit.

On n'a jamais bien sû le sujet de cette querelle, & le sieur Vacherot, médecin du cardinal, qui accourut au bruit avec quelques domestiques qui virent comme lui le débris du combat & les marques sanglantes sorties des nez des deux athletes, ne purent dire autre chose à Joli que ce qu'ils avoient vû : les parties ayant gardé un profond silence sur le sujet de cette tragi-comédie. Quoi qu'il en soit, l'impudence de l'écuyer álla si loin, qu'il n'y avoit pas de malice basse & vilaine qu'il ne fît impunément à tous ceux qui approchoient du cardinal, & cela en sa présence, sans qu'il osât dire un mot. Cet insolent ne se con-

tenta pas d'être le maître de sa personne & de sa bourse sans rendre compte ; il voulut encore l'être de toutes ses affaires, & se fit pour cet effet envoyer des chiffres de Paris qui lui étoient particuliers. Mais ayant découvert que le sieur de Caumartin, & les autres confidens de S. E. ne vouloient avoir affaire qu'à Joli, il entreprit de le ruiner dans son esprit & de le lui rendre suspect par ses artifices & ses calomnies, mettant tout en œuvre pour découvrir quelque chose dont il pût faire usage contre lui, jusqu'à entrer la nuit dans sa chambre pendant qu'il dormoit, & faire l'inventaire de tout ce qu'il y avoit dans ses poches.

Joli fut averti de tous ces tours par les domestiques du cardinal ; mais il ne daigna pas s'en plaindre, & il travailla toujours à ses affaires avec la même affection & la même assiduité. Le cardinal de son côté jouoit son rôle avec une grande dissimulation, & continuoit de donner à Joli les mêmes marques de confiance & d'amitié, particuliérement quand il lui survenoit des affaires au-dessus de la portée de Malclerc. Mais il est certain que ce n'étoit que par grimace, & que le cœur de S.E. étoit entiérement changé à son égard.

Le désordre dans la vie & dans les manieres du cardinal de Retz dura deux ans entiers.

entiers & jusqu'à son accommodement: ne s'étant rien passé de considérable pendant tout ce tems, à la réserve de quelques voyages qu'il fit, l'un à Hambourg pour aller voir la reine Christine de Suéde, & deux en Angleterre, après le rétablissement du roi Charles II, pour le faire souvenir des promesses qu'il lui avoit faites de ménager sa réconciliation avec la cour. M. d'Aubigni, qui se trouva pour lors en Angleterre, contribua beaucoup à la bonne réception qui lui fut faite par S. M. par le duc d'Ormond & par le chancelier; mais tout cela ne produisit rien de solide, qu'un présent de quatre mille guinées, dont les lettres de change furent apportées en Hollande par le sieur Meade, gentilhomme Irlandois qui étoit auprès de M. d'Aubigni. Le sieur Malclerc ne manqua pas de se rendre aussi-tôt maître de cette somme, & d'obliger S. E. à tenir le cas fort secret, sous prétexte que si ses amis venoient à le savoir, ils cesseroient de lui envoyer les huit mille écus qu'ils lui fournissoient tous les ans pour sa subsistance.

Peu de tems après, le cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier une de ses niéces avec le roi d'Angleterre, & ayant envoyé le sieur Berthet à Londres pour ménager cette affaire; M. d'Aubigni ne man-

qua pas d'en donner avis au cardinal de Retz, afin qu'il tâchât de profiter de cette conjoncture : ce qui obligea S.E. de retourner à Londres, dans le dessein d'aider autant qu'il pourroit à la conclusion de ce mariage, ne doutant pas que ce ne fût une voie sûre pour se raccommoder avec le cardinal Mazarin. Mais ayant trouvé le roi & son conseil fort éloignés de cette proposition, il changea de batterie, & entrant dans l'esprit de la cour, il déclama vivement contre le dessein du cardinal Mazarin, & fit tout ce qu'il put pour persuader au monde, que c'étoit lui qui avoit empêché cette indigne alliance, & qu'il n'avoit entrepris le voyage d'Angleterre que pour cela (*a*). Il proposa à S.M. une personne plus digne de son attention, savoir la princesse de Parme, dont les Espagnols offroient de payer la dot comme d'une fille d'Espagne, & cela fut poussé si avant par M. d'Aubigni, & par le moyen du comte de Bristol, que le roi fit partir le dernier pour en aller faire la demande. Mais le chancelier qui avoit d'autres vues & qui ne l'avoit laissé partir que pour l'éloigner de la cour, ayant proposé la princesse de Por-

(*a*) Le roi d'Angleterre écouta cette proposition avec mépris, & dit que la Fortune ne lui avoit point encore fait de pareille insulte.

tugal, fit changer tout d'un coup l'eſprit du roi, & le comte fut rappellé de Bruxelles, où il s'étoit arrêté. Cette réſolution ſurprit un peu le cardinal, qui tâchoit de perſuader au monde qu'il gouvernoit la cour d'Angleterre : quoique dans la vérité il n'eût aucune part dans les affaires du pays, ſi ce n'eſt peut-être dans celles de M. d'Aubigni, à qui S.M.B. vouloit faire donner un chapeau de cardinal.

Le chancelier témoignoit auſſi deſirer la choſe, de ſorte que le cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette négociation à la cour de Rome. Cela lui donna occaſion d'écrire pluſieurs lettres & de dreſſer de grands mémoires, dont il ſe faiſoit honneur, & qui étoient pourtant de la façon de Joli. Enfin cette affaire traîna long-tems & ne réuſſit pas, quoique le chancelier eût envoyé à Rome le ſieur Beſlin ſon ſecrétaire & ſon confident, avec des lettres très-preſſantes de la reine d'Angleterre, & des pouvoirs pour employer le nom du roi où il le trouveroit à propos : mais il y a bien de l'apparence que tout cela étoit pour la montre, & que cet homme avoit été choiſi plutôt pour traverſer la choſe que pour l'avancer.

Quoi qu'il en ſoit, cette affaire fut le prétexte de pluſieurs ſommes conſidérables

qui furent données à S.E. en différentes occasions, pour lesquelles il ne rendit que peu de services & même assez inutiles ; quoique cependant il se donnât de grands mouvemens, ayant fait exprès un voyage à Hambourg pour engager la reine Christine à écrire au cardinal Azzolin & à ses autres amis de Rome, en faveur de M. d'Aubigni. Il fit aussi la dépense de quelques conseils, entr'autres celui de faire passer vingt vaisseaux de guerre dans le détroit & jusqu'à Civita-Vecchia, pour faire peur au pape & à ses neveux, & les obliger à faire ce qu'on souhaitoit d'eux.

Ce fut à peu près dans ce tems-là que les amis du cardinal de Retz prenant occasion de la mauvaise santé du cardinal Mazarin tâcherent de remuer la conscience de celui-ci, en lui faisant représenter qu'il n'étoit ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'église de Paris dans le trouble où elle étoit, & qu'après avoir donné la paix à toute l'Europe, il devoit couronner son ouvrage en la donnant à l'église. Mais voyant qu'il n'étoit pas fort sensible à cette gloire, ils entreprirent de lui faire peur, en publiant une lettre adressée à tous les évêques. Cette lettre qui étoit très-bien faite, & de la façon des jansénistes, reprochoit au cardinal Mazarin la dureté qu'il conservoit en-

core pour le cardinal de Retz, après la conclusion de la paix générale, & jusques sur le bord de son tombeau. Elle finissoit par implorer le secours & les prieres de tous les prélats de l'église catholique, & cela étoit tourné de maniere à faire juger que si on ne lui rendoit pas justice, il n'en demeureroit pas là, & qu'il seroit enfin obligé à faire usage des derniers remedes, dont on disoit n'avoir pas voulu se servir, dans la crainte de troubler l'état pendant la guerre.

Cette lettre plut extrêmement au cardinal de Retz, qui, après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer aussi-tôt en Latin & en François, & en signa plusieurs exemplaires, que Joli eut ordre d'envoyer aux évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne & de Pologne. Mais la maladie du cardinal Mazarin ayant augmenté considérablement, & l'évêque de Châlons lui ayant écrit qu'il seroit peut-être mieux de ne point porter les choses à l'extrêmité, & qu'il y avoit encore quelque chose à espérer en ménageant l'esprit du ministre, S. E. changea tout d'un coup de sentiment, & résolut de supprimer entiérement cette lettre, dans la crainte qu'elle ne l'engageât à soutenir cette démarche par quelque action d'éclat. Cela se fit malgré tout ce que put lui re-

préſenter Joli & les auteurs de la lettre, qui auroient bien voulu ne pas perdre le fruit de leur travail : juſques-là qu'il leur déclara nettement, qu'il voyoit bien que leur deſſein étoit de le pouſſer plus loin, mais qu'il aimoit mieux demeurer encore dix ans dans le même état, que de rien faire qui pût aigrir davantage la cour & le cardinal Mazarin contre lui.

Enfin pourtant l'évêque de Châlons ayant mandé qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer qu'en donnant la démiſſion, le cardinal de Retz revint à ſon premier ſentiment & conſentit à la publication de la lettre, dans l'eſpérance qu'elle pourroit intimider le cardinal Mazarin & le faire rentrer en lui-même avant que de mourir, en fourniſſant à ceux qui l'aſſiſtoient à la mort une belle occaſion de lui preſſer la conſcience ſur cet article : de ſorte qu'on en répandit de tous les côtés. On en adreſſa des exemplaires, non-ſeulement aux évêques, mais à tous les eccléſiaſtiques & particuliers qu'on jugea en devoir faire un bon uſage. Mais cela ne fut pas d'une grande utilité, parce que le cardinal ne voulut pas faire la moindre démarche pour ſoutenir cette lettre : d'ailleurs le cardinal Mazarin étant mort à peu près dans ce tems-là, il fallut prendre d'autres meſures. La premiere fut

un peu brusque & peut-être téméraire, quoique fondée sur les avis de plusieurs amis. On lui conseilla de se rendre à Paris incessamment. Il s'avança jusqu'à Valenciennes, pour être à portée de prendre son parti, suivant les nouvelles qu'il y recevroit, & il écrivit à Joli & à Verjus, de le suivre d'Amsterdam où ils étoient : ce qu'ils firent malgré eux, jugeant bien que ce mouvement précipité ne produiroit pas un bon effet. S'étant avancés jusqu'à Bruxelles, ils y trouverent le cardinal de retour, parce que S. E. apprit à Valenciennes, que le roi avoit fait publier des défenses à toutes sortes de personnes de le recevoir, ou de lui donner passage, avec des expressions plus aigres & plus fortes que du tems du cardinal Mazarin.

M. d'Aubigni qui étoit en Angleterre, avoit conçu à peu près des espérances semblables en faveur de S. E. qu'il avoit même poussées beaucoup plus loin : car ayant conféré avec Berthet (*a*) qui s'étoit mêlé autrefois des affaires de S. E. ils se figurerent tous deux que non-seulement il seroit aisé

(*a*) C'est ce Berthet qui avoit été chargé de proposer le mariage d'une niéce du cardinal Mazarin, & de promettre au roi de la Grande-Bretagne douze millions pour sa dot.

de ménager ſon retour, mais ils ſe mirent auſſi dans la tête de lui faire remplir la place de ſon ennemi dans le conſeil de S. M. & dans cette vue chimérique, Berthet partit de Londres en poſte avec le ſieur Meade, gentilhomme de M. d'Aubigni, qui devoit le faire aboucher avec les amis du cardinal de Retz. Le cardinal envoya dans le même tems ſon écuyer Malclerc à Paris, apparemment pour le même ſujet, quoique depuis il s'en ſoit toujours bien défendu. Quoi qu'il en ſoit, cette intrigue finit bientôt par la priſon de Berthet qui fut mis à la Baſtille. Pour l'écuyer du cardinal, & le gentilhomme de M. d'Aubigni, ils ſe retirerent heureuſement, l'un en Angleterre & l'autre à Valenciennes, où ſon maître l'attendoit avec impatience.

Cependant les ſieurs le Tellier & Fouquet ayant jugé qu'il leur ſeroit avantageux de ménager la démiſſion du cardinal de Retz, qu'ils ſavoient être deſirée ſérieuſement par le roi & par la reine mere, conformément aux derniers conſeils du cardinal Mazarin, prirent ſéparément leurs meſures, pour tâcher d'en venir à bout. Pour cet effet le ſieur le Tellier fit partir le baron de Pennacors, parent du cardinal de Retz, qui avoit été employé dans la plupart des affaires paſſées, & cela de concert avec l'évê-

que de Coutances, qui, malgré ce qui s'étoit passé à son égard dans les derniers désordres, avoit toujours rendu de bons offices au cardinal. Le baron ayant donc été trouver Joli à Amsterdam, lui expliqua le sujet de sa commission, assurant que le sieur le Tellier étoit dans la disposition de faire plaisir à S.E. autant qu'il lui seroit possible, & de le dispenser même de la démission, si cela étoit faisable; qu'en tout cas il se faisoit fort de lui procurer une récompense très-considérable, dont il auroit lieu d'être content, laissant entendre qu'il falloit commencer par rentrer en grace, & que S.M. étant une fois contente de sa soumission, il pourroit se présenter pour lui des choses qui vaudroient mieux que l'archevêché de Patis. Joli, sans approuver la commission, ne laissa pas d'en écrire au cardinal de Retz, qui lui ordonna aussi-tôt de mener Pennacors à la Haye, où il eut de longues conférences avec S.E. qui feignit en présence de Joli de ne pouvoir se relâcher sur la démission: mais apparemment il tenoit un autre langage en particulier, puisqu'il consentit enfin à faire ce qu'on souhaitoit de lui. Il écrivit au roi & à la reine mere des lettres qui devoient leur être rendues par le sieur le Tellier, dans lesquelles après s'être excusé du refus qu'il avoit fait

jusques-là de donner sa démission, sur les manieres du cardinal Mazarin, il assuroit L. M. d'une soumission parfaite à leurs volontés, & d'être prêt à renoncer à tous ses intérêts, lorsqu'il ne s'agiroit plus de ceux de la conscience & de l'église.

Pennacors s'en retourna avec ces lettres qui furent dressées par Joli, & le cardinal affecta de lui dire devant tout le monde, que si on continuoit à vouloir sa démission il n'avoit que faire de revenir, quoique dans le tête à tête il lui eût dit tout le contraire, mais en confidence, & après avoir exigé de lui le secret à l'égard de l'abbé de Lamet, de Joli & de Verjus. Pennacors de son côté stipula le même secret au nom du sieur le Tellier sur toute cette négociation, déclarant qu'il quitteroit tout là, s'il apprenoit que le surintendant Fouquet en eût entendu parler.

Cependant à peine fut-il parti, que l'abbé Charrier arriva à la Haye de la part du sieur Fouquet, dans le même dessein de négocier avec S. E. pour la démission de son archevêché qu'il avoit intention de faire tomber à un de ses freres, offrant de lui faire donner en bénéfices tout ce qu'il auroit presque pû souhaiter, & de fixer la restitution des revenus de l'archevêché à telle somme qu'il auroit agréable, dont

l'abbé avoit ordre de lui payer une partie d'avance, s'il savoit que la chose pût lui faire plaisir.

Ces propositions furent accompagnées d'éloges magnifiques du surintendant : le négociateur exaltant par-dessus les nues sa générosité, sa libéralité, sa fidélité inviolable envers ses amis, le crédit extraordinaire qu'il avoit à la cour, & sa faveur auprès du roi & de la reine, qui ne laissoient pas lieu de douter qu'il ne devînt dans peu le maître de toutes les affaires. C'étoient là autant de considérations que l'abbé crut devoir faire une forte impression sur l'esprit du cardinal, & le déterminer à prendre un parti dont il savoit bien d'ailleurs qu'il n'étoit pas éloigné : mais il fut bien surpris, lorsque S. E. après avoir exigé de lui le secret de la confession avec serment, lui conta en présence de Joli tout ce qui s'étoit passé avec Pennacors, & lui fit sentir la différence des propositions du sieur le Tellier, & de celles du sieur Fouquet; le dernier demandant absolument la démission, au lieu que l'autre se faisoit presque fort de lui conserver l'archevêché. Il y ajouta une réflexion encore plus essentielle, c'est que le surintendant ne parloit qu'en son nom & de son chef, au lieu que Pennacors avoit laissé à entendre qu'il étoit en

quelque façon autorisé du roi & de la reine. Cela fit dire dès-lors à Joli, que le surintendant n'étoit pas si bien en cour & dans l'esprit de L. M. qu'il se le figuroit, puisqu'on lui cachoit une affaire de cette nature.

Le cardinal & l'abbé Charrier se moquerent de cette conséquence, qui fut cependant bientôt justifiée dans la suite : mais ils convinrent qu'il falloit attendre des nouvelles de Pennacors, & qu'en attendant, l'abbé pourroit écrire en termes généraux, que S. E. ne vouloit point entendre parler de démission. Il eut cependant assez de peine à se réduire à ce parti, qui n'étoit pas d'un homme droit, s'imaginant d'ailleurs que la médiation du sieur Fouquet valoit mieux que celle du sieur le Tellier, & ne pouvant digérer la perte des grandes espérances qu'il avoit bâties sur le succès de cette négociation, pour ses intérêts particuliers. Mais comme il étoit attaché depuis long-tems au cardinal de Retz, il fut obligé de déférer à ses raisons & à ses volontés.

Les choses en demeurerent là pendant trois semaines, sans aucuns incidens nouveaux, que des plaintes & des reproches qui arrivoient de tous côtés de la part des amis du cardinal, sur les bruits qui couroient de son accommodement sans leur

participation : à quoi on ſe contenta de répondre, qu'il étoit vrai qu'on avoit fait des propoſitions, mais que S. E. ne les écoutoit pas, parce qu'elles rouloient toutes ſur la démiſſion, qu'il ne vouloit pas donner. Joli en écrivit à Caumartin en ces termes : ne croyant pas que le cardinal de Retz pût jamais oublier les ſermens qu'il faiſoit à tous propos de ne point quitter ſon archevêché, comptant d'ailleurs que la négociation de Pennacors, ſi elle réuſſiſſoit, tomberoit entre ſes mains, pour arrêter les articles de la jouiſſance, comme il l'avoit toujours deſiré. L'évêque de Châlons & ſon neveu la Houſſaye faiſoient auſſi beaucoup de bruit, pour n'avoir pas de part dans un traité de cette nature, où ils prenoient encore plus d'intérêt que le ſieur de Caumartin, attendu que l'évêque couchoit en joue l'archevêché, ayant déja fait entendre à la cour, que le cardinal de Retz ſe réſoudroit beaucoup plus aiſément en faveur d'un ami que d'un autre.

On fut aſſez long-tems ſans recevoir des nouvelles de Pennacors, parce que le ſieur le Tellier avoit ſuivi le roi au voyage de Nantes, que S. M. fit pour arrêter le ſieur Fouquet, & qu'il jugea qu'il étoit à propos d'attendre la concluſion de cette affaire, qui occupoit fort L. M. avant que de leur

rendre les lettres du cardinal, pour en obtenir une réponse favorable. Au reste la nou velle de la prison du surintendant surprit extraordinairement le cardinal de Retz & l'abbé Charrier, qui s'étoient moqués de la conjecture de Joli (*a*). Le cardinal commença d'en tirer de bons augures pour ses affaires, & d'espérer un succès plus gracieux de l'entreprise du sieur le Tellier, dont le crédit étoit considérablement augmenté. Mais il ne fut pas long-tems dans cette douce erreur, Pennacors lui ayant fait savoir enfin, que ses lettres avoient été présentées, & reçues favorablement de L. M. que le sieur le Tellier avoit fait tout son possible pour les disposer à le recevoir en grace, en lui conservant son archevêché; mais que tout ce qu'il avoit pû dire avoit été inutile, & que s'il vouloit sortir d'affaire, il falloit absolument se résoudre à donner sa démission : après quoi il pouvoit se promettre une récompense avantageuse, & toutes sortes d'autres graces de S. M. Les lettres de

(*a*) On engagea auparavant adroitement M. Fouquet à se défaire de sa charge de procureur général, sous prétexte qu'étant chargé de toutes les affaires depuis la mort du cardinal Mazarin, elle lui devenoit inutile. La cour alla en Bretagne pour s'emparer de Belle-Isle que le surintendant avoit achetée de la maison de Retz, & fait fortifier en cas de revers. M. le Tellier ne voulut se mêler du procès ni directement ni indirectement.

Pennacors étoient même conçues en termes à faire juger que le ſieur le Tellier ne ſe mettoit plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avoit apparemment entrepriſe que pour ôter à ſon concurrent le moyen de faire ſa cour au roi : & quoique le cardinal lui eût dit plutôt cent fois qu'une de revenir, il douta s'il le devoit faire, voyant la froideur & l'indifférence de celui qu'il employoit. Il ne laiſſa pourtant pas de revenir avec les propoſitions de la cour ſur le pied de ſa démiſſion, dont la premiere étoit l'abbaye de S. Denis, qu'on diſoit affermée près de quarante mille écus; enſuite la reſtitution de tous les revenus de l'archevêché & des autres bénéfices, qui ſe trouveroient avoir été portés à l'épargne, ou mis en d'autres mains, que l'on confeſſoit monter à près de ſoixante mille livres, quoiqu'il dût y en avoir plus de deux cens mille livres, s'ils avoient été bien économiſés; enfin une amniſtie générale pour tous ceux qui avoient ſuivi le cardinal de Retz, & le rappel de tous les chanoines, curés & autres perſonnes exilées par rapport à lui, qui ſeroient rétablis dans leurs bénéfices, charges & emplois; nommément le ſieur Chaſſebras, curé de la Magdelaine.

Pendant quelques jours le cardinal feignit de rejetter bien loin ces propoſitions

& de refuser la démission. L'abbé Charrier & Malclerc, qui savoient ses intentions, jouoient aussi le même personnage, disant à l'abbé de Lamet, à Joli & à Verjus, qu'ils le confirmoient autant qu'ils pouvoient dans cette résolution; mais il est certain qu'ils faisoient l'un & l'autre le contraire de ce qu'ils disoient, & qu'ils n'avoient pas de plus grande passion que de finir cette affaire de quelque maniere que ce fût, sans s'embarrasser de l'honneur de S. E. La seule chose qui inquiétoit l'abbé étoit la crainte que ce traité ne se conclût par d'autres mains que les siennes; quoiqu'il eût tiré parole positive du contraire du cardinal, & que quand il seroit question de finir, il lui donneroit un billet de créance, sur lequel il pourroit arrêter les articles avec le sieur le Tellier & terminer l'affaire au préjudice de Pennacors, qui s'en étoit donné tous les soins. Afin d'entretenir S.E. dans cette résolution, l'abbé lui représentoit sans cesse que Pennacors & l'évêque de Coutance étoient des misérables, sans aucune considération dans le monde, & dont le sieur le Tellier se servoit, dans le dessein de pouvoir plus aisément manquer de parole; qu'ainsi le cardinal avoit intérêt de faire intervenir quelqu'un qui pût la mieux soutenir, comme lui, parce qu'il avoit beau-

coup de liaiſon avec le maréchal de Villeroi, ami intime du ſieur le Tellier. Les autres confidens du cardinal de Retz écrivoient auſſi fortement contre ces deux perſonnages, & s'accordoient tous en ce point, quoiqu'ils fuſſent fort diviſés entr'eux; chacun ſouhaitant de ſe rendre maître du traité, dans la vue d'en tirer des avantages particuliers, & néanmoins déſapprouvant preſque tous la démiſſion. Mais le cardinal, ſans les conſulter davantage, réſolut tout d'un coup de l'offrir, diſant qu'il ne pouvoit plus s'empêcher de faire cette démarche; que du reſte il embarraſſeroit l'affaire de tant de difficultés, qu'elle deviendroit comme impoſſible. Ces conditions ſe réduiſoient cependant à trois articles, dont le premier étoit, qu'on lui rendroit un compte exact de tous ſes revenus, à quelque ſomme qu'ils puſſent monter. 2. Que le marquis de Chandenier ſeroit rétabli dans ſa charge, ou qu'il en ſeroit récompenſé : ce qui étoit une ſuite des ſollicitations du ſieur le Clerc, que le marquis avoit envoyé en Hollande exprès pour cela. 3. Une abolition entiere & ſans reſtriction pour le ſieur d'Anneri, avec ſon rétabliſſement dans tous ſes biens. M. le prince avoit obtenu celui de M. de Crégui. Joli voyant tout ce qui ſe paſſoit jugea que c'étoit une affaire faite, & d'ail-

leurs il n'avoit pas oublié la facilité avec laquelle le cardinal de Retz avoit abandonné sa démission à du Flos Davanton. Cependant, afin de n'avoir rien à se reprocher, il voulut faire une derniere tentative sur l'esprit de S. E. pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui représentant que le chemin qu'il prenoit ne quadroit pas avec la lettre qu'il avoit écrite au roi, dans laquelle il ne s'excusoit de donner sa démission que sur l'intérêt de l'église & sur les motifs de sa conscience; qu'il n'y avoit ni grace, ni honneur, ni bienséance à changer si promptement de principe, en se réduisant à des conditions purement temporelles; qu'il n'en falloit venir là que peu à peu, & après bien des degrés; qu'il ne risquoit rien dans le retardement, & qu'il seroit toujours reçu à cette capitulation; qu'ainsi pour mettre son honneur à couvert, il pouvoit faire dire au roi qu'il étoit toujours dans la disposition de se soumettre à ses volontés au moment qu'il le pourroit faire sans agir contre sa conscience & contre les loix de l'église; que pour faire voir à S.M. qu'il n'étoit retenu que par cette considération, il consentoit de donner sa démission, en lui faisant voir un avis canonique signé d'un certain nombre de prélats & de docteurs de Sorbonne, qui portât qu'il

le pouvoit faire en bonne conſcience; qu'en s'y prenant de cette maniere il arriveroit, ou que le roi n'inſiſteroit pas ſur la démiſſion, ou que ſa conduite ſeroit juſtifiée devant tout le monde : après quoi il pourroit traiter des conditions. Mais Joli ne fut pas écouté : ſes expédiens furent traités de petits moyens & de bagatelles, & il ne fut plus queſtion que de députer Pennacors. L'embarras fut de le faire de maniere que l'abbé Charrier, à qui le cardinal avoit promis une lettre de créance pour finir cette affaire, ne pût s'en formaliſer. Pour leur ôter cette difficulté, S. E. ne trouva pas d'autre moyen que celui de les prendre chacun en particulier & de leur donner à l'un & à l'autre, ſous un grand ſecret, un billet de créance: après quoi ils partirent tous deux à peu de diſtance l'un de l'autre fort contens du perſonnage qu'ils alloient jouer, & remplis de grandes eſpérances. Ce petit micmac ſe fit ſans en rien dire à Joli : mais à peine furent-ils ſortis d'Amſterdam, que le cardinal lui conta tout ce qu'il avoit fait, en s'excuſant ſur les importunités de l'abbé Charrier & peſtant fort contre lui. Il le chargea enſuite d'écrire à Pennacors, pour le prier de ne s'en offenſer point, & de laiſſer à l'abbé la petite ſatisfaction de diſcourir avec le ſieur le Tellier, l'aſſurant du reſte qu'on

ſe repoſoit entiérement ſur lui. A cela Joli répondit qu'il feroit tout ce qu'il lui ordonneroit, mais qu'il ne croyoit pas que Pennacors digérât aiſément un tour de cette nature; que d'ailleurs il étoit à craindre que le ſieur le Tellier ne s'offensât de cette conduite, & ne trouvât mauvais qu'on eût donné connoiſſance de cette négociation à l'abbé Charrier, qu'il ſavoit avoir été envoyé par le ſieur Fouquet, & qu'il ne prît de-là occaſion de rejetter les deux créances, & de laiſſer tomber cette affaire, dont apparemment il ne ſe mettroit plus en peine. Cette raiſon frappa ſi fort le cardinal de Retz, qu'il dépêcha au plutôt un courier à l'abbé Charrier. Ce courier qui l'atteignit à Bruxelles, avoit des ordres très-exprès pour l'abbé, de ſupprimer la lettre de créance & de ne la laiſſer voir à perſonne, pour des raiſons qui étoient ſurvenues depuis ſon départ: & cela vint fort à propos, attendu que les deux agens s'étant joints ſur la route, & l'abbé n'ayant pu s'empêcher de ſe vanter de ſon billet, Pennacors en fut tellement ſurpris & offenſé, qu'il écrivit bruſquement au cardinal, qu'il ne ſe mêleroit pas davantage de ſes affaires, s'il ne révoquoit inceſſamment un pouvoir qui le déshonoroit.

Ainſi l'abbé Charrier ayant reçu ce con-

tre-ordre fila bien plus doux, & Pennacors ſe voyant raſſuré par les lettres de Joli continua ſon chemin ſans inquiétude. Il ſe rendit auprès du ſieur le Tellier & l'informa de l'état des choſes, & des nouvelles propoſitions du cardinal de Retz, ajoutant qu'il étoit prêt de ſe rendre à Commercy, ou tel autre lieu du royaume qu'il plairoit à S.M. pour y paſſer l'acte de ſa démiſſion, pourvu qu'on lui envoyât quelque argent pour faire ſon voyage, à déduire ſur les revenus de ſes bénéfices. Ces propoſitions furent communiquées au roi, mais S.M. ne voulut pas s'engager à rendre autre choſe que ce qui étoit entré à l'épargne, ni conſentir au rétabliſſement du marquis de Chandenier. Pennacors retourna en Hollande avec cette déclaration, & le cardinal ne jugea pas à propos de trop inſiſter ſur ces deux articles. Ils convinrent enſuite à peu près de leur fait ſur la parole qui lui fut donnée, qu'on auroit ſoin de contenter le marquis de Chandenier. Cependant comme ce marquis & ſes amis faiſoient beaucoup de bruit dans Paris, S.E. trouva bon d'y envoyer Joli, pour appaiſer leurs murmures, & pour faire expliquer cet article d'une maniere dont ils euſſent lieu d'être contens : ce qui lui parut d'autant plus néceſſaire, qu'il avoit beſoin là d'un homme de con-

fiance, pour recevoir les paroles du ſieur le Tellier, qui ne lui avoient été apportées juſques là que par Pennacors qui dépendoit preſque entiérement de lui, & pour recevoir l'argent qu'il avoit demandé pour ſon voyage.

Joli fit ce qu'il put pour ſe diſpenſer de cette commiſſion, n'ayant aucune envie de paroître dans un traité qu'il n'approuvoit pas, ni de ſe charger des murmures du marquis de Chandenier & des autres mécontens, qui ſe plaignoient d'avoir été abandonnés : mais enfin il fut obligé de ſe rendre & de partir pour Paris, où étant arrivé, ſon premier ſoin fut de voir le marquis, pour le diſpoſer à ſe contenter d'une bonne récompenſe : à quoi il eut aſſez de peine de conſentir. Enſuite il fit demander audience au ſieur le Tellier, & ce miniſtre lui donna rendez-vous aux Céleſtins. Après pluſieurs conteſtations il obtint que S. M. feroit donner ſix cens mille livres au marquis de Chandenier, & que le ſieur le Tellier verroit le premier préſident de Lamoignon ami du marquis, pour lui faire agréer cette récompenſe. Mais toute cette négociation devint inutile par l'opiniâtreté de cet officier, qui refuſa de prendre cette ſomme, voulant être rétabli dans ſa charge, en quoi il fut blâmé généralement de tout le monde, & le cardinal juſtifié, pour avoir

faït tout ce qu'on pouvoit exiger raiſonnablement de lui dans une affaire de cette nature, où il n'étoit ni aiſé ni poſſible de faire mieux, attendu qu'on traitoit avec ſon maître. Après cela Joli eut bientôt fait avec le miniſtre, qui lui promit de lui faire donner deux mille louis d'or pour le voyage du cardinal, avec un paſſeport pour lui & pour toutes les perſonnes de la ſuite : ce qui ayant été fait, Joli partit avec Pennacors chargé du modele de la démiſſion, pour ſe rendre à Bruxelles où il trouva le cardinal. Ils partirent tous enſemble pour Commercy, & y arriverent huit jours après.

Dès que le cardinal fut arrivé à Commercy, ſon premier ſoin fut de faire dreſſer ſa démiſſion de l'archevêché de Paris pardevant deux notaires, ſur le modele de la cour, qu'il remit auſſi-tôt entre les mains de Pennacors & de Joli, pour la porter au ſieur le Tellier, avec ordre de ſolliciter la reſtitution d'une partie de ſes revenus, dont il avoit un beſoin preſſant pour payer ſes créanciers & pour fournir à ſa ſubſiſtance. S. M. l'ayant vue, parla en aſſez bons termes du cardinal de Retz, & laiſſa entendre qu'il ne ſe repentiroit pas de ſa démiſſion. Quelques-uns de ſes amis expliquerent celà ſuivant leurs deſirs, & comme ſi le roi eût eu intention de lui reſtituer

l'archevêché ; mais ils ne furent pas long-tems dans cette erreur : car S. M. nomma M. de Marca, archevêque de Toulouſe, pour remplir cette place ; après quoi elle donna l'abbaye de S. Denis au cardinal, avec une autre petite abbaye dans le duché de Retz, nommée la Chaume, & dont le revenu n'eſt que de deux mille livres de rente. On lui fit auſſi payer une ſomme de cinquante mille livres en attendant l'expédition des bulles, n'y ayant pas eu moyen d'en obtenir davantage, non plus que le rappel des exilés : & même M. le Tellier déclara qu'il ne falloit point eſpérer tout cela, ni que S. M. ſe preſsât d'exécuter les conditions du traité, que M. de Marca ne fût en pleine poſſeſſion de l'archevêché. Tout ce qu'on put obtenir fut des lettres d'économat pour jouir par proviſion des fruits de l'abbaye de S. Denis. Ce déni apparent de juſtice donna lieu à pluſieurs partiſans du cardinal de déclamer hautement contre ce traité, auquel ils n'avoient point eu de part : diſant que s'ils s'en fuſſent mêlés, ils ſe ſeroient bien précautionnés contre ces difficultés ; que S. E. ayant exécuté de bonne foi tout ce qu'elle avoit promis, la cour étoit obligée d'en faire de même à ſon égard ; qu'on trouveroit aiſément les moyens de prolonger l'expédition des

des bulles & de fruſtrer par ce moyen le cardinal de l'exécution de ſes conventions avec pluſieurs autres choſes ſemblables, qui lui donnerent de très-grandes inquiétudes : d'autant plus que la cour de Rome tarda trois ou quatre ans avant que de rien expédier. Cela dans la vérité ne venoit que de la lenteur ordinaire de cette cour & de ce que M. de Marca tâchoit d'en obtenir le gratis, ou quelque remiſe.

Après tout, ſi ces déclamations avoient quelque choſe de ſpécieux, il faut convenir que le conſeil du roi avoit auſſi de bonnes raiſons pour ne ſe pas preſſer ; ayant la mémoire toute récente de la révocation que le cardinal de Retz avoit faite au ſortir du château de Nantes de ſa premiere démiſſion, qui donnoit un juſte ſujet de prendre des ſûretés contre un retour ſemblable, & de différer le payement de ſes revenus juſqu'à ce que la choſe fut entiérement conſommée.

Si le cardinal de Retz eut bien voulu faire attention à tout cela, il auroit pris patience de meilleure grace, & ne ſe ſeroit pas laiſſé tranſporter comme il faiſoit à tous momens, à un dépit outré (*a*), qui

(*a*) Il eſt viſible que le ſieur Joli eſt outré lui-même & qu'il charge ſon tableau. Il regne ici & dans la ſuite

lui faiſoit dire & faire mille extravagances, juſqu'à jurer groſſiérement, que pour ſe venger de la cour, il quitteroit ſon chapeau & ſe feroit moine à Breuil, petit monaſtere de Bénédictins à la porte de Commercy. Il ſe fâchoit ſérieuſement contre ceux qui rioient de ſes boutades, & cela me fait ſouvenir encore d'une ſaillie plus ridicule & plus indigne de S.E. ſaillie qu'il ne manquoit jamais d'avoir, quand il recevoit quelque mécontentement du pape. Il diſoit donc que pour le faire enrager il ſe feroit huguenot, & qu'il écriroit enſuite contre Rome d'une terrible maniere. Par-là il eſt aiſé de juger que la bile & la colere regnoient avec une violence extraordinaire dans le tempérament du cardinal. Après tout, au milieu de ſes chagrins exceſſifs, il ne laiſſoit pas de ſonger à ſe divertir le plus qu'il pouvoit dans Com-

de cet ouvrage un eſprit de ſatyre & de malignité qui ſuppoſe beaucoup de chagrin contre le cardinal de Retz. Il l'accuſe de timidité, d'irréſolution & d'attachement au plaiſir. Mais dans l'étrange ſituation où ſe trouvoit le cardinal, pouvoit-il ſe déterminer facilement, ne voyant pour ainſi dire, autour de lui que des précipices? & d'ailleurs ne voit-on pas tous les jours que l'abattement eſt l'effet du grand chagrin? l'inaction & l'irréſolution, une ſuite de l'abattement? Pour l'attachement aux plaiſirs, il ſeroit difficile de le juſtifier tout à fait: mais outre qu'il n'y a perſonne qui n'ait ſon défaut, l'auteur lui attribue bien des foibleſſes qu'il n'eut point, & groſſit celles qu'il eut en effet.

mercy, ou véritablement il aimoit mieux être que par-tout ailleurs ; quoiqu'il affectât le contraire devant ceux de ses amis de Paris qui venoient le voir, & qu'il se plaignît continuellement de la cour qui le laissoit languir là si long-tems. Il ajoutoit cependant par un autre déguisement beaucoup plus artificieux & plus faux, que si quelque chose pouvoit lui rendre ce triste séjour supportable, c'étoit le peu de dépense qu'il y faisoit, moyennant quoi, avec le tems, il espéroit s'acquitter de ses dettes : devoir dont il vouloit paroître uniquement occupé, quoique dans la vérité ce fût alors le moindre de tous ses soins, comme il le donna à connoître dans la suite assez manifestement à ceux qui examinoient sa conduite de plus près : car il employa plus de cent mille livres en vaisselle d'argent par pure vanité. Il dépensa plus de trente mille écus à bâtir dans son château de Commercy, & cela sans aucune nécessité. Ce n'est pas que Joli qui étoit à Paris & qui de tems en tems touchoit quelque somme de l'épargne pour S.E. (quoiqu'avec assez de peine) ne l'employât autant qu'il pouvoit à satisfaire quelques-uns de ses créanciers : mais c'étoit presque toujours malgré le cardinal & sur-tout malgré son écuyer Malclerc, qui attiroit tout l'argent entre ses

mains autant qu'il lui étoit possible, sous prétexte de prévenir ces folles dépenses qu'il lui mettoit pourtant dans la tête, & dont il ne rendoit jamais aucun compte. Cependant il est certain que dès ce temslà, le cardinal avoit d'autre argent, dont il ne se vantoit pas, & qui lui venoit du roi d'Angleterre. Les dernieres lettres de change (qui étoient de deux mille livres sterlings, c'est-à-dire de vingt-six mille livres de notre monnoie,) ne lui avoient été rendues par le sieur Méade à Bruxelles, que peu de jours avant son départ pour Commercy; mais le tems de l'échéance n'étant pas encore venu alors, il envoya du Flos Davanton qui l'étoit venu trouver en Hollande pour s'attacher à sa fortune, après s'être défait de la charge qu'il avoit dans les gardes-du-corps; il l'envoya, dis-je, à Amsterdam, où ces lettres s'adressoient, pour en tirer d'autres sur Paris, lesquelles lui furent payées en louis d'or & en pistoles d'Espagne, qu'il remit ensuite à un oncle de Malclerc, nommé Taille-fumieres, prévost du chapitre de Commercy, & à son valet Claudon. Outre cela il y a lieu de juger que S. E. toucha encore dans la suite des sommes plus considérables de la part de ce monarque : car il est certain que dans une autre occasion il proposa encore

au même perſonnage de paſſer en Angleterre avec Malclerc, pour y toucher une ſomme de plus de quinze mille livres ſterlings, deſtinées à la pourſuite du chapeau de cardinal pour M. d'Aubigni. Mais Davanton ayant fait quelque difficulté de s'embarquer dans une affaire de cette nature qu'il connoiſſoit bien pour dangereuſe, on ne lui en parla plus, & l'écuyer y alla ſeul, ſous prétexte de faire des complimens au roi ſur la convaleſcence de la reine qui avoit été à l'extrêmité. Savoir s'il rapporta cette ſomme avec lui, c'eſt ce qu'on ne ſauroit dire : mais ce qu'il y a de sûr, c'eſt que depuis ſon retour il fit pluſieurs petites abſences myſterieuſes, apparemment pour négocier les lettres de change, qu'on lui avoit données ſur différentes villes, & que dans ce tems-là il ſe fit de très-vives inſtances à Rome en faveur de M. d'Aubigni ; le roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui ménager un chapeau dont ce monarque étoit toujours fort entêté. Le chancelier, à qui cette intrigue ne plaiſoit pas trop, n'oſa pourtant s'y oppoſer : au contraire, pour faire ſa cour, il donna Belling ſon ſecrétaire, qui étoit catholique, comme pour aller la ſolliciter à Rome, mais dans la vérité pour la traverſer ſourdement ; & il eſt certain que M. d'Aubigni étoit en même-

tems la dupe du chancelier & du cardinal de Retz, & qu'ils prenoient l'argent à bon compte, pour ne rien faire; attendu que S.E. n'avoit qu'un fort petit crédit à Rome, & que dans le fond le cardinal n'étoit pas intentionné pour lui, soit par jalousie ou autrement. (*a*) Cela paroissoit même dans ses discours, où il n'épargnoit nullement M. d'Aubigni, quoiqu'il fît profession d'être de ses amis.

Pendant toutes ces affaires, on eut avis de l'expédition des bulles de M. de Marca(*b*), ce qui réjouit un peu la petite cour de S.E. Mais cette joie ne dura guère, la nouvelle

(*a*) Le sieur Joli ne rend pas justice en cette occasion au cardinal de Retz. Ce n'étoit point du tout le caractere de cette éminence : on peut voir ce qu'ont écrit les auteurs contemporains du cardinal, qui ne l'ont jamais accusé d'une pareille obliquité. Il agissoit de bonne foi, mais il n'avoit plus de crédit à Rome.

(*b*) M. de Marca mourut le 29 juin 1662, âgé de soixante-huit ans. Il avoit été président au parlement de Pau, conseiller d'état & archevêque de Toulouse. Il fut nommé à l'archevêché de Paris, & mourut voyant la terre promise, mais sans y mettre le pied. On lui fit cet épitaphe :

Ici gît Monsieur de Marca,
Que notre grand Prince marqua
Pour être chef de son Eglise.
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Dès aussi-tôt le démarqua.

de sa mort étant arrivée presque en même-tems, sans qu'il eût eu le tems de prendre possession de l'archevêché. Cet accident rejetta l'exécution des promesses qui avoient été faites au cardinal de Retz dans une nouvelle longueur, & donna occasion à de nouveaux murmures qu'il coloroit habilement en présence de certaines gens, de la peine que lui faisoit la prolongation de l'exil des ecclésiastiques qui souffroient à cause de lui, quoique dans le fond il en fût peu touché. Des murmures on passa aux imprécations, quand on apporta la nouvelle de la nomination de M. de Rhodez à l'archevêché de Paris; mais les vacarmes, les emportemens & les malédictions allerent dans les derniers excès quand on sut l'insulte qui avoit été faite à Rome au duc de Créqui, dont le cardinal jugea bien que le contre-coup tomberoit nécessairement sur lui, en arrêtant les bulles du nouvel archevêque.

Le duc de Créqui s'attira en quelque maniere cette insulte qui donna lieu aux démêlés du roi avec Alexandre VII, & dont la cour exigea une réparation qui étonna toute l'Europe par sa hauteur. Un peu avant que de partir pour l'ambassade de Rome, le duc avoit accordé sa protection à un bréteur des plus déterminés, & lui avoit

permis assez mal à propos de le suivre. Cet homme, qui ne pouvoit vivre sans tirer l'épée, étoit d'une humeur si querelleuse, qu'un jour il attaqua seul & sans sujet plusieurs Corses, qui passoient auprès de lui, & cette querelle alla si loin, que les Corses résolurent de s'en défaire en trahison. Le bréteur, qui en eut avis, trouva moyen de se sauver : mais les Corses irrités & peut-être excités sous main en vinrent à de grandes insolences à l'égard de l'ambassadeur. Mais pour revenir au cardinal de Retz, les correspondans de Paris, au lieu de l'appaiser, ne firent qu'augmenter le trouble de son esprit en lui insinuant que les remises de la cour ne venoient que du peu de considération qu'on y avoit pour l'évêque de Coutance & pour Pennacors, & que si S. E. vouloit se reposer sur eux & s'avancer jusques à Joigny sous prétexte d'un rendez-vous avec le duc de Retz son frere, pour conférer de leurs affaires domestiques, ils se chargeoient d'obtenir pour lui la permission de venir à la cour, & toutes les autres graces qu'on lui avoit refusées jusques-là.

Le cardinal de Retz prit ce parti sans hésiter : & quoique Joli lui eût écrit que ses amis s'en faisoient accroire, & qu'il y seroit trompé ; il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna

que M. le maréchal de Villeroi avoit parlé au ſieur le Tellier, qui promit de faire ſon poſſible pour obtenir que le cardinal eût la liberté d'aller rendre ſes reſpects au roi. Le ſuccès juſtifia la prédiction de Joli. Ce voyage lui fut non-ſeulement inutile, mais fort déſavantageux & honteux, puiſqu'il fut obligé de retourner ſur le champ à Commercy, pour y attendre l'expédition des bulles.

Cependant les affaires de la cour de Rome au ſujet du duc de Créqui s'aigrirent & dégénérerent enfin dans une parfaite rupture. Comme on crut à la cour qu'on pourroit avoir affaire du cardinal & de ſes amis en cette occaſion, on commença de le ménager un peu davantage. Le ſieur le Tellier dit même à Joli ſous un grand ſecret, que S. M. ſeroit bien aiſe de ſavoir le ſentiment du cardinal ſur la conduite qu'on devoit tenir avec cette cour, & ſur la ſatisfaction qu'on pourroit demander en cas d'accommodement : & on laiſſa entrevoir au même Joli les grands avantages qui pourroient en revenir au cardinal, ſi ſes avis étoient goûtés & ſuivis d'un bon ſuccès. Joli ne demeura pas bien perſuadé de ces eſpérances : mais comme il ne faut rien négliger dans ces ſortes d'occaſions, il dépêcha auſſi-tôt un courier au cardinal de Retz,

pour l'informer de la chose. S.E. envoya une réponse avec ses avis sur les questions du ministre, & ces avis contenoient entr'autres choses, l'érection d'une pyramide, & l'envoi du cardinal patron en qualité de légat en France, pour faire satisfaction à S.M. Deux choses auxquelles la cour n'avoit pas pensé, & qui furent si bien reçues, que la susdite réponse fut envoyée au duc de Créqui, avec ordre de la suivre de point en point dans la négociation de cette affaire qui se termina effectivement suivant le projet; sans que le cardinal en tirât cependant aucun avantage du côté de la cour.

Il arriva cependant peu de tems après, un nouvel incident au sujet de la même affaire; les cardinaux résidens à Rome ayant écrit & répandu dans les différentes cours de l'Europe une lettre circulaire pour les prier d'employer tous leurs bons offices & tous leurs soins à terminer un démêlé si important au S.S. le cardinal de Retz ayant reçu cette lettre, l'envoya aussi-tôt à Joli, pour la communiquer au sieur le Tellier, avec ordre de lui dire que S.E. n'y répondroit que comme il plairoit au roi; mais les ministres étant eux-mêmes assez embarrassés de ce qu'ils devoient faire, le sieur le Tellier dit à Joli, que le cardinal pouvoit faire telle réponse qu'il lui plairoit, & que

S. M. trouveroit bon tout ce qu'il feroit. Néanmoins comme on ſavoit ce que de ſemblables diſcours ſignifient dans les affaires de cette nature, le cardinal de Retz envoya peu de jours après ſa réponſe ouverte au miniſtre, en deux façons qui ne différoient que dans quelques expreſſions. Cette lettre étoit de la façon de Joli. (*a*) Elle fut miſe en Latin par le ſieur Flechier, qui étoit en ce tems-là auprès du fils ainé de M. Caumartin. La lettre contenoit en ſubſtance, que le cardinal de Retz ne refuſoit pas de rendre tous les bons offices dont on le jugeroit capable; mais qu'il ne croyoit pas qu'il pût y en avoir d'efficaces, que ceux que le ſacré college employeroit à Rome auprès de S. S. pour la porter à faire ſatisfaction au roi ſur un outrage ſi injurieux, & que leurs éminences devoient ſe ſouvenir dans cette affaire, que les rois de France ſont les fils ainés de l'égliſe, & que cette égliſe n'avoit commencé à s'établir dans l'Occident que par leur protection & par leurs bienfaits.

Cela n'étoit peut-être pas ſi grand'cho-

(*a*) Eſprit Fléchier mort en 1710, âgé de ſoixante-dix-huit ans. Son mérite l'avoit fait nommer à l'évêché de Lavaur en 1685, & enſuite a celui de Nîmes en 1687. Il avoit été reçu de l'académie Françoiſe en 1673, à la place de M. Godeau, évêque de Vence.

ſe, mais le ſieur le Tellier ne laiſſa pas d'en être fort content, ayant dit à Joli que la lettre étoit admirable, & que le cardinal de Retz n'avoit rien omis de ce qu'il falloit dire, ni rien dit de ce qu'il falloit omettre; que ce qu'il y trouvoit de plus merveilleux, c'eſt que S. E. parloit comme ſi elle eût été tous les jours dans les conſeils du roi. Cela flattoit ſi fort le cardinal, qu'il liſoit à tous ceux qui l'alloient voir cette lettre avec l'autre écrit, comme les meilleurs ouvrages de ſa façon; impoſant là-deſſus à tout le monde, juſques à ſon ami l'évêque de Châlons. Mais tout cela ne lui ſervit pas de grand'choſe, & n'adoucit point à ſon égard la dureté de la cour, qu'on peut dire avoir été exceſſive, ſans raiſon & à contre-tems, par le refus opiniâtre qu'elle lui fit, non-ſeulement de le recevoir à rendre ſes devoirs à S. M. ce qui ne tiroit à aucune conſéquence, mais auſſi d'aller voir monſieur ſon pere qui étoit à l'extrêmité, qu'il n'avoit pas vu depuis ſa priſon, & qui mourut à l'Oratoire le même jour que M. de Marca: en ſorte que le cardinal fut obligé de demeurer à Commercy, ſans autre occupation que celle de s'abandonner aux plaiſirs qui accompagnent ordinairement l'oiſiveté. Cependant afin de dérober aux yeux du monde cette vie molle

& pareſſeuſe, il faiſoit de tems en tems de petits efforts, & quelques actions d'éclat qui ne laiſſerent pas d'impoſer au peuple. Il faiſoit aſſembler une ou deux fois la ſemaine avec un grand appareil tous les payſans de ſes terres, ſous le prétexte de leur rendre juſtice, & comme s'il eût été queſtion de décider des affaires fort importantes. A l'oſtentation près, ſon intention en cela pouvoit être bonne; mais outre qu'il n'entendoit rien aux affaires & aux procédures de juſtice, il arrivoit fort ſouvent que Malclerc & l'abbé de Saint-Avaux, religieux Bénédictin, parent de Malclerc, renverſoient toute la juſtice & les meilleures intentions de S.E. qui n'avoit pas la force de les contredire. Ils lui alloient parler à l'oreille au milieu de l'audience, & delà s'enſuivoient des injuſtices conſidérables ſuivies des plaintes des malheureux condamnés mal à propos, & des railleries de ceux qui voyoient ce petit manege. Les habitans de Commercy appelloient par ſobriquet le bénédictin, *l'éminence noire*, & l'écuyer, *l'éminence griſe*, (a) & ils en faiſoient bien

(a) On avoit déja donné le nom d'éminence griſe auparavant au P. Joſeph, favori du cardinal de Richelieu, dans l'épitaphe qu'on lui fit :

Ci gît au Chœur de cette Egliſe
La petite éminence griſe :
Et quand au Seigneur il plaira,
L'éminence rouge y gira.

plus de cas, en fait de procès, que de l'éminence rouge, voyant par expérience, que ſans leur protection & ſans leur appui les bonnes graces du cardinal leur devenoient entiérement inutiles.

Après cela le cardinal de Retz tâchoit de faire croire au monde qu'il s'occupoit d'une autre choſe qui lui avoit fait honneur dans le monde, & qui convenoit parfaitement à l'état où il ſe trouvoit. C'étoit d'écrire lui-même en Latin l'hiſtoire des troubles de Paris, & celle de ſes propres aventures, à quoi perſonne n'étoit plus propre que lui, s'il avoit voulu s'y appliquer ſérieuſement & dire la vérité; mais ce projet, comme les autres, s'évanouit en fumée & en pure vanité. Le cardinal ſe contentoit de réciter à ceux qui le viſitoient, deux ou trois pages de ſon hiſtoire en Latin, belles à la vérité, & qu'il avoit commencé de compoſer dans le bois de Vincennes avec l'aide du ſieur Vacherot ſon médecin, ſous le titre de *Partus Vincennarum*. Il feignit de la vouloir continuer à Commercy, faiſant montre d'un grand calepin qu'il feuilletoit avec toutes les marques extérieures d'une grande application, dans les heures où il ne ſavoit que faire, & lorſque le tems ne lui permettoit pas d'aller à la chaſſe ou à la promenade. Cepen-

dant il en demeura toujours à ces deux ou trois pages, auxquelles ceux qui le connoissoient peuvent assurer qu'il n'ajouta pas grand'chose pendant tout le tems de sa vie, à cause de sa paresse naturelle & de son penchant pour les plaisirs, qui avoient sur lui un si grand pouvoir, que lorsque Joli, par un excès d'affection, a voulu lui faire des remontrances là-dessus & tâcher de le retirer de sa vie molle & paresseuse, en lui faisant honte de certaines foiblesses indignes de lui, il n'en a pu arracher autre chose qu'un lâche aveu de ses infirmités. « Mon pauvre ami, lui disoit-il, tu perds » ton tems à me prêcher, je sais bien que » je ne suis qu'un coquin. Mais malgré toi » & tout le monde je le veux être, parce » que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que » vous êtes trois ou quatre qui me connoissez & me méprisez dans le cœur; mais » je m'en console par la satisfaction que j'ai » d'en imposer à tout le reste du monde » par votre moyen même. On y est si bien » trompé, & ma réputation si bien établie, » que quand vous voudriez désabuser les » gens, vous n'en seriez pas crus : ce qui » me suffit pour être content & vivre à ma » mode ».

Mais comme la vanité étoit une de ses plus fortes passions, il y avoit une autre

chose, à laquelle, par cette raison, il s'appliquoit de tout son cœur & avec plaisir dans certaines heures. C'étoit la généalogie de la maison de Gondy. Il se piquoit d'y trouver cinq cens & tant de quartiers sans aucune mésalliance. Il envoyoit chercher vingt & trente fois Verjus & Gautrai ses secrétaires, pour ajouter ou corriger quelque chose à cette généalogie qu'il lisoit sans cesse, sans sujet ni raison, à tous ceux qui l'approchoient, & jusqu'à les rebuter ou même leur faire éviter l'entrée de sa chambre. Enfin cette généalogie fut copiée une infinité de fois, & envoyée à d'Hosier, pour la mettre en ordre, & la faire dessiner, comme si c'avoit été celle d'un des plus grands princes du monde. Cependant après tant de soins, elle est demeurée-là, comme ses autres ouvrages (*a*).

Pour achever de peindre le cardinal d'après nature dans son domestique, un de ses entêtemens étoit de faire parade de cinq ou six lettres qu'il écrivoit tous les ordinaires à ses correspondans de Paris, se plaisant fort à voir de grands porte-feuilles, & de grandes & belles écritures à ses secrétaires, dont l'un appellé Gautrai ne faisoit

(*a*) Cette généalogie a été imprimée en l'année 1682, par les soins de madame de Lesdiguieres.

presque rien, & Verjus guère davantage. Cependant le cardinal affectoit de leur marquer une grande confiance; mais dans la vérité son secret, s'il en avoit qui en valut la peine, étoit entre les mains de Malclerc ou de l'abbé de Saint-Avaux, qui s'étoit insensiblement érigé sur le pied de troisiéme secrétaire pour les correspondances avec ceux qui étoient fâchés que sa démission n'eût pas passé par leurs mains, comme pour toutes les autres fadaises qu'il ne vouloit pas être sues de ceux qui faisoient ses affaires à Paris suivant le train où elles étoient depuis la démission. Voilà donc quelle fut à peu près la maniere de vivre du cardinal de Retz pendant son séjour à Commercy. D'abord il s'y logea dans une maison particuliere : il se retiroit souvent dans le château, sous prétexte d'y aller voir ses bâtimens. Il s'enfermoit ensuite dans une chambre de Malclerc, où cet écuyer officieux disoit que S. E. ne faisoit que dormir. Mais les autres croyoient qu'il s'y occupoit à des amusemens conformes à son tempérament.

Enfin les affaires de Rome ayant été accommodées, & les bulles de l'archevêché de Paris expédiées en faveur de M. de Perefixe, le cardinal de Retz obtint la permission tant de fois refusée de rendre ses respects au roi, qui étoit alors à Fontai-

nebleau, d'où l'on expédia des ordres pour le rappel des chanoines & des curés exilés; mais tout cela se fit d'une maniere à faire juger que ce n'étoit que l'exécution d'un traité désagréable, & sans aucune gracieuseté pour le cardinal. Les ministres se conduisirent en tout ce qui le regardoit avec tant de sécheresse & avec si peu d'ouverture de cœur, qu'il y avoit lieu de juger qu'ils appréhendoient sa présence à la cour. Ce n'est pas qu'ils en fissent rien paroître dans leurs discours: au contraire, suivant l'usage de la cour, ils témoignoient chacun en particulier bonne envie de le servir, rejettant ce qu'il y avoit de dur les uns sur les autres. Sur-tout le sieur le Tellier (*a*) ne manquoit pas aux occasions de désigner assez clairement le sieur Colbert comme l'unique auteur de tous les mauvais traitemens faits à S. E. aussi-bien que de toutes les affaires odieuses qui étoient à la charge du public.

Cette espece de division entre les ministres fit espérer à quelques-uns des amis du cardinal de Retz, qu'il pourroit en profiter & que l'un d'eux prendroit peut-être des engagemens avec lui, quand ce ne se-

(*a*) On n'a jamais douté que M. le Tellier n'eût une jalousie secrete contre M. Colbert; parce que le roi avoit souvent des conversations particulieres avec lui, & qu'il paroissoit prendre beaucoup de confiance en ses avis.

roit que pour nuire à ſon rival. Ils s'imaginerent auſſi que ſa réputation & ſa prudence feroient de grands effets à la cour, où ils avoient ménagé avec de grands ſoins de petites intrigues avec le maréchal de Villeroi & avec d'autres qui n'avoient pas grand crédit, & qui dans le fond ſe moquoient du cardinal & de ſes amis. Dans ces vues ils s'empreſſerent d'aller au-devant de lui juſques à Joigny, comme au-devant d'un héros, pour lui donner des avis ſur ſa conduite, ſur ſes paroles & ſur ſes moindres démarches. Ils affecterent auſſi de le ſuivre à Fontainebleau ſans le perdre de vue; mais malheureuſement tous leurs ſoins & toutes leurs petites meſures furent inutiles.

Le cardinal arriva à Fontainebleau. Il y ſalua S. M. & y parut aux yeux des miniſtres & des courtiſans d'une maniere qui répondoit ſi peu à l'opinion qu'ils s'en étoient formée, que dès ce moment ils ceſſerent de l'eſtimer ou de l'appréhender. (*a*) Ceux qui avoient eu quelques diſpoſitions à lui faire plaiſir commencerent à ſe refroidir, & le regarder comme un homme incapa-

(*a*) M. le cardinal de Retz parut devant S. M. avec un air reſpectueux & un peu embarraſſé, qui eſt aſſez celui des perſonnes qui reparoiſſent devant leur ſouverain, après une longue diſgrace.

ble de ſoutenir auprès du roi les deſſeins qu'on auroit pu avoir pour lui. En un mot le cardinal de Retz parut aux yeux des plus clairvoyans, ce qu'il étoit en effet, & ce que ceux qui le connoiſſoient avoient aidé à cacher depuis ſi long-tems.

Cependant comme cela ſe paſſoit à Fontainebleau; qu'il n'étoit connu à fond que de peu de perſonnes, & que ceux qui s'apperçurent de quelque choſe ne faiſoient encore que douter; ſa réputation ne laiſſa de ſe ſoutenir à Paris. La plupart des gens de qualité l'allerent voir à S. Denis, où il alla réſider au ſortir de Fontainebleau: & il faut avouer qu'il y parut alors avec un air bien plus dégagé qu'à la cour, & beaucoup moins embarraſſé.

On le laiſſa ſéjourner aſſez long-tems à S. Denis, ou plutôt à Pierrefite, qui eſt un village tout proche; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le prétexte de régler ſes affaires ne pouvant pas durer toujours, quoiqu'il tâchât d'en bien faire valoir l'importance & la néceſſité. Dans le fond ce n'étoit rien: la ſeule choſe qui méritoit attention, & dont il fut extrêmement occupé, étoit le tranſport d'un grand coffre qu'il falloit faire venir de Paris. Le cardinal avoua confidemment & ſous le ſceau du ſecret à Davanton, qu'il y avoit

beaucoup d'argent dans ce coffre, & ce fut lui qui fut chargé du ſoin de l'aller enlever à Paris, où Malclerc tenoit la voiture prête : après lui avoir bien recommandé de prendre garde qu'il fût ſi bien rempli qu'aucun mouvement ne pût faire connoître ce qu'il y avoit dedans, & de l'eſcorter avec Malclerc juſqu'à Pierrefite. Malclerc plus myſtérieux que ſon maître, ne voulut jamais ouvrir ce coffre en préſence de Davanton, s'étant contenté de lui dire qu'il y avoit neuf ou dix mille livres dedans avec quelques hardes. Cependant il étoit ſi embarraſſé & dans une ſi grande inquiétude des événemens qui pouvoient arriver ſur le chemin, qu'il y a lieu de croire que la ſomme étoit beaucoup plus conſidérable ; d'autant plus que Malclerc témoigna pluſieurs fois appréhender que le poids du coffre ne fît rompre l'eſſieu du caroſſe ſur lequel il étoit attaché. Quoi qu'il en ſoit, il y a bien de l'apparence que cet argent venoit d'Angleterre d'où Malclerc l'avoit apporté en lettres de change au dernier voyage qu'il avoit fait ; mais il eſt difficile de juger à quoi pouvoit ſe monter cette ſomme, cela n'ayant été ſû que de l'écuyer & de l'abbé de Saint-Avaux, à qui il échappa de dire à Davanton, après l'heureuſe arrivée de la voiture, qu'il y avoit ſeulement dix-huit

ou vingt mille livres : ce qui ne s'accordoit ni avec ce que le cardinal lui avoit fait entendre, ni avec l'aveu de Malclerc. Enfin S. E. partit deux jours après, ayant fait tout ſon poſſible pendant tout ſon ſéjour aux environs de Paris, pour mettre mal enſemble la plupart de ſes amis, & ceux qui étoient chargés de ſes affaires; de ſorte que l'abbé de Lamet, Joli & Verjus penſerent dès ce tems-là à ſe détacher de lui, voyant bien qu'il n'avoit plus en eux la même confiance; qu'il leur faiſoit myſtere des plus petites choſes, & par-deſſus tout quantité de petites malices peu dignes de lui. Si cette ſéparation ſe fut faite alors, elle auroit eu aſſurément d'autres ſuites & lui auroit fait perdre une bonne partie de ſes meilleurs amis; mais Joli raccommoda toutes choſes, ayant fait entendre aux mécontens, qu'il leur ſeroit plus honnête d'aller juſqu'au bout, parce que le cardinal s'excuſoit ſur ce que ſon traité n'étoit pas encore entiérement exécuté, & ſous ombre qu'il lui reſtoit encore quelque argent à toucher à l'épargne.

Cette réconciliation ne fut pas de longue durée; car S. M. ayant pris la réſolution peu de tems après d'envoyer le cardinal de Retz à Rome, & S. E. ayant été mandée pour cela de Commercy, les premiers mé-

contentemens se réveillerent bientôt en se voyant : parce que le cardinal continuoit de vivre avec eux de la même maniere. Son affaire étant donc enfin entiérement terminée, l'abbé de Lamet, Joli, Verjus, Davanton & Rousseau ne se croyant plus engagés par des raisons d'honneur, résolurent de se retirer & de prendre congé de lui à S. Denis où il étoit pour lors. La séparation ne se fit pourtant pas sans peine de la part du cardinal. Il fit tout son possible pour racrocher la chose comme il avoit fait à Pierrefite : mais aucun d'eux ne voulut se fier à lui davantage, & ils furent tous ravis d'avoir trouvé l'occasion de quitter un homme avec qui ils ne s'étoient engagés que par honneur & par inclination, sans autre vue, & auprès duquel ils s'étoient toujours non-seulement entretenus à leurs dépens, mais ils avoient aussi faits des dépenses considérables en plusieurs occasions pour lui faire honneur; sans cependant en avoir reçu, (du moins dans les dernieres années) aucune marque de reconnoissance, comme cela étoit dû à leur affection & à l'attachement le plus désintéressé qui fût jamais (*a*). Aussi le cardinal de Retz qui

(*a*) Le cardinal s'en explique d'une maniere bien différente. Il dit au contraire, que depuis ses disgraces il lui

ſentit la perte qu'il faiſoit en ces cinq perſonnes, pria, pleura, jura & fit mille proteſtations pour les retenir, mais inutilement. Ils le laiſſerent avec joie & même avec quelque ſorte de mépris entre les mains de ſon écuyer Malclerc, & de l'abbé de Saint-Avaux qui compoſerent dans la ſuite tout ſon conſeil. A la vérité les ſieurs de Caumartin & d'Hacqueville continuerent encore depuis à s'intéreſſer dans ſes affaires. Le premier en tira l'abbaye de Buzay pour un de ſes enfans, & l'autre une penſion de deux mille écus, qui lui étoit payée réguliérement par Malclerc : mais il faut mettre une très-grande différence entre ces deux MM. qui étoient liés avec S. E. par une longue amitié, par inclination, & par une longue habitude, & ſes deux autres conſeillers, dont on ſait bien qu'ils faiſoient peu de cas, quoiqu'ils gardaſſent de certaines meſures avec eux.

La ſeule choſe que le cardinal de Retz fit un peu honnêtement & conſcientieuſement dans cette ſéparation, fut de faire payer dix mille écus à Joli, qui lui étoient

---

en avoit beaucoup plus coûté qu'auparavant avec ſes domeſtiques, qui n'étoient jamais contens, quoiqu'ils fuſſent tous très-bien payés. Il parle en particulier du ſieur Joli comme d'un eſprit un peu difficile & ſujet à prendre ſouvent des travers.

dus

dûs dès le tems de la prison de S. E. mais il ne fut question d'aucune marque de reconnoissance pour les services d'aucun d'entr'eux, & il ne s'informa pas seulement de ce qui pouvoit être dû à Davanton pour plusieurs petits voyages qu'il avoit faits à ses dépens pour les affaires & par les ordres de S. E.

Ainsi ces cinq personnes ayant pris congé du cardinal de Retz le lendemain de la Notre-Dame de mars 1665, il partit deux jours après pour retourner à Commercy. Il prit ensuite la route de Rome pour assister au conclave où Clement IX fut élu à la place d'Alexandre VII; mais il ne put s'empêcher de faire encore à ce sujet une derniere piece à Joli, disant que c'étoit lui qui l'avoit engagé à ce voyage d'Italie contre son gré. Il se garda pourtant bien de le lui dire à lui-même, sachant bien que cela étoit faux & sans aucun fondement: mais il le disoit aux sieurs de Caumartin & d'Hacqueville, & à plusieurs autres, pour avoir le plaisir de pester contre Joli avec quelque apparence de raison, & pour leur cacher en même-tems le véritable fondement de ce voyage dont ils étoient surpris avec justice, attendu qu'on n'avoit encore aucune nouvelle certaine de la mort du pape, ni même qu'il fût en péril. Joli en

étoit étonné auſſi-bien qu'eux, ne ſachant pas, comme il l'a sû depuis, que par un des articles ſecrets du traité du cardinal avec la cour, & ménagé par Pennacors, il s'étoit engagé de retourner à Rome dès qu'il plairoit à S. M. & après qu'il auroit eu l'honneur de la ſaluer: à quoi il avoit conſenti, (quoiqu'avec aſſez de répugnance) dans la crainte que l'accommodement ne ſe fît pas. C'eſt ce qu'il appréhendoit ſi étrangement, qu'il n'y avoit rien de ſi bas & de ſi rude, qu'il ne fût capable d'accepter pour ſortir d'affaire. C'eſt ici que je finis ces Mémoires.

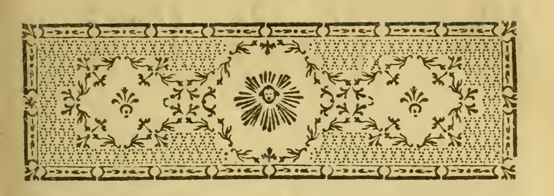
Fin des Mémoires de Guy Joli.

MÉMOIRE

CONCERNANT

LE CARDINAL DE RETZ,

Extrait d'une Histoire manuscrite, composée par CLAUDE JOLI, *Chanoine de l'Eglise de Paris.*



MÉMOIRE
CONCERNANT
LE CARDINAL
DE RETZ.

Ceux qui ne ſont pas inſtruits de ce qui ſe paſſa dans l'aſſemblée de 1655, & aux années ſuivantes, juſqu'en l'année 1668, & des réſolutions qu'elle prit de s'oppoſer aux entrepriſes que la cour de Rome tâchoit de renouveller, ſur les droits des évêques, & ſur ceux de l'égliſe de France, pour anéantir & rendre inutiles les délibérations priſes par celle de 1650, & les cauſes des proteſtations & nullités qu'elle avoit fait ſignifier au nonce Bagni : ceux-là pourroient peut-être ſe plaindre de ce que dans une relation particuliere de ce qui s'eſt fait en l'aſſemblée de 1655, on auroit

rapporté ce qui se fit aussi dans les deux précédentes, à l'occasion des brefs expédiés à Rome en 1632 & 1633, pour le jugement des causes majeures nées en France. Mais ils connoîtront dans la suite la nécessité absolue qu'il y a eu de le faire, de même que de rapporter sommairement ce qui se passa dans le diocese de Paris après la mort de Jean-François de Gondy, son premier archevêque, arrivée le 21 mars 1654, & d'exposer les états différens, dans lesquels on l'a vu, pour faire connoître au public, que l'affaire qui regardoit son successeur ayant été regardée par le clergé de Leon & d'Alby, comme étant celle de l'épiscopat & de toute l'église; elle a été presque la seule & unique cause, ou du moins la principale de la longueur de la tenue de cette assemblée, & en effet la seule & véritable des deux remises que la cour fit de son ouverture l'une après l'autre du 25 mai au 25 août, & du 25 août au 25 octobre 1655. Le cardinal de Retz ayant remarqué dans sa lettre du 14 décembre 1654, qu'il adressa de Rome aux archevêques & évêques de France, que la premiere aigreur que la cour avoit témoignée contre lui, & qui avoit peut-être été la source de la plupart des autres, avoit été un effet de la fermeté avec laquelle il avoit cru être

obligé d'obéir aux ordres que l'assemblée de 1645 lui avoit donnés, de solliciter après qu'elle se seroit séparée, le succès de ce qu'elle avoit été obligée de faire en faveur de l'épiscopat, en la personne de l'évêque de Leon : on ne peut se dispenser de parler des autres qui le regardent particuliérement, & qui peuvent avoir excité les tempêtes dont l'église de Paris n'a pas été exempte de ressentir les secousses & les effets extraordinaires; de même que ceux qu'il avoit choisis pour la conduire en son nom & sous son autorité.

La création des nouvelles charges des maîtres des requêtes, les commissions données à quelques-uns, pour faire les fonctions dans les provinces avec un pouvoir qui anéantissoit l'autorité des parlemens & leur jurisdiction, le retardement des rentes à l'hôtel-de-ville de Paris, dont les créanciers élurent des syndics qui en cette qualité s'étoient pourvus en parlement, & plusieurs autres nouveautés donnerent lieu à plusieurs & fréquentes assemblées qui se tenoient dans la chambre appellée de S. Louis, & à l'union des compagnies alors encore souveraines, qui y assistoient par leurs députés : ce que la cour ne pouvoit pas souffrir, étant persuadée que toutes ces assemblées tendoient à diminuer l'autorité

de la régence & la puiſſance des miniſtres.

Le coadjuteur de Paris aſſiſtoit à ces aſſemblées, en qualité de conſeiller-né du parlement, de même que l'abbé de S. Denis: & d'autant que les délibérations qui s'y prenoient étoient contraires aux intentions du miniſtere & du gouvernement, on ne pouvoit pas ſe diſpenſer de regarder ceux qui paroiſſoient devoir, à cauſe de leur dignité, y avoir plus de crédit, comme en étant les principaux auteurs.

En l'année 1648, le coadjuteur fit le panégyrique de S. Louis en l'égliſe des Jéſuites, en préſence du roi & de la reine. Son ſermon, dont il prit pour texte ces paroles du Sage, *Audi, fili mi, diſciplinam Patris tui, & legem Matris tuæ ne dimittas*, fut auſſi-tôt imprimé par les ſoins de Guy Joli, conſeiller au Châtelet, l'un des ſyndics des rentiers & ſon ami particulier, & d'un magiſtrat d'une probité auſſi grande que d'une érudition profonde, dont le public a trouvé les marques & les preuves dans les ouvrages qu'il compoſa en 1667, pour la défenſe des droits de la reine Marie-Thereſe d'Autriche, ſur le Brabant, fille ainée du premier lit de Philippe IV, roi d'Eſpagne. Ceux qui le connoiſſoient & ſa maniere d'écrire & de compoſer, le faiſoient auteur de ce ſermon.

Le lendemain mercredi au matin, le roi & la reine ſe rendirent environ ſur les trois heures en l'égliſe Notre-Dame pour aſſiſter au *Te Deum*, qui y fut chanté en actions de graces de la victoire obtenue près la ville de Lens, par les troupes commandées par le prince de Condé. Le coadjuteur y officia, & étant encore dans la ſacriſtie, pour y quitter ſes habits pontificaux, la nouvelle y arriva qu'on venoit d'arrêter Pierre Brouſſelles, conſeiller en la grand'chambre, le préſident de Blanc-Meſnil, préſident en la premiere des enquêtes, & autres qu'on avoit tirés de leurs maiſons : quelques-uns ayant auſſi reçu des lettres de cachet pour ſe retirer dans les lieux qui leur étoient marqués.

Le ſieur de Brouſſelles étant logé près de l'égliſe de S. Landry, le bruit de l'arrêt, fait de ſa perſonne, ſe répandit parmi les batteliers de ce port & de celui de la Greve, & des ports voiſins, qui s'étant attroupés, & étant accourus, n'ayant quaſi pas d'autres armes que des crocs, donnerent l'allarme aux compagnies des gardes-françoiſes & ſuiſſes, qui étoient reſtées dans la rue neuve de Notre-Dame, dans le Marché neuf, la rue S. Louis, & le quai appellé des Orféves, en l'iſle du Palais, & qui, étonnées de ce qu'on ne venoit pas les relever du lieu où

elles avoient été posées, se retirerent; les soldats marchant à la file sans ordre, sans battre la caisse, leurs mousquets sous les bras, & sans leurs principaux officiers, jusqu'au palais royal.

Le coadjuteur s'y rendit aussi-tôt en rochet & en camail, marchant à pied, les rues ayant été fermées en un moment par les chaînes, qui furent tendues, & par des barricades faites avec des tonneaux remplis de terre & de fumier. Il y fut très-mal reçu par la reine, & très-mal écouté dans l'exposition qu'il lui fit de l'état auquel étoit toute la ville, du danger auquel elle exposoit la maison royale, & de la nécessité qu'il y avoit de remettre les prisonniers en liberté, & de rappeller les exilés : ce que le parlement en corps obtint le lendemain jeudi, y étant allé l'après-midi à pied, & ayant été contraint par ceux qui gardoient la porte & la barricade faite à la Croix du tiroir, de retourner au palais royal, parce qu'il n'amenoit pas avec lui les prisonniers & les exilés.

Le coadjuteur fort abattu & fort fatigué se retira au petit archevêché, marchant toujours à pied, soutenu sous les bras par l'abbé de Marigny & par un autre, précédé & suivi d'une troupe de gens de toute condition, qui s'augmenta dans sa marche,

dans les rues S. Honoré, de la Ferronerie, de S. Denis & autres, & qui le conduisit en son hôtel, au cloître Notre-Dame, près la porte du terrein.

La reine n'ayant pu oublier ce qui s'étoit fait à Paris pendant trois jours, & de s'être vue contrainte de rendre les prisonniers, & de rappeller les exilés, dont le retour n'appaisa pas les mouvemens qui avoient paru si subitement dans les compagnies souveraines & parmi le peuple, leur donna à tous des marques du ressentiment qu'elle en avoit, & du desir qu'elle avoit dès lors conçu de s'en venger : étant sortie de Paris secretement avec le roi la nuit du mardi 5 au mercredi 6 janvier 1649, pour se retirer à S. Germain-en-Laye; la résolution ayant été prise dans le conseil d'assiéger la ville de Paris avec les troupes qui étoient en Flandres & sur la frontiere de la Picardie. Le prince de Condé se chargea de la conduite de ce siége.

Le parlement s'assembla le même jour extraordinairement, & ordonna ce qu'il jugea être nécessaire pour sa propre conservation, & pour la défense de la ville; & de concert avec le prévôt des marchands, les échevins & les principaux habitans, pour ces assemblées à l'hôtel-de-ville. On fit une levée de troupes, dont on donna

d'abord le commandement au duc d'Elbeuf, qui étoit venu le premier offrir ses services au parlement.

Il fut donné ensuite en chef au prince de Conti, qui s'étoit rendu de S. Germain-en-Laye à Paris, avec le duc de Longueville son beau-frere, qui alla aussi en Normandie, dont il étoit gouverneur, laissant la duchesse de Longueville comme en ôtage de sa fidélité. Elle prit son logement dans l'hôtel-de ville, où elle accoucha peu de jours après d'un prince, qui eut pour parrain la ville de Paris, qui lui donna le nom de Charles-Paris d'Orléans. C'est lui qui fut tué au passage du Rhin, près le fort de Schenk en 1672. Le prince de Conti eut pour lieutenans généraux les ducs de Beaufort & de Bouillon, le maréchal de la Motte-Houdancourt, & plusieurs autres officiers qui n'étoient pas contens de la cour & du cardinal Mazarin, ou qui feignirent de ne l'être pas.

Le coadjuteur de Paris, qui n'avoit pu oublier le mauvais accueil que la reine lui avoit fait au palais royal, le lendemain de la fête de S. Louis, & qui se rendoit très-assidûment aux assemblées du parlement, voulut donner des marques publiques du ressentiment qu'il en avoit : & sous prétexte de défendre une partie de son trou-

peau, renfermé dans l'enceinte des murailles de la ville de Paris, il fit lever un régiment de cavalerie auquel il donna son nom, & le commandement au chevalier de Sévigny, son parent.

La paix ayant été conclue à Ruel, après trois mois de siége, il se trouva encore deux partis, qui continuerent d'entretenir la division des esprits; celui de la cour & celui de la ville, à la tête duquel paroissoient le duc de Beaufort très-accrédité parmi le peuple, le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse, Noirmoutier, & quantité d'autres: & quoique le prince de Condé eût servi la reine & le cardinal Mazarin aux dépens de sa propre réputation, néanmoins l'un & l'autre craignant la grandeur & la puissance de sa maison, & l'autórité qu'il avoit sur les troupes composées de plusieurs régimens, qui dépendoient de lui & de ses amis, le firent arrêter dans le palais royal le soir du 18 janvier 1650, avec le prince de Conti & le duc de Longueville, par le comte de Miossans, depuis maréchal d'Albret, & par Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui les conduisirent au château de Vincennes, gardés par un détachement de la compagnie des chevaux-légers, & de celle des gendarmes.

Quoique la cour n'eût pas lieu de craindre que la nouvelle de leur arrêt & de leur détention excitât quelque émotion dans la ville, le prince de Condé ayant perdu l'estime & l'affection de ses habitans, & causé des actes d'hostilité que les troupes qu'il commandoit avoient exercés pendant le siége, par de mauvais traitemens qu'on avoit faits tant aux prisonniers qu'elles faisoient, qu'aux paysans des villes circonvoisines, qui s'exposoient pour porter des vivres en la ville ou à leurs maîtres : elle crut toutefois ne devoir rien négliger pour la prévenir ou pour l'arrêter, si les domestiques ou si les amis des princes en eussent excité quelqu'une. Et parce que le duc de Beaufort s'étoit acquis l'amitié de la populace, on le vit en même-tems sur les dix heures du soir dans tous les quartiers, marchant à cheval, accompagné d'un bon nombre de gens de cheval, éclairé de quantité de flambeaux, & suivi de quelques artisans à pied, criant *vive le roi*. Cette marche fit juger que le duc, le coadjuteur & ceux de leur parti avoient eu quelque part dans la résolution que la reine avoit prise de faire arrêter ces trois princes. Matthieu Molé, lors encore premier président du parlement, fut aussi-tôt mandé au palais royal, où étant arrivé, & la reine lui ayant dit

qu'elle avoit fait arrêter les trois princes, il lui dit ces paroles en élevant ſa voix & ſes mains, ah ! madame, qu'avez-vous fait ? ce ſont les enfans de la maiſon royale : lui marquant par-là les ſuites fâcheuſes & malheureuſes qu'auroit cette action faite en conſidération d'un étranger, & pour le maintenir dans la place de premier miniſtre : paroles à peu près ſemblables à celles que Catherine de Médicis dit au roi ſon fils, après l'action faite à Blois.

Auſſi ce que produiſit dans la ſuite la détention de ces trois princes fit connoître que ce grand & ſage magiſtrat ne s'étoit pas trompé dans ſes ſecretes prédictions. On ne vit plus dès-lors que des aſſemblées au parlement, la princeſſe douairiere de Condé dans le parquet des huiſſiers, à la porte de la grand'chambre dès les cinq heures du matin (après avoir paſſé la nuit en la maiſon du ſieur le Fevre de Laubriere, chanoine de la ſainte Chapelle & conſeiller en cour, où elle avoit été ſecretement menée & conduite par l'abbé de Roquette depuis évêque d'Autun, dans le caroſſe du ſieur de Garibal, maître des requêtes, lui ſervant de cocher en cette occaſion) y diſtribuer des copies imprimées de la requête qu'elle avoit préſentée au parlement, lui demandant juſtice & la liberté de ſes deux

fils & de son gendre. On vit la princesse de Condé, le duc d'Anguien, & la duchesse de Longueville, retirés à Bourdeaux, le siége mis devant la ville, mais défendue par le duc de Bouillon, avec les troupes qui étoient attachées à la maison de Condé, & qui s'y étoient rendues de plusieurs provinces, même celles que Marsin commandoit pour le roi en Catalogne, à cause de l'aversion qu'avoit la Guyenne contre le duc d'Epernon, qui en étoit gouverneur. On vit le maréchal de Turenne commander celles que le roi d'Espagne avoit jointes aux troupes qu'il avoit amassées en Champagne, dont le prince de Conti avoit le gouvernement; le corps de la noblesse assemblé à Paris dans le grand couvent des Cordeliers demander la convocation des états généraux, & par les députés la jonction du clergé assemblé dans celui des grands Augustins, pour demander la même chose avec la liberté des princes.

Le parti du duc de Beaufort fut obligé de quitter le parti de la cour, & de se joindre à celui des princes & au corps du clergé & de la noblesse, après la défaite arrivée à Rhétel de l'armée que commandoit le maréchal de Turenne, & la levée du siége qu'il avoit mis devant Guise : craignant d'être accablé par la cour devenue

toute-puiſſante par ces grands avantages, qu'elle avoit eu & qu'elle devoit à la valeur & à la ſage conduite du maréchal du Pleſſis, qui commandoit l'armée du roi: avantages qui la mettoient en état de perdre ceux qui lui étoient oppoſés, & ceux avec leſquels elle paroiſſoit s'être réconciliée. Enfin il y eut des remontrances faites au roi & à la reine par George d'Aubuſſon, archevêque d'Ambrun, ſecond préſident de l'aſſemblée, au nom du clergé, qui en avoit été ſollicité par la lettre que la princeſſe de Conti lui avoit écrite, & qui avoit été compoſée à Paris par un de ſes agens, qui s'étoit ſervi d'un des blancs ſignés qu'elle avoit laiſſés & confiés à ceux qui étoient reſtés pour s'en ſervir dans les occaſions dans leſquelles ils en auroient beſoin.

Celui qui rapporte ce fait eſt celui qui reçut un ordre le ſoir d'environ l'heure de minuit, de remplir l'un de ces blancs ſeings du corps de la lettre, qui fut préſentée le lendemain matin à l'aſſemblée du clergé.

Le cardinal Mazarin voyant qu'il ne pouvoit retenir plus long-tems les princes en priſon, chercha alors tous les moyens de ſe réconcilier avec eux, & il crut qu'il n'y en avoit pas de plus propre pour y réuſſir,

que celui de leur faire paroître & au public en même-tems, qu'il étoit leur libérateur, & que c'étoit lui qui avoit obtenu du roi & de la reine régente sa mere leur liberté.

Le roi ne fut déclaré majeur que le 6 septembre 1651, & le prince de Conti assista à cette déclaration en habit long, & en soutane violette.

Il se fit pour cela porteur lui-même des ordres que la reine avoit été obligée d'en faire expédier, avec lesquels s'étant rendu au Havre au mois de février 1651, il fit demander aux princes, qu'il y tenoit prisonniers, la permission de les voir & de leur parler : ce qu'ils refuserent généreusement & avec des paroles de mépris, de lui accorder, sachant bien que leur liberté n'étoit point son ouvrage. Ainsi il fut obligé de mettre les ordres dont il s'étoit fait le porteur, entre les mains du sieur de Bar auquel il avoit fait donner la commission de geolier des princes, & de sortir en même-tems du royaume, pour se retirer premiérement à Dinan, & ensuite à Bouillon & autres lieux, accompagné de quelques seigneurs François, au nombre desquels s'étoient mis assez gratuitement François-Bonaventure de Harlay, marquis de Brenal, frere ainé de François de Harlay, premié-

rement ſacré archevêque de Rouen dans l'égliſe des Chartreux de Paris le 27 décembre 1651, & depuis archevêque de Paris, mort en 1695, en qualité de préſident ſeul perpétuel de toutes les aſſemblées, qualités qu'il avoit sû prendre & ſe procurer à lui-même, en faiſant exclure de la députation des autres provinces les cardinaux & archevêques qui y devoient préſider.

Ce qui contribua davantage à l'accélération de la liberté des princes, fut leur tranſlation du château de Vincennes à celui de Marcouſſis, & du château de Marcouſſis au Havre, fort ſitué à l'embouchure de la Normandie, dont étoit gouverneur le duc de Longueville, l'un des trois princes que le cardinal Mazarin tenoit en priſon, duquel fort étoit alors gouverneur le duc de Richelieu, très-attaché au prince de Condé ſon allié, à cauſe de dame Claire-Clémence de Maillé Breſé ſon épouſe, fille de dame Nicolas du Pleſſis de Richelieu, ſœur du cardinal de ce nom ſon grand-oncle : perſonne ne pouvant voir, ni ſouffrir plus long-tems, que pendant une minorité, deux princes de la maiſon royale & un autre capable de ſuccéder à la couronne, fuſſent entre les mains & en la puiſſance d'un étranger & d'un cardinal Italien leur ennemi déclaré.

La cauſe de leur tranſlation du château de Vincennes à celui de Marcouſſis, & de celui-là à la citadelle du Hàvre, fut la crainte qu'eut le cardinal Mazarin, que leurs amis dont le nombre paroiſſoit s'augmenter tous les jours, & qui s'aſſembloient publiquement dans Paris, ne les tiraſſent par force du château de Vincennes, qui n'en eſt éloigné que d'environ une lieue & demie. Il en donna la conduite au comte d'Harcourt, qui ſe chargea de les conduire au Havre avec un gros détachement, qui lui fut donné des gardes-du-corps, des gendarmes, chevaux-légers & autres troupes de la maiſon du roi.

Il fut généralement blâmé de tout le monde, d'avoir accepté une telle commiſſion, quoiqu'il fût pauvre, & qu'il eût beſoin des graces de la cour : ne convenant pas à un prince de la maiſon de Lorraine, après avoir commandé les armées du roi en Provence, en Piémont, dans l'Italie & ailleurs, & acquis beaucoup de gloire & de réputation, de faire les fonctions d'un prévôt des maréchaux, pour conduire des priſonniers. C'eſt le nom que lui donna le prince de Condé pendant la route, ayant demandé pluſieurs fois aux gardes, qui étoient les plus proches du caroſſe, qu'on lui fît voir cet illuſtre prévôt des maréchaux.

Les princes ayant enfin recouvré leur liberté, étant ſortis du Havre, arriverent à Paris le ... février 1651, environ trois heures après-midi, accompagnés non-ſeulement de leurs amis, mais encore de pluſieurs perſonnes de la cour, qui étoient allés au-devant d'eux juſqu'à S. Denis & encore plus loin. Ils allerent droit au palais où ils entrerent, la garde étant ſous les armes, & furent conduits par ceux qui étoient venus les recevoir à la deſcente de leurs caroſſes, au bas de l'eſcalier, dans l'appartement où étoient le roi & la reine, qu'ils remercierent de leur avoir donné la liberté.

Ils employerent les premiers jours après leur arrivée dans Paris, à rendre les viſites les plus néceſſaires, & à recevoir celles qu'on leur rendit en foule & avec empreſſement. Ils ne parurent néanmoins véritablement dans les rues & dans le grand public, que lorſqu'on eut achevé les équipages de deuil, qu'ils furent obligés de prendre, à cauſe de la mort de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princeſſe douairiere de Condé leur mere & belle-mere, arrivée vers la fin du mois de décembre 1650. Ceux qui étoient chargés d'y faire travailler avoient fait attacher avec des clous la calotte du caroſſe du prince de Condé, croyant qu'un premier prince

du sang avoit droit d'user de cette marqu
d'honneur pour se distinguer des prince
des maisons étrangeres ; le titre d'altess
sérénissime ayant été donné alors aux prin
ces du sang, pour les distinguer de tan
d'autres qu'on traitoit d'altesse. Mais madame d'Orléans, duchesse de Montpensier
l'ayant fait avertir que les seuls enfans d
France avoient droit de jouir de cette marque d'honneur & de distinction, on réform
le carosse aussi-tôt.

La princesse douairiere de Condé étoi
morte à Châtillon-sur-Loire, où la duchesse de Châtillon, & depuis de Meckelbourg, qui avoit l'honneur d'être sa parente, lors veuve du duc de Châtillon tu
le 25 janvier 1649, à l'attaque & à la pris
du village & du pont de Charenton, l'avoi
obligée de prendre sa demeure, après avoi
quitté Angerville, situé sur le chemin d
Paris à Orléans, appartenant au sieur Perraut, président en la chambre des comptes, intendant depuis long-tems de la maison de Condé. Elle s'y étoit retirée depui
que l'entrée & la demeure dans la ville d
Paris lui avoient été interdites par la cour
avec défenses très-expresses qu'elle lui avoi
faites d'y venir, depuis qu'y ayant été amenée secretement dans le carosse de Garibal, maître des requêtes, par l'abbé Ro-

quette, faiſant la fonction de cocher, & deſcendue en la maiſon du ſieur le Fevre de Laubriere, conſeiller en la cour, chanoine de la ſainte Chapelle, où elle coucha pour ſe rendre, comme elle fit, dès quatre heures du matin dans le parquet des huiſſiers, & être à l'entrée de la cour pour lui préſenter ſa requête, par laquelle elle lui demandoit juſtice pour les princes, & qu'on fît le procès à ceux qui abuſant du nom & de l'autorité du roi, les retenoient en priſon.

Sa mort étant arrivée pendant la tenue générale du clergé de France, on ſe trouva obligé de lui rendre les honneurs funebres, qui étoient dus à la veuve d'un premier prince du ſang; nonobſtant l'état triſte & malheureux, dans lequel en mourant elle avoit laiſſé ſa maiſon, accablée d'affliction, privée de la vue & de la préſence de ſes enfans, de ſon gendre & de ſes petits-enfans. Les uns étoient encore détenus dans les fers, & les autres, ſavoir, la princeſſe de Condé ſa belle-fille, le duc d'Enguien ſon fils unique, la ducheſſe de Longueville ſa fille, s'étoient alors retirés à Bourdeaux, & les comtes de Dunois & de S. Paul, ſes enfans, retirés ailleurs.

Iſaac Hubert, évêque de Vabres, auparavant théologal de l'égliſe de Paris, fut

prié par l'aſſemblée, où il avoit été député par la province de Bourges, de prononcer l'oraiſon funebre au ſervice qu'elle ordonna être fait dans l'égliſe des grands Auguſtins, & il répondit au choix qu'elle avoit fait de ſa perſonne, que la conjoncture du tems rendoit très-délicat, mais avec une liberté vraiment épiſcopale. En parlant des grandes vertus de cette princeſſe, il ne put ſe diſpenſer de faire reſſouvenir ceux qui l'écoutoient des premieres diſgraces dont le ciel avoit affligé la maiſon de Condé, c'eſt-à-dire la priſon qu'avoit ſouffert ſon mari, pendant plus de trois ans, ayant été arrêté le 7 ſeptembre 1616, & n'en étant ſorti qu'au mois d'octobre 1619. On ne rapporte point ici le détail de cette oraiſon funebre, & des autres qui furent prononcées dans les différens ſervices ſolemnels qui furent faits. Mais il ſuffit de dire que l'effet que produiſirent ces ſervices triſtes, lugubres & ſi fréquens, fit augmenter dans l'eſprit du peuple le mépris, la haine, & la fureur qui en avoit couru depuis plus de trois années contre la perſonne du cardinal Mazarin, ſon nom & ſon ombre : ce qui alla ſi loin, que la reine fut obligée de faire paroître qu'elle l'abandonnoit, & le feroit ſortir du royaume. Ce qu'on ne peut pas ſe diſpenſer de rapporter ici, c'eſt

que

que quelques gardes-du-corps du roi, que le ſieur de Bar, qui les commandoit, tenoit toujours enfermés au-dedans de la cour du donjon du château de Vincennes, pour leur ôter toute ſorte de commerce avec ceux qui en gardoient les dehors, & empêcher que par leur moyen les princes reçuſſent ni lettres, ni billets, ni aucun avis de vive voix de ce qui ſe paſſoit à Paris & ailleurs; prenant auſſi compaſſion de leur état, & ſe perſuadant que leurs diſgraces ne pourroient pas être de longue durée : aſſurés d'ailleurs qu'ils ſeroient très-récompenſés des ſervices qu'ils leur auroient rendus ſecretement, embraſſerent les propoſitions qu'on trouva les moyens de leur faire, & exécuterent fidélement tout ce dont on les avoit inſtruits, qu'ils feroient pour tenir les princes avertis de tout ce que leurs amis faiſoient pour leur procurer la liberté, & de ce qui ſe paſſoit en Guienne, en Picardie, en Flandres, à la cour & ailleurs. Ils leur firent paſſer adroitement du papier, de l'encre & des plumes, dont ils ſe ſervirent pendant le tems de leur détention dans le château de Vincennes, où le prince de Condé étant allé dîner au mois de juin 1652, chez le ſieur de Chavigni qui en étoit gouverneur, & étant monté dans la chambre où il étoit autrefois, trouva encore dans un trou de

la cheminée les deux plumes qu'il y avoit laiſſées.

Les billets qu'ils recevoient étoient écrits en chiffres, ceux qu'ils avoient doubles étoient fort étendus & contenoient peu de chiffres, qui ſignifioient beaucoup de choſes. Ils s'en ſervoient pendant la nuit, étant dans leur lit, feignant de lire des livres qu'ils avoient, les rideaux étant tirés, aucun n'oſant prendre la liberté de les entrevoir ſeulement pour ſavoir ce qu'ils faiſoient. Ils les recevoient des mains de quelqu'un qui avoit la liberté d'entrer dans leur chambre pour les ſervir. On les mettoit ſouvent dans les doubles fonds des bouteilles de vin faites exprès, que les gardes du dehors paſſoient par une très-petite ouverture, à ceux de dedans qui ſavoient le ſecret, pour les tirer de ce double fond, & y remettre la réponſe qu'on y faiſoit, faiſant paſſer ces bouteilles vuides à ceux qui les devoient remplir de toutes les deux manieres. On ſe ſervoit auſſi d'écus d'argent, qui étoient creux, qu'on faiſoit paſſer aux gardes affidés, dans leſquels on mettoit auſſi les billets & les réponſes. Ceux qui recevoient ces écus, avoient le ſecret de les ouvrir & de les fermer.

Les princes ayant ainſi obtenu leur liberté, Louis-Henri de Gondrin, archevê

que de Sens, de la Rochefoucault, évêque de Lectoure, frere du duc de ce nom, & François Pericard, évêque d'Angoulême, vinrent de leur part remercier l'aſſemblée du clergé, (s'étant placés au bureau) de tous les bons offices qu'elle leur avoit ſi généreuſement rendus auprès du roi & de la reine en cette occaſion.

Le parti du coadjuteur s'étoit uni à celui des princes, ſous certaines conditions, dont la principale étoit du mariage du prince de Conti avec une des filles de la ducheſſe de Chevreuſe, qui en étoit le principal mobile. On fit extérieurement ce qui pouvoit perſuader l'une des parties, qu'on vouloit de bonne foi exécuter ce qu'on avoit promis. Le prince de Conti quitta l'abbaye de Nicoleſme en faveur d'un des fils du duc de la Rochefoucault, & celle de Corbini, en faveur de Saint-Romain, depuis ambaſſadeur pour le roi en Suiſſe. Il dépoſa l'abbaye de S. Denis, & quelques autres encore, entre les mains de Montreuil ſon ſecrétaire, & il paſſa procuration pour ſe démettre de l'abbaye de Clugny entre les mains des religieux, qui en ayant accepté ſa démiſſion, poſtulerent le duc d'Enguien pour leur abbé. Mais pour rendre tout cela inutile, & ſe conſerver les bénéfices, qu'il paroiſſoit que ce prince vouloit quitter, il paſſa en même-

tems des actes, qui révoquoient & annulloient les premiers, qui furent duement insinués & signifiés, & qu'on garda secretement jusqu'au tems qu'on vouloit s'en servir.

Il seroit inutile de rapporter ce qui se passa ensuite : il suffit de dire que le coadjuteur toujours attaché à la duchesse de Chevreuse, quitta le parti du prince de Condé, & se réunit à la cour, pour se venger de l'inexécution des paroles qui avoient été données pour le mariage de la fille ainée de cette duchesse, qui mourut quelques mois après le retour des princes à la cour : & ce fut alors qu'il obtint du roi sa nomination au pape, pour le chapeau de cardinal, qu'on vit au commencement de l'année 1652, qu'il avoit plutôt arraché qu'obtenu : le roi l'ayant depuis révoqué secretement en faveur du bailli de Valençay son ambassadeur à Rome, qui n'en put pas profiter néanmoins ; d'autant que le pape qui fut averti de cette révocation, fit des cardinaux dès la premiere semaine de carême, du nombre desquels fut le coadjuteur de Paris, dont l'ambassadeur ne fut avisé qu'après la promotion, allant chez le pape qui sortoit de son consistoire, où il venoit de les créer, pour lui présenter les lettres du roi de sa nomination au lieu du coadjuteur : ce qui l'obligea de revenir à son palais, sans

être entré en celui du pape, ſans l'avoir vu & exécuté ſa commiſſion.

Le coadjuteur fait ainſi cardinal malgré la cour, devoit ſa promotion au cardinalat, non pas tant à l'abbé Charrier ſon agent à Rome & aux officiers du grand duc & des princes de ſa maiſon, qu'au reſſentiment que le pape avoit, de ce que le cardinal Mazarin l'avoit contraint de lui donner un chapeau pour Michel Mazarini, dominicain, ſon frere, qu'il avoit tiré de ſon couvent, pour le faire archevêque d'Aix : ayant pour l'y forcer, fait porter la guerre en Italie, juſqu'aux places frontieres de l'état eccléſiaſtique, Piombino, Orbitello & Portolongone aſſiégées, & priſes par les armées du roi.

L'archevêque de Paris n'en étoit pas plus content que le cardinal Mazarin, ſouffrant avec peine qu'on lui eût préféré ſon neveu, & le cardinal Mazarin regardant celui de Retz, comme étant alors en état de ſe procurer la place de premier miniſtre, ou du moins d'avoir une très-grande part au miniſtere. Ses amis agiſſoient auprès du cardinal Mazarin pour tâcher d'obtenir pour lui ſon amitié, & de l'aſſurer contre la jalouſie qu'il avoit conçue contre lui, & contre la penſée qu'il avoit que le cardinal de Retz vouloit ſa place. Auſſi c'eſt ainſi qu'il

répondoit aux amis de ce cardinal ; je veux bien être de ſes amis, mais il veut ma place : & il ne ſe trompoit pas dans le jugement qu'il en faiſoit, le cardinal de Retz prenant les moyens qui paroiſſoient les plus expédiens pour y parvenir.

Le roi étant abſent de Paris, qui s'étoit déclaré en faveur du prince de Condé, auquel il ouvrit ſes portes le 2 juillet 1652, pour y faire entrer ſes troupes, après le combat donné dans le fauxbourg S. Antoine; le cardinal de Retz, avec ceux de ſon parti, ſe déclara ouvertement contre le prince ; & ſe rendant à des heures indues au palais du Luxembourg, après que ce prince en étoit ſorti, il le ruinoit dans l'eſprit de M. le duc d'Orléans, & l'empêchoit de faire & d'exécuter tout ce qu'il lui venoit de promettre & accorder : ce qui obligea le prince de Condé, après que le duc de Lorraine eut retiré ſes troupes qu'il avoit amenées lui-même en France à ſon beau-frere, de mener ſon armée à Villeneuve-Saint-George, où il tenoit enfermée celle du roi commandée par le maréchal de Turenne, mais qui ſe trouva dégagée par la retraite des Lorrains qu'on ſoupçonnoit avoir été ménagée pour la cour, par le cardinal de Retz en Champagne. Il aſſiégea, & prit la ville de Rocroi.

La ville de Paris ſe voyant en liberté, ne ſongea plus qu'à obliger la cour, qui étoit à Compiegne, d'y revenir, & d'obtenir du roi un oubli général de ce qui s'étoit paſſé. Le cardinal de Retz y alla avec les députés du clergé, pour le ſupplier de revenir dans ſa capitale. Le prévôt des marchands & les échevins, accompagnés des députés des quartiers, y allerent enſuite, & tout le corps, tant des marchands que des métiers le ſuivirent : ce que la cour avoit deſiré & ce que le cardinal de Retz avoit évité, s'en étant chargé envers elle. Ce qui eſt ſi vrai, que le cardinal lui reprocha dans une de ſes lettres les grands ſervices, que la reine avoit déclaré publiquement qu'il avoit en cela rendus au roi, en diſant que ſon retour à Paris étoit l'ouvrage du cardinal de Retz.

Le deſir qu'avoit la reine de retenir auprès du roi le cardinal Mazarin en qualité de premier miniſtre, & les ſieurs Servien, le Tellier & Fouquet, qui avoient le titre & le caractere de miniſtres d'état, & qui craignoient l'eſprit inquiet du cardinal, firent prendre au roi la réſolution de le faire arrêter, lorſqu'il viendroit le ſoir au palais royal. Il avoit prêché dans l'égliſe de Paris, en la place du théologal, le premier dimanche de l'avent, & lorſqu'il fut ſorti de

chaire, on y trouva attaché ce placard:

Vous prêcherez malgré les uns, cardinal,
En dépit des autres; mais si vous prêchez
l'avénement du Seigneur, ce n'est pas celui du seigneur Jule.

Il vint seul au palais royal, (où il avoit paru plusieurs fois en habit déguisé) le soir qu'il y fut arrêté, & delà conduit au château de Vincennes au mois de décembre 1652. Le sieur Joli, qui l'avoit averti de la résolution prise dans le conseil de l'arrêter, s'excusa de l'accompagner, lui disant qu'il s'allât perdre lui seul, s'il vouloit, mais que pour lui il ne vouloit pas se perdre avec lui: ce qu'il lui dit, parce qu'il savoit que la cour n'avoit pas oublié ce qu'il avoit fait en 1648, en qualité de l'un des syndics des rentiers, ni son trop grand attachement & de ceux de sa famille au cardinal, dont quelques-uns furent exilés depuis, à l'occasion de la sortie du cardinal du château de Nantes en 1654, & de ce qui se passa dans la suite dans l'église & dans le diocese de Paris.

La garde ordinaire du château & du donjon fut alors augmentée d'un grand nombre de gardes-du-corps de la premiere compagnie commandée par le comte de Noailles, qui seul n'avoit pas refusé de recevoir & de prendre le bâton en la place du mar-

quis de Chandenier qui en étoit capitaine, & qui en jouit ſans lui avoir jamais remboursé le prix de ſa charge; le cardinal Mazarin, auquel il s'étoit attaché, l'ayant diſpenſé de faire juſtice à un gentilhomme, & à un ſeigneur de la maiſon de Rochechouart, & neveu du cardinal de la Rochefoucault.

Quelque grande que fût la fidélité de Claude du Flos, ſieur Davanton en Poitou, l'un des grands exempts des gardes de cette compagnie, & l'exactitude avec laquelle il veilloit pour rendre compte de la perſonne du cardinal de Retz : quelque précaution qu'il pût prendre pour l'empêcher d'avoir aucun commerce au dehors, & qui étoit telle, que les gardes-du-corps qu'il commandoit étoient tous enfermés au-dedans de la cour du donjon ſans avoir la liberté d'en ſortir pour entendre la meſſe ailleurs que celle que le cardinal diſoit lui-même aſſez ſouvent, ou que diſoit un des chanoines de la ſainte chapelle à Vincennes, à laquelle il fit préſent, en ſortant de cette priſon, du calice, des chandeliers, des burettes & autres choſes qu'il avoit fait faire pour célébrer la meſſe : néanmoins on ne put jamais empêcher qu'i ne fût informé de ce qui ſe paſſoit au dehors, & qui le regardoit. A cela on ne ſait qui peut y avoir

eu plus de part, ou l'avarice de quelques gardes, ou la compaſſion qu'ils pouvoient avoir de l'état auquel ils voyoient un cardinal d'une maiſon illuſtre, leur futur archevêque & paſteur, dont les diſgraces pouvoient n'être pas éternelles & qui pouvoit être en état de récompenſer les offices de charité qu'ils lui rendoient. Et comme la mort de ſon oncle devoit produire beaucoup de changement dans ſes affaires, par rapport à la dignité archiépiſcopale, au titre dont il ſe trouvoit revêtu, & à l'autorité qu'il auroit dans le dioceſe de Paris, dont le clergé ſéculier & régulier, & le peuple ne pourroient voir ſans indignation, l'injure qu'on faiſoit à l'égliſe & à la religion, en retenant dans les fers, celui que Dieu leur avoit donné pour paſteur : ſes amis eurent ſoin de lui faire ſavoir qu'il ſeroit averti de la mort de celui, auquel il devoit ſuccéder, auſſi-tôt qu'elle ſeroit arrivée, par des ſignaux qu'on lui avoit marqués, l'un deſquels étoit le ſon de certaines cloches, qui ſont dans les tours de Notre-Dame, que l'on feroit ſonner d'une maniere extraordinaire, & la répétition qu'on feroit faire à la ſonnerie de l'horloge de la ſainte chapelle du château de Vincennes, qui annonceroit deux fois de ſuite une même choſe. On dit auſſi qu'Il en fut averti par

le prêtre, qui en disant la messe devant lui, & en élevant sa voix plus haut qu'à l'ordinaire, le nomma dans le canon de la messe, *Joannes-Franciscus-Paulus antistes noster*, le nom de Paul le distinguant de son oncle.

De quelque maniere que les choses soient arrivées, ce qui est certain & de fait, est que Jean-François de Gondy, oncle du cardinal de Retz mourut premier archevêque de Paris, le 21 mars 1654, pendant la nuit; que le même jour & de très-grand matin, parut dans l'église de Paris, Pierre le Beure, porteur de la procuration de ce cardinal, pour prendre pour lui & en son nom, possession de l'archevêché de Paris, qu'il prit en présence des doyens, dignitaires, chanoines & bénéficiers de cette église assemblés à cet effet; qu'il fut installé en cette qualité en la chaire épiscopale, avec toutes les solemnités ordinaires & accoutumées; que le *Te Deum* fut chanté en musique, au son des cloches, que la procuration pour prendre possession, & les actes faits en vertu d'icelle, furent le même jour insinués au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocese, avec les lettres du grand vicaire qu'il avoit signées & qu'il avoit fait expédier par les sieurs Lavocat & Chevalier, qu'il avoit choisis, nommés & institués ses vicaires généraux, & la commission de vice-gérent en

l'officialité, qu'il avoit donnée en même-tems au ſieur Porcher, ſous-pénitencier, docteur en la maiſon de Sorbonne.

Les lettres du grand-vicariat & la procuration pour prendre poſſeſſion avoient été portées toutes dreſſées au château de Vincennes par Roger, notaire apoſtolique, & greffier des inſinuations, qui s'étoit introduit en ſa chambre déguiſé en garçon tapiſſier, portant des pieces de tapiſſerie qu'il y tendit en la place de celles qui y étoient & qu'il fit remporter, après avoir donné le moyen au cardinal de ſigner. Et c'eſt ce qui ſe trouve dans un livre manuſcrit de l'égliſe de Paris, qui entr'autres choſes, contient les noms des chanoines qui ont été promus à l'épiſcopat & au cardinalat. L'auteur parle en ces termes du cardinal de Retz.

Il fut dès-lors reconnu pour archevêque de Paris, non-ſeulement dans tout ſon ſiége, mais encore dans tout le clergé de France. Les prêtres le nommoient à l'autel, les curés dans leurs prônes le recommandoient aux prieres en cette qualité, le clergé & le peuple reconnoiſſoient l'autorité de ſes grands vicaires qui en firent publiquement & paiſiblement les fonctions, & qui adminiſtrerent le dioceſe ſous ſon autorité, ſans aucun trouble de la part de la cour, qui

ſe contenta ſeulement de leur ordonner par un arrêt du conſeil d'en haut, de ne faire aucun mandement extraordinaire ſans l'avoir communiqué. Quoique la cour reconnut publiquement & en des actions particulieres le cardinal de Retz pour archevêque de Paris, & qu'elle eût mis ſes grands vicaires en état de faire ce qu'il lui plairoit, néanmoins elle ne vouloit pas l'avoir pour archevêque de Paris ; & comme elle ne pouvoit plus le retenir en priſon ſans s'expoſer aux reproches, au murmure & à l'indignation du public, elle chercha tous les moyens dont elle crut pouvoir ſe ſervir pour obtenir de lui ſa démiſſion & lui rendre ſa liberté auſſi-tôt que le pape l'auroit admiſe & lui auroit donné un ſucceſſeur. Elle obligea le nonce Bagny d'aller viſiter le cardinal à Vincennes, feignant d'avoir reçu de Rome ordre de le viſiter de la part du pape : mais plutôt pour le ſonder touchant une démiſſion, à quoi il ne le trouva nullement diſpoſé. Toutes les fois qu'il alloit au château de Vincennes, il y trouvoit le comte de Brienne & M. le Tellier, ſecrétaire d'état, chargés de propoſitions à lui faire. Il rejetta pendant un tems toutes celles qu'on lui faiſoit; mais enfin laſſé des rigueurs d'une priſon pendant ſeize mois, eſpérant de les adoucir & de jouir d'un peu de liberté,

il les écouta, & donna la démiſſion de ſon archevêché en preſence de deux ſecrétaires d'état, du comte de Noailles, capitaine des gardes, & du premier préſident de Bellievre, qui fut ſurpris de la nouvelle que Davanton lui donna, en entrant dans la cour du château, de la réſolution qu'il avoit priſe de ſe démettre de l'archevêché de Paris, & qui fut dépoſitaire de quelques paroles qui furent reſpectivement données, & que le cardinal de Retz n'a pas voulu déclarer, lorſqu'il en a parlé dans quelqu'une de ſes lettres qu'il écrivit depuis ſa ſortie du château de Nantes. Ainſi ni les promeſſes qu'on lui fit alors, ni les conditions ſous leſquelles il donna ſa démiſſion, ni ce que la cour s'obligea de lui donner en bénéfice, pour le récompenſer de ce qu'il paroiſſoit s'abandonner ſi volontairement aux vœux de la cour, ni ce qu'il avoit demandé & obtenu pour ſes amis, qui ne l'avoient point abandonné, & qui l'avoient ſervi ſi utilement avant & depuis ſa détention, ne fut point rendu public, parce qu'on ſavoit que ce que l'on avoit obtenu de lui, dans l'état auquel il étoit, ne pouvoit ſervir qu'à faire voir que la cour ſe trompoit elle-même, devant être aſſurée que la démiſſion qu'un cardinal avoit faite étant dans les fers entre les mains de ſes ennemis, étoit abſolument

nulle ; qu'elle lui ſeroit inutile, & que le pape ne la recevroit & ne l'admettroit jamais, pour ne pas donner un titre d'exemple aux puiſſances ſéculieres, pour arracher, quand il leur plairoit, des évêques de leurs ſiéges.

Le ſeul effet que produiſit cette démiſſion fut que le cardinal de Retz changea de priſon : Davanton qui commandoit les gardes-du-corps, l'ayant transféré de Vincennes à Nantes, & mis entre les mains du maréchal de la Meilleraye, duquel il ne recevoit pas l'ordre pendant la marche, quoiqu'il accompagnât le cardinal, qui devoit être ſervi par quelques-uns de ſes propres domeſtiques, & ſes proches & ſes amis avoir la liberté de le viſiter au château, où contre les paroles données, il ſe trouva enfermé ſous une bonne & sûre garde.

Il faut en cet endroit remarquer pluſieurs choſes.

La premiere eſt, que les grands vicaires du cardinal de Retz, qui avoient commencé le 21 mars 1654, jour du décès de l'archevêque de Paris ſon oncle, de prendre la conduite & l'adminiſtration du dioceſe ſous ſon autorité, continuerent d'en faire les fonctions depuis, & nonobſtant la démiſſion qu'on avoit tirée de lui de ſon archevêché, dans le château de Vincennes : parce qu'il

étoit toujours demeuré en poſſeſſion de ſon titre & de ſa dignité, & qu'il ne pouvoit en être privé que lorſqu'elle auroit été admiſe par le pape, & qu'il lui auroit donné un ſucceſſeur.

La ſeconde, que la raiſon pour laquelle le maréchal de la Meilleraye renforça la garniſon du château, & qu'il l'y fit garder très-étroitement par l'ordre de la cour, fut qu'elle avoit été aſſurée que la démiſſion qu'elle avoit tirée de lui étant nulle, le pape bien loin de l'admettre, l'avoit rejettée avec colere & menaces, comme étant injurieuſe à l'égliſe & au ſacré college.

La troiſiéme, que le cardinal dans ſes lettres qu'il écrivit à Rome depuis ſa ſortie du château de Nantes, a nié d'avoir donné aucune parole au maréchal de la Meilleraye, de ne ſe pas ſervir du droit naturel & de tous les moyens qu'il trouveroit pour procurer ſa liberté : la cour lui ayant reproché d'avoir violé celle qu'elle diſoit qu'il lui en avoit donnée.

La quatriéme, que pendant ſa détention dans le château de Vincennes & de Nantes, qui fut de près de vingt mois, on ne l'accuſa d'aucun crime & qu'on ne s'aviſa de lui en impoſer & de former des accuſations contre lui (ſeulement dans le public & non pardevant aucun juge, qui fût com-

pétent d'en connoître) que depuis qu'il fut ſorti du château de Nantes, par le ſecours que lui donna l'abbé Rouſſeau très-fort & très-vigoureux, qui lui porta des cordes qu'il avoit miſes autour de ſon bras gauche étant caché dans un manteau long, qu'il portoit ordinairement, avec lequel il deſcendit ſeul, en plein jour, le long de la muraille, dans un foſſé près la riviere, pendant que ſes gardes & ſes ſentinelles étoient occupés à vuider une bouteille de vin qu'un des valets de chambre de ce cardinal auquel cet abbé avoit recommandé d'apporter à boire à cette éminence qui en demandoit, leur avoit donnée en s'en retournant. Et parce qu'il y avoit aſſez proche de la muraille un prie-dieu ſur lequel le cardinal ſe mettoit à genoux lorſqu'il diſoit ſon bréviaire, qu'il s'étoit fait apporter; l'abbé Rouſſeau étendit ſur ce prie-dieu un habit du cardinal, & au-deſſus ſa calote rouge, pour tromper les gardes, que les valets de chambre avoient avertis de ne pas approcher de leur maître, parce qu'il vouloit prier Dieu, & qu'ils crurent en voyant de loin ſes habits, qu'il étoit au prie-dieu.

Un des pages du maréchal de la Meilleraye, qui ſe baignoit, ayant apperçu qu'on deſcendoit quelqu'un avec des cordes

dans le foſſé de deſſus la muraille, ſortit de l'eau tout criant, le cardinal de Retz ſe ſauve. Mais ceux qui étoient ſur le bord de la riviere, & les mariniers eurent moins d'attention à ce qu'il diſoit, qu'à ſecourir un religieux qui ſe noyoit.

Le cardinal de Retz ayant été heureuſement deſcendu dans le foſſé, il en fut tiré par ceux que le duc de Briſſac tenoit tout prêts, avec des chevaux, ſur l'un deſquels on le monta. Mais à peine eut-il galoppé environ deux cens pas, qu'ayant voulu tourner trop court, au coin d'une rue du fauxbourg, ſon cheval s'abattit & le renverſa par terre, & en tombant il ſe démit l'épaule. Ceux qui l'eſcortoient ſe voyant pourſuivis par les gardes du maréchal de la Meilleraye, qui étoit monté à cheval, eurent toutes les peines, non-ſeulement à le remettre ſur ſon cheval, mais encore à le faire conſentir d'y être mis pour continuer leur chemin & le mettre dans un lieu de sûreté.

Tout avoit été diſpoſé pour le conduire & le mener à Paris, & l'eſcorte devoit venir plus nombreuſe dans les chemins, ſuivant les meſures qu'on avoit priſes, pour le mettre en poſſeſſion de la maiſon épiſcopale, ou lui donner les tours de ſon egliſe pour ſa retraite, au cas qu'elle ne fût

pas pour lui un aſyle aſſez sûr & aſſez fort. Mais cet accident imprévu obligea ceux qui l'eſcortoient de chercher un aſyle ailleurs, & de le conduire à un lieu près de Beaupreau, appartenant au duc de Briſſac, beau-frere du duc de Retz, frere du cardinal, & qui avoit épouſé la fille du duc de Retz, fils du marquis de Belle-Iſle, fils aîné du maréchal de Retz, tué en voulant ſurprendre la fortereſſe du mont S. Michel.

Il ſortit par ce moyen du château de Nantes le 8 août 1654, après-midi, lorſque la cour étoit ſur les frontieres de Picardie, & occupée avec le cardinal Mazarin à faire lever le ſiége mis devant Arras par le prince de Condé, qui fut contraint de le lever le jour de S. Louis, & qu'il n'auroit pas levé ſi le cardinal de Retz eut été aſſez heureux que de ſe rendre de Nantes à Paris : chacun étant perſuadé que la nouvelle de ſon évaſion, & celle de ſon arrivée & de ſa préſence dans Paris auroient obligé le cardinal Mazarin d'abandonner la frontiere, & le ſecours de la place aſſiégée, pour ſe défaire de ſon plus grand ennemi, qui avoit un peuple entiérement à ſa dévotion, & capable de le maintenir dans ſon ſiége.

Le même jour 8 août 1654, il écrivit au chapitre de ſon égliſe & aux curés de la ville de Paris, pour leur donner avis de ſa liberté.

LETTRE au Chapitre de l'Eglise de Paris.

MESSIEURS,

L'ETAT où j'ai été jusqu'à cette heure, m'ayant obligé de retenir les véritables ressentimens des obligations que je vous ai, j'emploie ces premiers momens de ma liberté, pour vous les expliquer. Et puisque j'ai eu le bonheur d'être élevé parmi vous, & que ça a été le premier degré qui m'a fait passer à la dignité de votre archevêque, laquelle vous avez travaillé à me conserver avec tant de générosité, jusqu'à vous exposer à toutes sortes d'événemens pour l'amour de moi : je veux aussi vivre & mourir en cette même qualité, espérant que comme vos affections iront toujours en augmentant, ma gratitude & ma reconnoissance seront aussi immortelles. C'est ce que je vous conjure de croire, & de me donner la part en votre souvenir & en vos prieres que je souhaite,

MESSIEURS,

Votre très-requis & affectionné serviteur,
Signé, le cardinal DE RETZ.

Proche Beaupreau le 8 août 1654.

Et au-dessus : A messieurs les doyen, chanoines & chapitre de l'église de Paris.

LETTRE aux Curés de Paris.

MESSIEURS,

AUSSI-TÔT que je me ſuis vu en lieu de sûreté, & qu'il m'a été permis de rendre publics les ſentimens de mon cœur, ſur les affections que vous avez univerſellement fait paroître pour ma perſonne, je n'ai pas voulu différer plus long-tems à vous rendre mes juſtes remerciemens, & vous donner les aſſurances que je ſerai inſéparablement le reſte de mes jours, avec un clergé, que j'aurai toujours auſſi cher, que je l'ai expérimenté généreux. Ma tranſlation a été l'ouvrage de votre fermeté, & ma liberté celui de vos prieres. Je vous en rends toutes les reconnoiſſances dont je ſuis capable, & dans l'eſpérance que vous me continuerez vos bons offices, je demeurerai,

MESSIEURS,

Votre, &c.

Signé, le cardinal DE RETZ, archevêque de Paris.

Proche Beaupreau, le 8 août 1654.

Et au-deſſus : A meſſieurs les curés de Paris.

Le cardinal de Retz écrivit en même tems au roi qui étoit à Peronne, où il avoi dépêché un homme exprès, pour lui pré senter sa lettre. Mais ses ennemis qui étoien auprès du roi, suivant les plaintes qu'il e fit dans sa lettre du 14 décembre 1654 qu'il adressa aux évêques & archevêques d de France, prenant le soin de lui ôter tou moyens de détromper le roi des mauvaise impressions qu'ils tâchoient de lui donne contre lui, renvoyerent le gentilhomme san aucune réponse, sinon celle-ci ; qu'on n pouvoit rien recevoir de sa part qu'il ne s fût remis auparavant dans l'état dont il étoi sorti. C'étoit à dire que le seul moyen d se réconcilier avec eux étoit de se rendre leu esclave & leur captif, & que lorsqu'il se roit très-étroitement resserré dans le châ teau de Nantes, ou dans les prisons de Brest il pourroit écrire au roi, avec toute sort de liberté. Ce qui obligea le cardinal d méditer son évasion, & ceux de sa famill avec ses amis de lui en procurer les moyens fut l'avis qu'il eut que la cour n'ayant pa trouvé celle de Rome disposée à admettr une démission faite par un cardinal déten prisonnier, elle avoit, contre les parole qui avoient été données, dont le premie président de Belliévre étoit dépositaire, fai expédier des ordres pour le faire transfére

du château de Nantes dans les prisons de Brest, ou dans la forteresse de Brouage. Mais quelle qu'en ait été la cause; outre le desir naturel qu'on a de sortir d'un état violent & de recouvrer sa liberté, il est certain qu'aussi-tôt que la nouvelle en fut portée à Péronne, elle alarma la cour, & lui fit prendre la résolution d'ôter au cardinal de Retz la conduite & le gouvernement de son église, voyant qu'elle n'avoit pu le dépouiller de son titre, & le priver de sa dignité. Et ce qui la précipita à prendre des moyens qui blessoient toutes les regles de l'église, sans prévoir qu'ils exciteroient l'indignation publique, & engageroient les évêques à s'unir avec lui pour la défense commune des droits, & pour s'assurer leur titre & la possession de leur dignité & de leurs siéges, fut la joie que la nouvelle de son évasion donna au clergé & au peuple, & les témoignages publics, que le chapitre de l'église de Paris, & les curés en donnerent par leurs actions de graces, qu'ils rendirent solemnellement à Dieu, de la liberté qu'il avoit rendue à leur archevêque.

Le chancelier Seguier, qui étoit resté à Paris avec les deux surintendans des finances, Servien & Fouquet qui s'étoient chargés de veiller pendant l'absence de la cour, sur ce qui se passeroit de la part du clergé,

s'aſſemblerent au Louvre ſeuls, où ils arrê-
terent par l'avis du ſieur Servien, que les
deux autres furent obligés de ſuivre; qu'i
ſeroit envoyé un ordre aux ſieurs Lavoca
& Chevalier, grands vicaires du cardinal de
Retz, de ſe rendre inceſſamment à Pé-
ronne, de même qu'à quelques-uns de
chanoines & des curés, qui avoient paru le
plus attachés à leur archevêque, pour y
rendre compte de leur conduite : ce qu
alarma tellement les autres curés leurs con
freres, qu'ils n'oſerent ouvrir, ni faire lec
ture dans leur aſſemblée de la lettre qu
leur avoit été écrite le 8 d'août.

Ils ordonnerent au ſieur de Roquette, pre
mier commis du comte de Brienne, ſecré
taire d'état, en ſortant de leur aſſemblée
de ſe ſervir des blancs ſignés, qui lui avoien
été envoyés de Péronne, & d'en rempli
huit pour être portés le lendemain matin
par un exempt à ceux dont on lui donna
les noms. Peu de jours après, ſavoir le 2
du même mois d'août, on vit paroître qua
tre pieces faites à Paris par le ſieur Servien
mais datées de Péronne, dont quelques-une
furent publiées par les jurés-crieurs trom
pettes du roi, & affichées dans les place
publiques, aux portes des égliſes & au coin
des grandes rues.

La premiere du 29 août 1654, étoit un
ordonnanc

ordonnance du roi, par laquelle outre les ordres, qui avoient été envoyés au maréchal de la Meilleraye, pour reprendre le cardinal de Retz, au cas qu'il se fût retiré en quelque lieu de l'étendue de sa charge ou du voisinage, il étoit ordonné & enjoint très-expressément à tous gouverneurs & lieutenans généraux dans les provinces, gouverneurs des villes & places, maires & échevins, gentilshommes & seigneurs des châteaux, & tous autres dans le pouvoir, détroit, jurisdiction & seigneurie desquels e cardinal de Retz se trouveroit, de l'arrêter & mettre en lieu de sûreté, ou d'en lonner avis, conseil, aide ou main-forte pour l'arrêter & garder sûrement, jusqu'à e qu'ayant averti le roi de sa détention, l en eût autrement ordonné ; à peine à eux qui sauroient le lieu où il seroit, & ne le révéleroient, & à ceux qui le pouroient arrêter & qui le manqueroient ou ui refuseroient toute l'assistance qui dépenroit d'eux pour cet effet, d'être punis comme désobéissans & perturbateurs du repos ublic. Le roi défendit très-expressément tous ses officiers & sujets, de quelqu'état, ignité & profession qu'ils fussent, de lui onner aucune retraite, aide & assistance uelconque, pour quelque cause ou prétexte ue ce pût être, d'avoir intelligence ou

commerce avec lui directement ou indirectement, de recevoir aucunes lettres, messages, ni ordres venans de sa part, ni d'en exécuter aucuns : à peine de punition, d'être en cas de contravention, privés des charges, offices & possessions des bénéfices, dont ils se trouveroient pourvus, & déclarés incapables d'en posséder à l'avenir dans le royaume.

Les deux & troisiéme étoient deux lettres du roi écrites à Péronne le 22 du même mois. La premiere adressée au maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, & la seconde au prévôt des marchands & échevins de la même ville, pour leur ordonner de tenir la main à l'exécution de son ordonnance, du vingtiéme aussi du même mois d'août, & de s'assurer du cardinal de Retz, s'il étoit assez téméraire que d'entreprendre d'y venir.

La quatriéme étoit un arrêt du conseil d'en haut, donné à Péronne le même jour 22 d'août, qui déclaroit le siége de Paris vacant, & enjoint aux doyen, chanoines & chapitre de s'assembler pour nommer des grands vicaires pour prendre l'administration & le gouvernement du diocese pendant sa vacance, & qui leur fut signifié par deux huissiers de la chaîne avec commandement d'y obéir.

Comme il a été très-difficile d'avoir les arrêts & l'acte de signification qui en fut fait au chapitre, ni ceux des délibérations, qu'il fut obligé de prendre, on ne peut les rapporter, ni rendre compte de ce qui se passa depuis l'évasion du cardinal de Retz, jusqu'au tems qu'il apprit lui-même au public son arrivée à Rome. Et pour en être en quelque maniere un peu instruit, il faut se contenter nécessairement d'avoir recours à lui-même pour savoir ce qu'il a voulu en apprendre tant aux archevêques & évêques de France, ses confreres, qu'au chapitre de son église, dans les lettres qu'il leur écrivit de Rome les 24 décembre 1654 & 22 avril 1655, avant la mort d'Innocent X, & depuis l'élection d'Alexandre VII son successeur. La seule observation qu'on peut faire sur l'obéissance que rendit le chapitre à l'arrêt du 22 août, est qu'elle fut récompensée par la cour, en la personne du sieur de Contes son doyen, d'une place de conseiller d'état, & que ceux qui avoient reconnu le siége vacant, qui avoient obtenu des dispenses, des institutions, des permissions de confesser, & qui avoient été ordonnés par les évêques de Dol & de Coutances, appellés les vicaires généraux du chapitre, furent tous conseillés de se pourvoir à Rome pour être réhabilités & absous;

que tous les autres évêques de France refuserent de conférer les ordres à ceux qui se présenteroient, avec des démissoires de ces nouveaux vicaires généraux; que ceux qui s'attachoient aux regles de l'église s'adresserent au cardinal de Retz, qui étoit à Rome, pendant même la tenue du conclave, pour lui demander tout ce dont ils auroient besoin pour la mission, la jurisdiction & l'ordination, qui leur fut envoyée par l'abbé de Lamet, docteur de la maison de Sorbonne, son parent, & l'un de ses conclavistes; & que le nonce Bagni, auquel la cour avoit dit qu'il suffisoit qu'un évêque ne lui fût pas agréable pour être privé de son siége, refusa de se servir des saintes Huiles, que Claude Amory, évêque de Coutances avoit faites dans l'église de Paris à la priere des vicaires généraux du chapitre, disant que, *istud oleum non erat sacrum.*

Le cardinal de Retz après avoir assuré ses confreres pat sa lettre du 24 décembre 1654, que la plus grande consolation qu'il avoit eue dans les liens, avoit été d'apprendre qu'ils avoient joint leurs supplications aux instances du pape, pour lui procurer la délivrance d'une misérable servitude; qu'ils avoient témoigné, que les mêmes chaînes qui le retenoient en

prison tenoient enchaînée la liberté de l'église Gallicane, & qu'ayant vu avec regret toutes leurs remontrances inutiles, ils avoient au moins gémi avec lui, & avoient été touchés de son infortune, leur représentoit :

1. Que quoiqu'il semblât que l'oppression de l'église ne pût aller guère plus loin que d'emprisonner un cardinal & un archevêque, contre toutes les formes de la justice ecclésiastique & séculiere, il n'avoit pu s'imaginer que ceux, qui pendant vingt mois de prison, n'avoient rien osé publier pour noircir son innocence, & qui n'avoient pas d'autres crimes à lui reprocher, sinon qu'il étoit archevêque de Paris, & qu'il possédoit une dignité dont ils avoient envie de le dépouiller, se seroient emportés tout d'un coup aussi-tôt que Dieu lui auroit rendu sa liberté, à le déchirer de la maniere du monde la plus indigne, & qui blessât davantage le respect que tous les fideles & les princes mêmes doivent avoir pour les images vivantes de Jesus-Christ & les ambassadeurs du maître des rois.

2. Qu'il s'étoit bien représenté que ceux qui ne le vouloient plus pour archevêque de Paris, auroient de la peine à souffrir qu'il fût dans un état où il pourroit con-

ſerver cette dignité, malgré tous les efforts; mais qu'il avoit eſpéré, que dans la plus cruelle guerre qu'ils pourroient lui faire, ils auroient toujours quelque retenue pour la grandeur & la ſainteté de l'épiſcopat, & qu'il ne ſeroit pas ſi malheureux que de voir le ſacerdoce de J. C. flétri de la derniere des ignominies dans un royaume très-chrétien: tous les peuples ſoumis à ſa juriſdiction ayant vu avec autant de douleur que d'étonnement, que la délivrance de leur prélat, qui avoit été un peu auparavant l'objet de leur joie publique, étoit devenue l'unique ſujet d'une cruelle proſcription contre ſa perſonne, d'une ſanglante diffamation contre l'honneur, d'une honteuſe profanation de ſa dignité ſacrée.

3. Qu'il avoit eu bien de la peine à croire, avant que de l'avoir vu de ſes propres yeux, qu'on eût traité un archevêque dans la ville de ſon dioceſe & chaſſé de ſon ſiége, comme on auroit fait un bandit & un capitaine de voleurs; qu'on eût affiché dans toutes les places, & au coin de toutes les rues des placards, qui ne le déshonoroient pas ſeulement par des injures & des calomnies, mais qui l'expoſoient à toute ſorte de violences, par des ordres barbares & inouis contre la vie d'un des princes de l'égliſe.

Il ſe plaignoit de ce que ſans aucune information, & ſans aucune apparence du moindre crime on avoit commencé d'abord par une procédure auſſi injuſte & auſſi inhumaine, qu'étoit celle d'armer tous les gouverneurs des places, les maires & échevins des villes, tous les gentilshommes & ſeigneurs contre un évêque qui n'avoit fait autre choſe que de ſe délivrer, ſelon la loi naturelle & évangélique, d'une violence, qui avoit fait ſoupirer toute l'égliſe durant tant de tems; de ce qu'on le traitoit comme un ennemi public, qui travailloit à allumer la guerre dans tout le royaume, lorſqu'il ne penſoit qu'à en ſortir pour ſe garantir d'une oppreſſion, qui lui étoit inévitable, en y demeurant; de ce qu'on ne lui laiſſoit aucun lieu ouvert dans toute la France, que les priſons & les cachots; de menacer de châtimens très-rigoureux, comme des receleurs & des brigans, ceux qui auroient pitié de ſon infortune, & qui lui rendroient quelque office de charité, ou qui même ſeroient retenus par un reſpect de chrétien vers l'égliſe leur mere; de porter leurs mains violentes & ſacrileges ſur l'un des oints du Seigneur, pour le ſacrifier à la vengeance de ſes ennemis, & enfin de faire un ſacrilege digne d'une punition exemplaire.

Il leur repréſentoit que dans les placards,

on avoit déclaré au public, qu'il méritoit d'être pourſuivi à feu & à ſang, à cauſe de l'ingratitude qu'il avoit témoignée des graces qu'on lui vouloit faire : c'eſt-à-dire, parce qu'il n'avoit pas reçu avec aſſez de gratitude cette nouvelle eſpece de grace, qu'on jugeoit ſans doute être fort ſignalée, qui étoit de le décharger par un mouvement d'amour qu'on avoit pour lui, de la dignité d'archevêque de Paris, & de lui accorder par un effort de la même charité de paſſer tout le reſte de ſes jours dans la priſon de Breſt.

On reconnoiſſoit, diſoit-il par le même écrit, c'eſt-à-dire l'ordonnance du 20 août 1654, qu'il avoit proteſté & fait aſſurer le roi par ſes amis, qu'il étoit toujours réſolu de demeurer ferme dans l'obéiſſance, & dans la fidélité qu'un ſujet devoit à ſon ſouverain : mais que cette parole, qu'il garderoit conſtamment tant qu'il vivroit, à l'exemple de ceux de ſa maiſon auſſi fidelle & auſſi attachée à nos rois, qu'aucune de France, étoit devenue tout d'un coup par ſa ſortie le fondement de la plus inhumaine proſcription qu'on ait jamais vue dans une ſemblable rencontre. Comme ſi on ne pouvoit être fidele au roi, que dans les fers, que tous ceux qui étoient libres fuſſent des rebelles, & que toutes les paroles qu'on

avoit tirées de ſes amis, n'euſſent été que pour aſſurer le roi, qu'il demeureroit fidélement en priſon.

Je devois donc, continua-t-il de dire, être expoſé à la fureur des peuples, parce que ſelon mes ennemis je me ſuis rendu coupable d'une ſupercherie honteuſe, quoique je n'aie fait que me ſervir du droit naturel qu'a toute perſonne opprimée de ſe délivrer de l'oppreſſion, ſans avoir violé aucune parole. Il appelloit en cet endroit M. le premier préſident de Bellievre à témoin comme dépoſitaire des paroles que ſes ennemis lui donnerent au ſortir du bois de Vincennes, & le maréchal de la Meilleraye, qui avoit tant fait de priſonniers, & par conſéquent n'ignoroit pas les loix de la priſon, qui ne l'auroit pas gardé dans le château de Nantes auſſi exactement, & avec tant de ſentinelles, & de gardes poſées de nuit & de jour, s'il avoit cru qu'il eût été priſonnier ſur ſa parole, dont il l'auroit lui-même dégagé par cette conduite, s'il la lui avoit donnée : qui étoit ſeulement de ne ſe point ſauver ſur le chemin de Vincennes, quoiqu'il l'eût pu facilement, lui qui contre la parole qu'il en avoit donnée, avoit averti une perſonne de grande condition, qu'il ne pouvoit pas faire la guerre au roi, & qu'il étoit obligé de le laiſſer

transférer à Breſt ou à Brouage, ſuivant l'ordre qui en avoit été expédié.

Il ſe plaignoit dans la même lettre, de ce qu'ayant offert de s'éloigner volontairement de Paris, pour guérir par ſon abſence les frayeurs & les jalouſies qu'on prenoit ſur ſon ſujet, & de ce qu'ayant travaillé ſi utilement, même au péril de ſa vie, pour le retour du roi, il n'avoit tiré autre fruit pour ſes ſervices, que la perte de ſa liberté; que dans le tems où il gémiſſoit ſous les fers d'une priſon, on n'avoit fait aucun ſcrupule de lui forger des crimes d'état; de dire qu'il n'avoit pas ceſſé de faire ſes pratiques accoutumées, & de renouer ſes intelligences avec les étrangers & avec M. le prince de Condé, ſans ſe mettre en peine d'apporter la moindre preuve d'une accuſation capitale; d'avoir auſſi travaillé d'abord depuis ſa ſortie, par ſes lettres & par ſes émiſſaires à faire des aſſemblées illicites de nobleſſe, & exciter les peuples à la révolte, lorſque tout le monde étoit en paix comme avant ſa délivrance. De ce qu'on ne le pouvoit rendre coupable des maux qui ne ſont pas arrivés, on vouloit le rendre de ceux qu'on prétendoit pouvoir arriver, s'il continuoit d'exercer ſa charge d'archevêque de Paris, comme il avoit fait durant ſa priſon, paiſiblement par ſes grands vicaires,

jusqu'au jour de sa sortie du château de Nantes.

Il représentoit l'artifice grossier dont on s'étoit servi, pour faire croire que le roi ne pouvoit pas demeurer dans la capitale de son état, si celui que Dieu y avoit établi archevêque, & qui ne pouvoit cesser de l'être, que par l'autorité de l'église, qui ne releve point de l'autorité séculiere, & par les loix canoniques, exerçoit sa charge, même étant absent, en la même maniere qu'il l'avoit exercée durant six mois par ses grands vicaires, sans qu'il fût arrivé pendant ce tems, la moindre émotion dans Paris. Ce qui faisoit connoître, disoit-il, que le seul crime véritable, qui avoit attiré sur lui les derniers & les plus violens efforts de la passion de ses ennemis, c'étoit qu'il n'étoit pas davantage leur prisonnier, & qu'ils ne pouvoient plus le renfermer dans la prison du château de Brest.

Il y continuoit de se plaindre de ce qu'on avoit soumis à une infame proscription la dignité de cardinal & d'archevêque; de ce qu'on avoit profané par une garnison de soldats sa maison archiépiscopale, quoique sacrée, comme faisant partie de l'église, & de ce qu'on lui avoit ravi tout le revenu de son archevêché, & employé, pour colorer cette action d'un faux prétexte, la

plus haute des injuſtices, qui étoit celle d'alléguer le défaut d'avoir rendu au roi le ſerment de fidélité, & par conſéquent l'ouverture de la régale, pendant qu'on l'avoit détenu en priſon, & empêché de rendre ce devoir; de ce qu'on avoit condamné ſes domeſtiques à un exil rigoureux ſans aucune forme de procès, perſécuté ceux qu'on croyoit être ſes amis, banniſſant les uns, & empriſonnant les autres, expoſant les maiſons & les terres de ſes proches à la diſcrétion des ſoldats, ayant avec inhumanité étendu la haine que ſes ennemis lui portoient, juſques ſur la perſonne de celui qui lui avoit donné la vie, (Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny, chevalier des ordres du roi, général des galeres, depuis prêtre de l'Oratoire) ſans conſidérer ſon extrême vieilleſſe, les ſervices qu'il avoit rendus à la France en qualité de général des galeres, ni l'état d'une vie retirée, & d'un prêtre qui n'avoit d'autre part en la diſgrace de ſon fils, que celle de la tendreſſe d'un pere, & la charité d'un prêtre, pour le recommander à Dieu dans ſes ſacrifices: ajoutant à un dernier exil de Paris, un nouveau banniſſement à cent lieues de ſa maiſon, dans un pays de montagnes & de neiges, où des gardes l'avoient conduit.

Il leur repréſentoit l'attentat qu'on avoit formé contre leur autorité commune ; des brebis ayant entrepris de juger les juges & les paſteurs du troupeau, des ſéculiers de dépoſer un archevêque & de déclarer ſon ſiége vacant par un arrêt du conſeil d'état du 22 août 1654, ayant arraché l'encenſoir au pontife du Seigneur & mis la main à l'arche, non pas pour la ſoutenir, mais pour la faire tomber, & cela ſous prétexte d'une démiſſion, que le roi avoit acceptée, mais qui étoit nulle, ayant été extorquée dans une captivité de ſeize mois, étant datée du donjon du château de Vincennes, contre laquelle il avoit aſſez proteſté auparavant par l'éloignement formel qu'il en avoit témoigné au nonce Bagni, en préſence de deux ſecrétaires d'état qu'on lui avoit envoyés pour le ſonder ſur une démiſſion qu'on n'oſoit faire paroître, tant elle étoit pleine de nullités, que le pape avoit rejettée comme pernicieuſe à l'égliſe, & comme étant l'effet de la violence & de l'oppreſſion, & qu'il avoit révoquée. Démiſſion enfin qui de même que le défaut de la preſtation du ſerment de fidélité, avoit été reconnue n'avoir produit aucun effet, & n'avoit pas été capable de faire déclarer ſon ſiége vacant, puiſque ſes grands vicaires avoient continué depuis, comme ils fai-

ſoient auparavant, d'adminiſtrer ſon dioceſe; que toutes les paroiſſes & tous les prêtres dans leurs ſacrifices, avoient continué de prier pour lui comme pour leur archevêque, puiſque le roi l'avoit reconnu pour archevêque de Paris par un arrêt à ſes grands vicaires, de ne faire aucun mandement extraordinaire ſans le communiquer, reconnoiſſant par-là qu'ils avoient le pouvoir d'en faire. D'où il concluoit que puiſqu'il avoit été reconnu pour archevêque de Paris depuis ſa démiſſion, nonobſtant le défaut de preſtation de ſerment de fidélité juſqu'au jour de ſa délivrance; la ſeule ſortie du château de Nantes avoit été la ſeule & unique cauſe de ſa prétendue dépoſition, puiſque ce n'étoit que depuis ce tems-là qu'un concile de nouvelle eſpece, compoſé de maréchaux de France & de miniſtres d'état, ſubſtitué à la place du pape & des évêques, & tenu à Péronne le 22 août, avoit déclaré ſon ſiége vacant.

Il y obſervoit la différence qu'il y avoit entre les canons de ce concile & ceux de l'égliſe, qui vouloient qu'auſſi-tôt que Dieu avoit rompu les liens d'un évêque priſonnier, il reprît la conduite de ſon dioceſe, au lieu que ceux du concile de Péronne vouloient qu'un évêque, qui pendant ſa détention gouvernoit ſon égliſe par ſes grands vicaires,

perdît le pouvoir de le faire, ayant recouvré ſa liberté ; ſon égliſe devenant captive dès le moment qu'il devenoit libre, de libre qu'elle étoit lorſqu'il étoit captif.

Il ajoutoit que c'étoit peut-être dans ce même concile qu'on avoit fait un canon, qui avoit été allégué pendant ſa priſon au nonce Bagni, ſuivant lequel il ſuffiſoit qu'un évêque ne fût pas agréable à la cour pour être dépoſé : que pour établir ces nouvelles loix, on avoit commencé par intimider les grands, qui n'ayant pu être ébranlés par les menaces avoient été mandés à la cour avec quelques chanoines & quelques curés de Paris, pour y rendre compte de leurs actions ; qu'on avoit pris le tems de leur éloignement, pour ſignifier au chapitre de l'égliſe de Paris cet arrêt, qui déclaroit ſon ſiége vacant, & qui ordonnoit de nommer dans huit jours des grands vicaires, pour adminiſtrer le dioceſe en ſon nom ; que l'abſence de cinq des plus généreux de cette compagnie, les ménaces faites à quelques autres, les promeſſes faites au plus intéreſſé, & la crainte de la perte de ſes privileges, dont le chapitre avoit été menacé, ne l'avoient pas empêché de le reconnoître pour ſon archevêque, & de déclarer que ſon ſiége n'étoit pas vacant, ayant arrêté de très-humbles remontrances pour

ſon retour & celui de ſes grands vicaires, jugeant que leur abſence ne pouvoit pas ſervir de fondement pour s'immiſcer dans l'adminiſtration du dioceſe.

Le cardinal de Retz expliquoit encore dans ſa lettre, d'un côté la douleur qu'il avoit d'avoir appris que le chapitre cédant à la force, & n'ayant pu réſiſter à l'orage & à la tempête qui alloient fondre ſur lui, avoit nommé des grands vicaires, pour adminiſtrer ſon dioceſe, dont il venoit de déclarer que le ſiége n'étoit pas vacant; & de l'autre la conſolation qu'il avoit d'avoir sû que pour cette nomination, il n'y avoit eu que quatre voix de plus, que le ſuffrage de ceux qui avoient été éloignés ont rendu inutile. Il leur faiſoit connoître les conſéquences de cette entrepriſe ſur ſa juriſdiction & du violement ſi public de toutes les loix de l'égliſe, & des voies que l'on prenoit pour faire que les eccléſiaſtiques & évêques ne fuſſent plus que de petits vicaires du conſeil d'état, deſtituables à la moindre volonté d'un favori.

Il finiſſoit ſa lettre en conjurant ſes confreres de faire quelque réflexion ſur l'état de l'égliſe de Paris, ſur la proſcription de ſes grands vicaires, des chanoines & des curés relégués en diverſes provinces, & en des villes éloignées, afin que leur exemple

y laiſsât une image de crainte & de terreur, qui fît trembler les autres, qui n'avoient pas été lire dans leur aſſemblée la lettre qu'il leur avoit écrite. Il leur demandoit non pas ſeulement des larmes & des gémiſſemens, mais de la vigueur, pour leur faire ſoutenir les intérêts de l'égliſe, leur faiſant connoître que Dieu demandoit autres choſes de ces principaux miniſtres, que des mouvemens intérieurs & la ſtérilité d'un zele muet & ſans action; les faiſant reſſouvenir de ce que S. Martin avoit dit à un empereur, & Conſtantin aux évêques de ſon ſiecle, & encore de ce que l'aſſemblée de 1655 avoit fait en faveur de l'évêque de Leon, opprimé par un miniſtre & dépoſé de ſon évêché, par un jugement qui avoit apparence d'être canonique, mais qui n'avoit eu pour fondement qu'un faux crime de leze-majeſté.

Enfin il leur donnoit avis de ſon arrivée, après beaucoup de traverſes, au ſiége du prince des apôtres, & au réfuge le plus aſſuré de tous les évêques perſécutés; que la route qu'avoit pu prendre une barque de cinq pêcheurs avoit ôté à ſes ennemis tout prétexte de l'accuſer d'intelligence avec les ennemis de l'état, & que la route qu'il avoit priſe enſuite étoit ſuffiſante pour juſtifier ſon paſſage d'Eſpagne, & pour con-

vaincre de menſonge ceux qui avoient publié dans un de leurs placards, qu'il avoit été à Madrid, pour y offrir la place de Belle-Iſle, & qu'il y avoit eu des conférences avec des perſonnes qu'il n'avoit jamais vues. Il les informoit des témoignages obligeans de charité & d'affection, dont le pape & les cardinaux l'avoient honoré, l'ayant reconnu pour archevêque de Paris, & ayant reçu le pallium, qui lui avoit été conféré en cette qualité : les aſſurant qu'il eſpéroit demeurer dans la paix au milieu de la tempête, diſant à Dieu ces paroles de David: *In umbrâ alarum tuarum ſperabo, donec tranſeat iniquitas.*

La nomination que le chapitre de Paris avoit faite du ſieur de Contes ſon doyen & d'autres, pour, en qualité de ſes vicaires généraux, prendre l'adminiſtration & la conduite du dioceſe pendant le tems, non pas d'une véritable vacance, mais pendant celui que Pierre de Marca, archevêque de Toulouſe, le plus cruel ennemi & le plus dangereux, à cauſe de ſa ſcience, qu'ait jamais eu le cardinal de Retz, (ainſi qu'on le connoîtra dans la ſuite) commença dès-lors, & qu'il continua depuis d'appeller une quaſi-vacance : cette nomination, dis-je, introduiſit dans cette égliſe un ſchiſme auſſi ſcandaleux qu'il étoit ouvert, déclaré &

ſoutenu alors par la cour : les perſonnes les plus pieuſes, les plus ſavantes & les plus inſtruites des regles de l'égliſe, ayant refuſé de reconnoître la juriſdiction des chapitres de ſes vicaires généraux.

Le ſcandale que cauſa ce ſchiſme, qui déſoloit l'égliſe de Paris, augmenta lorſqu'on vit deux évêques étrangers, Denis-Antoine Cochon, évêque de Dol, & Claude Auvry, évêque de Coutances, ancien domeſtique du cardinal Mazarin, appellés ſans aucune néceſſité, contre la diſpoſition des canons, & les réglemens du clergé, par ces ſchiſmatiques grands vicaires, pour faire les ordres dans la chapelle de la maiſon archiépiſcopale, & les ſaintes huiles dans le chœur de Paris. Entrepriſe qui dès-lors fut ſi univerſellement condamnée, & depuis, tant par les véritables & légitimes grands vicaires du cardinal de Retz, que par les évêques aſſemblés, que d'un côté ceux qui avoient été ordonnés par ces deux évêques étrangers furent obligés d'obtenir à Rome des abſolutions, & que de l'autre ni les curés de la ville & ceux de la campagne, ni les doyens ruraux, ne vinrent point en 1655, prendre, ſuivant la coutume les ſaintes huiles à Paris : chacun d'eux ayant conſervé celles qu'ils avoient eues l'année précédente, ou en ayant eu des dio-

ceſes voiſins, & que le nonce Bagni refuſa de s'en ſervir, parce qu'elles avoient été illicitement conſacrées, ainſi qu'on l'a déja rapporté.

Depuis cette longue & fameuſe lettre du cardinal de Retz, adreſſée aux archevêques & évêques de France, il ne parut rien de ſa part ni de celle de la cour, pendant quelque tems. La tenue du conclave où il étoit, qui fut ouvert le 7 de janvier 1655, n'ayant fini que le 7 d'avril ſuivant, lorſque le cardinal Fabio Chigi fut élu pape, & prit le nom d'Alexandre VII, en fut la cauſe.

Mais le courier Marquin, qui avoit été dépêché à M. de Lyonne, envoyé extraordinaire vers les princes d'Italie, & qui étoit à Rome pour y prendre le ſoin & la direction principale des affaires du roi, qui ſont les qualités qu'il deſira qu'on lui donnât en la ſuſcription des lettres qu'il recevoit du comte de Brienne, ſecrétaire d'état, pour les affaires étrangeres, arriva à Paris le 15 avril au matin, qui étoit le quinziéme jour après ſon départ pour Rome, avec la nouvelle de l'élection du pape. La cour qui étoit à Vincennes manda auſſi-tôt le courier (l'auteur lui délivra une ordonnance de 2000 livres pour ſa courſe) & craignant que le pape nouvellement créé ne ſuivît

les mouvemens de ſon prédéceſſeur, en
faveur du cardinal de Retz, en la perſonne
duquel il prétendoit que l'égliſe & le ſacré
college avoient été également offenſés, fit
publier & afficher dans Paris, le 13 mai
1655, une ordonnance faite à Vincennes
le 16 d'avril précédent, qui étoit le lende-
main de l'arrivée de ce courier, par la-
quelle le roi déclaroit, qu'ayant ci-devant
envoyé à Rome pour informer cette cour
de la mauvaiſe conduite de ce cardinal, &
étant bien inſtruit des intelligences & pra-
tiques, qu'il continuoit d'avoir avec les en-
nemis déclarés de ſon état, en attendant
que ſon procès eût été fait, il avoit donné
les ordres néceſſaires pour empêcher l'effet
de ſes pernicieux deſſeins. Mais d'autant
qu'il pouvoit y avoir encore aucuns parti-
culiers ſes ſujets, leſquels feignant d'igno-
rer la mauvaiſe intention de ce cardinal,
& n'avoir aucune connoiſſance des crimes
dont il étoit prévenu, ce qui étoit impoſ-
ſible de connoître, ne laiſſeroient d'avoir
correſpondance avec lui, & de ſe laiſſer ſur-
prendre à ſes artifices, il faiſoit défenſe à
tous ſes ſujets, de quelque qualité & con-
dition qu'ils fuſſent, eccléſiaſtiques ou au-
tres, ſous quelque prétexte que ce pût être,
de demeurer près de lui, d'entretenir aucun
commerce ou correſpondance avec lui, par

lettres ou autrement. Et si aucuns se trou
voient alors auprès de sa personne, il leu
enjoignoit de se retirer en France, aussi-tô
que l'ordonnance leur auroit été connue
le tout à peine de saisie de leurs biens &
d'être procédé contr'eux, comme désobéil
sans à ses ordres, coupables de mêmes cri
mes, & perturbateurs du repos public. E
pour obliger les François qui étoient à Rom
& qui étoient attachés au cardinal de Ret
& dans ses intérêts d'en sortir, M. d
Lyonne avoit porté avec lui une grand
quantité de blancs signés du comte d
Brienne, secrétaire d'état, (l'auteur les joi
gnit aux instructions qui lui furent donnée
avant son départ) pour s'en servir suivan
les ordres qu'il avoit reçus de la cour &
les remplir en conformité de ses intention:

Quelque tems après la publication d
cette ordonnance, il parut une lettre d
cardinal de Retz, écrite à Rome le 22 d
mois de mai, adressée aux doyen, cha
noines & chapitre de son église, dont o
distribua plusieurs copies imprimées, pa
lesquelles le public apprit :

1. Qu'ils lui avoient donné des marque
de leur estime & de leur affection par l
réponse obligeante qu'ils avoient faite à s
premiere lettre du 8 d'août 1654, &
par les publiques actions de graces qu'il

avoient offertes à Dieu pour sa délivrance.

2. Qu'il les y assuroit que parmi tant de traverses & périls qu'il avoit courus depuis, il n'avoit pas eu d'affliction plus sensible, que d'apprendre les tristes nouvelles de la maniere dont on avoit traité leur compagnie, pour la détacher de ses intérêts, qui étoient ceux de l'église, & leur faire abandonner par des résolutions forcées & involontaires, celui dont ils avoient soutenu le droit & l'autorité avec tant de chaleur & de constance : que la fin si heureuse de ses voyages & de ses travaux n'avoit pu lui faire oublier ce qu'on avoit fait pour les assujettir, & que ni l'accueil favorable que lui avoit fait Innocent X, ni les marques de bonté & d'affection, dont il lui avoit plu honorer son innocence & son exil, ni la protection apostolique, que ce pape lui avoit promise avec tant de tendresse & de générosité, n'avoient pu entiérement adoucir l'amertume que lui avoit causée depuis six mois l'état déplorable auquel leur compagnie avoit été réduite.

3. Qu'il avoit appris avec douleur, que ceux qui depuis sa liberté leur avoient fait un crime de leur zele pour lui, ne lui avoient reproché par un écrit public & diffamant, d'avoir fait faire dans la ville capitale des actions scandaleuses & injurieu-

ſes au roi, que parce qu'ils avoient témoigné à Dieu, par l'un des cantiques de l'égliſe, la joie qu'ils avoient de ſa délivrance, après la lui avoir demandée par leurs prieres; & que cette action avoit tellement irrité leurs ennemis, qu'ils en avoient pris occaſion de les traiter de ſéditieux & de perturbateurs du repos public : s'étant ſervis de ce prétexte pour mander ſes grands vicaires en cour, & autres de leur corps, ſous ombre de leur faire rendre compte de leur conduite, mais dans la vérité pour les expoſer au mépris, par les outrages, par les inſultes & les moqueries, & les abattre, s'ils euſſent pu, par leurs menaces.

4. Que ce qui l'avoit plus touché, avoit été d'apprendre que cette perſécution qu'on avoit faite à ſes grands vicaires, & à quelques autres de leurs confreres, n'avoit ſervi que de dégré pour ſe porter enſuite à une plus grande, qu'on avoit faite à tout le corps : n'en ayant été écartés que pour l'affoiblir & prendre le tems de leur exil, pour ſignifier au chapitre un arrêt du 22 août 1654, par lequel des ſéculiers uſurpant l'autorité de l'égliſe, déclaroient ſon ſiége vacant, & leur ordonnoient, enſuite de cette vacance prétendue, de nommer dans huit jours des grands vicaires, pour gouverner ſon dioceſe en la place de ceux qu'il

qu'il avoit nommés, avec menaces qu'il y ſeroit pourvu, s'ils refuſoient de le faire.

5. Que deux huiſſiers étant entrés dans l'aſſemblée du chapitre, leur avoient déclaré qu'ils leur ſignifioient cet arrêt par exprès commandement, à ce qu'ils euſſent à y obéir, & parce que les premieres impreſſions de la crainte & de la frayeur, étoient toujours les plus puiſſantes, ne voulant pas leur laiſſer de tems pour ſe reconnoître, ils lui avoient enjoint de délibérer ſur l'heure, leur déclarant qu'ils ne ſortiroient pas du lieu juſqu'à ce qu'ils l'euſſent fait.

6. Que le cardinal de Retz avoit repris dans ſa lettre tout ce que le public avoit déja lu dans celle qu'il avoit adreſſée le 24 du mois de décembre 1654, aux archevêques & évêques de France, touchant les cas, dans leſquels un chapitre peut prendre l'adminiſtration d'un dioceſe, pendant l'abſence de ſon évêque, qui, quoiqu'il en ſoit éloigné, pourvu qu'il ne ſoit pas détenu priſonnier chez les infideles, peut continuer de le gouverner par ſes grands vicaires, à l'exemple de S. Cyprien, qui s'étant retiré, pour ne pas exciter la fureur des infideles contre ſon peuple, établit des grands vicaires pour conduire en ſon nom ſon égliſe de Carthage; du cardinal de Richelieu,

alors évêque de Luçon, & de M. de Sourdis, archevêque de Bourdeaux, qui s'étant retirés tous deux à Avignon, ne cesserent de gouverner leurs dioceses par eux-mêmes, en y envoyant leurs mandemens & par leurs grands vicaires.

7. Que ce qui lui avoit causé aussi une sensible douleur, c'étoit d'avoir appris qu'il s'étoit trouvé deux prélats, assez indifférens pour l'honneur de leur caractere & assez dévoués à toutes les passions de ses ennemis, pour entreprendre de conférer les ordres sacrés dans son église, ou plutôt de les profaner par un attentat étrange : n'y ayant rien de plus établi dans toute la discipline ecclésiastique, que le droit qu'a chaque évêque de communiquer la puissance sacerdotale de J. C. à ceux qui lui sont commis, san qu'aucun évêque particulier le puisse fair contre son gré, que par une entreprise qu le rend digne d'être privé des fonctions d l'épiscopat, dont il viole l'unité sainte selon l'ordonnance de tous les anciens conciles, que celui de Trente avoit renouvellée

Enfin qu'ayant sujet de croire que ce grands vicaires étoient alors à Paris, où l bonté du roi les avoit appellés, pour exercer leurs fonctions sous son autorité il leur avoit adressé la bulle du pape pou le jubilé qu'il avoit accordé, à cause d

ſon exaltation au pontificat, pour la faire publier ſelon les formes : & en cas qu'ils n'y fuſſent pas, qu'il l'avoit envoyée aux ſieurs de Chaſſebras & de Hondene, docteurs de Sorbonne, archiprêtres de la Magdeleine & de S. Severin, pour en uſer ſelon ſes ordres, & ſelon la pratique du dioceſe, en l'abſence des ſieurs Lavocat & Chevalier ſes grands vicaires.

Le curé de S. Severin ayant reçu un commandement du roi de l'aller trouver, le ſieur de Chaſſebras, qui reçut un pareil ordre, crut qu'il ne devoit & ne pouvoit y déférer, ſans prévariquer à celui qu'il avoit reçu du cardinal de Retz pour faire ceſſer les entrepriſes du chapitre ſur ſa juriſdiction. Après avoir commis le ſoin & la conduite de ſa paroiſſe de la Magdeleine au ſieur Barré, docteur de Sorbonne, (mort en 1705, doyen de l'égliſe d'Orléans, grand vicaire du cardinal de Coaſlin, évêque d'Orléans & official du dioceſe) il diſparut, & pour aſſurer ſa perſonne & ſa liberté dans l'exercice de ſes fonctions de grand vicaire, il choiſit les tours de S. Jean-en-Greve pour le lieu de ſa demeure, comme un aſyle ſecret & aſſuré contre tout ce qui pourroit venir de la part de la cour, pendant ſon abſence de ſa paroiſſe, & ſa retraite de ſa maiſon presbytérale. Comme il ne ceſſoit

pas de gouverner le diocefe, ayant foin de faire mettre fur l'autel de l'églife de la Magdeleine toutes les expéditions de ce qu'on lui demandoit, par des mémoires que l'on portoit auffi fur le même autel; auffi la cour ne ceffa-t-elle pas de faire procéder contre lui extraordinairemént au Châtelet, où après l'avoir fait appeller, par trois différens jours à cri public devant la porte de fon églife, on déclara les défauts & contumaces duement obtenus, & pour le profit il fut déclaré rebelle, fans s'expliquer davantage, & fes bénéfices vacans & impétrables. Durant cette procédure il ne laiffa pas de communiquer fouvent avec ceux qui entretenoient des correfpondances fecretes avec le cardinal de Retz & fes amis qui étoient cachés dans Paris, fortant de fes tours en habit féculier & déguifé.

Le cardinal de Retz ne s'étoit pas contenté d'avoir averti le chapitre de fon églife, par fa lettre du 22 mai 1655, qu'il avoit établi les archiprêtres de la Magdeleine & de S. Severin, fes grands vicaires par le mandement qu'il leur avoit adreffé pour la publication de la bulle du jubilé. Il en fit un autre le 28 juin fuivant adreffé aux doyen, chanoines & chapitre de fon églife, à tous les curés, eccléfiaftiques, & aux fideles de fon diocefe, par lequel il les aver-

tiſſoit, que pour ne pas expoſer ſon dioceſe aux malheurs, où le défaut d'une conduite légitime pourroit le précipiter, il avoit nommé les archiprêtres de ces deux égliſes, pour l'adminiſtrer ſous ſon autorité, & exercer les mêmes fonctions qu'euſſent exercé ſes autres grands vicaires, ſi leur abſence ne leur en eut ôté le moyen : voulant que tous les curés, prêtres ſéculiers & réguliers, & les fideles de ſon dioceſe ſuſſent qu'ils ne pouvoient ſe ſoumettre à l'avenir à autre puiſſance ſpirituelle qu'à la ſienne ; qu'elle étoit la ſeule & légitime approuvée de Dieu & de l'égliſe ; que ceux qui cherchoient ailleurs que ſous ſa conduite, & celle des perſonnes par lui commiſes, la grace qui les ſauvoit, n'y trouveroient que leur condamnation ; que ceux qui prendroient les ordres ſacrés ſe lieroient devant Dieu & ſe rendroient abominables, plutôt qu'ils ne ſe mettroient en état de délier les autres & de les ſanctifier, & que ceux auxquels on voudroit communiquer le pouvoir d'abſoudre, ne le recevroient aucunement & tromperoient malheureuſement les ames qui prendroient leurs directions ; que les diſpenſes données pour les mariages ne ſeroient pas valables, ni les profeſſions religieuſes canoniques ; enfin que toute autre conduite que la ſienne ne ſeroit

qu'un horrible ſacrilege, & qu'une inſtitution déteſtable; mais qu'il eſpéroit mieux, & qu'il croyoit qu'après le déſaveu qu'il faiſoit d'une entrepriſe condamnée par la ſainte égliſe Romaine, par les conciles, par toutes les univerſités libres, par tous ceux qui avoient l'amour de Dieu, & par lui, à qui ſeul l'égliſe de Paris étoit commiſe; le chapitre de ſon égliſe métropolitaine, dont il avoit par le paſſé expérimenté le zele pour l'égliſe & l'affection pour ſes prélats, obligeroit les autres par ſon exemple à reconnoître ſon autorité, en la perſonne des archiprêtres de la Magdeleine & de S. Severin, ſes grands vicaires; & que ſes ouailles connoiſſant l'intention de leur ſeul paſteur, ſe garderoient bien à l'avenir de recevoir aucune pâture qui leur ſeroit mortelle, par une conduite infiniment préjudiciable au ſalut qu'il leur ſouhaitoit.

Ce commandement fut ſuivi d'un autre du ſieur de Chaſſebras du 28 juillet 1655, affiché aux portes des égliſes, qui étoit adreſſé à tous curés, communautés, maiſons religieuſes, monaſteres, & tous prêtres eccléſiaſtiques du dioceſe, auxquels il faiſoit ſavoir qu'ayant plu au cardinal de Retz de lui commettre l'adminiſtration de ſon dioceſe, pendant l'abſence de ſes grands vicaires, il avoit cru qu'il étoit de ſa charge de

ne point abandonner la conduite de ſon troupeau, ainſi que faiſoit un paſteur mercenaire ; & de ſa conſcience de ne pas renoncer à la juriſdiction qu'il lui avoit donnée ; de plus d'encourir les cenſures que l'égliſe avoit fulminées contre les eccléſiaſtiques, & autres qui abandonnoient, ſous prétexte d'une accuſation, leur évêque avant qu'il y eût contre lui une ſentence juridique, & que puiſque J. C. l'avertiſſoit de craindre plutôt celui qui tuoit l'ame, que ceux qui pourroient nuire au corps, il appréhenderoit pour cela de répondre devant Dieu d'une horrible indiſcrétion, en quittant le dioceſe, qui ſeroit ſans aucune forme de gouvernement, faute de ſupérieurs. C'eſt pourquoi ne croyant pas s'éloigner du reſpect qu'il devoit aux magiſtrats, & de l'entiere obéiſſance qu'il devoit au roi, en faiſant exécuter pour le gouvernement du dioceſe, les ordres du cardinal de Retz, que toute l'égliſe reconnoiſſoit pour archevêque de Paris ; il avoit cru leur devoir ſignifier ſa volonté exprimée dans ſon mandement. Ces deux mandemens imprimés l'un en ſuite de l'autre & ſur une même feuille, ſe trouverent affichés aux portes des égliſes de Paris & des fauxbourgs de la même ville, le matin 15 août, fête de l'Aſſomption, jour qu'on avoit choiſi pour

plus public, le peuple étant alors aſſemblé dans les égliſes pour aſſiſter au ſervice divin, & dans les rues pour voir la cérémonie de la proceſſion ſolemnelle, qui ſe fait tous les ans ce jour-là, & à laquelle le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides & le corps-de-ville aſſiſtent.

L'abſence du curé de S. Severin, qui étoit à la ſuite de la cour, où il avoit eu ordre de ſe rendre, & les défenſes que le chancelier Seguier lui avoit faites de la part du roi, de faire aucune fonction de grand vicaire dans le dioceſe de Paris; la retraite du ſieur de Chaſſebras dans un lieu inconnu, mais très-sûr, & les perquiſitions exactes & rigoureuſes qu'on faiſoit de ſa perſonne, avoient mis ce dioceſe dans une eſpece d'état d'abandonnement de la part de ceux qui étoient chargés de le conduire: parce que le ſieur de Chaſſebras ne pouvoit, ſans ſe découvrir, avoir aucune communication avec les curés, qui d'ailleurs n'avoient pas la liberté de publier les mandemens qu'il étoit obligé de faire & de leur adreſſer, pour avertir de ce qu'ils contenoient ceux qui étoient ſoumis à la juriſdiction du cardinal de Retz. Il ſe ſervoit de la ſeule voie qui lui reſtoit, pour leur faire connoître les intentions de leur paſ-

teur, qui étoit de faire afficher pendant la nuit aux portes des églises & dans les rues, tout ce que les curés & les supérieurs des communautés séculieres & régulieres auroient dans un autre tems reçu de sa part & fait exécuter.

On se servit alors de gens affidés, qui marchant le soir dans les rues portoient sur le derriere de leurs épaules, des feuilles imprimées toutes enduites de colle, qu'ils appliquoient, en se retournant le corps & comme en passant, aux portes des églises, aux coins des rues & dans les places publiques, mettant leur dos contre les murs & les portes des églises & des édifices des places publiques. Ensuite ils continuoient leur chemin, sans que les passans eussent pu découvrir ce que faisoient ces gens, qui se retiroient du côté des murs des églises & des maisons, pour leur laisser la liberté entiere du chemin.

Ainsi on ne vit plus alors par ce moyen que des actes, des ordonnances, des mandemens imprimés & affichés dans les places publiques, qu'on notifioit par cette voie à ceux auxquels ils auroient dû être publiquement envoyés & signifiés en la maniere ordinaire.

Le premier acte qui fut rendu public par cette voie, (quoique néanmoins déja signi-

fié à Dominique Seguier, évêque de Meaux, comme plus ancien des évêques de la province de Paris, & parce qu'il y étoit, en parlant à son suisse, en la maison qu'il avoit conservée, comme ancien chanoine, dans le cloître de l'église de Paris, par Philippe Marcout, prêtre du diocese de Meaux,) fut celui par lequel le sieur de Chassebras, (qui avoit été averti que cet évêque s'étoit engagé de convoquer l'assemblée de la province de Paris par une autorité autre que celle du cardinal de Retz, & qu'on prétendoit après une certaine, telle quelle, comparution au palais archiépiscopal, faire procéder à la nomination des députés de la province, pour assister à l'assemblée générale du clergé,) conjuroit premiérement les évêques de la province, de faire conjointement leurs efforts, pour obtenir du roi la sûreté de sa personne, à ce qu'il pût se trouver dans l'assemblée provinciale, & y tenir la place que l'ordre & la coutume lui donnoient; ou s'ils jugeoient plus à propos d'attendre que l'assemblée générale fût formée par tous trois ensemble, s'y trouver & la supplier de joindre ses intercessions, à celles qu'ils feroient au roi pour la sûreté de sa personne. Ensuite il protestoit de nullité, tant contre l'assemblée provinciale, en cas qu'elle se tînt, & contre tout ce qui

y ſeroit réſolu, que contre les délibérations qui ſeroient priſes dans l'aſſemblée générale du clergé de France, où ſe trouveroient ceux qui y auroient été députés enſuite de la prétendue convocation, ou aſſemblée des députés des trois dioceſes de Chartres, de Meaux & d'Orléans.

Le ſecond du 25 août 1655, étoit une ordonnance du cardinal de Retz, par laquelle il étoit enjoint au ſieur de Chaſſebras ſon grand vicaire, de faire ſavoir de ſa part à Antoine-Denis Cochon, ancien évêque de Dol, & à Claude Auvry, évêque de Coutance, & à ceux qui étoient ſoumis à ſa juriſdiction, qu'ils avoient encouru les peines portées par les ſaints canons contre ceux qui conferent les ordres dans les lieux où ils n'ont aucune juriſdiction, & que pour cela il leur interdiſoit toute ſorte de fonctions eccléſiaſtiques dans ſon dioceſe, même la célébration de la ſainte meſſe & du ſervice divin.

Les trois & quatre étant enſuite dans une même feuille imprimée étoient pour la notification de la déclaration que le ſieur de Chaſſebras faiſoit à ces deux évêques, qu'ils avoient encouru les peines portées par les ſaints canons; ſavoir, l'évêque de Coutance, pour avoir fait les ſaintes huiles, & celui de Dol, pour avoir conféré les ordres ſacrés

dans l'église de Paris, sans la permission de son archevêque ou de ses grands vicaires: & que par le commandement exprès qu'il en avoit reçu, il leur interdisoit toute fonction ecclésiastique dans son diocese, même la célébration de la sainte messe & le service divin, mandant au premier prêtre non suspendu, ni excommunié, de le leur signifier, & aussi l'acte par lequel il en donnoit avis aux doyen, chanoines & chapitre de l'église de Paris, & aux curés & communautés séculieres & régulieres, tant de la ville que du diocese, auxquels il envoya des copies de tout.

Le cinq, du 8 de septembre 1655, contenoit une premiere monition du sieur de Chassebras, adressée à tous les fideles du diocese, auxquels il faisoit savoir:

1. Qu'il avoit cru que les témoignages de respect & de déférence qu'il avoit rendus au roi, en la personne du chancelier, aussi-tôt qu'il avoit été chargé de la conduite du diocese, & les assurances qu'il lui avoit données de ne rien faire dans l'exercice de cette charge, qui pût blesser en la moindre chose la fidélité qu'il devoit & le bien de son service, avoient assez fait voir avec quelle pureté d'intention il entroit dans le ministere ecclésiastique, & qu'il n'avoit point d'autre pensée que de s'em-

ployer au besoin des ames, à soulager les consciences, des troubles & scrupules qu'avoit fait naître avec raison l'usurpation d'une puissance sacrée & incommunicable autrement que par une puissance légitime.

2. Que pour cet effet, aussi-tôt que l'archiprêtre, curé de S. Severin, docteur de la maison de Sorbonne, son collégue au vicariat, eut eu commandement d'aller trouver le roi, l'exemple des grands vicaires, qu'on avoit bannis & chassés, après un semblable commandement, l'avoit fait résoudre à se retirer par respect de sa maison curiale, pour ne pas recevoir de pareils ordres, & n'abandonner pas tous deux ensemble le soin d'une des plus grandes églises du monde, dont ils étoient chargés de la part de Dieu, & qu'ils ne pouvoient quitter en même tems sans blesser leurs consciences & sans trahir les intérêts de J. C. voyant d'ailleurs qu'il étoit suffisant, pour rendre au roi la déférence que des très-humbles sujets devoient à ses ordres, en tout ce qui n'étoit pas contraire aux ordres de Dieu, que l'un d'eux se rendît en cour, pour apprendre de S. M. ce qu'elle desiroit de leur service.

3. Que cette soumission n'avoit servi qu'à faire voir que ceux qui par surprise avoient tiré ces ordres du roi, avoient entrepris

de ruiner tout l'ordre épiſcopal & d'anéantir la juriſdiction ſpirituelle, qui lui venoit de droit divin, & contre laquelle les hommes ne pouvoient rien entreprendre, qu'en faiſant la guerre à Dieu; puiſqu'ayant fermé toutes les avenues à ſon collégue vicaire général vers S. M. pour l'empêcher de l'informer de l'état de l'égliſe de Paris, & lui faire leurs juſtes plaintes de l'oppreſſion qu'on avoit commencé d'exercer contr'elle, ils l'avoient tenu près de deux mois dans une ville frontiere, ſans lui faire ſavoir autre choſe ſinon qu'on ne vouloit pas qu'il fît ſa charge, & qu'il obéît à ſon archevêque dans une fonction purement ſpirituelle, & qu'on avoit vu paroître trois ou quatre méchans libelles dignes du mépris & de l'averſion de toutes les perſonnes d'honneur, de ſavoir & de piété, comme étant injurieux à la dignité épiſcopale, honteux à l'égliſe, & remplis, tant d'impoſtures contre l'honneur & l'innocence d'un cardinal & d'un archevêque, que de maximes hérétiques & ſchiſmatiques contre l'autorité des ſucceſſeurs des apôtres; qu'on avoit vu la main profane des juges laïques arracher, par un attentat ſans exemple, des regiſtres eccléſiaſtiques la commiſſion des vicaires généraux, qu'ils avoient reçue du cardinal, archevêque de Paris. Comme ſi cette vio-

lence eut été capable d'arracher du cœur de cette église l'obligation indiſpenſable qu'elle avoit d'être ſoumiſe à ſon archevêque, & de les reconnoître pour ſes grands vicaires, & comme ſi elle eut pu leur lier les mains & les dégrader de leurs fonctions.

4. Qu'on avoit fait enſuite des défenſes à tous les curés de recevoir aucun ordre du cardinal de Retz, ni d'y rendre aucune déférence, comme ſi ç'eut été un crime à un évêque de faire des réglemens ſpirituels, pour la conduite de ſon dioceſe, dont le pape & toute l'égliſe le reconnoiſſoient pour le ſeul & légitime paſteur; qu'on avoit arraché avec une violence inouie les mandemens qu'il avoit publiés, fait des perquiſitions ſcandaleuſes dans leurs maiſons curiales, viſité tous leurs papiers, ſans conſidérer qu'en la place qu'ils tenoient, ils pourroient en avoir qui regardoient des ſecrets de conſcience; interrogé & examiné contr'eux les vicaires de leurs paroiſſes.

5. Que quoique la calomnie la plus hardie ne lui pût reprocher d'avoir expédié aucun acte qui pût porter le moindre préjudice au ſervice du roi, ni donner le moindre ſoupçon de ſa conduite, on avoit décerné contre lui des décrets d'ajournement perſonnel & de priſe de corps, & par un pro-

cédé qu'à peine l'on avoit pu croire, ſi un million de perſonnes n'en euſſent été témoins, on l'avoit trompetté par les carrefours, & même devant la porte de l'égliſe de la Magdeleine, où il annonçoit la parole de Dieu, & diſpoſoit des myſteres de J. C. comme s'il eut été un criminel & un ſcélérat, que la juſtice pourſuivît à cri public, & qui méritât d'être recherché d'une maniere ſi infame.

6. Qu'après toutes ces choſes, ſa patience deviendroit lâcheté, ſon ſilence une horrible prévarication, & qu'il ſeroit indigne du miniſtere qu'il exerçoit, s'il ne défendoit l'honneur de l'égliſe, de l'épiſcopat, de ſa charge & de ſa perſonne, par les voies que J. C. lui avoit préſentées.

7. Que quoiqu'il pût d'abord ſe ſervir des remedes que les conciles, les canons & la coutume de la ſainte égliſe oppoſent à des violences ſemblables, néanmoins pour pratiquer de tous points, & même au-delà de ce qu'on auroit pu attendre, après une ſi grande injure, la manſuétude de l'évangile, qui l'obligeoit à ſupporter charitablement les pécheurs, juſqu'à ce qu'ils ſe rendent incorrigibles; il exhortoit ceux qui ſous le nom ſacré de S. M. excitoient une ſi injuſte & ſi violente perſécution contre l'égliſe & ſa perſonne, d'en faire une réparation ſi

publique, qu'elle pût attirer ſur eux, pour un ſi grand crime, la compaſſion du ciel & l'interceſſion de l'égliſe : leur déclarant par cette premiere monition, que s'ils ne la faiſoient, & s'ils continuoient à opprimer l'égliſe, à détruire ſa juriſdiction, à perſécuter ſes miniſtres, il auroit recours aux voies que la ſainte égliſe & les canons preſcrivent en ſemblables occaſions.

Le ſixiéme étoit une ſeconde monition datée du mois d'octobre 1655, adreſſée comme la premiere, à tous les fideles du dioceſe, par laquelle, après s'être plaint de ce que ſa patience & ſa modération n'avoient ſervi qu'à irriter davantage ceux qui perſécutoient l'égliſe, pour continuer leurs violences, juſqu'à faire brûler par la main du bourreau la paternelle & charitable monition qu'il leur avoit faite, pour les retirer de leurs péchés ; il les exhortoit, ensemble leurs complices, & les admoneſtoit pour la ſeconde fois, avant que de les livrer à ſatan, qu'ils euſſent à ceſſer les perſécutions qu'ils excitoient ſous le nom du roi, (qui étoit trop juſte & trop pieux pour prendre part à ce déſordre) contre le cardinal de Retz, archevêque de Paris, contre l'ordre épiſcopal & contre ſa perſonne : laquelle monition ſe trouva, ſuivant l'ordonnance qu'elle contenoit, affichée aux

portes de l'église métropolitaine & aux au
tres portes de la ville & fauxbourgs de Paris

Au commencement de l'année 1655
avant que la lettre du cardinal de Retz
écrite à Rome le 24 décembre 1654, &
adressée aux archevêques & évêques d
France eut été rendue publique, & qu'ain
on n'en put prévoir les effets qu'elle pou
voit produire; M. de Guénegaud, secré
taire d'état, avoit délivré aux abbés de Mor
mielle & de Villars, agens généraux d
clergé, pour les envoyer aux archevêque
& évêques de France, les lettres du roi
par lesquelles il leur permettoit de teni
leurs assemblées particulieres chacun dan
leur diocese, & les assemblées provinciale
dans chacune province, pour y nomme
deux députés de chaque ordre, pour assi
ter à l'assemblée générale du clergé, qu
suivant la coutume, étoit indicte en la vill
de Paris au 25 mai 1655.

Mais aussi-tôt que la cour eut vu paroî
tre cette lettre, elle connut bien qu'ell
pourroit engager l'assemblée à défendre le
droits de l'épiscopat, & à ne pas souffri
que des chapitres prissent l'administratio
d'un diocese qui avoit son pasteur dans l
ville de Rome, sous prétexte d'une absenc
involontaire & de celle de ses grands vi-
caires, qu'on retenoit en des lieux éloigné

pour leur ôter la liberté & les moyens de faire leurs fonctions. Ce fut pour cela qu'elle prit le ſoin d'avoir des députés, des ſuffrages deſquels elle pût diſpoſer, pour tâcher de rendre inutile le zele & les efforts de ceux qui ſe déclaroient en faveur de l'égliſe & de l'épiſcopat, & empêcher de prendre dans l'aſſemblée des réſolutions contraires aux deſſeins qu'elle avoit d'opprimer entiérement le cardinal de Retz. Le maréchal de la Meilleraye, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, entra dans le lieu où ſe tenoit l'aſſemblée du dioceſe de Nantes, pour commander au ſieur le Normand, grand vicaire de Gabriel de Beauveau, évêque de Nantes, & official du dioceſe, qui y préſidoit, de nommer celui qu'il lui indiqua pour député, pour aſſiſter à l'aſſemblée provinciale qui ſeroit convoquée à Tours.

L'adreſſe que le cardinal de Retz avoit faite aux curés de la Magdeleine & de S. Severin, qu'il avoit établis grands vicaires en l'abſence de ceux que la cour avoit exilés, de la bulle du jubilé pour l'exaltation du pape Alexandre VII, ſa lettre du 22 mai 1655 au chapitre de l'égliſe de Paris; le zele & la fermeté avec laquelle le ſieur de Chaſſebras avoit commencé d'exécuter la commiſſion qu'il avoit reçue de ſon ar-

chevêque, & ce qui parut de sa part dans la suite, obligerent la cour de différer la tenue de l'assemblée générale du clergé, premiérement du 25 mai au 25 août, & ensuite du 25 août au 25 octobre, & de faire envoyer par les agens autant de nouvelles lettres dans les dioceses, pour en avertir les archevêques & évêques, & ceux qui auroient déja été nommés pour y assister en qualité de députés.

La cour n'avoit pas eu le tems de découvrir les intentions du pape nouvellement élu, ni de pénétrer s'il suivroit les mouvemens de son prédécesseur, qui avoit témoigné si publiquement pendant la détention du cardinal de Retz, & depuis son arrivée à Rome, le ressentiment qu'il avoit de l'injure qu'on avoit faite à l'église & au college en la personne d'un cardinal & d'un archevêque; & s'il n'engageroit pas les évêques de France assemblés, à se joindre avec lui pour en demander & obtenir la réparation. Elle espéroit néanmoins que M. Servien, qui avoit connu le pape à Munster, pourroit se servir de quelques liaisons qu'il avoit eues avec lui pendant qu'il étoit nonce à Cologne, & pour la paix à Munster: en quoi elle se trompoit, parce que la cour de Rome étoit indignée & en colere de ce qu'on l'y avoit conclue sans la participation

du nonce Chigi, & de ce que dans le traité on n'avoit fait mention que de la médiation de la république de Venife, & non pas de celle du pape, qui nomma cette paix une paix honteufe, *pacem pudendam*, dans le traité de laquelle fon nonce n'auroit jamais fouffert d'être nommé, à caufe du nombre des archevêques & évêques qu'on y fécularifoit, & parce que l'empereur & l'empire cédoient aux princes proteftans Magdebourg, Ferden, Minden & Ofnabruk, par alternative aux catholiques & aux proteftans.

La difficulté qu'il y avoit de convoquer l'affemblée provinciale de Paris, pour y nommer des députés, fans la préfence defquels l'affemblée générale ne pouvoit pas dans la province de Paris faire aucune délibération, fans s'expofer à des proteftations & défaveux, fut encore une des principales raifons, pour laquelle on en défendoit ainfi a tenue.

Les évêques de Chartres & d'Orléans n'étoient pas difpofés à reconnoître les grands vicaires du chapitre de l'églife de Paris. Il avoit déclaré en les nommant, que c'étoit à caufe de l'abfence de ceux de on archevêque, qu'il prenoit l'adminiftration de fon diocefe, & que la préfence u curé de S. Severin & de la Magdeleine,

lui avoit ôté dès le mois d'avril tout prétexte de continuer de gouverner ce diocese. Il y avoit même une conteſtation entre les évêques de Meaux & de Chartres, pour la préſidence en l'aſſemblée provinciale. Celui de Meaux la prétendoit comme le plus ancien, ſuivant le tems de ſa conſécration, alléguant pour ſoutenir ſa prétention, le jugement que le pape Gregoire XIII avoit rendu en faveur de l'égliſe de Séez, contre celui de Bayeux, doyen des évêques de la province de Rouen, tenue en 1581. L'évêque de Chartres alléguoit la bulle d'érection de l'évêché de Paris en archevêché, par laquelle on avoit conſervé aux évêques de Chartres la qualité qu'ils avoient de doyens de la province de Sens, & le droit d'avoir la premiere place entre les évêques de la province. Mais cette conteſtation fut terminée à Gromveil près de Chartres, château appartenant au ſieur de Ligny, fils d'une ſœur du chancelier Seguier, & de l'évêque de Meaux, où les deux prélats s'étoient rendus.

L'affaire du cardinal de Retz ayant non-ſeulement mis ce dioceſe & la province de Paris, mais encore le clergé dans un très grand mouvement, elle obligea la cour à prendre des meſures, pour tâcher de prévenir, ou du moins de ſe garantir des ſui-

tes qu'elle devoit connoître qu'elle pourroit avoir, particuliérement dans le diocese de Paris. Elle jugea que la présence du roi lui étoit nécessaire dans le lieu où le clergé devoit s'assembler, pour se ménager d'un côté les suffrages des députés, & empêcher l'assemblée de prendre les résolutions que le cardinal Mazarin insinuoit pouvoir être dangereuses & contraires à ce qu'il lui représentoit être ses véritables intérêts & ceux de l'état : & de l'autre, pour rendre plus difficile le recours du cardinal de Retz à l'assemblée, & l'accès de ses agens auprès de ses députés, & pour rendre aussi inutiles les intentions que ses amis & les plus zélés & les plus pieux d'entre les évêques auroient pu avoir de défendre l'honneur de leur dignité & les droits de l'épiscopat, qu'on avoit attaqués & violés en la personne du cardinal de Retz. Mais le roi ne pouvoit se rendre à Paris, de la frontiere où il étoit, qu'après la fin de la campagne de Flandres.

Les secrétaires d'état eurent ordre pour cela d'écrire à tous les archevêques & évêques des provinces de leurs départemens, pour leur marquer ceux que la cour desiroit avoir pour députés à l'assemblée générale : & sans parler de ce qui se passa dans les provinces, il suffit de rapporter qu'elle demanda à l'archevêque de Sens, l'évêque

de Nevers (prélat d'un mérite très-petit)
& l'abbé de Harlay-Cely né à Conſtantinople, (où le baron ou comte de Cely avoit résidé pendant plusieurs années en qualité d'ambaſſadeur) pour députés de ſa province: lui laiſſant par grace la liberté de choiſir un député du ſecond ordre, pour compoſer la députation de cet archevêque, qui accorda ce qu'elle demandoit, parce que l'évêque de Troyes refuſa d'accepter & d'être de la députation: croyant que l'abbé de Cely, qui étoit redevable à la maiſon de Retz dont il étoit vaſſal, à cauſe du comté de Joigny, de la conſervation de la terre de Cely dans ſa famille, & qui d'ailleurs étoit filleul de Roger, duc de Bellegarde; (c'eſt ce que dit à l'auteur de cette hiſtoire, le pere de Gondy, prêtre de l'Oratoire & pere du cardinal de Retz, l'étant allé voir au mois de juillet 1657, après la ſéparation de l'aſſemblée, en la ville de Joigny où la cour lui avoit permis enfin de ſe retirer) lequel duc de Bellegarde étoit oncle maternel de l'archevêque de Sens: croyant, dis-je, qu'il ne manqueroit pas à la parole qu'il lui avoit donnée, de faire ſon devoir, & qu'il n'abandonneroit jamais les intérêts de l'égliſe. Une coadjutorie à l'évêque de Nevers, pour un neveu qui fut ſacré ſous le titre d'évêque de Tripoly, mais dont il ne jouit pas
étan

étant mort avant lui, & l'évêché de Lodeve promis & donné depuis à l'abbé de Cely, après la séparation de l'assemblée, rendirent les bonnes intentions de l'archevêque de Sens très-inutiles. Mais son courage & sa fermeté engagerent à son exemple plusieurs de ses confreres & un plus grand nombre de ceux du second ordre à le suivre & à l'imiter.

Le comte de Brienne, secrétaire d'état, fit savoir au chapitre de Reims, pour être maître de la députation de la province, que le roi désiroit que ses grands vicaires, qui avoient l'administration & la conduite du diocèse pendant la vacance du siége, convoquassent l'assemblée de la province en la ville de Senlis, afin d'y pouvoir faire nommer plus commodément les députés qu'on désiroit avoir, & empêcher la nomination des évêques de Châlons & de Boulogne, dont le premier étoit ami du cardinal de Retz. Cela obligea ce chapitre de députer au roi pour le supplier de le conserver dans le droit & dans la possession en laquelle sont tous les chapitres des églises métropolitaines qui sont vacantes, d'indire par leurs vicaires généraux, & de choisir le lieu pour la tenue des assemblées de leurs provinces. Après une conférence qu'eurent les députés avec le comte de

Brienne, secrétaire d'état, auquel le ro
les avoit envoyés, le chapitre de Reims eu
la liberté de faire assembler les évêques d
la province & les députés de leurs diocè
ses, dans la salle du palais & maison d
l'archevêque en la ville de Reims.

Les choses étoient en cet état lorsque l
lundi 25 octobre 1655, tous les prélat
s'étant rendus à Paris, l'assemblée com
mença.

Fin du Mémoire concernant le cardinal de Retz.

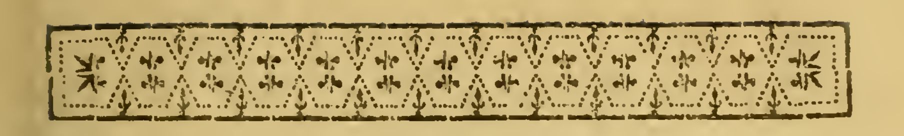
MÉMOIRES

DE MADAME

LA DUCHESSE

DE NEMOURS,

Contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris, jusqu'à la prison du cardinal de Retz en 1652, avec les différens caracteres des personnes de la cour.



AVERTISSEMENT.

LA plupart de ceux qui ont écrit des Mémoires y ont été portés ou par le deſſein de faire leur apologie, ou par l'envie d'apprendre à la poſtérité la part qu'ils ont eue dans de grandes & importantes affaires. Ce n'eſt ni l'un ni l'autre de ces motifs, qui ont engagé à écrire l'illuſtre perſonne dont on donne ici les Mémoires. Elle n'a uniquement penſé qu'à peindre la vérité, ſans qu'aucun rapport ni à ſes intérêts, ni à ſa gloire ait eu la moindre part dans ſes portraits.

La droiture de ſon ame, l'innocence de ſes mœurs, & la noble ſimplicité de ſa conduite, qui l'avoient toujours miſe au-deſſus des atteintes de la médiſance, l'avoient exemptée du beſoin des apologies : & l'amour qu'elle avoit pour le repos & la vie unie, l'avoit empêchée d'entrer jamais dans nulles autres affaires, que

celles où l'engageoient les obligations de ſon état. Née d'un ſang des plus illuſtres, placée dans un rang des plus éclatans, elle en avoit toujours rempli tous les devoirs avec une modeſte grandeur, autant ennemie de la frivole inquiétude que de la vaine oſtentation; & contente de s'être acquis beaucoup d'habileté, elle n'avoit jamais cherché à la faire briller. Ainſi dans les tems tumultueux où la France fut ſi violemment agitée, & où preſque tout ce qu'il y avoit dans ce royaume de plus élevé dans l'un & l'autre ſexe entroit indiſcrétement dans des partis & dans des cabales; elle ſut avec une judicieuſe prudence ſe garantir de ce dangereux torrent. Mais elle eut la douleur de voir que ce torrent funeſte entraîna à ſes yeux, malgré tous ſes ſoins, un homme illuſtre, à qui le ſang l'uniſſoit du lien le plus étroit.

Elle réitéra mille fois ſes efforts pour ôter cet homme illuſtre à un

parti qui lui fut ſi fatal dans la ſuite. Mais n'ayant pu réuſſir dans ſes deſſeins, elle ſut parfaitement accorder les devoirs de fille & de ſujette; & en conſervant tous les ſentimens de reſpect & d'attachement qu'elle devoit à ſon pere, elle n'en conſerva pas moins le zele & la fidélité qu'elle devoit à ſon roi, pour qui naturellement elle avoit une vénération extrême, qui ne fit qu'augmenter ſans ceſſe par les grandes qualités qu'elle voyoit briller dans ce ſage monarque.

Enfin elle eut la joie de voir l'auteur de ſa naiſſance ſortir entiérement de ces malheureuſes factions qui troubloient la France; & elle en fut alors bien plus tranquille ſpectatrice, quoique l'amour qu'elle avoit pour ſa patrie lui fît toujours voir avec beaucoup de douleur les mouvemens fâcheux qui l'agitoient, & que la charité dont cette pieuſe héroïne a été depuis ſi vivement animée, la portât dès-lors avec ardeur à ſoulager tous les malheureux dont

la miſere venoit à ſa connoiſſance.

C'étoit-là ce qui faiſoit ſes principales occupations pendant ces tems de diſcorde. Car, ainſi qu'on l'a déja remarqué, elle n'entra jamais dans aucun parti, elle ne fut jamais d'aucune cabale. Mais ſi ſon bon eſprit l'empêcha de s'embarraſſer dans ces dangereuſes liaiſons, ſa pénétration fit qu'elle en sût en détail & à fond tous les divers intérêts & toutes les intrigues : & comme elle avoit un diſcernement plein de juſteſſe, elle ſut démêler admirablement les différens caracteres de tous ceux qui figuroient dans ces partis, ou qui en faiſoient mouvoir les reſſorts ſans y paroître. Il n'y a donc jamais eu de main plus propre à écrire les Mémoires de ſon tems que celle de la perſonne éclairée qui a compoſé ceux qu'on donne ici, puiſqu'elle étoit parfaitement inſtruite de toutes les choſes dont elle parle, & qu'elle n'a écrit que par l'amour qu'elle avoit pour la vérité.

Au reſte qu'on ne ſoit pas ſurpris, ſi l'on trouve dans ces Mémoires la peinture de quelques foibleſſes dans de fort grands hommes de divers caracteres. Il n'y a point de ſi beau tableau qui n'ait ſes ombres: auſſi n'eſt-il guère de vertus qui ſoient tout à fait exemtes de quelque tache. C'eſt pourquoi il n'eſt point étonnant que parmi les plus grands hommes qui ſe ſont diſtingués de nos jours dans les armes & dans la politique, il y en ait eu qui ont été quelquefois la victime de leurs paſſions. L'oubli de la religion, où étoient quelques-uns d'eux dans ce tems fatal, les aſſoupiſſoit, & les empêchoit de voir tout le danger de leurs égaremens. Mais lorſque par un effet de la grace, leurs cœurs furent retirés de leur aſſoupiſſement, le fond de droiture & la juſtice qu'ils avoient, les rendant propres à être des modeles dans le chriſtianiſme, ainſi qu'ils l'avoient été dans la guerre & dans la politique, le triomphe de la grace parut

en eux dans tout ſon éclat; & ils édifierent autant par leurs vertus ſolides & par leur piété reconnue, qu'ils avoient charmé par la vaſte étendue de leur eſprit, & par leur intrépidité dans les plus grands périls. Ce que l'hiſtoire rapporte de quelques fauſſes démarches de leur jeuneſſe ne peut donc pas obſcurcir leur gloire. C'eſt dans cette perſuaſion que l'illuſtre perſonne qui écrit ces Mémoires a cru ne devoir rien omettre de ce que demandoit l'exactitude de l'hiſtoire; ne croyant point par-là faire tort à ces grands hommes, pour qui d'ailleurs elle avoit une eſtime infinie.





MÉMOIRES DE MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS.

PREMIERE PARTIE.

En voyant aujourd'hui la France ſi calme, ſi triomphante, & gouvernée avec tant de ſageſſe, & avec une puiſſance ſi abſolue, on ſe perſuaderoit aiſément qu'elle a toujours été gouvernée de même; & on a peine à s'imaginer qu'elle ait été réduite au point où nous l'avons vue, au tems de la régence d'Anne d'Autriche (*a*), mere du roi.

(*a*) Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, roi d'Eſpagne, morte à Paris en 1666.

Il eſt pourtant certain que le miniſtere du cardinal Mazarin (*a*) ſe rendit quelque tems ſi odieux pendant cette régence, dont ce miniſtre exerçoit tout le pouvoir ſous l'autorité de cette princeſſe, que les perſonnes même qui paſſoient pour les plus ſages, ſe trouverent comme forcées à ſe révolter contre la puiſſance légitime, pour s'affranchir de celle qui leur paroiſſoit une véritable oppreſſion. Et afin de pouvoir anéantir cette puiſſance injuſte, ceux à qui le gouvernement étoit inſupportable, exciterent tant de troubles & formerent tant de factions, que la minorité du roi en auroit été infailliblement accablée, ſi le ciel qui prenoit ſoin de ce prince, ne l'eut comblé dès-lors du même bonheur qui l'a toujours accompagné depuis pendant ſa majorité. Il falloit ſans doute que l'animoſité où ils étoient contre le miniſtere, leur eût fait oublier que c'étoit Dieu qui leur avoit donné ce roi, & que l'ayant deſtiné pour donner la loi à l'Europe, perſonne ne pouvoit avoir d'empire ſur lui que lui-même.

Ce prince étoit né à S. Germain le 5 ſeptembre de l'année 1638. Il étoit parvenu à la couronne le 14 mai 1643, & le cin-

(*a*) Jules Mazarin, cardinal, miniſtre d'état, mort à Vincennes en 1661.

quiéme jour de ſon regne M. le duc d'Enguien gagna la bataille de Rocroi ſur les Eſpagnols. Ce qui fut un préſage de la gloire & de la félicité du regne de Louis XIV, & le plus heureux augure pour la régence de la reine ſa mere.

Cette régence eut en effet les commencemens les plus favorables ; & pendant pluſieurs années les armes du jeune roi eurent les ſuccès les plus éclatans. Ce fut donc comme autant de préſages certains de tous ces événemens ſi grands & ſi extraordinaires, qui lui ont acquis tant de gloire, & qui ont donné depuis ſa majorité des bornes ſi vaſtes à ſon empire.

Ce fut par les influences de l'étoile qui préſidoit à la naiſſance de ce prince, que tout enfant qu'il étoit il ſut détruire toutes les factions qu'avoit produites la haine qu'on avoit conçue contre le cardinal Mazarin ; qu'il ſut calmer tous les troubles qu'elle avoit excités ; qu'il ſut forcer tous ſes ſujets à ſacrifier la haine qu'ils avoient pour le miniſtre, à la fidélité qu'ils devoient à leur roi. Enfin, ce furent-là les eſſais par où ce nouveau Céſar en commençant à regner dans les Gaules, y commença dès l'entrée de ſa majorité un regne encore plus glorieux que ceux des premiers Céſars qui y ont regné avant lui.

Mon deſſein en donnant ces Mémoires, n'eſt que de rapporter ſimplement & autant que je pourrai m'en ſouvenir, ce qui s'eſt paſſé à ma connoiſſance de plus particulier pendant la minorité du roi : car je ne ſuis point aſſez habile pour pouvoir écrire avec toute la dignité qu'il conviendroit, les grandes actions qu'il a faites depuis. Ainſi je ne parlerai que de l'état malheureux où la France ſe vit réduite, par la haine implacable qu'on y avoit pour le cardinal Mazarin, laquelle ne commença pourtant qu'après qu'il eut mal à propos refuſé la paix avantageuſe, que les Eſpagnols nous offroient à Munſter, en conſentant comme ils faiſoient que nos conquêtes nous demeuraſſent.

Ce refus donna lieu à de nouveaux impôts, & fit juger que, pour avoir un prétexte de les perpétuer, ce miniſtre avoit deſſein d'éterniſer la guerre.

Après avoir donné une idée des déſordres & des troubles qui agiterent la France tant que notre nouvel Auguſte n'y regna que par ſes miniſtres, à peu près comme les rois de la premiere race y règnerent par leurs maires du palais, je ferai connoître les motifs ſecrets, & je rapporterai les différens caracteres des principaux acteurs, qui compoſoient alors le parti attaché à la cour,

& celui qui étoit attaché au parlement, qu'on nommoit la fronde, dans lequel ceux de cette faction entrerent presque tous, sur le prétexte du bien public & de la défense du peuple.

Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ces Mémoires, il est à propos que je remarque quel fut le sujet du premier mécontentement de la cour contre le parlement avant la fronde, & que je n'attende pas à dire dans un autre endroit, que le roi étant tombé dangereusement malade de la pétite vérole, la reine, M. le duc d'Orléans *(a)*, & M. le prince *(b)*, rechercherent MM. du parlement, & eurent pour eux de très-grands ménagemens, dans la vue que si le roi venoit à mourir, ils pourroient avoir besoin d'eux pour une nouvelle régence. De sorte que ces démarches les avoient tellement gâtés & accoutumés à une si grande considération, que le roi ne pouvoit prendre de conjonctures moins propres à se faire obéir, que celle qu'il prit d'aller au palais si-tôt qu'il fut guéri, pour y porter plusieurs édits;

(*a*) Gaston de France, oncle du roi Louis XIV, mort à Blois en 1660.

(*b*) Louis de Bourbon, duc d'Enguien, devenu prince de Condé en 1646, mort à Fontainebleau en 1686.

dont il y en avoit quelques-uns qui étoient fort à la charge du peuple ; d'autres qui portoient suppression des gages des officiers ; d'autres la création de quantité de charges de maîtres des requêtes ; d'autres encore qui contenoient un réglement, par lequel celles des officiers qui viendroient à mourir seroient remises aux coffres du roi, pour être vendues à qui bon lui sembleroit, & qui par conséquent devoient être perdues pour leurs familles.

Messieurs du parlement, quoique très-mécontens de ces édits, ne le parurent pourtant pas trop lorsqu'on les leur porta. Mais, comme ce n'est point en la présence du roi que se font les difficultés, ils résolurent ensuite de députer à la reine, pour lui faire de très-humbles remontrances, & lui représenter que ces édits ne pouvoient être vérifiés. Or cela n'étoit point contre la coutume, de faire de ces sortes de remontrances, non plus que de ne pas vérifier tous les édits que l'on proposoit : au contraire cela se pratiquoit même assez souvent sans que la cour y trouvât à redire. Mais pour ceux-ci, ce ne fut pas la même chose : non-seulement elle ne voulut pas consentir qu'ils pussent être mis en délibération, elle ne voulut pas même écouter les députés du parlement là-dessus.

Les maîtres des requêtes firent une députation en leur particulier, de laquelle on ne fit pas plus de cas. Mais comme ils y étoient les plus intéressés, parce que la perte de leurs charges ruinoit entiérement leurs familles, ils firent d'abord bien plus de bruit que tous les autres officiers, & animerent encore ceux du parlement, quoiqu'ils fussent déja assez animés. Ceux-ci prirent une conduite plus sage & plus habile ; car au lieu de parler de leurs intérêts, ils ne parlerent que de celui du public, & déclarerent qu'ils ne vouloient plus vérifier d'édits contre le peuple, qui n'étoit déja que trop misérable. Cette déclaration, qu'ils prirent grand soin de répandre dans la ville, eut un tel succès, que le peuple en vint jusqu'à l'adoration pour eux, & leur fit juger par ses emportemens déréglés d'applaudissement & de reconnoissance, qu'il étoit prêt à sacrifier toutes choses pour leur défense.

Le parlement se voyant si bien soutenu, en devint beaucoup plus fier & beaucoup plus redoutable. Toutes les compagnies souveraines, jointes au corps-de-ville, demanderent l'union, pour mieux défendre leurs communs intérêts. Le cardinal ayant été averti de cette proposition, envoya querir les députés de toutes les compagnies sou-

veraines, pour leur déclarer qu'abſolument la reine ne vouloit point de ces arrêts d'union. Sur quoi ces meſſieurs ayant répondu qu'ils n'étoient point contre le ſervice du roi, il leur repliqua que c'étoit aſſez que la reine ne l'eût pas agréable, & que ſi le roi ne vouloit pas qu'on portât des glands à ſon collet, il n'en faudroit point porter, parce que ce n'étoit pas tant la choſe défendue, que la défenſe qui en faiſoit le crime. Cela n'empêcha pas que ces députés en le quittant n'allaſſent faire le rapport à leurs chambres de ce qui s'étoit paſſé, & qu'ils ne commençaſſent ce rapport par une plaiſanterie, en faiſant des dériſions extraordinaires du cardinal ſur ſa comparaiſon des glands, laquelle ils tournerent dans un très-grand ridicule, & dont on compoſa pour lors force ouvrages burleſques de toutes ſortes d'eſpeces, en vers & en proſe. Ils ſe moquerent encore beaucoup de lui, ſur ce qu'au lieu de dire l'arrêt d'union, il avoit dit l'arrêt d'oignon, par la difficulté qu'il avoit à parler bon François.

Enfin après bien des railleries ils réſolurent de donner cet arrêt dès le lendemain, malgré les défenſes que la reine leur envoya faire le matin, qui ne les empêcherent pas de paſſer outre, tant ils étoient enorgueillis, & devenus fiers des recher-

hes & des honneurs qu'on leur avoit faits
endant la maladie du roi, comme je l'ai
léja dit. Ils ajouterent encore à cela, qu'il
alloit écrire aux autres parlemens, pour
es solliciter à la même union. Et comme
e fut par-là que commencerent la révolte
ɛ la désobéissance, c'est à cela aussi que
on attribue le commencement de ce qu'on
nommé Fronde, dont la principale source
int du mépris qu'on avoit pour le cardi-
al, fondé particuliérement sur son humeur
ɔible & craintive, que l'on commença de
onnoître & de découvrir dès le commen-
ement de la régence, par la foiblesse qu'il
ut de consentir à la déposition d'un homme
ue la reine avoit pourvu de la cure de S.
Eustache, pour y mettre en sa place le ne-
eu de celui qui y étoit avant lui, lequel,
ar de très-grandes aumônes, & par une
ie toute pleine de piété, avoit tellement
agné le cœur de tous ses paroissiens, que
ès qu'il fut mort, tout le peuple des Halles,
ısqu'aux harangeres, alla en foule & en tu-
ıulte faire entendre à la reine & au cardi-
al, qu'ils vouloient avoir son neveu pour
eur curé, & qu'ils étoient résolus de n'en
oint souffrir d'autre. La reine & le cardi-
al eurent assez de foiblesse pour consen-
ir à ce qu'ils demandoient avec tant d'in-
ɔlence: ce qui fit dire en ce tems-là à bien

des gens de bon eſprit, que cet exemp.
de la foibleſſe du cardinal ſeroit d'une pe
nicieuſe conſéquence, comme on ne l'é
prouva que trop dans la ſuite.

Cette foibleſſe du cardinal, jointe à l
certitude avec laquelle ceux du parlemen
comptoient ſur les ſuffrages du peuple, pa
le ſoin qu'eux-mêmes prenoient de lui per
ſuader l'attachement qu'ils avoient à ſes in
térêts, contribua encore beaucoup à les ren
dre ſi inſolens. Ils ſavoient que pour pou
voir déterminer le cardinal à ce qu'on de
ſiroit de lui, il ne falloit que le maltraite
& le menacer; que d'ailleurs il n'étoit ſen
ſible ni aux offenſes ni aux ſervices; qu'i
n'étoit ni cruel ni méchant; que par-deſſu
tout cela également avare & foible, il n
pouvoit ſe réſoudre à faire du bien qu'
ceux qui lui avoient fait ou lui pouvoien
faire du mal; qu'enfin pour pouvoir ob
tenir quelque choſe de lui, il falloit s'e
faire craindre, puiſqu'on le menaçoit rare
ment ſans ſuccès. Et c'eſt ce qui en donn
tant aux premieres guerres de la fronde qu
l'on fit contre lui, & ce qui fit trouve
tant de facilité à l'amener à ce qu'on e
déſiroit.

Le peu de reſpect du parlement pou
la cour venoit encore de ce grand mépri
pour le miniſtre, dont ils le connoiſſoien

i digne : & ce mépris pour lui devint ſi
utré, que la reine ne le pouvant plus
ouffrir, voulut prendre des hauteurs ex-
raordinaires avec ces meſſieurs. Mais elle
y prit ſi tard, qu'elles lui furent inutiles :
: cela ne lui parut que trop lorſqu'ayant
nvoyé le chancelier (*a*) pour les interdire,
: peuple en devint ſi furieux, qu'avant
ue le chancelier pût être arrivé au palais,
l'auroit mis en pieces, ſi en ſe cachant
ne ſe fût dérobé à ſa fureur ; & le ma-
chal de la Meilleraye (*b*) que la reine y
nvoya avec tout le régiment des gardes,
our le dégager, ne put le ramener au Pa-
is royal qu'avec beaucoup de riſque.

Ceux qui contribuerent le plus à tous
s troubles, & à toutes ces révoltes tant
. parlement que du peuple, furent Brouſ-
l (*c*) & Blancmenil (*d*), leſquels furent
ſſi ceux qui parlerent le plus inſolemment
ntre les édits que le roi avoit portés au
lais, & qui même s'oppoſerent avec tant
piniâtreté à leur vérification, que la

---

a) Pierre Seguier, chancelier & garde des ſceaux de
F nce, mort en 1673.

b) Charles de la Porte, duc de la Meilleraye, maré-
l de France, mort en 1664.

) Pierre Brouſſel, conſeiller en la grand'chambre du
ement.

d) René Potier, ſieur de Blancmenil, préſident au par-
ent.

reine se trouva comme forcée de les fai
arrêter tous deux. Ce fut le 26 août 164
que cette princesse fut obligée d'en ven
à cet éclat, jour auquel on avoit chan
le *Te Deum*, pour remercier Dieu de
victoire remportée à Lens sur les Espagnol
La détention de Broussel & de Blancm
nil porta les plus mutins des autres séc
tieux à ordonner des barricades dans to
tes les rues de Paris, dans le dessein
se rendre maîtres de la personne du ro
de chasser le cardinal Mazarin & d'au
menter le nombre de ceux qui gouvernoie
l'état sous l'autorité de la reine.

Il n'y avoit personne de tous ceux q
se déclarerent contre la cour, jusqu'aux o
ficiers des cours souveraines, qui n'eût
ou du moins ne crût avoir ses raisons pa
ticulieres, & qui ne voulût persuader qu
n'y avoit que l'intérêt du peuple & du bi
public qui l'y engageoit.

Cependant il est certain que leur inté
particulier y avoit beaucoup plus de pa
que celui des autres. Et pour commenc
par Broussel & Blancmenil qui parure
les plus zélés, & que la reine fit arrêt
seuls par cette raison, ce qui les anima l'
& l'autre fut, à l'égard du premier, le r
fus qu'on lui fit d'une compagnie aux ga
des pour son fils, & à l'égard de l'autr

l'alliance qui étoit entre lui & l'évêque de Beauvais (*a*), que Mazarin avoit fait exiler, parce qu'il lui paroiſſoit dans une trop grande faveur, & qu'il aſpiroit au miniſtere.

Longueil (*b*) fut le troiſiéme du parlement qui ſe déclara contre la cour, & dont la raiſon particuliere, outre le prétexte général des autres, fut qu'on ne voulut point lui accorder l'agrément de la charge de chancelier de la reine.

Le reſte du parlement avoit ſuivi l'exemple de ceux-ci. Ainſi ils ſe déclarerent tous les uns après les autres, moins par l'intérêt du public, quoique ce fût-là toujours le prétexte, que par leurs intérêts particuliers.

Pendant les barricades, par le moyen deſquelles la reine ſe trouva forcée de rendre les priſonniers afin d'appaiſer la populace, il ſe paſſa bien des choſes, quoiqu'elles ne duraſſent que peu de jours. Mais je n'en dirai rien ici, tant parce que d'autres les ont déja écrites, que parce que j'ai réſolu de ne rapporter ſeulement que ce qu'ils ont pu omettre de certaines particularités, qui ne regardent que quelques cir-

(*a*) Auguſtin Potier, évêque & comte de Beauvais, aumônier de la reine mere, & ayant ſa confiance, oncle du préſident de Blancmenil.

(*b*) René de Longueil de Maiſons, préſident au parlement, mort en 1677.

conſtances des motifs & des caracteres de ceux dont les rôles ont été déja amplement repréſentés.

La cour ſortit de Paris quelques tems après les barricades, & elle n'y revint qu'après un accommodement que le parlement fit avec la reine mere, mais véritablement qu'il fit de la maniere qu'il voulut : ce qui impatienta fort le miniſtre, & la reine encore davantage. Auſſi dès que le parlement ſe raſſembla, ce qui fut vers la S. Martin, les cabales recommencerent & plus fortement, & en plus grand nombre que jamais. Sur quoi la cour prit la réſolution de bloquer Paris : mais avant que de parler de ce blocus, je veux rapporter les noms des grands ſeigneurs qui vinrent s'offrir au parlement, & dire en même-tems quelque choſe de leurs motifs & de leurs caracteres.

L'on s'étonnera ſans doute que madame de Longueville (*a*) ait été une des premieres, elle qui n'avoit rien à eſpérer de ce côté-là, ni rien à craindre, & qui n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre de la cour.

Pour ce qui eſt de M. le prince (*b*), quoiqu'il eût paru prendre quelque ſorte d'en-

(*a*) Anne Genevieve de Bourbon, ducheſſe de Longueville, ſœur de Louis de Bourbon, prince de Condé, & d'Armand, prince de Conti, morte en 1679.

(*b*) Louis de Bourbon, prince de Condé.

gagement

gagement avec le parlement, & qu'il eût même consenti à une espece de négociation, qui fut traitée pour lui par M. de Châtillon (*a*), & pour le parlement par le président Viole; ce fut pourtant toujours sans dessein de prendre d'autre parti que celui de la cour. Tout ce qu'il parut faire contr'elle ne fut d'abord que pour se venger du cardinal Mazarin, qui l'avoit engagé au siége de Lerida (*b*) sur la parole qu'il lui avoit donnée de lui fournir beaucoup plus de troupes & de munitions qu'il ne lui en envoya, & qui par son manquement de parole le força à lever ce siége, n'ayant ni assez de monde, ni assez de vivres pour prendre cette place. Et dans la suite il ne feignit prendre le parti du parlement, que par la seule espérance d'en faire mieux ses affaires avec le ministre, duquel il ne vouloit seulement que diminuer l'autorité, afin de le pouvoir réduire plus aisément à ce qu'il désiroit de lui. Ainsi ce prince vouloit moins servir la fronde que l'endormir, pour tâcher par-là d'obtenir de la cour ce qu'il souhaitoit.

Ce furent là les seules raisons qui enga-

(*a*) Louis-Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué devant Charenton en 1649.

(*b*) Année 1647.

gerent M. le prince à faire comme s'il avoit envie de prendre le parti du parlement, & à consentir à cette négociation dont je viens de parler : mais à la vérité sa politique là-dessus ne dura guères. La premiere chose qui l'obligea à la rompre, pour suivre son penchant naturel aussi-bien que son devoir, fut que s'étant trouvé un peu avant la guerre de Paris dans une des assemblées du parlement, & Coulon grand frondeur y ayant rémontré avec beaucoup de véhémence, que pendant qu'on les amusoit, on faisoit venir des troupes auprès de la ville, ce prince lui demanda d'un air assez fier, qui les commandoit : & Coulon lui ayant répondu que c'étoit le colonel David, il répliqua qu'il y avoit long-tems qu'il commandoit les armées du roi sans avoir oui parler d'aucun colonel de ce nom. Après il sût donner un si grand ridicule & à Coulon & à son colonel inconnu, que dans l'assemblée on y traita Coulon de visionnaire, & on prit pour une fable l'approche des troupes de son prétendu colonel; quoiqu'il n'y eût rien pourtant de moins fabuleux. Mais cette mortification de Coulon ayant porté M. le prince à rehausser sa voix, & à redoubler cette hauteur qui lui étoit si naturelle, le parlement ne l'ayant pu souffrir, le prit encore plus haut que lui. Ce

que ce prince ſouffrit à ſon tour ſi impatiemment, qu'il fit un ſigne de main en forme de menace à un de ces meſſieurs qui ſe nommoit Quatre-ſous. Sur quoi ce conſeiller s'écria que M. le prince venoit de le menacer. Ce qui fit murmurer le parlement, à qui Quatre-ſous en demanda juſtice. Mais ceux qui étoient les plus attachés à M. le prince dirent pour l'excuſer, que c'étoit ſon geſte ordinaire, & non pas une menace. A quoi Quatre-ſous répondit d'un air inſolent, que ſi c'étoit ſon geſte il devoit s'en corriger comme d'un fort vilain geſte : dont M. le prince fut ſi offenſé, qu'il fit ſa propre querelle de celle du cardinal Mazarin avec le parlement.

M. de Bouillon s'engagea dans les intérêts du parlement (*a*), ſur le prétexte que la cour ne l'avoit point dédommagé de la ſouveraineté de Sedan, dont il prétendoit avoir été dépouillé par le feu roi : quoique bien des gens ayent aſſuré que ſon pere (*b*) l'avoit uſurpée par artifice, ne s'en étant fait faire la donation par celle (*c*) qui en

(*a*) Frederic-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, mort en 1652.

(*b*) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince ſouverain de Sedan, mort en 1623.

(*c*) Charlotte de la Marck, héritiere de Sedan, ducheſſe de Bouillon, mourut ſans enfans en 1594, & fit ſon mari héritier de tous ſes biens.

étoit la vraie héritiere, qu'en lui tenant la main après sa mort, & en lui faisant signer cette donation comme si elle avoit été encore en vie. Au moins voilà ce qu'on en disoit en ce tems-là : du reste je ne voudrois pas l'avoir assuré.

Mais pour continuer de rapporter ici les motifs qui engagerent M. de Bouillon à se déclarer contre la cour, ce duc prétendoit en se mettant à la tête d'un parti considérable, qu'il croyoit commander en chef, pouvoir plus facilement se faire faire justice de ses droits. D'autres ont cru que de concert avec M. de Turenne (*a*) son frere, il avoit dessein de faire de la France ce que le prince Maurice de Nassau avoit fait de la Hollande. Mais il n'y a guères d'apparence qu'un dessein si vague, si extravagant, & d'une exécution si difficile, ait pu entrer en d'aussi bonnes têtes que celles de MM. de Bouillon & de Turenne.

Il est bien plus vraisemblable que M. de Bouillon, prit le parti de Paris, persuadé qu'il y feroit le principal personnage : mais s'étant vu privé de cette espérance, il feignit d'avoir la goute dans toutes les occa-

(*a*) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, tué d'un coup de canon en Allemagne en 1675.

ſions où l'on avoit beſoin de lui. Il s'apperçut donc qu'il étoit moins conſidéré dans ſon parti, que ne lui avoit fait eſpérer le poſte où il voyoit M. de Turenne ſon frere, lequel commandoit cette grande armée qu'Hervart (*a*) avoit gagnée pour la cour à force d'argent. Mais ce qui augmenta encore ſon dégoût pour le parti du parlement, fut de ſe voir en concurrence avec MM. d'Elbeuf (*b*), de Beaufort (*c*), & le maréchal de la Mothe (*d*), ſans compter M. le prince de Conti (*e*) qui étoit encore au-deſſus de tous ces chefs.

Cette concurrence entre tant de commandans fut un effet de la politique du parlement. Selon quelques-uns, il vouloit faire croire à chacun des prétendans, qu'il étoit le premier, afin d'engager un plus grand nombre de perſonnes du premier rang. Et ſelon d'autres, c'eſt que pluſieurs

(*a*) Hervart contrôleur général des finances, qui vendit au roi la maiſon de S. Cloud pour Monſieur, frere de Sa Majeſté.

(*b*) Charles de Lorraine II du nom, duc d'Elbeuf, mort en 1657.

(*c*) François de Vendôme, duc de Beaufort, tué à la défenſe de Candie, en 1669.

(*d*) Philippe de la Mothe Houdancourt, maréchal de France. Madame ſa veuve eſt encore gouvernante des enfans de France. Il mourut en 1657.

(*e*) Armand de Bourbon, prince de Conti, mort en 1666.

particuliers faiſoient chacun à part leurs négociations, ſans en donner connoiſſance aux autres.

L'on crut que ce qui pourroit conſoler M. de Bouillon de la ruine de ſes projets, étoit que lui & madame ſa femme (*a*) aimoient paſſionnément tous les partis qui ſe faiſoient contre la France, & dans leſquels ont pouvoit avoir le moindre commerce avec l'Eſpagne.

M. d'Elbeuf voulut s'engager dans ce parti, perſuadé tout de même, comme je l'ai déja dit, qu'il y commanderoit ſeul.

Le maréchal de la Mothe, par l'amitié qu'il avoit pour M. de Longueville (*b*), comme auſſi pour ſe venger de quatre années de priſon, où l'avoit detenu la cour.

Enfin M. de Beaufort, par la priſon qu'il avoit auſſi ſoufferte depuis la régence, pendant laquelle on avoit même commencé à lui faire ſon procès, ſur le ſoupçon qu'il avoit voulu attenter à la vie du cardinal Mazarin : il s'étoit ſauvé au commencement de l'été, & depuis ſa ſortie il avoit toujours été caché.

Aux premieres brouilleries du parlement,

(*a*) Léonor-Catherine Fabronie de Bergh, ducheſſe de Bouillon.

(*b*) Henri d'Orléans, II du nom, duc de Longueville mort en 1668.

madame de Vendôme (*a*) ſa mere y préſenta requête pour la juſtification de ſon fils : & quoiqu'elle y eût été parfaitement bien reçue, l'affaire en demeura pourtant là. M. de Beaufort vint donc s'offrir au parlement (*b*), tant comme ennemi du cardinal, que pour ſe juſtifier de cette calomnie, & ſe mettre par-là en lieu de sûreté.

Ce prince parut d'abord extraordinaire en toutes choſes : il formoit un certain jargon de mots ſi populaires & ſi mal placés, que cela le rendoit ridicule à tout le monde, quoique ces mots, qu'il plaçoit ſi mal, n'euſſent peut-être pas laiſſé de paroître fort bons, s'il avoit sû les placer mieux, n'étant mauvais ſeulement que dans les endroits où il les mettoit. Cependant cela ne le put empêcher de ſe rendre & de ſe trouver à la fin le maître de Paris : ce qui donna lieu de dire, pour l'excuſer de ce qu'il parloit avec tant de dérangement & ſi groſſiérement, qu'il falloit bien qu'un roi parlât la langue de ſes ſujets ; car ſon grand pouvoir parmi le peuple lui avoit acquis le titre de roi des Halles.

Madame de Longueville & lui avoient

(*a*) Françoiſe de Lorraine, ducheſſe de Mercœur, femme de Céſar duc de Vendôme.

(*b*) 14 janvier, année 1649.

été dans la cabale opposée à celle de la régence; & quoiqu'ils ne témoignassent point se haïr, il étoit pourtant toujours resté un peu d'aversion entr'eux : ce qui fut cause qu'il prit des mesures avec le coadjuteur, plutôt qu'avec M. le prince de Conti & elle.

Le coadjuteur (a) sût si bien le faire valoir, en insinuant qu'il étoit irréconciliable avec le cardinal Mazarin, & incapable par conséquent de les tromper, que le peuple de Paris joignit l'adoration, pour ainsi dire, à la tendresse qu'il avoit pour lui. Il n'avoit point d'esprit, mais il avoit si bonne opinion de lui-même, qu'il l'insinuoit facilement aux personnes simples. Il affectoit même plus d'ingénuité qu'il n'en avoit; & par cette maniere moitié vraie, moitié artificieuse, il témoignoit aussi plus de sincérité que ne lui en remarquoient les plus habiles : ce qui portoit les autres à compter entiérement sur sa bonne foi.

Comme madame de Longueville avoit caché avec beaucoup d'art la brouillerie qu'elle avoit avec M. le prince son frere, personne ne la crut véritable, lorsqu'en jugeant qu'il étoit de son intérêt de la faire connoître, elle consentit qu'on la publiât.

(a) Jean-François-Paul de Gondy, coadjuteur de Paris & cardinal de Retz.

Ce qui fut cauſe que les Pariſiens ne prirent aucune confiance ni au prince de Conti, ni à elle; & ce qui donna auſſi tant d'avantage à l'autre parti qui ſe trouva dans la ville, & qui leur étoit oppoſé.

M. le prince avoit pour madame ſa ſœur une extrême tendreſſe. Elle de ſon côté le ménageoit moins par intérêt, que pour l'eſtime particuliere & la tendre amitié qu'elle avoit pour lui.

En ce tems-là ni ſon eſprit, ni celui de toute la cabale n'étoient point d'avoir des deſſeins, ni de l'habileté : & quoiqu'ils euſſent pourtant tous beaucoup d'eſprit, ils ne l'employoient que dans les converſations galantes & enjouées, qu'à commenter & à raffiner ſur la délicateſſe du cœur & des ſentimens : ils faiſoient conſiſter tout l'eſprit & tout le mérite d'une perſonne à faire des diſtinctions ſubtiles, & des repréſentations quelquefois peu naturelles là-deſſus. Ceux qui y brilloient donc le plus étoient les plus honnêtes gens ſelon eux, & les plus habiles; & ils traitoient au contraire de ridicule & de groſſier tout ce qui avoit le moindre air de converſation ſolide.

Madame de Longueville ſavoit très-mal ce que c'étoit de politique : auſſi en avoitelle ſi peu, que quelques années avant le

tems dont je parle (*a*), elle avoit vu ſans chagrin comme ſans conſéquence, l'amour & l'attachement extrême de M. le prince & de mademoiſelle du Vigéan (*b*), de laquelle elle avoit fait ſon intime amie, juſqu'à entrer même dans cette confidence. Mademoiſelle du Vigean de même caractere que madame de Longueville, avoit vu avec auſſi peu d'inquiétude l'extrême tendreſſe de M. le prince pour madame ſa ſœur. Il eſt vrai que lorſque leur expérience leur en eut appris davantage à toutes deux, en devenant plus politiques, elles ſe devinrent inſupportables l'une à l'autre. Chabot (*c*) par la confiance & par l'amitié que M. le prince avoit pour lui, étant devenu le chef du conſeil de mademoiſelle du Vigean, lui fit comprendre qu'il étoit de ſon intérêt d'avoir ſeule la confiance de M. le prince : à quoi elle réuſſit parfaitement bien.

Le maréchal d'Albret, & enſuite la Rochefoucault (*d*) plus politique encore que

(*a*) Tout ce qu'on rapporte ici touchant mademoiſelle du Vigean avoit précédé la guerre de Paris, & la mort de Henri, prince de Condé, arrivée en 1646.

(*b*) Mademoiſelle du Vigean, fille de François Pouſſart, marquis de Fors & baron du Vigean, morte religieuſe.

(*c*) Henri Chabot, duc de Rohan, mort en 1655.

(*d*) François duc de la Rochefoucault VI du nom, auteur des Mémoires de la minorité de Louis XIV, & des Maximes, mort en 1680, nommé juſqu'en 1650 le prince de Marſillac.

ce maréchal, firent alors ſi bien connoître à madame de Longueville le préjudice que cela lui feroit, qu'une autre partageât avec elle le crédit qu'elle avoit ſur M. le prince, qui ſe voyoit comme le maître du royaume dans la conjoncture des choſes, qu'elle ſe réſolut de rompre la grande intelligence qui étoit entre lui & mademoiſelle du Vigean; & pour y mieux réuſſir, elle commença à en donner avis à mademoiſelle du Vigean qui en fit grand bruit. Enſuite elle détacha le marquis d'Albret pour en faire le galant de cette demoiſelle, afin d'en dégoûter M. le prince : mais Chabot, qui avertit ce prince que ce ſtratagême ne venoit que de madame de Longueville, fut cauſe qu'il ne tourna ſa colere que contr'elle ; que cette intelligence de M. le prince & de mademoiſelle du Vigean n'en fut encote qu'un peu plus forte, & qu'enfin il n'eut plus pour madame de Longueville qu'une extrême froideut. Mais ce qui augmenta beaucoup cette froideur, c'eſt que la paſſion de M. le prince pour ſa maîtreſſe devint ſi violente, qu'ayant toujours eu deſſein de ſe démarier depuis la mort du cardinal de Richelieu (*a*), comme pré-

(*a*) Armand-Jean du Pleſſis, cardinal de Richelieu, mort en 1642.

tendant avoir été marié par force, il fit dessein de l'épouser, & en fit même parler à madame sa mere (*a*), laquelle voulant avoir du crédit auprès de son fils à quelque prix que ce fût, lui témoigna approuver extrêmement son choix, en lui disant mille biens de cette personne, & en lui marquant beaucoup d'estime pour elle.

Mademoiselle du Vigean osa bien parler elle-même à madame de Longueville; & cette dame, sans en témoigner aucun mécontentement, en avertit M. le prince (*b*) son pere, avec lequel elle se raccommoda exprès pour le pouvoir animer davantage contre son fils. Aussi en fit-il un éclat épouvantable, & dit mille choses cruelles de l'amant & de la maîtresse.

M. le prince de son côté, fort irrité contre madame sa sœur, se résolut de pousser son ressentiment contr'elle tout aussi loin qu'il pourroit aller; & pour cela il dit à M. de Longueville son mari, tout ce qu'il crut le plus nuire à cette dame, après lui avoir même conseillé de la faire enfermer dans une de ses maisons.

(*a*) Charlotte-Marguerite de Montmorenci, fille du connétable, veuve de Henri II, prince de Condé, morte en 1650.

(*b*) Henri de Bourbon, II du nom, prince de Condé, mort en 1646.

M. de Longueville qui en ſavoit déja aſſez, n'eut pas de peine à croire tout ce que ſon beau-frere lui voulut perſuader de ſa femme : mais il n'en fut que cela, & il en demeura-là tout court. Outre que naturellement il n'étoit pas ſenſible, il étoit incapable d'une violence. Mais ce qui paroîtra tout-à-fait biſarre, c'eſt que M. le prince qui venoit de témoigner tant de reſſentiment contre madame de Longueville, par un excès de l'amour qu'il avoit pour mademoiſelle du Vigean, devint en fort peu de tems, après une maladie qu'il eut depuis la bataille de Norlingue (*a*), auſſi indifférent pour ce qu'il avoit tant aimé, que s'il n'en avoit jamais oui parler.

Cependant quoiqu'il ne fût plus du tout queſtion de mademoiſelle du Vigean, le frere & la ſœur n'en furent pas mieux enſemble. M. le prince demeura avec bien du mépris pour madame de Longueville, & madame de Longueville avec bien de l'averſion pour lui. Mais comme elle avoit pris goût à cette recherche générale, & à la grande conſidération qu'il lui avoit procurée, elle voulut ſuppléer par ſes intrigues à ce qu'elle ne pouvoit plus conſerver par ſon frere ; & cela lui fut d'au-

(*a*) Année 1645.

tant plus aisé, que ceux dont elle se servoit pour y parvenir, voulant se servir d'elle à leur tour pour parvenir aussi à leurs fins, n'oublierent rien pour lui mettre dans la tête combien il étoit grand & beau à une femme de se voir dans les grandes affaires, & combien cela la feroit distinguer & considérer ; outre le plaisir qu'elle concevoit encore d'être dans un parti opposé à celui de son frere. Car quoiqu'il y eût quelque apparence qu'il voulut entrer dans celui qu'elle avoit pris, elle le connoissoit trop bien pour l'en croire capable, sachant d'ailleurs combien il haïssoit tous les partis.

Mais la plus forte raison qui la détermina, & qui étoit aussi celle qui la touchoit le plus, fut qu'en se mettant ainsi dans de grands parris, elle crut qu'elle passeroit pour en avoir beaucoup plus d'esprit; qualité qui faisoit sa passion dominante, & l'objet de ses desirs les plus pressans & les plus chers. En un mot tout ce qu'elle croyoit le plus propre à établir son mérite personnel, prêvaloit toujours en elle sur toute autre considération.

C'est aussi ce qui faisoit que les grandes choses dépendoient presque toujours chez elle des petites : & qui auroit voulu chercher des motifs bien solides de sa conduite, s'y seroit assurément trompé ; puisqu'elle

ſacrifioit ordinairement à ſa gloire & ſa fortune & ſon repos. Mais comme elle mettoit preſque toujours cette gloire où elle n'étoit point, il ne lui en reſtoit preſque jamais que la vaine imagination de l'avoir cherchée où elle étoit.

Ce fut la Rochefoucault qui inſinua à cette princeſſe tant de ſentimens ſi creux, & ſi faux. Comme il avoit un pouvoir fort grand ſur elle, & que d'ailleurs il ne penſoit guères qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle ſe mit, que pour pouvoir ſe mettre en état de faire ſes affaires par ce moyen.

Pour M. de Longueville, quoiqu'il eût dû être malcontent de n'avoir point eu de part au ſecret des négociations qui s'étoient faites à Munſter entre les plénipotentiaires pour la France, où il avoit été auſſi en qualité de plénipotentiaire lui-même ; cela ne l'avoit pourtant point fâché. Ce ne fut donc pas ce qui l'obligea à ſe déclarer contre la cour ; mais le cardinal qui ne le connoiſſoit point aſſez, pour ne pas craindre qu'il n'eût là-deſſus tous les ſentimens qu'il devoit avoir, & que pour ſe venger de lui, il ne publiât qu'il avoit empêché la paix, trouva, ſans y penſer, en voulant l'appaiſer ſur ce qu'il ne ſentoit point, le ſecret de le fâcher véritablement.

Il ſavoit qu'il déſiroit ſur toutes choſes le gouvernement du Havre, qui étoit la ſeule place importante qu'il n'eût point en Normandie, & qui pouvoit le rendre maître abſolu de toute cette province. Il lui fit donc eſpérer cette place par le nommé Priolo, mais ſans avoir pourtant aucun deſſein de la lui donner, ne penſant à autre choſe qu'à en faire durer davantage la négociation par cette eſpérance, de laquelle il ne vouloit ſimplement que l'amuſer & l'éblouir. Et comme la choſe touchoit trop vivement M. de Longueville pour la pouvoir négliger, il la preſſa tant, que Priolo le vint aſſurer de la part du cardinal, qu'il la lui donneroit; mais enfin ſon impatience força le cardinal à ſe découvrir entiérement, & à lui déclarer tout net qu'il ne la lui avoit jamais promiſe.

Le miniſtre ne paſſoit pas pour avoir une fort grande délicateſſe ſur l'exécution de ſes promeſſes, & Priolo étoit un fort grand menteur. Ainſi on n'a jamais pu ſavoir au vrai lequel des deux avoit menti; mais ce qu'on a cru de plus vraiſemblable ſur cela, c'eſt que le cardinal en avoit peut-être moins promis que Priolo n'en avoit avancé, & plus fait eſpérer que n'en avoua ce miniſtre.

M. de Longueville dans cette occaſion

ajouta cependant plus de foi à ſon ſecrétaire qu'au cardinal : ce qui cauſa une ſi grande animoſité entr'eux, qu'étant devenue publique, mille gens contribuerent encore à l'augmenter, auſſi-bien qu'à rendre ce miniſtre plus odieux, & cela d'autant plus facilement qu'il étoit devenu dans ce tems-là le mépris & la haine de preſque tout le monde.

Dans cette conjoncture de l'aigreur de M. de Longueville contre le cardinal, madame de Longueville revint de Normandie, & comme elle étoit groſſe, elle emprunta Noiſi qui étoit à M. l'archevêque de Paris (*a*), afin de pouvoir faire ſa cour plus commodément : M. de Longueville la venoit voir très-ſouvent. Le coadjuteur, ſous prétexte de faire les honneurs de la maiſon de ſon oncle, y alloit auſſi fort ſouvent pour négocier, & il fit tant de propoſitions, & marqua tant d'empreſſement à M. de Longueville, qu'il lui fit promettre de ſervir la France & le parlement. Mais ce prince ne prétendit jamais que ce fût ailleurs que dans le conſeil du roi, où il étoit entré depuis la régence, ne s'étant pas mis dans la tête qu'il dût y avoir de

(*a*) Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, mort en 1654.

guerre. Auſſi ne vouloit-il point venir à Paris au blocus, parce qu'il ne croyoi point s'y être engagé; & il n'y fût poin venu du tout, ſi on ne l'y eût entraîné Ainſi comme il n'avoit point de deſſein d'y demeurer, & que d'ailleurs il n'y voyoi point de poſte qui lui fût convenable, il n tarda guère à s'en retourner en Normandie où le duc de Retz (*a*) le ſuivit, lequel ſelon Saint-Evremond (*b*), n'y fit rien au tre choſe que la charge de duc & pair.

Si-tôt que M. de Longueville fut arriv en Normandie, toute la province ſe dé clara pour lui, & dans le même inſtan l'on renvoya le comte d'Harcourt (*c*), qu la cour y avoit envoyé pour y commande

Mais pour dire ici quelque choſe du ca ractere de M. de Longueville, après avoi parlé ſi long-tems des motifs qui le fa ſoient agir; ce prince étoit entré dans bie des affaires par le même eſprit qu'il éto entré dans celle-ci, c'eſt-à-dire, toujou ſans en avoir le deſſein. Naturellement n'aimoit point à contredire: il le faiſoi encore moins pour une choſe éloignée, & dont l'exécution lui paroiſſoit ou douteuſ

(*a*) Pierre de Gondy, duc de Retz, mort en 1676.

(*b*) Charles Marquetel de S. Denis, ſeigneur de Sain Evremond, mort en Angleterre en 1703.

(*c*) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, mort en 166

u ſans apparence. Ainſi lorſqu'elle ſe tour-
oit autrement qu'il ne l'avoit conçue, il
: trouvoit preſque toujours engagé & con-
e ſon attente & contre ſa volonté.

Quant au coadjuteur, quoiqu'il parût
ſi empreſſé & ſi zélé pour groſſir le parti
ı parlement, & quoiqu'il en fût entêté,
n'avoit jamais eu aucun ſujet de ſe plain-
e de la cour : au contraire, il devoit à
reine ſa coadjutorerie de Paris. Mais il
oit une ambition ſans bornes, & à quel-
e prix que ce fût, il vouloit être car-
ıal, comme l'avoient été deux évêques
Paris de ſon nom (*a*). Un homme de
n ſens, d'un cœur droit & d'une con-
ite réguliere, auroit dû croire que la
ie la plus sûre, la plus courte, la plus
nnête, & la plus juſte, pour parvenir
es deſſeins auprès du prince, étoit ſa fi-
ité; il en auroit fait ſes principaux moyens,
ı'auroit cherché à établir ſa grandeur &
gloire, que dans ſes devoirs ſeuls; &
in ſes devoirs & ſa fidélité pour ſon
ıce lui auroient tenu lieu de toutes cho-
Mais comme le coadjuteur ne pouvoit
ıver que dans les aventures extraordinai-

) Pierre, cardinal de Gondy, évêque de Paris, mort
ı 1616.
:nri de Gondy, dit le cardinal de Retz, évêque de
s, mort en 1622.

res de quoi remplir ſes idées vaſtes, & ſati
faire toute l'étendue de ſon imagination ;
crut au contraire qu'il trouveroit beaucoı
mieux ſon compte dans les partis & dans l
troubles. Outre qu'ils flattoient bien dava
tage ſon inclination, il en avoit tant po
toutes les choſes extraordinaires, qu'il
auroit préféré une de cette nature qui aur
été médiocre ou mauvaiſe, à une qui aur
été bonne & ſolide, s'il n'avoit pu y pa
venir que par des voies ordinaires. Son
prit, quoique pénétrant & d'une étend
aſſez vaſte, étoit cependant ſujet à de
grandes traverſes, qu'il ſe piquoit géné
lement de tout ce qui ne lui pouvoit co
venir, juſqu'à ſe piquer de galanteri
quoiqu'aſſez mal fait ; & de valeur, qu
qu'il fût prêtre.

Il avoit encore bien d'autres foibleſſ
qui furent la cauſe de tous les malhe
qu'il attira à la France. Mais on aur
aſſez de peine ſans doute à s'imaginer
qui a commencé à lui remplir l'eſprit
toutes les chimeres dont il étoit plein,
à concevoir qu'un homme de ſon caractе
& de ſes lumieres ait pu ſe trouver ſuſce
tible d'une raiſon auſſi creuſe que celle c
a donné lieu à tous ſes mouvemens &
vifs & ſi impétueux pour la fronde & po
le parlement.

Etant en Italie, le livre de la conjura-
on de Louis de Fiesque (*a*) lui tomba mal-
eureusement entre les mains; & comme la
cture des romans gâte ordinairement l'es-
rit des jeunes personnes disposées à l'amour,
lecture de ce livre tourna si fort la tête
nbitieuse de ce coadjuteur, qu'il osa mê-
e entreprendre de justifier dans ce nou-
au Catilina (*b*), ce que l'auteur qui a
rit contre lui, y a si justement & si sa-
ment condamné. Et il ne faut que lire
livre qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant
ulement de traduire celui de la conjura-
on, pour voir combien il étoit charmé
des révoltés & des révoltes; puisqu'il
roît ne l'avoir traduit & commenté, que
our justifier la conduite & le dessein du
mte de la Vaigne. Il se faisoit même plus
honneur & plus de plaisir du nom de pe-
Catilina qu'on lui donnoit quelquefois,
l'il ne s'en promettoit du chapeau de car-
nal, que son ambition lui faisoit désirer
quelque prix que ce fût, & que sa va-

(*a*) Jean-Louis de Fiesque, comte de la Vaigne, au-
r de la conjuration de Genes, & qui se noya dans
mer le premier janvier 1557, au commencement de
tion.

b) Catilina chef d'une conspiration contre la ville de
me sous les consuls. Il fut tué par Petreus, lieutenant
antoine, l'an de Rome 692.

nité lui faisoit espérer avec tant de con-
fiance.

De la lecture du livre de cette conjura-
tion, il lui resta donc un si grand goût pour
les intrigues parmi les bourgeois de Paris
que depuis cela il avoit toujours ménag
le peuple de cette grande ville avec un
attention extrême : persuadé sans doute qu
l'archevêché de Paris n'étoit propre à rie
de si bon, qu'à faire des intrigues consid
rables, qu'à fomenter des séditions, & qu
exciter des révoltes.

Mais il ne faut pas que j'oublie de ra
porter ici, qu'aux premieres barricades d
parlement, il fut si transporté de joie d
trouver un moyen de pouvoir entrer da
les intrigues, qu'il sortit en rochet &
camail, pour faire croire en donnant d
bénédictions, qu'il vouloit faire cesser
rumeur. Après quoi il vint avec empress
ment donner ses avis au cardinal sur ce c
se passoit, lequel n'en fit pas grand ca
sachant peut-être bien qu'il y avoit cont
bué : car après qu'il fut parti, lui & la rei
ne firent que se moquer de lui.

Ce fut donc de cette maniere froide
méprisante avec laquelle le cardinal reç
les offres du coadjuteur, dont ce coadj
teur fit son prétexte pour se mettre da
le parti de la fronde.

Les ducs de Briſſac (*a*), de Luynes (*b*), de Noirmoutier (*c*) & de Vitri (*d*), entre-:ent auſſi tous quatre dans le même parti, & ils y furent faits lieutenans généraux ſous e commandement des ducs d'Elbeuf & de Beaufort, & du maréchal de la Mothe, au-deſſus deſquels M. le prince de Conti étoit encore en qualité de généraliſſime, omme je l'ai déja dit dans un autre en-lroit.

Le duc de Briſſac entra dans ce parti à auſe de l'alliance qui étoit entre le coad-ıteur & lui.

Le duc de Luynes, par une dévotion de ınſéniſme, aſſez mal entendue.

Noirmoutier, par la ſeule haine qu'il voit pour M. le prince, à cauſe de quel-ue choſe qui s'étoit paſſé à la bataille de ens, dont il n'a jamais perdu le ſouvenir.

Et Vitri, par le mécontentement de ce u'on lui avoit refuſé le brevet de ſon pere.

Je ne veux pas encore oublier ici que aigues (*e*) entra dans le parti du parlement

---

(*a*) Louis de Coſſé, duc de Briſſac, mort en 1661.

(*b*) Louis-Charles d'Albert duc de Luynes.

(*c*) Louis de la Tremouille, duc de Noirmoutier, mort ı 1666.

(*d*) François-Marie de l'Hôpital, duc de Vitri.

(*e*) Le marquis de Laigues. On a dit de ſon tems qu'il oit épouſé en ſecret la ducheſſe de Chevreuſe, mere du ıc de Luynes.

comme ami du coadjuteur, aussi-bien qu
par la haine qu'il portoit à M. le prince
qui lui avoit donné quelque chagrin a
jeu. Avant cela, Laigues étoit un homm
peu connu & peu considéré.

La Boulaye (*a*) qui étoit entré dans c
parti avant lui, & qui étoit encore moin
dans le monde, y entra à cause du méco
tentement qu'il eut de n'avoir pu obten
la survivance de la charge de colonel de
cent-suisses, que le duc de Bouillon (*b*) l
Marck son beau-pere avoit possédée.

Le prince de Tarente (*c*) prit encore l
même parti, à la persuasion de madame d
la Trimouille (*d*) sa mere, qui l'en sollici
fort; parce qu'elle aimoit les procès,
qu'elle en avoit beaucoup.

Le comte de Maure, qui avoit toujou
passé pour un fort honnête homme, s'avi
par malheur pour lui de se faire frondeu
car il en acquit un si grand ridicule, qu
n'en est jamais revenu.

Tancrede (*e*) voulut être encore de

(*a*) Maximilien Echalat, marquis de la Boulaye.

(*b*) Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, m
en 1652.

(*c*) Henri-Charles de la Tremouille, prince de Taren
mort en 1672.

(*d*) Marie de la Tour, fille de Henri de la Tour, duc
Bouillon, maréchal de France.

(*e*) ... Tancrede, prétendu fils de Henri II, duc de R
han, que le parlement déclara supposé par arrêt, l'an 16.

nomb

nombre, malgré tous les ſujets qu'il avoit de ſe plaindre du parlement, qui lui avoit fait perdre ſon procès contre Chabot. Mais comme il étoit mineur, l'eſpérance de revenir contre ſon arrêt l'avoit obligé à prendre leur parti. Sa mort cependant rendit tous ſes deſſeins fort inutiles, & pour le parlement & pour lui : elle acheva d'aſſurer à ſon beau-frere toute cette groſſe ſucceſſion de la maiſon de Rohan.

Lorſque Tancrede mourut, on fit quelques vers ſur ſa mort au ſervice du parlement; mais je ne me ſouviens que de ces deux-ci :

> Il a tout fait pour la Juſtice ;
> Et la Juſtice rien pour lui.

Mata ſe vint ranger du côté du parlement, mais il n'y fit pas une figure fort conſidérable. Je n'ai pas même oui dire qu'il en ait fait d'autre que celle de général des poſtes qu'avoit Nouveau ſon beau-frere.

Foſſeuſe, Dallui, Sevigni, & pluſieurs autres de cette même volée, vinrent tous s'offrir au parlement preſqu'en même-tems que Mata ; mais ils y firent ſi peu de choſe que je n'ai rien à en dire.

M. d'Elbeuf avoit fait ſon traité avec le parlement par le nommé Des-Landes-Payen, qui l'avoit aſſuré de la part de tous ces

meſſieurs qu'il auroit le principal commandement. Ce Des-Landes étoit conſeiller, & avoit connu M. d'Elbeuf en Flandres, où ils avoient été tous deux en exil.

Ce conſeiller avoit de très-grandes obligations à M. d'Elbeuf, qui lui avoit fai gagner un procès dans lequel il s'agiſſoi d'un bénéfice conſidérable. Ce fut auſſi pa le moyen de ce Des-Landes, qui avoit u grand crédit au parlement, parce qu'il n' avoit que lui qui entendît la guerre, qu ce prince fut reçu d'abord comme général Il eſt vrai encore que pendant l'eſpace d deux jours ſeulement il fut le maître d Paris, les délices du peuple & l'eſpéranc du parlement : mais ſi-tôt que M. le princ de Conti & madame de Longueville furen arrivés, cette grande conſidération qu'o avoit eue pour lui s'évanouit, & ceſſa bien, que depuis cela on ne ſavoit plus qu y fût, que par les chanſons burleſques qu' fit contre lui. Ce qui fut cauſe que fronde ſe détermina à y faire venir M. prince de Conti & madame de Longuevill car ceux qui négocioient avec lui po Paris, n'avoient pas deſſein de les faire v nir, qu'on n'eût vu auparavant comme l choſes tourneroient. Mais comme ils vire que le duc d'Elbeuf, qui s'offrit dans tems-là au parlement y étoit ſi puiſſan

ils crurent bien qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & que cela pourroit traverſer leurs deſſeins. Les aſſiégeans & les aſſiégés ſe trouvoient également trompés dans leurs meſures : car comme tout le monde a des procès ou craint d'en avoir, il y eut peu de gens qui n'en priſſent quelques-unes avec le parlement, ou tout au moins qui ne frondaſſent avec lui le miniſtre & le miniſtere, & qui n'applaudîſſent à ce qu'ils paroiſſoient faire pour le peuple. Mais comme les paroles ne coutent rien, ſi-tôt que la guerre fut déclarée, tel qui leur avoit fait de grandes proteſtations, ſe trouvant plus engagé à la cour qu'à eux, favoriſoit lui-même le blocus ; & ceux qui y venoient ſervir ſe rendoient & ſe trouvoient à la fin leurs maîtres. Ce qui dégoûta ſi fort de la guerre meſſieurs du parlement, que ſans ſe mettre beaucoup en peine de ceux qui s'étoient joints à eux, ils délibérerent de penſer à quelque accommodement avec la cour, & cela d'autant plus volontiers que ces trois ou quatre cens mille hommes qu'ils s'étoient flattés de lever à Paris étant tous gens de métier, & aucun ne voulant quitter ſa maiſon qu'on ne lui donnât de l'argent, dont on n'avoit guères, ils ſe trouverent preſque réduits à rien. Ainſi on leva peu de monde, & encore de ſi mauvaiſes trou-

pes, qu'elles prenoient toutes la fuite à la premiere occasion. Du côté de la cour on n'étoit pas moins trompé : les troupes dont on avoit formé le blocus de Paris pour affamer la ville, ne servirent qu'à la nourrir. Les vivres y étoient devenus si chers par la difficulté qu'il y avoit d'y en faire venir, que les officiers qui en faisoient entrer par charrois, y trouverent un profit très-considérable, & tout le monde par ce même intérêt y en apportoit.

Cependant quoique chaque général y en fît entrer les jours qu'il étoit de commandement, le peuple ne voulut point croire que d'autres y en fissent entrer que M. de Beaufort & M. de la Boulaye.

Enfin Paris prit une face si différente de ce qu'il avoit été, qu'on auroit eu peine à s'imaginer que les mêmes gens eussent pu devenir en si peu de tems si dissemblables d'eux-mêmes. On ne s'y entretenoit plus que de la guerre, du prix de la farine, & de l'édit de 1617, qui excluoit du gouvernement tous les étrangers : on n'y parloit plus que d'affaires d'état, de quelque âge & de quelque sexe que l'on fût : plus on avoit d'ignorance, plus on décidoit hardiment. Mais dans ce caprice général où l'on étoit de ne parler que de choses sérieuses, importantes & solides, on y avoit pour-

tant ſi peu de ſolidité dans l'exécution, que preſque perſonne ne s'aviſa de traiter de choſe importante, la témérité qu'il y avoit d'oſer ſoutenir la guerre contre l'autorité royale.

Ce qui fit dire à M. le prince, que cette guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en vers burleſques; parce qu'on y paſſoit les jours entiers à ſe moquer les uns des autres.

Dans le parlement on n'y traitoit point les affaires avec plus de dignité ni avec plus de gravité. Lorſqu'on y propoſoit un avis pour la cour, au lieu de tâcher d'y répondre avec de meilleures raiſons que celles qu'on propoſoit, on n'y répondoit jamais que par de longues huées ſemblables à peu près à celles que font les laquais à la porte du cours ou de la comédie : & c'étoit-là proprement ce que l'on appelloit *fronder*.

Ce mot a eu cependant encore une autre origine, qui étoit celle de la guerre que la canaille s'entrefaiſoit à coups de pierre dans les fauxbourgs & dans les foſſés de Paris avec des frondes, à laquelle on comparoît celle de Paris, qui ſe faiſoit par des bourgeois qui n'en connoiſſoient point d'autres. Et l'on commença à mettre le mot de fronde en uſage, après que Bachaumont (*a*)

(*a*) M. de Bachaumont, qui fit le voyage écrit par le célébre Chapelle.

en faisant comme les autres, de ces huées ordinaires, eut dit qu'il alloit fronder l'avis de son pere, qui étoit le président le Coigneux, pere du dernier mort.

On avoit mené le roi à S. Germain le 6 janvier de cette année (*a*) lorsqu'on y sût que M. le prince de Conti & madame de Longueville étoient arrivés à Paris le 10, & que M. le prince soupçonné d'y avoir fait venir son frere étoit à un de ses quartiers, qui n'étoit éloigné que d'un quart de lieue de la ville. Cela fit croire qu'il s'y alloit jetter lui-même; ce qui mit la reine & M. le cardinal dans une appréhension mortelle: mais cette crainte fut bientôt dissipée par son retour.

M. le prince, soit pour ôter les soupçons qu'on pouvoit avoir eu de lui là-dessus, ou bien pour suivre les mouvemens de la colere où il étoit de voir qu'on s'opposoit à la réduction de Paris qu'il avoit entreprise, dit des choses si terribles de son frere & de sa sœur, qu'il ne falloit être guères éclairé pour pouvoir croire que ce fût un jeu joué entr'eux. Il devint si furieux d'abord, que personne n'osoit l'aborder, & puis tout d'un coup il revint chez la reine avec un certain air libre comme s'il n'avoit

(a) 1649.

jamais été fâché ; & tenant par la main un petit boſſu qu'il lui menoit paré d'une caſaque dorée : *Voilà*, lui dit-il, madame, en faiſant de grands éclats de rire, *le généraliſſime de Paris.* Il eſt vrai que le prince de Conti ne répondit pas à l'eſpérance que l'on avoit conçue de ſon eſprit. Madame ſa ſœur elle-même, qui l'obſédoit & qui le gouvernoit en ce tems-là, étoit bien aiſe qu'on n'eût pas meilleure opinion de lui, afin que tout lui fût attribué.

Marſillac (*a*) qui la gouvernoit abſolument, & qui ne vouloit pas que d'autres euſſent le moindre crédit auprès d'elle, ni même qu'ils paruſſent y en avoir, l'éloigna fort du coadjuteur, qui n'auroit pas été fâché de la gouverner auſſi, & qui l'étoit beaucoup que cela ne fût pas.

Cet éloignement de madame de Longueville fit inſenſiblement deux partis dans la ville.

On s'y étoit toujours défié d'elle, à cauſe de M. le prince : d'ailleurs on n'y avoit pas une fort grande opinion de ſa bonne foi, & encore une plus mauvaiſe de Marſillac qui la gouvernoit ; & on ſavoit même qu'elle

(*a*) François de la Rochefoucault, prince de Marſillac, depuis duc de la Rochefoucault, & pere de celui d'à préſent. Ce ſeigneur fut auteur des Mémoires à qui on a donné ſon nom, & mourut en 1680.

ne pouvoit être fâchée qu'on doutât de ſa ſincérité, parce qu'elle s'imaginoit qu'on l'en croyoit plus fine & plus habile ; juſques-là que la crainte qu'on ne la crût capable de ſe plaire avec les eſprits vulgaires, ou qui n'étoient pas dans une grande réputation, faiſoit qu'elle n'oſoit preſque paroître honnête avec perſonne.

De Retz

Le coadjuteur de ſon côté, outre qu'il étoit fort careſſant avec tout le monde, ſe piquoit d'une probité à l'épreuve & au-deſſus de toutes ſortes d'intérêts. En effet, il n'en avoit point de médiocres : il ne trempoit jamais que dans les occaſions qui lui pouvoient être d'une grande utilité ; & comme il avoit aſſez d'eſprit pour connoître qu'il n'y en pouvoit avoir aucune pour lui dans la conjoncture préſente, il n'eut pas de peine à réuſſir par-là dans le deſſein qu'il avoit de s'attirer tout le crédit.

Beaufort.

M. de Beaufort uni avec le coadjuteur eut la même politique : il avoit pourtant plus de probité que lui. Car où il avoit une fois connu à quoi l'honneur l'avoit engagé, pour rien au monde il n'y auroit voulu manquer : mais comme ſes connoiſſances étoient fort bornées, il avoit le malheur de connoître rarement ſes devoirs. Il ne faut pas s'étonner après cela ſi toutes ces conduites ſi oppoſées produiſirent l'effet qu'elles de-

voient avoir du côté de ces deux hommes.

Sur la fin du blocus de Paris le coadjuteur ôtoit tout le crédit à M. le prince de Conti & à madame de Longueville, comme ceux-ci l'avoient ôté auparavant à M. d'Elbeuf. Mais par malheur pour lui il s'aviſa de prêcher publiquement pour ſon parti contre celui du cardinal Mazarin, & contre la perſonne de ce miniſtre, dans la créance que le peuple en ſeroit encore plus animé contre lui, parce qu'il avoit oui dire que cela avoit beaucoup contribué autrefois à ſoutenir la ligue; ſans penſer que la guerre de la ligue étoit une guerre de religion toute différente de celle-ci. Auſſi cela fit-il un effet tout contraire. On eut tant d'horreur qu'on osât en chaire louer une faction dans un état, faite par des ſujets contre leur prince légitime, & y prêcher la diviſion comme une choſe juſte & raiſonnable, que s'en étant apperçu lui-même, il feignit de ſe trouver mal, afin de finir plutôt. D'un autre côté la défiance que l'on avoit de madame de Longueville étoit ſi grande, qu'on crut qu'elle s'étoit enfuie de Paris, & que c'étoit le Feron, alors prévôt des marchands, de qui l'on ſe défioit auſſi-bien que d'elle, qui l'avoit fait ſortir : ce qui obligea même le Feron de ſe cacher dans un cloître, & madame

de Longueville de ſe faire voir, quoiqu'il n'y eût pas long-tems qu'elle fût accouchée.

Tout cela joint au chagrin qu'avoit le parlement de voir employer mal à propos ſon argent dans le luxe & dans la magnificence, au lieu des troupes où il l'avoit deſtiné, lui donna d'abord quelqu'envie de faire la paix. Mais les mal-intentionnés & les frondeurs les plus entêtés, qui ne vouloient point qu'on traitât, firent changer cette penſée; & voyant que leur puiſſance ne répondoit pas aux eſpérances qu'on en avoit conçues, ils ſe trouverent forcés d'avoir recours aux ennemis de l'état, & d'envoyer chercher du ſecours chez les Eſpagnols, à qui Noirmoutiers & Laigues, amis intimes du coadjuteur, en allerent demander : & ce fut dans ce voyage que ſe fit la connoiſſance de Laigues avec madame de Chevreuſe (*a*).

La cour ſur cette nouvelle, & d'ailleurs voyant que la Normandie, la Provence, la Guyenne & Reims, s'étoient déja déclarés pour Paris, la Provence ſous le commandement du comte de Carce (*b*), qui avoit

(*a*) Marie de Rohan, fille du duc de Monthazon, veuve du connétable de Luynes, épouſa en ſecondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuſe.

(*b*) Le comte de Carce de la maiſon de Gordes, lieutenant de roi en Provence.

un fort grand crédit dans cette province, & le parlement de Guyenne ſous le commandement de Sauvebeuf (*a*) & de Luſignan: la cour, dis-je, informée de tous ces mouvemens contr'elle, commença à faire des propoſitions & des offres aux particuliers, pour les détacher des intérêts du parlement. Marſillac par ſon intérêt ſeul fit voir à madame de Longueville, que l'extrême défiance qu'on avoit d'elle faiſant diminuer ſon crédit tous les jours, elle en auroit encore moins à l'avenir; & comme elle ſe ſervoit moins de ſon eſprit que de celui des autres, il lui perſuada facilement d'entendre aux offres & aux propoſitions de la cour.

L'on ne fut pas long-tems à s'appercevoir de cette négociation : ce qui fit que chacun voulut traiter ſéparément. Ceux mêmes qui y étoient les plus engagés, étoient fâchés que les autres s'engageaſſent à faire comme eux: ils vouloient être les premiers, afin de rendre leur parti meilleur. On propoſa donc publiquement du côté de la cour une conférence à Ruel, qu'on jugea bien devoir réuſſir, parce que

---

(*a*) . . . . Sauvebeuf. C'étoit un brave du tems du fameux comte de Bouteville, pere du maréchal de Luxembourg.

beaucoup de gens étoient déja d'accord, & on ne faisoit même cette proposition que pour la forme. Le duc de Beaufort & le coadjuteur ne voulurent jamais entendre à aucun traité : ce qui leur donna beaucoup de réputation, & les fit demeurer à la tête d'un gros parti, duquel ils furent pendant plusieurs années comme les maîtres.

Madame de Longueville manda à son mari que tout le monde traitoit, qu'il y devoit penser aussi ; & puis elle se plaignit de ce qu'il l'avoit fait avant elle.

Par le traité qu'on fit on donna au prince de Conti, Danvillers, où Marsillac devoit commander sous lui, & dont il devoit même avoir les appointemens. Car en ce tems-là, les personnes du rang de M. le prince de Conti les laissoient toujours toucher à leurs lieutenans dans leurs gouvernemens.

Si-tôt que Marsillac, qui ne se hâtoit, & ne pressoit tant madame de Longueville que pour en avoir plutôt ce qu'on lui avoit promis du côté de la cour, en eut obtenu ce qu'il prétendoit, il ne pensa plus guères aux intérêts des autres. Il trouva dans les siens tout ce qu'il cherchoit, & son compte lui tenoit d'ordinaire toujours lieu de tout. Il fit même trouver bon à madame de Longueville qu'on n'eût point

pensé à elle, quoique le prince de Conti & elle, n'eussent pressé cette paix de leur côté, que dans l'espérance de faire leurs conditions meilleures, & dans la crainte de n'en être plus les maîtres, s'ils tardoient trop ; parce qu'ils s'appercevoient bien que leur crédit diminuoit tous les jours de plus en plus.

A l'égard de M. de Longueville, à la réserve seulement de la survivance de ses gouvernemens qu'on lui accorda pour ses enfans, & qu'on ne refusoit à personne en ce tems-là, on ne lui donna rien. C'est ce qui fit qu'il s'opiniâtra si long-tems à ne vouloir consentir à aucun accommodement, à moins qu'il n'eût le Pont-de-l'Arche, que la cour ne vouloit point aussi lui donner, parce que n'ayant que trop connu & senti le grand crédit qu'il avoit en Normandie, elle n'avoit garde de l'augmenter en lui donnant cette place. Mais M. le prince, voyant cette difficulté, assura M. de Longueville, qu'il la leveroit, & qu'il auroit ce qu'il désiroit ; que même en faveur de la paix il vouloit bien lui en donner sa parole & s'en faire fort, sans se mettre beaucoup en peine s'il pourroit la lui tenir : car il ne se faisoit pas une affaire de manquer à ce qu'il promettoit.

Le coadjuteur fit humainement tout ce

qu'il put pour s'oppoſer à cette paix, quoique M. le prince de Conti témoignât la ſouhaiter avec tant de paſſion.

M. de Beaufort de ſon côté, qui n'en faiſoit pas moins que le coadjuteur, & qui cherchoit tous les moyens imaginables de l'empêcher, crut en avoir trouvé un infaillible qu'il propoſa à M. de Bellievre, en lui demandant par maniere d'avis, ſi en donnant un ſoufflet à M. d'Elbeuf, il ne changeroit point la face des affaires : à quoi M. de Bellievre répondit d'un ſang froid, plus digne de ſa gravité que de la queſtion, qu'il ne croyoit pas que cela pût changer autre choſe que la face de M. d'Elbeuf. Cela réjouit & fit beaucoup rire tous ceux qui entendirent cette converſation, & ne fit qu'augmenter les bons contes qu'on faiſoit les uns des autres, & ſurtout de M. de Beaufort.

Ainſi finit la premiere guerre de Paris, où l'on déchira d'une maniere épouvantable M. le prince de Conti & madame de Longueville : ce qui leur donna une ſi cruelle averſion puur la fronde & pour le parlement, qu'ils l'ont toujours conſervée depuis : & il arriva même parmi les frondeurs qu'on fit plus d'une fois à M. de Marſillac de ces ſortes de menaces, qui ne ſe font guère à des gens de ſa qualité.

Après que la plupart du parti fut d'accord que pour la bienséance & pour contenter le peuple, on demanderoit que le cardinal Mazarin sortît hors de France, comme personne ne se vouloit charger de cette commission, ce qui n'étoit pourtant qu'une pure comédie pour leurrer le peuple, le comte de Maure s'en chargea, croyant que tout cela se faisoit de bonne foi : mais ce bel emploi qu'il prit acheva de le tourner en ridicule.

Dans cette paix, tout le monde fit réflexion que pendant la guerre on en avoit assez fait pour fâcher le cardinal, mais qu'on n'en avoit point fait assez pour se mettre à couvert de son ressentiment : & c'est par cette réflexion qu'on blâma si fort messieurs du parlement d'avoir fait la paix dans la conjoncture où ils la firent, & de ne l'avoir pas faite ou plutôt ou plus tard. Car il est certain que s'ils avoient pris le tems qu'ils avoient tant de postes considérables auprès de Paris, ces postes la leur auroient fait faire plus avantageuse : ou ils devoient du moins attendre encore quelque tems, puisque Paris ne pouvoit plus être affamé, que plusieurs provinces étoient sur le point de se joindre à celles qui s'étoient déclarées pour eux, & qu'enfin la saison forçant la cour de retirer ses troupes pour les

renvoyer ſur la frontiere contre les Eſpagnols, elle ſe ſeroit trouvée dans la néceſſité de traiter avec eux aux conditions qu'ils auroient voulu : au lieu que pour avoir ſi mal pris leur tems il en arriva tout autrement. De cette paix, dont aucun des partis, ni de tous les gens qui y entrerent ne fut content, on peut encore faire cette réflexion, qui eſt, que ſi rien ne flatte & ne ſéduit tant que les commencemens de ces ſortes d'intrigues où l'on entre, rien auſſi n'en déſabuſe tant que leurs fins, par l'expérience qu'elles donnent du contraire de tout ce qu'on s'y étoit propoſé en y entrant. La paix du parlement ainſi faite & conclue, madame de Longueville alla à la cour, perſuadée qu'ayant été la ſeule cauſe de la paix, elle y ſeroit parfaitement bien reçue; mais elle trouva au contraire, qu'on ne s'y ſouvint que de la guerre qu'elle avoit ſuſcitée & entretenue.

La reine la reçut donc aſſez froidement; & le cardinal ne la fut voir que pour la remercier tout haut de lui avoir été toujours plus favorable que tous les autres, qui avoient été comme elle oppoſés à ſon parti; croyant bien qu'il la décréditeroit dans le ſien en lui parlant ainſi. Tout le monde en jugea de même en lui entendant faire un pareil compliment.

M. le prince ne vint ni la voir ni la présenter, comme on penſoit qu'il l'avoit promis, s'excuſant ſur ce qu'il étoit malade, ce qui fit croire à madame de Longueville que c'étoit une mauvaiſe excuſe. Elle en fit tant de plaintes, qu'il fut obligé d'aller chez elle, la bouche & les joues ſi enflées, qu'on vit bien que ſes raiſons n'étoient que trop bonnes.

M. le prince, depuis la guerre de Paris, voyant que madame de Longueville gouvernoit M. le prince de Conti, qu'elle avoit du crédit auprès de M. ſon mari, & qu'elle étoit comme à la tête d'un gros parti, jugea qu'elle lui pourroit être utile, & avec la même facilité ſe porta à un accommodement avec cette princeſſe, pour qui il parut toujours depuis avoir bien de la conſidération. Il la fit entrer dans toutes les affaires les plus importantes, & ils n'agirent plus tous deux que de concert.

M. le prince étoit charmé de la haine qu'on avoit pour lui à Paris, & de ce qu'il avoit fait accroire à des bourgeois de la ville, qui étoient venus à S. Germain, qu'il ne ſe nourriſſoit que d'oreilles de bourgeois de Paris. Il ſe piquoit de craindre ſi peu Paris, qu'il y vouloit aller ſeul avant la cour.

Cette haine dont il s'étoit tant moqué

ne laiſſoit pas que de l'embarraſſer : il trouva l'invention, pour y être en ſûreté, de faire courir ſourdement le bruit qu'il étoit mal avec le cardinal, & avant que d'y aller, de propoſer des conférences avec M. de Beaufort & le coadjuteur : ſur quoi il les fit donner dans le panneau. Il vint donc à Paris, & il les vit tous deux, comme il avoit été propoſé ; mais ſi-tôt qu'il fut parti, il ne fut plus queſtion ni de ſon accommodement, ni de ſa brouillerie avec M. le cardinal.

Le parlement, que ce prince avoit voulu perdre, & qui s'étoit déclaré ſi hautement ſon ennemi, eut la lâcheté de lui faire une députation dès qu'il fut arrivé : ce qui donna lieu à bien des écrits pour le blâmer de cette démarche, parce qu'ils n'étoient pas tous de cette opinion ; mais comme c'étoit à la pluralité des voix que cela ſe décidoit, il fallut bien que le moindre nombre cédât au plus grand.

Un peu après, madame de Chevreuſe revint en France avec autant de diligence que de ſecret, & ſans la participation de la cour. Si-tôt qu'elle y fut arrivée, le cardinal s'imaginant qu'elle pouvoit lui être utile dans la conjoncture des affaires préſentes, lui manda que la reine vouloit bien qu'elle vînt à la cour, où elle fut parfai-

tement bien reçue, & où même on lui fit donner de l'argent.

Il y avoit quatorze ou quinze ans qu'elle n'avoit été en France, hors deux ou trois mois ſeulement au commencement de la régence, ce qui étoit cauſe qu'elle n'y avoit plus d'habitude : mais elle avoit tant d'art & de ſavoir faire pour les intrigues, qu'elle n'y fut pas long-tems ſans y être dans une très-grande conſidération, & ſans y avoir un très-grand nombre d'amis importans, qui avoient tous une confiance entiere à elle.

M. le prince crut qu'il y alloit de ſa gloire de ramener le roi & la reine à Paris, & M. le cardinal crut auſſi qu'il étoit de l'intérêt de la régence d'y revenir. Mais il étoit reſté une certaine cabale de frondeurs, qui ſe trouvoit dans un crédit abſolu parmi le peuple & la fronde. Ainſi il étoit aſſez difficile de pouvoir être en ſûreté, ſans négocier avec cette cabale.

M. Servien vint donc à Paris auparavant, & il s'adreſſa d'abord à M. de Beaufort, perſuadé, à la peinture qu'on lui en avoit faite, que ce n'étoit pas une affaire de le réduire à ce qu'il voudroit. Cependant contre ſon attente, il ne laiſſa pas de réſiſter quelque tems : mais enfin il ſe rendit & conſentit à tout ce qu'on vouloit de lui ;

qui étoit ſeulement qu'il ne feroit plus rien contre le cardinal, & qu'il ne s'oppoſeroit plus à rien de tout ce que la cour témoigneroit déſirer, ſans qu'on lui promît autre choſe pour une ſi grande docilité, ſinon que le roi & la reine le recevroient fort bien : ce qui fit dire en ce tems-là que le coadjuteur, qui gouvernoit M. de Beaufort comme l'on gouverne une pendule, ne l'avoit montée que pour deux heures, parce qu'il n'avoit pas réſiſté davantage.

Quant au coadjuteur, il ne voulut rien écouter : mais voyant qu'il lui feroit preſque impoſſible d'empêcher le retour de la cour à Paris, il ſe contenta de laiſſer croire qu'il n'y mettroit aucun obſtacle. Le roi & la reine revinrent donc à Paris le 18 du mois d'août 1649. Après la paix de Paris il falloit ſonger à celle des provinces. Celle de Rouen avoit été faite en même-tems que celle de Paris ; & M. de Longueville avoit obtenu qu'on ôteroit le ſémeſtre de ce parlement qui avoit été établi depuis peu d'années.

M. le cardinal vouloit qu'en Provence le parlement traitât à de meilleures conditions que le gouverneur, quoique celui-ci eût été pour la cour. Sa raiſon étoit de vouloir lui donner des dégoûts aſſez grands, pour le forcer à lui rendre ce gouverne-

ment, qui étoit ſur le chemin d'Italie ; & il vouloit faire plaiſir au parlement, afin de s'en pouvoir faire aimer quand il ſeroit leur gouverneur : mais M. le prince qui vouloit favoriſer le comte d'Alais (*a*) ſon couſin germain, força le cardinal à faire tout le contraire de ce qu'il vouloit.

En Guienne l'affaire ſe paſſa tout d'une autre ſorte. M. le cardinal voulut favoriſer M. le duc d'Epernon (*b*) qui en étoit gouverneur, & il le faiſoit dans la vue qu'une de ſes niéces épouſeroit M. de Candale (*c*) : mais M. le prince fit encore une fois échouer par force les deſſeins du cardinal Mazarin, & l'on favoriſa le parlement au préjudice du gouverneur.

Le cardinal outré de ce que M. le prince le maîtriſoit & le contrarioit par-tout, ne lui vouloit guère moins de mal, que ceux à qui ce prince faiſoit la guerre, & qu'à ceux qui la faiſoient à ce miniſtre.

Un peu après la paix de Paris, M. de Vendôme (*d*) propoſa au cardinal Mazarin

---

(*a*) D'Angoulême, comte d'Alais, gouverneur de Provence.

(*b*) Bernard de Nogaret, duc d'Epernon.

(*c*) Louis-Charles-Gaſton de Nogaret, duc de Candale, mort en 1658.

(*d*) Céſar, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, grand pere de MM. de Vendôme d'aujourd'hui, mort en 1665.

le mariage de ſon fils de Mercœur (*a*) à une de ſes niéces, en lui faiſant donner l'amirauté. Mais M. de Beaufort fit tant de bruit de ce mariage, dans la crainte qu'il ne lui fît perdre ſon crédit parmi le peuple, qu'il le fit rompre ſur l'heure, étant ſi puiſſant qu'on ne l'oſoit fâcher. Mais au mois de ſeptembre, ſoit que M. de Beaufort eût conſenti au mariage, ſoit qu'on le conſidérât moins à cauſe que le crédit des frondeurs diminuoit beaucoup, on recommença à parler de ce mariage : & même il fut ſi avancé, qu'on pria pour les fiançailles.

Le dernier qui avoit été amiral étoit le duc de Brezé (*b*), beau-frere de M. le prince, qui avoit demandé l'amirauté, & à qui on l'avoit refuſée : mais il avoit tant preſſé, qu'au lieu de cette charge on lui avoit donné le gouvernement de Stenai, en ſpécifiant même que c'étoit pour récompenſe de l'amirauté. Il eſt vrai que M. le prince ſe voyant un pouvoir ſans bornes ne laiſſa pas d'y prétendre, toujours perſuadé qu'on n'oſeroit lui rien refuſer de tout ce qu'il voudroit demander fortement.

(*a*) Louis, duc de Mercœur, depuis cardinal de Vendôme, gouverneur de Provence, pere de M. le duc de Vendôme & de M. le grand-prieur de France, mort en 1669.

(*b*) Urbain Maillé, duc de Brezé, amiral & maréchal de France, mort en 1650.

Cette charge avoit toujours été vacante depuis la mort du duc de Brezé. Et quand M. le prince sut qu'on alloit la donner à M. de Mercœur, il devint si furieux, qu'il se résolut de l'empêcher à quelque prix que ce fût; & le prétexte de la querelle qu'il fit à M. le cardinal là-dessus, fut qu'on n'avoit point donné le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville, quoiqu'il ne s'en souciât guères auparavant.

M. le cardinal répondit à cette plainte, qu'il ne savoit pas pourquoi il lui alléguoit qu'il s'y étoit engagé avec M. de Longueville, puisque la reine ne lui en avoit jamais donné aucun ordre. Sur cette réponse M. le prince lui manda tout net qu'étant las de porter la haine publique pour lui, il vouloit qu'il s'en allât & qu'il quittât le royaume.

Toute la France s'offrit au même instant à M. le prince, à la réserve de M. de Vendôme & du duc d'Epernon. Le président de Bellievre (*a*) vint lui offrir toute la fronde. Tous les frondeurs le virent en particulier; & l'on dit qu'il promit à chacun d'eux de se joindre à eux tous, pour chasser le cardinal, qu'il affectoit de tour-

(*a*) Pompone de Bellievre, premier président du parlement, mort en 1657.

ner en ridicule ſur toutes ſortes de choſes : & pour lui reprocher ſa poltronerie, il lui cria d'un ton & d'un air moqueur chez la reine, *adieu Mars*, avec mille autres choſes outrageantes qu'il lui diſoit, & qu'il lui faiſoit en toutes occaſions.

Le cardinal ſe voyant preſque ſeul de ſon parti, haï de tout le royaume, & prévoyant bien qu'il étoit perdu, s'il ne s'accommodoit avec M. le prince, commença à entrer en négociation.

Madame de Longueville, qui haïſſoit mortellement la fronde depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaiſir de cet accommodement, & on prétend même que Marſillac en eut de l'argent. Le duc de Rohan-Chabot l'acheva, & les conditions furent, que l'on donneroit le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville; que l'on romproit le mariage de la niece du cardinal avec M. de Mercœur; que celle-là non plus que toutes les autres nieces, ne ſe marieroient point ſans le conſentement de M. le prince; que l'amirauté demeureroit encore vacante; que l'on ne donneroit aucune charge, aucun gouvernement ni aucun bénéfice conſidérable ſans ſa participation; & qu'on ne feroit point commander d'armes à perſonne, qu'il n'en approuvât le choix, juſqu'aux moindres officiers. On fit deux doubles de

ce

ce traité, qui furent ſignés de la reine, de M. le prince, & de M. le cardinal; dont l'un fut donné à M. le prince & l'autre demeura à M. le cardinal.

Dans le tems que ce traité fut prêt d'être réglé, M. le prince, pour avoir un prétexte ſpécieux de rompre avec la fronde, envoya querir le préſident de Bellievre, avec lequel il dit qu'il vouloit être éclairci d'une choſe touchant les frondeurs, ſavoir, qu'au cas qu'il vînt à ſe brouiller avec M. le duc d'Orléans, s'ils ne ſe déclareroient pas pour lui. Sur quoi le préſident repartit qu'ils étoient parens ſi proches, qu'il ne pouvoit pas ſuppoſer que jamais ils ſe puſſent brouiller. Mais M. le prince perſiſtant là-deſſus à vouloir une parole déciſive, Bellievre dit qu'en ayant porté une de la part de toute la fronde, il ne pouvoit décider ſur ce qu'il lui demandoit; qu'il alloit leur en parler à tous, & revenir ſur ſes pas lui en rapporter la réponſe.

Les frondeurs après s'être bien conſultés, connoiſſant d'ailleurs le penchant qu'avoit M. le prince de ſe raccommoder avec le cardinal ſur le moindre avantage, & ſe ſouvenant encore combien il les avoit trompés de fois; toutes ces conſidérations leur donnerent lieu de croire que cette propoſition n'étoit faite que pour les mettre mal

avec M. le duc d'Orléans, avec qui ils étoient fort bien. Ainſi ils réſolurent de ne le point ſacrifier à M. le prince, mais ſeulement de lui faire une réponſe la plus douce, & pourtant la plus indéciſe qu'ils pourroient; qui fut que tous les frondeurs étoient de l'opinion de M. de Bellievre; qu'ils ne pouvoient s'imaginer non plus que lui que deux princes d'un même ſang, ſi proches parens, & qui par-deſſus tout cela avoient tous deux de ſi bonnes intentions pour l'état, puſſent jamais ſe voir brouiller l'un avec l'autre; que pour eux ils contribueroient toujours de leur mieux à entretenir cette intelligence ſi néceſſaire au bien public. M. le prince parut ſi mécontent de cette réponſe, que ſans avoir les moindres égards, ni même vouloir paroître garder les moindres meſures, il ſe raccommoda publiquement avec le cardinal Mazarin, en déclarant qu'il ne pouvoit pas s'aſſurer ſur des gens qui lui avoient aſſez fait entendre qu'ils ne ſeroient pas pour lui contre M. le duc d'Orléans, & ſans autres formalités il rompit avec eux.

Lorſque l'on vit que M. le prince ſacrifioit tout au cardinal Mazarin après l'avoir tant outragé, il n'y eut perſonne juſqu'aux moins éclairés qui ne vît bien que ce prince étoit perdu. Il fut le ſeul qui ne s'en douta

point, quoique par l'écrit fait double dont je viens de parler, & qui étoit demeuré secret entre lui, la reine & le cardinal, il en dût encore plus savoir que les autres sur les outrages qu'il avoit faits à ce ministre.

Un peu après le raccommodement de M. le prince avec le cardinal, la reine donna le tabouret à la comtesse de Fleix, fille de madame de Sennecey sa dame d'honneur : sur quoi M. le prince de Conti le demanda aussi pour madame de Marsillac (*a*), & M. le duc d'Orléans pour madame de Pons (*b*) depuis duchesse de Richelieu. Et comme dans ce tems-là tout faisoit de l'émotion, ces nouvelles prétentions en firent tant, que cela alla jusqu'à faire des assemblées de noblesse pour en empêcher l'exécution : à quoi le cardinal contribuoit sous main, dans la pensée qu'elles ne pouvoient être que contre le duc d'Orléans & le prince de Conti. Mais il en arriva tout autrement ; car dès qu'ils furent assemblés, sans se souvenir de ce qui les y avoit obli-

---

(*a*) Andrée de Vivonne, dame de la Chataigneraye, princesse de Marsillac, & depuis duchesse de la Rochefoucault, morte en 1670.

(*b*) Anne Poussart de Fort du Vigean, sœur puînée de la belle mademoiselle du Vigean & veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle épousa ensuite le duc de Richelieu.

gés ; ils se mirent à fronder contre le cardinal : ce qui fut cause qu'il prit encore un peu plus de soin de rompre ces assemblées, qu'il n'en avoit pris de les faire, & on ne parla plus des tabourets.

Ces assemblées finies, il parut une maniere de calme dans le royaume, dont peu de gens étoient contens : & insensiblement toute l'aversion qu'on avoit eue pour le cardinal, se tourna contre M. le prince & contre toute sa maison, à laquelle ils contribuoient plus que tous leurs ennemis. Car enfin ils trouvoient que c'étoit se donner un ridicule, que de témoigner quelque attention à se faire aimer. Aussi est-il certain que dans ce tems-là M. le prince aimoit mieux gagner des batailles que des cœurs.

Dans les choses de conséquence ils s'attachoient à fâcher les gens, & dans la vie ordinaire ils étoient si impratiquables, qu'on n'y pouvoit pas tenir. Ils avoient des airs si moqueurs, & disoient des choses si offensantes, que personne ne les pouvoit souffrir. Dans les visites qu'on leur rendoit ils faisoient paroître un ennui si dédaigneux, & ils témoignoient si ouvertement qu'on les importunoit, qu'il n'étoit pas mal-aisé de juger qu'ils faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour se défaire de la compagnie.

De quelque qualité qu'on fût, on attendoit des tems infinis dans l'antichambre de M. le prince, & fort ſouvent après avoir bien attendu, il renvoyoit tout le monde, ſans que perſonne eût pu le voir. Quand on leur déplaiſoit, ils pouſſoient les gens à la derniere extrêmité, & ils n'étoient capables d'aucune reconnoiſſance pour les ſervices qu'on leur avoit rendus. Auſſi étoient-ils également haïs de la cour, de la fronde & du peuple, & perſonne ne pouvoit vivre avec eux. Toute la France ſouffroit impatiemment ces mauvais procédés, & ſur-tout leur orgueil qui étoit exceſſif.

Mais ſi l'averſion qu'on avoit pour eux étoit grande, la crainte l'étoit encore davantage. Elle l'étoit même à un point, que pour la pouvoir imaginer, il faudroit l'avoir vue. Tout le monde auroit bien voulu être délivré d'eux, mais perſonne n'avoit aſſez de courage pour oſer y travailler.

D'ailleurs les chefs de la fronde, que la perſécution ni le blocus n'avoient pu abaiſſer, s'abaiſſerent d'eux-mêmes, lorſqu'on les laiſſa en repos; tant par la préſence du roi, que parce que le peuple les oublioit. Ainſi jugeant entr'eux qu'il falloit quelque nouveauté pour les ranimer, ils s'aviſerent d'envoyer la Boulaye pour publier par tout Paris qu'on vouloit aſſaſſiner M. de Beau-

fort, & puis pour faire crier aux armes dans toutes les rues. Mais cela n'émut & n'anima personne : & il n'en arriva autre chose sinon un décret contre la Boulaye, qui se trouva dans l'obligation de se cacher pour éviter la prison ; & voyant que cette tentative n'avoit pas réussi, ils voulurent en éprouver une autre.

Joli, créature du coadjuteur, qui étoit syndic des rentiers de la ville, fit sa plainte au parlement, qu'on avoit voulu l'assassiner, qu'il étoit fort blessé, & qu'on ne lui en vouloit, que parce qu'il soutenoit ceux à qui on vouloit faire perdre leurs rentes. Comme on jugea qu'il ne disoit pas vrai, ceux du parlement qui étoient pour la cour, firent en sorte qu'on ordonna que quelques-uns de ces messieurs seroient députés pour visiter ses blessures : mais lorsque le député y fut arrivé, Joli dit qu'il étoit pansé, & il ne voulut jamais les lui faire voir ; ce qui en découvrit la fausseté.

Aussi-tôt après ce bruit, il en arriva un autre bien plus grand, & qui eut aussi de plus grandes suites. M. le prince allant au Palais royal, comme il faisoit tous les soirs, M. le cardinal lui dit qu'il avoit eu avis que M. de Beaufort & le coadjuteur faisoient tenir des gens à la place Dauphine pour l'assassiner lorsqu'il s'en retourneroit à l'hô-

tel de Condé. M. Servien vint enſuite qui lui donna le même avis, comme s'il n'eût point ſu que le cardinal le lui eût donné. Tous deux conſeillerent à M. le prince de renvoyer ſon caroſſe avec quelqu'un dedans afin de ſavoir ſi l'avis étoit bon, & que cependant il demeureroit au Palais royal pour ſavoir ce qui en ſeroit arrivé. On fit donc mettre un laquais de Duras dans le caroſſe, & on prétend que de la place Dauphine on tira un coup dont ce laquais fut tué.

Les frondeurs ont toujours ſoutenu qu'il ſe portoit fort bien, & qu'on l'avoit fait cacher. Comme on n'a jamais bien ſu la vérité de cette affaire, & qu'elle eſt toujours demeurée douteuſe, je dirai ſeulement ici ce qui s'en eſt publié ſans rien décider; & je laiſſerai la liberté de juger tout ce qu'on en trouvera de plus apparent. La plus commune opinion étoit alors que M. le prince avoit ſuppoſé cet aſſaſſinat pour faire ſortir de Paris les chefs de la fronde, & s'en faire chef lui-même. Ce qui faiſoit croire que ce n'étoit pas les frondeurs, c'eſt que ſix hommes à cheval avoient paru à la place Dauphine dès les trois ou quatre heures après-midi, & quand on leur demanda ce qu'ils faiſoient-là, ils répondirent que c'étoit M. de Beaufort qui les y

avoit envoyés. Auſſi paroiſſoit-il qu'ils ſe vouloient montrer ; car il n'étoit pas beſoin qu'ils vinſſent-là de ſi bonne heure pour tuer M. le prince, qui ne s'en retournoit jamais qu'à deux heures après minuit.

D'un autre côté ce qui faiſoit contre les frondeurs étoit, que bien qu'on ne crût pas M. de Beaufort capable d'un aſſaſſinat de cette nature, on n'avoit pas la même opinion du coadjuteur, qui ne lui diſoit pas tous ſes deſſeins, & auſſi de ce qu'on avoit vu pluſieurs mouvemens de la part des frondeurs, comme ceux de Joli & de la Boulaye : & l'on accuſoit même le dernier d'avoir tiré le coup qui tua le laquais de Duras. On avoit peine à croire que ce fût le cardinal qui eût voulu faire aſſaſſiner M. le prince, puiſque c'étoit lui qui en avoit donné l'avis : outre qu'il n'étoit point de l'humeur dont on ſoupçonne quelques gens de ſon pays, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre, ni pour le poiſon. Ce qui ſe diſoit encore là-deſſus, & dont on a été le plus perſuadé dans la ſuite, c'eſt que le cardinal avoit voulu faire croire cet aſſaſſinat à M. le prince, pour le rendre irréconciliable avec les frondeurs, & le perdre plus aiſément, comme il fit.

M. de Beaufort & le coadjuteur allerent faire compliment à M. le prince ſur ſon

prétendu aſſaſſinat ſans témoigner ſavoir qu'on les en accusât. Mais ſi-tôt qu'il ſut qu'ils montoient ſon eſcalier, il quitta bruſquement la compagnie, & alla s'enfermer dans ſon cabinet; & après les avoir fait attendre long-tems, il leur manda qu'il ne pouvoit les voir. Enſuite de quoi il fit publiquement des plaintes contr'eux au parlement. Les frondeurs aſſez embarraſſés de ſe voir ainſi pouſſés, & d'ailleurs ſe ſentant fort mal à la cour, firent entremettre des gens pour négocier avec M. le prince, mais ils n'en reçurent que des réponſes fieres, qui concluoient toutes qu'il vouloit abſolument qu'ils ſortiſſent de Paris.

Les frondeurs lui firent repréſenter qu'il n'étoit pas de ſa grandeur de ſoutenir qu'ils l'euſſent voulu faire aſſaſſiner, puiſqu'ils pouvoient aiſément prouver leur innocence, & que la Boulaye étoit bien loin du Pont-neuf quand le coup fut tiré. M. le prince avec ſa hauteur ordinaire ne répondit autre choſe ſinon, que pareils éclairciſſemens étoient inutiles, parce qu'innocens ou coupables il vouloit qu'ils ſortiſſent de Paris, & qu'il les trouvoit bien plaiſans de ne pas obéir quand il commandoit. Il étoit ravi qu'on pût croire que la reine n'eût pu les obliger à ſortir de Paris, quoiqu'ils fuſſent mal auprès d'elle, & que pour

n'être pas bien avec lui, ils en ſortiſſent.

Ils envoyerent encore Noitmoutier & Foſſeuſe à madame la princeſſe, de laquelle ils avoient l'honneur d'être parens, penſant que cette conſidération gagneroit quelque choſe ſur elle, & qu'ils l'en fléchiroient plutôt. Mais ils n'y gagnerent pas davantage que les autres, & du même ton elle répondit que M. de Beaufort & le coadjuteur étoient bien inſolens de vouloir demeurer à Paris, lorſque ſon fils vouloit qu'ils en ſortiſſent. Ces meſſieurs lui répondirent qu'il n'y avoit que le roi qui eût aſſez d'autorité pour chaſſer de Paris des gens de plein droit, & ſur-tout des gens du caractere & de la qualité de ceux dont il étoit queſtion; & qu'enfin la reine elle-même les y avoit bien laiſſés. Ce qui la mit dans une ſi grande colere, qu'elle dit qu'il y avoit de la différence entre ſon fils & le Mazarin; & que ſi d'autres princes du ſang avoient bien voulu négliger de ſe faire obéir, ſon fils n'étoit point de cette humeur.

Ils firent encore dire à M. le prince qu'ils ne feroient aucune difficulté de lui obéir, ſans qu'il y alloit de leur honneur de ſe faire juſtifier auparavant. Mais ils n'eurent plus de réponſe, & M. le prince ſans aucun ménagement pouſſa l'affaire au parlement contre les frondeurs.

Madame de Longueville & Marſillac étoient ravis de l'extrêmité où ſe trouvoient les frondeurs, mais M. de Longueville étoit d'un ſentiment oppoſé, & il n'y avoit rien qu'il ne fît auprès de M. le prince pour l'empêcher de les pouſſer; parce que le coadjuteur l'avoit fort ménagé depuis que M. le prince avoit rompu avec eux pour ſe raccommoder avec la cour. Et ce qui y contribua le plus, c'eſt qu'il étoit fort mal avec ſa femme; à quoi le coadjuteur ne s'oppoſa point : mais quoiqu'il la haït beaucoup, elle ne laiſſoit pourtant pas que d'avoir aſſez de crédit auprès de lui.

Madame de Chevreuſe depuis ſon retour avoit pris de fort grandes liaiſons, & fait de fort grandes habitudes avec les frondeurs; & cela parce que naturellement les gens d'intrigues ſe cherchent. C'étoit par le moyen de Laigues & de Noirmoutier, qu'elle connoiſſoit de Flandres, & auſſi parce que le coadjuteur étoit devenu amoureux de ſa fille. Elle commença donc à penſer ſérieuſement à ce qu'elle avoit projetté depuis qu'elle étoit en France, qui étoit de raccommoder les frondeurs avec la cour contre M. le prince, qu'elle voyoit bien que M. le cardinal ne pouvoit jamais aimer. Quoique M. le prince fût aſſez puiſſant, il ne l'étoit pourtant point autant

qu'on ſe le figuroit. Il y avoit aſſurément beaucoup d'imagination à le croire ſi redoutable, & beaucoup de foibleſſe & d'ignorance à le craindre tant.

Madame de Chevreuſe, qui revenoit de Flandres, n'étant point préoccupée de cette crainte & de cette créance univerſelle, comme ceux qui étoient demeurés dans le royaume, en jugea plus ſainement. C'eſt auſſi ce qui la rendit plus hardie à agir contre lui, & à propoſer ſa priſon. Après les premiers pas de cette dame, le coadjuteur vint en habit déguiſé voir le cardinal Mazarin. M. le prince qui ſut cette viſite en parla au cardinal, lequel ſut lui tourner fort ridiculement & le coadjuteur & ſon habit de cavalier, & ſes plumes blanches, & ſes jambes tortues, & il ajouta encore à tout le ridicule qu'il lui donna, que s'il revenoit une ſeconde fois déguiſé, il l'en avertiroit, afin qu'il ſe cachât pour le voir, & que cela le feroit rire. En trompant ainſi M. le prince, il ſut lui ôter ſi bien juſqu'aux moindres ſoupçons de la vérité, que ce prince continua toujours ſon procès criminel contre les frondeurs ſans aucune appréhenſion.

Mais ce qu'il y avoit de plus embarraſſant pour l'exécution de ce qu'on machinoit contre M. le prince, c'eſt qu'il étoit abſo-

lument néceſſaire que M. le duc d'Orléans donnât ſon conſentement, comme lieutenant général de la régence : & ce duc étoit entiérement gouverné par l'abbé de la Riviere *(a)*, qui ne paroiſſoit pas moins dépendant de M. le prince, que s'il eût été ſon propre domeſtique, & cela par les raiſons que je vais dire.

Le cardinal Mazarin ayant promis à la Riviere de le faire cardinal, quoiqu'il n'en eût aucune envie, & ne ſachant comment ſe tirer de-là, il fit en ſorte que M. le prince demandât le chapeau pour M. le prince de Conti. Le cardinal croyoit encore que cela mettroit une grande déſunion entre M. le duc d'Orléans & M. le prince : mais cette mauvaiſe fineſſe du cardinal ne tourna que contre lui.

M. le prince fit ſavoir à la Riviere que ce deſſein lui avoit été inſpiré par le cardinal, qui le trompoit ; qu'il ne ſe ſoucioit point du chapeau pour ſon frere, & qu'il le lui diſputeroit ou lui céderoit, ſelon que M. le duc d'Orléans en uſeroit avec lui : & comme c'étoit une grande élévation pour la Riviere, il porta toujours ſon maître, depuis ce tems-là, à ſuivre aveu-

---

(*a*) Louis Barbier, abbé de la Riviere, favori du duc d'Orléans, mort évêque & duc de Langres.

glément les ſentimens & les intérêts de M. le prince.

Il falloit donc, pour exécuter les réſolutions qu'on avoit priſes contre ce prince, détruire le favori; ce qui paroiſſoit impoſſible, à cauſe du tems qu'il y avoit que ſa faveur étoit établie, & que depuis ce tems-là rien ne ſe faiſoit que par ſes conſeils.

Madame de Chevreuſe ne ſe rebuta pas pour tous ces obſtacles. Elle commença par encourager Madame (*a*) à parler contre cet abbé qu'elle n'aimoit pas. Quelque crédit qu'eût le cardinal, il n'oſoit pourtant rien entreprendre là-deſſus, & je ne ſais même ſi avec toute leur induſtrie à tous ils auroient pu réuſſir, ſans M. le prince lui-même, qui, ſelon ſa conduite ordinaire, gâtoit plus ſes affaires que ſes ennemis.

Le duc de Richelieu (*b*) devint amoureux de madame de Pons, quoiqu'aſſez laide & aſſez vieille. Elle fut ſi bien inſtruite par la maiſon de Condé, à qui elle en fit confidence, qu'elle engagea ce duc à l'épouſer. Ils l'amenerent à Trie pour faire ſon mariage, & ils envoyerent enſuite au Havre pour s'en ſaiſir au nom de M. de

(*a*) Marguerite de Lorraine, ducheſſe d'Orléans, ſœur du grand duc Charles de Lorraine, morte en 1672.

(*b*) Armand de Wignerod, duc de Richelieu.

Richelieu : car madame d'Aiguillon (*a*) tenoit encore cette place entre ſes mains comme tutrice de ſon neveu.

Cet événement fit un furieux bruit à la cour, mais bien moins pour le mariage que pour le Havre, parce que l'un paroiſſoit bien plus important que l'autre. Sur cette nouvelle on affecta de publier que M. de Longueville étoit le maître abſolu de la Normandie, qu'il alloit s'en faire le ſouverain, & qu'il y avoit long-tems qu'il avoit cette penſée, quoiqu'il ne l'eût jamais eue. On ajouta encore à cela que M. le prince ſe cantonnoit dans la Bourgogne, & qu'il y avoit peu d'endroits dans le royaume où il n'eût du pouvoir, & dont il ne pût ſe rendre le maître.

Quoique M. le duc d'Orléans ſe laiſsât extrêmement gouverner, il ne laiſſoit pas pourtant d'avoir bien de l'eſprit : ainſi il comprit que ſi tout ce qu'on publioit n'étoit pas vrai, il pouvoit toujours y en avoir aſſez pour lui nuire. On lui découvrit enſuite que ce qui rendoit M. le prince ſi hardi à entrepreudre étoit qu'il ſe tenoit sûr que la Riviere lui feroit trouver tout bon : & comme on s'apperçut que tous

(*a*) Marie de Wignerod, ducheſſe d'Aiguillon, morte en 1675.

ces discours commençoient à le dégoûter de son favori, on continua à lui en dire tant, qu'enfin on parvint à le perdre. Après cela on fit voir à M. le duc d'Orléans l'écrit qui contenoit le dernier accommodement de la cour avec M. le prince, lequel avoit comme forcé le cardinal à le faire, & qui étoit entiérement opposé aux droits & à l'autorité de la charge de lieutenant général du royaume : ce qui acheva de déterminer le duc d'Orléans à conclure la prison de M. le prince.

Madame d'Aiguillon fut la premiere qui eut la hardiesse de la proposer, & le coadjuteur la négocia après avec madame de Chevreuse, sans en donner aucune part à madame d'Aiguillon.

La reine & M. le cardinal parurent avoir toujours fort sur le cœur le prétendu assassinat de M. le prince, & vouloir lui aider à s'en venger : mais M. le duc d'Orléans, bien loin d'en faire de même, & de continuer d'aller au palais, comme il avoit commencé, après avoir monté les degrés jusqu'à la sainte Chapelle, feignit de se trouver mal, & s'en retourna. Le lendemain il manda qu'on ne l'attendît plus pour les assemblées, parce qu'il étoit malade. M. le prince voyant ce changement, en fit des reproches à la Riviere, qui lui

donna les meilleures excuſes qu'il put, ſans lui vouloir avouer qu'il n'étoit plus bien auprès de ſon maître.

M. le prince croyant avoir rendu le Mazarin tout-à-fait mépriſable, voulut auſſi rendre la reine ridicule, dans la créance que tout le monde l'abandonneroit ; & pour cela il perſuada à Jarzay *(a)* qu'elle avoit de la bonne volonté pour lui, qu'il devoit pouſſer ſa bonne fortune ; & enfin lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette princeſſe dans une lettre, que de concert avec madame de Beauvais, il mit ſur la toilette de la reine. Il eſt certain qu'il ne pouvoit y avoir qu'un homme auſſi entêté de ſon mérite, de ſa bonne fortune, & auſſi animé de l'envie de plaire à M. le prince, qui eût pu ſe trouver capable de prendre une telle commiſſion, que la bonne opinion ſeule qu'il avoit naturellement de lui-même, jointe à l'aveuglement qu'il avoit pour M. le prince, lui rent croire poſſible ; car d'ailleurs il avoit beaucoup d'eſprit & de mérite. Mais on peut dire que M. le prince ſe ſervit dans cette occaſion du foible qu'avoit Jarzay pour lui, afin d'en faire ſa victime, & que la vanité de Jarzay l'empêcha de s'apper-

(a) Le marquis de Jarzay.

cevoir du deſſein & de l'artifice de M. le prince.

La reine en recevant la lettre de Jarzay, crut que cette extravagance ne venoit que de lui, & il étoit plus à propos de l'éloigner ſur un autre prétexte, que d'en faire du bruit. Mais lorſqu'elle ſut que cela venoit de M. le prince, & qu'il en faiſoit des contes par-tout, juſqu'à les tourner même en propos de table dans ſes débauches, elle s'en mit dans une ſi grande colere, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzay de ſe préſenter jamais devant elle.

M. le prince avec cette hauteur de laquelle il ne pouvoit jamais rien rabattre avec qui que ce fût, vint trouver le cardinal, & lui dit qu'il vouloit que la reine vît Jarzay dès le même jour. Le cardinal eut beau lui repréſenter qu'après une pareille imprudence, il n'y avoit perſonne qui y pût obliger la moindre femme du monde : il ne répondit autre choſe ſelon ſa coutume de ce tems-là, ſinon qu'il le falloit pourtant bien, parce qu'il le vouloit. La reine se trouva donc forcée à le voir, mais l'audace de ce prince ne ſervit qu'à en avancer un peu davantage ſa priſon; la cour en ayant été plus irritée que de tout ce qu'il avoit oſé faire & entreprendre auparavant.

M. le prince continuant à ſon ordinaire d'outrager la reine, d'inſulter le cardinal, & de pouſſer à bout les frondeurs, agiſſoit pourtant & vivoit avec autant de confiance, que s'il avoit vécu d'une maniere à ne ſe point faire d'ennemis, & comme s'il n'avoit eu rien à craindre. Ce qui fait bien voir que preſque tous les grands princes, & même ceux qui deviennent des plus modérés & des plus judicieux dans la ſuite de leur vie, ſont dans leur jeuneſſe auſſi perſuadés qu'on les craint, que les belles femmes ou celles qui ſe piquent de l'être, ſont perſuadées qu'on les aime, & qu'il n'eſt pas plus aiſé de détromper celles-ci des effets de leurs charmes, qu'il eſt facile de perſuader les autres de la terreur que cauſe leur nom.

Ce qui devoit plus contribuer à donner du ſoupçon à M. le prince, c'eſt que le bon-homme Brouſſel ſe trouva accuſé de ſon aſſaſſinat : & comme il n'étoit pas même capable d'en faire ſoupçonner, on n'eut pas de peine à comprendre qu'il n'avoit été mis dans ce procès, que pour achever de mettre mal M. le prince avec le peuple, lequel adoroit encore ce vieillard.

Toutes ces particularités firent tant de peur à ceux qui étoient attachés à la maiſon de ce prince, que beaucoup de gens

lui donnerent des avis là-dessus. Mais vé ritablement il les reçut si mal, qu'au dix septiéme qu'on lui donna, il dit que c'étoi la dix-septiéme folie qu'on lui avoit dit ce jour-là sur un même sujet. Un autr que lui, moins persuadé de son pouvoir auroit pu croire que ce pouvoit bien n'êtr pas une sotise, puisqu'elle lui avoit été re pétée tant de fois, & y auroit peut-êtr fait assez de réflexion pour pouvoir e profiter.

On avoit pris hors de Paris un nomm des Coutures, qu'on prétendoit être un té moin de l'assassinat de M. le prince : & il devoit arriver par la porte de Richelieu M. le cardinal dit à M. le prince, qu'o l'avoit averti que les frondeurs le vouloien enlever, de peur qu'il ne témoignât con tre lui; qu'il falloit donc des troupes cette porte pour les en empêcher; & qu puisque c'étoit son affaire, il étoit à pro pos que ce fût des siennes, la reine n pouvant pas toujours paroître pour le dé fendre. M. le prince donna dans ce piége & croyant en être mieux soutenu, il di qu'il falloit que ce fussent des troupes d roi. Sur quoi le cardinal répondit qu'il fal loit donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur seroit commandé: à quoi M. le prince acquiesça, & ce qu'il

n'exécuta que trop exactement pour lui : car l'ordre qu'on leur donna fut de le mener prisonnier au bois de Vincennes ; mais comme on ne pouvoit l'arrêter sans le consentement des frondeurs, la cour se trouva forcée de traiter avec eux, avant que de pouvoir exécuter la résolution qu'on avoit prise : quoique embarrassés dans leur procès criminel, ils ne laisserent pas de se faire acheter par M. le cardinal.

Quant au coadjuteur plus il avoit d'intérêt, & moins il vouloit paroître en avoir. Cependant il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux gouvernemens pour ses amis qui devoient servir à établir la sûreté du parti. On promit à Laigues une charge dans la maison de M. le duc d'Anjou (*a*), quand elle seroit faite, les sceaux à M. de Châteauneuf, & un brevet à quelqu'un de la fronde, dont on conviendroit.

On ne vouloit pas se fier à un homme de l'esprit de M. de Beaufort, d'un secret de cette importance ; outre qu'on avoit peur qu'il ne le révélât à des femmes : mais comme on avoit besoin de lui, le coadjuteur dit qu'il falloit lui confier la chose, & qu'il trouveroit l'invention de la lui dire sans

(*a*) Philippe de France, frere du roi, depuis duc d'Orléans, mort subitement à S. Cloud en 1701.

aucun péril. On ne laiſſa pas cependan
par cette même raiſon du beſoin qu'on e
avoit, de ſtipuler pour lui la ſurvivanc
de l'amirauté avec une groſſe penſion ſu
cette ſurvivance, en attendant qu'il fû
pourvu de cette charge, c'eſt-à-dire, aprè
la mort de ſon frere, à qui on la donna
Le coadjuteur lui fit voir en détail l'étrang
état où ils ſe trouvoient tous réduits, pa
les rigueurs & par les violences de M. l
prince. Il lui dit enſuite qu'il lui étoit tomb
dans l'eſprit de propoſer à M. le cardina
de le faire arrêter, parce qu'il ne l'aimoi
pas : mais il fit connoître en même-tem
qu'il ne croiroit cette penſée bonne, qu
lorſqu'il lui auroit témoigné l'approuver
en ſuivant ſon procédé ordinaire avec lui
qui étoit de lui faire toujours croire qu'
ne ſe gouvernoit que par ſes conſeils
quoiqu'en effet il eût accoutumé de le m
ner toujours lui-même comme un enfan

M. de Beaufort marqua approuver c
deſſein ; ſur quoi le coadjuteur feignant d
ne s'y être déterminé que parce qu'il l
trouvoit à propos, l'aſſura qu'il y alloit tra
vailler. On avoit affecté de ne lui parle
de cette affaire qu'en caroſſe, & on y laiſ
même toujours Laigues avec lui, qui n
le quittoit point, & qui le promenoi
dans les rues, ſans ſouffrir qu'il en deſ

cendît pour entrer dans aucune maison, de peur qu'il ne parlât de cette négociation à quelqu'un ; tant on le croyoit incapable de garder le moindre secret.

Le coadjuteur lui vint rendre réponse : il l'assura que sur ses avis il avoit si bien négocié, qu'en moins d'une heure les princes alloient être arrêtés, & qu'ensuite il falloit qu'il parût dans les rues pour y assurer le peuple.

Quoique cette négociation fût bien prompte pour une affaire de cette importance, il ne laissa pas de le croire bonnement, parce qu'on le lui disoit, & qu'il n'étoit pas d'un esprit à tant raisonner sur les choses. Mais lorsque le bruit commun lui eut appris comment le traité s'étoit fait, il ne put souffrir d'avoir été pris pour dupe : & comme il étoit plus vain qu'intéressé, l'amirauté ne le put appaiser. Depuis cela il eut toujours beaucoup de refroidissement pour le coadjuteur, lequel de son côté ne se soucioit plus aussi guère de lui, & qui l'abandonna même dans la créance que la cour étoit irréconciliable pour lui. A son égard croyant y être bien raccommodé, il s'imagina n'avoir plus besoin du peuple : & sur ce fondement, sans se mettre davantage en peine de se rendre, ni de paroître populaire, il ne songea plus qu'à

devenir un bon courtiſan, & on commença
de s'appercevoir que ſa ſincérité & ſa pro
bité n'étoient pas tout-à-fait ſi bien fondées
ni établies qu'il avoit voulu le perſuader.

Mais pour en revenir à la priſon des prin
ces (*a*), ils furent tous trois au conſeil com
me ils avoient accoutumé ; & afin que M.
de Longueville ne manquât pas de s'y ren
contrer auſſi, & qu'on pût le mener pri
ſonnier avec les deux autres, on l'aſſura
pour le leurer qu'on lui accorderoit la ſur
vivance de la lieutenance de roi de la haute
Normandie, qu'il ſollicitoit depuis long
tems pour le fils de Beuvron (*b*).

Bien des gens leur avoient conſeillé de
n'aller jamais tous trois enſemble au con
ſeil : mais ils mépriſerent cet avis, comme
beaucoup d'autres de cette nature qu'on
leur avoit donnés, & avant leur priſon
& ſur leur priſon.

La reine les obligea d'aller ce jour-là
au conſeil avant elle ; & comme ils entre
rent dans la galerie où on le tenoit, ils
y furent arrêtés. On les fit deſcendre en
ſuite tous trois par le petit eſcalier : on

(*a*) 18 janvier 1650.

(*b*) M. d'Harcourt, marquis de Beuvron, mort en 1696.
Il étoit pere du maréchal d'Harcourt, capitaine des gar
des-du-corps.

le

les fit monter dans le carosse de Guitaut (*a*); & Miossans (*b*) les conduisit au château de Vincennes.

Cet événement causa une joie si grande & si générale à toute la France, où la nouvelle en fut bientôt répandue, qu'il n'y eut pas jusqu'au moindre petit bourgeois qui n'en fît un feu de joie devant sa porte; outre ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris.

(*a*) François de Comminges de Guitaut, capitaine des gardes de la reine mere.

(*b*) César-Phœbus d'Albret, comte de Miossans, maréchal de France, mort en 1676.

Fin de la premiere Partie.



SECONDE PARTIE.

MADAME de Longueville qu'on voulut arrêter dans le même-tems que les princes furent arrêtés, s'enfuit en Normandie (*a*), & mademoiselle de Longueville (*b*) avec elle pour voir si elles ne pourroient rier faire pour leurs prisonniers. Mais au lieu de cela, tous ceux de cette province qu l'année d'auparavant s'étoient déclarés pou M. de Longueville si-tôt qu'il y avoit paru reçurent madame & mademoiselle de Lor gueville comme s'ils n'avoient jamais en tendu parler d'elles. De sorte que ces deu princesses voyant qu'il n'y avoit rien à fair à Rouen où elles étoient, allerent à Dieppe où madame de Longueville s'opiniâtra d demeurer, quoiqu'on l'eut assurée que l cour y venoit; croyant toujours que ce n' toit que pour lui faire peur & pour la fai partir : cette imagination du grand créd qu'elle y avoit eu, lui étant toujours si pre

(*a*) Année 1650.

(*b*) Marie d'Orléans, fille du premier lit de Henri d'O léans, duc de Longueville & de Louise de Bourbon, fi. ainée de Charles, comte de Soissons. Cette princesse épou Henri de Savoie, duc de Nemours, & est morte en 170

ſente, qu'elle ne pouvoit ſortir de ſon eſprit.

Sa belle-fille qui n'étoit pas tout-à-fait ſi préoccupée qu'elle de ſa grande puiſſance, & qui d'ailleurs ne trouvoit pas qu'il fût de la dignité d'une perſonne de ſon rang de courir le monde, quand même elle n'auroit pas aimé ſon repos autant qu'elle l'aimoit; & qui par-deſſus tout cela encore étoit perſuadée que ſa préſence ne pouvoit être d'aucune utilité à M. ſon pere, demanda permiſſion à madame ſa belle-mere de s'en revenir à Paris: ce qu'elle ne lui accorda qu'à regret. Mais comme elle n'étoit pas en état de ſe ſervir de ſon autorité, elle n'oſa lui refuſer cette permiſſion; & mademoiſelle de Longueville la quitta de cette maniere, aſſez médiocrement touchée de la peine que ſon départ lui cauſoit.

La reine vint donc en Normandie contre l'attente de madame de Longueville; ce qui obligea cette princeſſe à ſe ſauver comme elle put.

Elle avoit fait ſon projet que ce fût par mer, mais le vent ne s'étant pas trouvé propre, elle ſe penſa noyer : ſans compter que ceux de Dieppe, qui ont de très-grands privileges qu'ils craignoient de perdre, la voulurent encore faire jetter dans la mer par leurs matelots.

On dit que ceux qui la conſeilloient, ne la firent tant reſter à Dieppe, que pour la tromper. Elle ſe trouva forcée à demeurer quelque tems errante & déguiſée dans la province, avant que de pouvoir s'embarquer; & puis elle alla en Hollande, d'où elle revint à Stenai, dont M. le prince étoit gouverneur. M. de Turenne s'y ſauva auſſi, la Mouſſaye avec lui, & pluſieurs autres attachés aux princes.

Madame la princeſſe la mere fut exilée à Chantilly, & ſa belle-fille (*a*) avec elle: mais celle-ci n'y demeura guère. Les partiſans de M. le prince, après que le roi eut été en Normandie & en Bourgogne, la firent aller en Guienne, où M. ſon fils, M. de Bouillon & la Rochefoucault (*b*) l'accompagnerent; & où, d'abord qu'elle fut arrivée, cette province ſe déclara pour les princes. Mais en Normandie, ſi-tôt que la cour y fut arrivée, toutes les places de M. de Longueville ſe rendirent, & M. de Richelieu mit le Havre entre les mains de madame d'Aiguillon ſa tante.

La cour alla en Bourgogne après cela, où les places de M. le prince, quoiqu'avec

(*a*) Claire de Maillé, ducheſſe de Fronſac, & princeſſe de Condé.

(*b*) M. de Marſillac étoit alors nommé ainſi par la mort de M. ſon pere qui venoit d'arriver.

un peu plus de résistance, se rendirent tout de même. La cour alla en Guienne, où elle en trouva encore moins qu'en Bourgogne. Le parlement s'accommoda avec elle. Madame la princesse accompagnée de M. son fils, & tous ceux qui l'avoient suivie, eurent la permission de se retirer chez eux.

Madame la princesse la mere fut conseillée de se trouver à la mercuriale du parlement, pour voir si là elle ne pourroit point l'animer en faveur des princes; & elle y oublia si fort & son rang & sa fierté ordinaire, & elle passa dans un autre excès si grand, qu'elle descendit jusqu'à dire au coadjuteur & au duc de Beaufort, qui se trouvoient presque toujours à ces sortes de mercuriales, que « puisqu'ils faisoient » l'honneur à ses enfans de les avouer pour » leurs parens, ils eussent pitié d'eux ». Mais ces messieurs n'en furent point touchés; & bien loin de lui être obligés d'une bassesse si outrée, cette bassesse ne servit qu'à leur faire mal au cœur, aussi-bien qu'à tous ceux qui en furent les témoins.

Si cette princesse fût venue quelques mois plus tard, elle auroit peut-être trouvé de meilleures dispositions pour ses enfans; mais elle vint dans le tems qu'on étoit le plus animé contre les princes. Ce contre-tems fut cause aussi qu'elle réussit si mal, &

qu'elle reçut un nouvel ordre de s'en retourner à Chantilly.

Peu de jours après la prison de M. le prince, tous les frondeurs qui étoient accusés de l'avoir voulu assassiner, furent justifiés au parlement. Il parut que c'étoit, & parce qu'ils n'étoient pas coupables, & aussi par les ordres de la reine.

Molé.

Le premier président Molé (*a*) qui ne les aimoit pas, ne put s'empêcher de leur dire que la prison des princes étoit une bonne piece pour prouver leur innocence. Le coadjuteur ayant été aussi bien avec M. de Longueville qu'il y avoit été, & lui ayant de si grandes obligations, étoit si honteux d'avoir contribué à sa prison, qu'il publioit par-tout n'en avoir rien su; & lorsque mademoiselle de Longueville repassa à Paris pour aller au lieu de son exil, il la vint voir pour l'assurer que M. le cardinal l'avoit trompé là-dessus, lui ayant donné parole positive que son pere ne seroit arrêté que quelques jours seulement, après lesquels il sortiroit sur sa caution.

Pendant qu'il tenoit ces sortes de discours, on en faisoit un autre à la cour, qui leur étoit bien opposé. On soutenoit

---

(*a* Matthieu Molé, premier président du parlement, garde des sceaux, mort en 1656.

qu'on n'avoit point penſé d'abord à arrêter M. de Longueville ; mais que le coadjuteur avoit repréſenté que ce prince étoit déshonoré, ſi on ne l'arrêtoit pas avec ſes beaux-freres ; qu'il avoit même témoigné de l'empreſſement ſur cela, en diſant qu'il lui falloit ſauver l'honneur ; & que c'étoit à cela où il avoit mis toute l'amitié qu'il avoit pour lui.

Le cardinal Mazarin, qui n'étoit bienfaiſant que lorſqu'il avoit peur, ſe voyant raſſuré par la ſoumiſſion des trois provinces où la cour avoit été, commença à ne ſe plus contraindre pour les frondeurs. Le premier qui avoit été négligé étoit M. de Beaufort, lequel fut auſſi le premier à écouter les propoſitions de ſon accommodement avec les princes.

De leur part on lui demandoit pourquoi il vouloit avoir contribué à leur priſon, puiſque c'étoit une choſe publique qu'il n'en avoit rien ſu.

On lui tenoit ces diſcours à deux intentions : l'une pour achever de l'aigrir contre les autres, de s'être ſi peu fiés en lui ; & l'autre pour lui faire connoître que les princes ne pouvoient lui en vouloir de mal.

Dans ce tems-là, madame de Longueville, qui étoit à Stenai, où étoit M. de

Turenne, fit un traité avec les Espagnols, qui devoient donner à M. de Turenne des troupes à commander pour le parti des princes, moyennant quoi on leur donnoit la ville de Stenai, & l'on ne gardoit que la citadelle.

L'on avoit dessein aussi de faire venir des troupes en Normandie, que le maréchal de la Mothe devoit commander. Mais après que les partisans de M. le prince y eurent bien pensé, ils ne voulurent point qu'il y en vînt, dans la crainte que ces mouvemens ne fissent sortir que M. de Longueville seulement, pour lequel l'on commença à se réchauffer, & que cela ne fît tort aux autres. L'on avoit trouvé à propos que si-tôt que les troupes paroîtroient en Normandie, l'on enlevât le comte d'Harcourt, qui en étoit comme gouverneur, afin de donner plus d'épouvante. Madame de Longueville & la marquise de Flavacourt avoient négocié cette entreprise, dont le comte d'Harcourt ayant eu quelque avis, il s'en plaignit beaucoup: mais ces dames tournerent cela tellement en ridicule, que tout le monde l'ayant traité de même, il n'osa plus en rien dire quoiqu'il ne laissât pas d'en être toujours persuadé.

Le coadjuteur connut trop tard qu'il

n'y avoit point pour lui de raccommodement à la cour. On lui manquoit à la plupart des articles qu'on lui avoit promis par ſon traité. Noirmoutier avoit bien eu le gouvernement du Mont Olympe ; mais on ne parloit plus du ſecond gouvernement qu'on lui avoit promis, ni du brevet de duc pour un de ſes amis, quoique le peuple de Paris eût approuvé le raccommodement de ce coadjuteur avec le Mazarin : parce qu'il ſe voyoit défait par-là de M. le prince qu'il haïſſoit alors encore davantage que le cardinal.

Mais comme le peuple eſt très-inconſtant dans ſes ſentimens, celui de Paris après avoir approuvé le raccommodement du coadjuteur & du Mazarin, prit beaucoup de dégoût dans la ſuite pour l'intelligence de ces deux hommes ; & l'averſion pour le miniſtre revint plus que jamais, & celle qu'on avoit pour M. le prince diminua beaucoup, par la pitié que faiſoit ſa détention.

Le coadjuteur ſe trouva donc non-ſeulement très-éloigné d'obtenir rien du cardinal ; mais encore n'ayant plus d'aſſurance pour ſa perſonne que par la faveur de M. le duc d'Orléans, qui étoit devenue fort grande depuis la diſgrace de la Riviere.

Il employa tout ſon ſavoir faire à rendre

cette faveur encore plus grande ; & comme il ne pouvoit avoir de considération que par M. le duc d'Orléans, il étoit de son intérêt, que ce prince en eût beaucoup dans son parti. Il lui mit donc dans l'esprit de se rendre maître des trois princes & de les faire venir à la Bastille.

La cour ayant prévu ce coup avant que d'aller en Guienne, & les trouvant trop près au bois de Vincennes, elle l'avoit déja fait consentir qu'ils fussent transférés à Marcoussi, qui étoit plus éloigné, & cela sur le prétexte que M. de Turenne avançoit beaucoup ; Monsieur ne pouvant pas les retirer si aisément de Marcoussi, quoique s'il l'eût voulu bien fortement, la chose ne lui eût pas été fort difficile, particuliérement dans l'absence du roi. Mais il aima mieux le demander à la cour, & trouva plus à propos qu'ils ne fussent transférés à la Bastille que par son consentement.

Sur cette proposition, & la cour & le ministre furent fort troublés, & l'on fit tout ce que l'on put pour lui ôter cette pensée, tant par les ministres qui étoient demeurés à Paris, que par des lettres. Mais on n'en put jamais venir à bout. Madame de Chevreuse qui paroissoit être entiérement dévouée à la cour, & qui avoit du crédit auprès de Monsieur, s'entremit aussi

pour lui perſuader de ſatisfaire la reine là-deſſus ; mais ce fut inutilement.

Les amis des princes ne s'endormoient pas dans cette conjoncture & recommençoient leurs négociations, tant du côté de la cour, que du côté de la fronde ; & voyant que ces deux partis commençoient à ſe brouiller, ils euſſent bien mieux aimé réuſſir par le moyen de la cour. Mais après y avoir fait tout leur poſſible, juſqu'à propoſer le mariage du prince de Conti avec la niéce du cardinal, ils virent à leur grand regret qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce côté-là. On tourna donc toute la négociation du côté de la fronde, & ce fut auſſi avec plus de ſuccès.

Madame de Chevreuſe écouta avec plaiſir la propoſition qu'on lui fit du mariage du prince de Conti avec ſa fille. Ce fut madame de Rhodes, qui la premiere l'engagea dans les intérêts de M. le prince, par l'eſpérance qu'elle lui fit concevoir de ce mariage, fondée ſur l'avantage que ce prince y trouveroit lui-même : & ce fut ſur ce fondement qu'elle la raſſura contre le peu de ſûreté qu'il y avoit avec lui, en lui remontrant que ſi elle ne pouvoit ſe fier en ſa parole, au moins devoit-elle prendre confiance au ſoin particulier qu'il prenoit de ſes propres intérêts.

Dès que les princes avoient été pris, madame de Rhodes avoit été trouver madame la princesse, & lui avoit promis de rendre des services considérables à messieurs ses fils : ce qui lui étoit aisé, parce que M. de Châteauneuf étoit amoureux d'elle ; & comme fille naturelle du cardinal de Lorraine, elle étoit niéce de madame de Chevreuse, auprès de laquelle elle avoit de très-grandes habitudes. M. de Rhodes, dont elle étoit veuve, avoit été fort attaché à la maison de Condé ; mais outre cela, elle avoit pris un si grand goût aux intrigues, qu'elle s'y jettoit à corps perdu sans se mettre en peine de quoi il étoit question, sans compter encore l'attachement qu'elle avoit elle-même pour cette maison de Condé. Par toutes ces raisons, il est facile de juger qu'elle chercha avec empressement à s'acquitter de ce qu'elle avoit promis à madame la princesse. Le coadjuteur, qui ne savoit ce qu'il deviendroit au retour de la cour, entra volontiers aussi en négociation.

Cependant la cour revint à Fontainebleau, & M. le duc d'Orléans alla au-devant d'elle. Quelque chose qu'il eût promis avant que de partir, & quoiqu'il eût paru fort entêté d'avoir les princes entre ses mains, dès que la reine lui eut parlé,

il consentit par sa foiblesse ordinaire, qu'on les menât au Havre.

On disoit tout haut à la cour, qu'au retour de la reine à Paris, il lui seroit aisé d'arrêter les frondeurs, même au milieu des Halles.

Quand on sut que les princes alloient au Havre, leur marche mit bien des gens en peine. Ceux du parti des princes étoient dans le dernier désespoir, ne trouvant point qu'il y eût la moindre espérance pour leur sortie; & les frondeurs de leur côté voyant la puissance du Mazarin augmentée, tant par la détention des princes dont il étoit devenu le maître absolu, que par le peu de fondement qu'il y avoit à faire sur M. le duc d'Orléans qui étoit leur seul appui, ils se crurent entiérement perdus; & ayant su qu'à la cour on disoit qu'on les pouvoit arrêter, même dans les Halles, ils se hâterent de signer le traité avec les princes.

Comme ceux qui traitoient pour ces princes n'étoient pas fort scrupuleux, ils ne firent point de difficulté d'offrir à madame de Montbazon (*a*), de laquelle M. de Beaufort étoit amoureux, & qu'elle gou-

(*a*) Mademoiselle de Rohan, princesse de Guemené, duchesse de Montbazon, fille de Pierre de Rohan, comte de Vertus.

vernoit, M. le prince de Conti pour sa fille, quoiqu'elle fût promise à un autre, & qu'on eût aussi promis ce prince à mademoiselle de Chevreuse. Mais madame de Montbazon ne voulut point donner dans cette proposition, & l'on en trouva une autre qui lui fut plus agréable, qui étoit de lui faire avoir cent mille écus, dont il y en avoit quatre-vingts qu'on se faisoit fort de lui payer par la cour qui les lui devoit pour les appointemens de son mari, & le reste lui devoit être payé par les princes.

Cet article fut arrêté & signé par un traité particulier; parce qu'elle ne voulut pas que le reste de la fronde le sût : & ce traité fut fait quelques mois avant celui où madame de Montbazon ne signa point.

Quoique M. de Beaufort & le coadjuteur ne s'aimassent guère, la nécessité où ils étoient d'être bien ensemble fit qu'ils se raccommoderent, parce qu'ils n'avoient aucun crédit tous deux quand ils étoient désunis.

Les princes furent parfaitement bien servis dans cette occasion : rien ne fut oublié pour leur liberté, quoiqu'on n'en espérât pas un fort grand succès.

La principale personne qui se mêla de cette négociation, fut la princesse Pala-

tine (*a*), femme du prince Edouard Palatin, laquelle avant cela n'avoit pas trop paru dans le monde. Il lui étoit même arrivé des affaires assez désagréables; mais on lui reconnut tant d'esprit, & un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y avoit si bien réussi qu'elle.

M. de Nemours (*b*) s'en mêla aussi; mais il avoit plus d'honneur, de politesse, & d'agrément, que d'habileté. Il étoit pour les princes, parce qu'un peu avant leur prison, étant mal satisfait du cardinal, il l'avoit querellé jusqu'à lui dire des choses très-dures : sur quoi on lui dit qu'il étoit bien malheureux de n'en avoir point reçu de graces après cela, & qu'il étoit le seul qui l'eût offensé sans récompense,

La Rochefoucault vint aussi à son grand regret négocier avec les frondeurs; mais il falloit bien suivre le torrent. Le traité des princes & de la fronde fut un grand secret; & plus grand encore fut celui du mariage de mademoiselle de Chevreuse (*c*)

(*a*) Anne de Gonzague de Mantoue, femme d'Edouard, prince Palatin, mort catholique à Paris en 1663.

(*b*) Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort en 1652. Il étoit pere de Marie-Jeanne-Baptiste, demoiselle de Nemours, depuis duchesse de Savoie, & de Marie-Françoise-Elisabeth, demoiselle d'Aumale, depuis reine de Portugal.

(*c*) Charlotte-Marie, dite mademoiselle de Chevreuse, fille de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, morte fille en 1652.

avec le prince de Conti. On ne voulut point ſurtout que M. de Beaufort le sût, ſuivant ſa deſtinée ordinaire dans toutes les affaires où il étoit.

Pour en venir à bout, on réſolut que M. de Nemours ſon beau-frere liroit ce traité tout haut, & qu'on marqueroit avec un crayon ce qu'il en falloit paſſer pour ne le pas lire, afin que M. de Beaufort ne l'entendît pas, ce qui commença à donner lieu au malheur qui arriva entr'eux, & qu'on verra dans la ſuite.

M. le duc d'Orléans entra dans ce traité, où mademoiſelle de Valois (*a*) ſa troiſiéme fille fut accordée avec le duc d'Enguien. Le coadjuteur demanda que M. le prince contribuât à le faire cardinal : car tout le monde traitoit avec ce prince comme s'il eût dû être roi de France, perſuadé qu'il ne pouvoit pas ſortir de priſon, ſans devenir le maître abſolu du royaume : & perſonne ne traita avec lui que ſur ce pied-là.

Enfin de ces deux partis entiérement abbatus, & des princes & de la fronde, il s'en fit un qui devint ſi puiſſant, qu'il le fut même plus que celui de la cour.

Ce qui contribua à un changement ſi peu

(*a*) Françoiſe-Magdeleine, demoiſelle de Valois, mariée avec Emmanuel II, duc de Savoie, morte en 1664.

attendu & ſi extraordinaire, c'eſt qu'on vit que la cour n'avoit rien pardonné; & que ſi elle avoit paru dans quelque occaſion le vouloir faire, ce n'avoit été ſeulement que par l'embarras où elle s'étoit trouvée; parce qu'auſſi le miniſtre n'étoit pas moins abbatu dans ſa mauvaiſe fortune, que fier & hautain dans la bonne.

Le parlement jugea donc pour ſa sûreté qu'il falloit donner de nouvelles affaires à ce miniſtre, & ne le laiſſer jamais ſans en avoir. Ses créatures mêmes furent bien aiſes qu'il en eût, tirant beaucoup plus de bienfaits de lui lorſqu'il ſe trouvoit dans de grands embarras. Mais ce qui fit tout de nouveau ce qu'on appelloit en ce temslà *claqueter* la fronde, fut que beaucoup de gens du parti des princes, auſſi-bien que celui des frondeurs, ſoutinrent fort ces meſſieurs. Et ce qu'on n'a guère ſu, quoique pourtant très-vrai, c'eſt qu'un grand nombre de gens conſidérables entrerent dans le parti de M. le prince quand ils crurent que cela lui étoit inutile; comme M. le duc d'Orléans & les anciens frondeurs du parlement, qui trouverent fort commode de ſe ſervir de ſon parti ſans qu'il y fût.

Cependant les princes, ainſi que je l'ai déja dit, ne laiſſerent pas d'être extrême-

ment bien servis : leurs amis n'oublierent rien de tout ce qui leur pouvoit être utile, & dans la fronde & dans le parlement, où ils faisoient de grandes brigues.

Le parlement qui jugeoit bien que le Mazarin lui vouloit peu de bien ; & ce cardinal paroissant à ces messieurs avoir assez d'avantage sur ses ennemis, pour se voir en état de prendre quelque résolution contr'eux, ils crurent qu'il falloit travailler tout de nouveau à lui donner des affaires. Si bien qu'ils se réunirent aux autres partis. Ce qui fit que la reine ne trouva pas à Paris ce qu'elle avoit pensé.

Madame de Longueville étoit allée à Stenai avec M. de Turenne, où comme je l'ai déja dit, elle fit un traité avec les Espagnols, qui portoit qu'on livreroit la ville de Stenai, & qu'on ne garderoit que la citadelle, moyennant quoi les Espagnols donneroient des troupes que M. de Turenne devoit commander pour entrer en France, & même ces troupes avoient déja pris Rhetel, que l'armée du roi songea à reprendre peu de tems après.

Dès que le cardinal fut à Paris, il en repartit aussi-tôt pour se rendre sur cette frontiere, où tout alla si avantageusement pour lui, que Rhetel fut repris ; & que le

maréchal du Pleſſis-Praſlin (*a*) gagna une bataille contre M. de Turenne. Mais ce qu'il y eut de bizarre pour le miniſtre, c'eſt que ſes affaires non-ſeulement n'en allerent pas mieux à Paris, mais qu'au contraire elles en allerent encore beaucoup plus mal; & que l'appréhenſion de le voir devenir trop puiſſant, fit que l'on s'acharna plus que jamais contre lui.

La cour dans cette conjoncture étoit à Paris, où elle ſe croyoit triomphante & au-deſſus de toutes ſortes de craintes & même de précautions; & quoiqu'elle fût bien éloignée de tout ce qu'elle penſoit là-deſſus, cette aſſurance & cette prévention de la reine firent qu'on ne put lui perſuader d'aller au Louvre, d'où elle eut pu ſortir de la ville dès qu'elle en auroit eu envie. Au lieu qu'étant au Palais royal elle ſe trouvoit obſédée & enfermée par tout le peuple, & même encore proche des Halles, d'où la plus tumultueuſe ſedition venoit d'ordinaire. L'envie d'avoir des appartemens plus beaux & plus commodes, contribua peut-être auſſi un peu à ſon entêtement là-deſſus, quoiqu'elle n'eût pas dû oublier qu'au tems des barricades ce

(*a*) Céſar, duc de Choiſeul, maréchal de France, comte du Pleſſi.-Praſlin, mort en 1675.

même logement l'avoit forcée à rendre Brouſſel & Blancmenil.

Ce qui commença à lui faire connoître que la crainte qu'on avoit d'elle & du cardinal, n'étoit pas ſi grande à Paris qu'ils ſe l'étoient imaginé tous deux, c'eſt qu'un matin on y trouva le portrait de ce miniſtre avec une corde paſſée dans la toile qui repreſentoit ſon effigie : & c'eſt auſſi ce qui commença à l'intimider, & à diminuer de beaucoup cette grande aſſurance qu'il avoit auparavant.

Pendant cela, M. de Beaufort allant un ſoir par la ville, quelques hommes s'approcherent de ſon caroſſe, & en tuerent un qui étoit dedans à la portiere. Cette aventure fit aſſez de bruit pour réveiller l'animoſité du peuple. Tout le monde dit qu'on en vouloit au maître, & que comme ce mort étoit fort blond, on l'avoit pris pour lui.

Du côté de la cour on y tenoit un langage bien différent. On y ſoutenoit que le mort n'avoit pu être pris pour M. de Beaufort, parce qu'il avoit les cheveux noirs. Si bien que Saint-Eglan (c'étoit le nom du mort) avoit des cheveux ſelon le parti qu'on embraſſoit ; & d'ailleurs c'étoit un homme ſi peu connu, qu'il n'étoit pas malaiſé de le peindre des couleurs qu'on vouloit lui donner.

Après cela, on publia à la cour que cet aſſaſſinat venoit du parti des princes. On diſoit auſſi que cette mort étoit une *Joliade* renforcée; & que la feinte de la bleſſure de *Joli* que l'on avoit déja ſuppoſée avant la priſon des princes pour échauffer le peuple, n'ayant pas eu le ſuccès qu'on déſiroit, on avoit voulu cette fois ſacrifier un homme tout de bon, pour voir ſi cela réuſſiroit mieux. Mais ce qui dénoua entiérement toute cette intrigue, fut une capture de voleurs qui fut faite dans ce tems-là; & parmi leſquels on trouva ceux qui avoient fait le coup. Ces miſérables avouerent ce meurtre, & dirent qu'ayant vu dans le caroſſe du duc de Beaufort plus de monde qu'ils n'y en croyoient, ils avoient quitté la partie, & abandonné le deſſein de le voler.

Ce dénouement fut cauſe que depuis cela on ne ſe ſoucia plus guère de quelle couleur pouvoient être les cheveux du mort en queſtion; & qu'enfin on voulut bien leur laiſſer celle qu'ils avoient dans le tems qu'il étoit en vie.

Pendant ces petits mouvemens dans Paris, on en faiſoit renaître de plus conſidérables: on recommençoit à y parler des déſordres de la France, & à dire que les finances y étoient mal gouvetnées. Mais ce

qui empira beaucoup l'affaire contre le cardinal, fut la mauvaise finesse qu'il fit, de feindre de vouloir faire sortir les princes.

Comme on crut voir revenir bien-tôt M. le prince, tout le monde voulut avoir part au changement de son sort; & l'on commença à parler publiquement de l'élargissement des princes, & à dire qu'il falloit nécessairement qu'ils sortissent de prison, & qu'il n'y avoit uniquement que ce remede aux désordres & aux malheurs de l'état.

M. le duc d'Orléans étoit toujours pour les frondeurs quand il étoit avec eux; mais dès qu'il parloit à la reine, ce n'étoit plus cela, & il changeoit si fort qu'il étoit presqu'impossible qu'aucun des partis pût faire un fond certain sur lui.

Madame de Chevreuse persuadoit à la reine, qu'elle travailloit de tout son pouvoir pour engager ce prince à faire tout ce qu'elle souhaitoit; & même elle sembloit quelquefois y avoir assez bien réussi. Mais enfin un jour que Monsieur étoit au Palais royal, le cardinal dit au roi que le duc de Beaufort & le coadjuteur étoient comme autant de *Fairfax* & de *Cromwels*; que le parlement étoit comme celui d'Angleterre; & que si on les laissoit tous faire, ils feroient en France tout ce qui avoit été fait en Angleterre.

Sur ce discours, Monsieur, qui ne cherchoit peut-être qu'un prétexte pour rompre, répondit qu'ayant l'honneur d'être parent si proche du roi, il ne pouvoit pas souffrir qu'on lui donnât des impressions si étranges, & qu'il étoit de son devoir de lui en représenter l'injustice & la conséquence ; & qu'il n'entreroit plus chez le roi, que ceux qui lui donnoient de pareilles défiances de ses meilleurs sujets n'en fussent dehors : ensuite dequoi il se retira sans prendre congé.

On courut après lui, mais inutilement : il manda à la reine qu'il ne retourneroit plus au Palais royal ; que le Mazarin ne fût parti, & qu'il n'en avoit que trop souffert.

Le lendemain le coadjuteur fut au parlement, où il déclara qu'il avoit ordre de M. le duc d'Orléans de leur faire connoître, qu'il trouvoit à propos que les princes sortissent, & qu'il avoit protesté à la reine qu'il n'iroir plus chez elle tant que le cardinal y seroit. Il leur apprit ensuite tout ce qui s'étoit passé. Le coadjuteur a dit depuis, peut-être pour faire sa cour à M. le prince, & peut-être aussi parce que c'étoit la vérité, qu'il avoit fait cette déclaration au parlement, sans que Monsieur le lui eût commandé, dans la crainte que

ce prince ne changeât la résolution qu'i
en avoit prise : mais que comme on l'avoi
proposé & résolu dans son conseil, il avoi
dû croire qu'il le trouveroit bon, comm
il fit aussi, parce qu'il étoit encore for
animé contre la cour. Tout cela intriguoi
fort la reine, & lui donnoit de grande
inquiétudes.

Les ministres vinrent trouver plusieur
fois de sa part M. le duc d'Orléans, san
y rien gagner. Elle lui manda même, qu
s'il l'avoit agréable, elle l'iroit voir : su
quoi il lui fit dire, que s'il la voyoit en
trer par une porte, elle le verroit sorti
par l'autre.

La reine d'Angleterre (*a*) le fut encor
trouver de la part de cette princesse ; mai
elle ne fut pas mieux reçue que les autres
au contraire, après avoir employé ses di
cours inutilement, comme elle sortoit
des insolens lui crierent sur les dégrés,
la Mazarine. Ce qui la fâcha si fort, qu'ell
rentra dans la chambre de M. son frere, pou
lui dire qu'elle ne le verroit jamais, s'i
ne l'assuroit qu'on la respecteroit chez lu
comme on devoit.

Madame de Chevreuse de son côté, aprè

(*a*) Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, tant
du roi, morte en 1669.

avoi

avoir bien fait des voyages du Palais royal au palais d'Orléans, pour tâcher de persuader Monsieur, vint dire enfin à la reine, qu'il étoit si entêté, qu'assurément personne ne pouvoit rien gagner sur son esprit; qu'il n'y avoit qu'elle seule qui en pourroit venir à bout; qu'elle avoit un tel ascendant sur son esprit, & une adresse si grande à le persuader, que si elle le voyoit, elle le radouciroit sans doute beaucoup; & qu'elle détruiroit infailliblement tout ce que les frondeurs avoient gagné sur lui, lesquels appréhendoient fort cette entrevue; qu'enfin, pour contenter Monsieur, il falloit faire aller le cardinal seulement à S. Germain, parce qu'absolument il s'étoit engagé à ne point aller au Palais royal tant que ce ministre y seroit; & quand elle y tiendroit une fois Monsieur, elle en feroit après cela tout ce qu'elle voudroit, tant son esprit avoit de pouvoir sur celui de ce prince.

Le cardinal donna dans ce piége, soit parce qu'il pouvoit y avoir quelque vraisemblance, soit parce qu'il avoit une créance entiere à madame de Chevreuse, laquelle il croyoit habile, & ne pouvoir être que dans ses intérêts, à cause de Laigues qui la gouvernoit, lequel il savoit ne pouvoir jamais se raccommoder avec M. le prince: mais ce qu'il ne savoit pas encore assez

bien, c'eſt que madame de Chevreuſe avoit gouverné Laigues en cette occaſion.

M. le cardinal partit (*a*) donc pour S. Germain la nuit d'après; & ils demeurerent d'accord la reine & lui, que les princes ne ſortiroient point ſans la participation l'un de l'autre. Ils ſe firent ces promeſſes réciproques ſans croire pourtant que le tems de leur ſéparation dût être fort conſidérable.

La reine manda dès le lendemain à Monſieur, que pour le ſatisfaire, elle avoit fait partir le cardinal, & qu'ainſi il pouvoit venir voir le roi & elle, quand il lui plairoit. A quoi Monſieur répondit que ce miniſtre n'étant qu'à cinq lieues de Paris, où il pourroit revenir par conſéquent quand il voudroit, il ſouhaitoit qu'il fût hors du royaume avant que de retourner au Palais royal: & dans l'inſtant même il alla au parlement pour faire bannir de France le Mazarin, le déclarer *perturbateur du repos public*, & ordonner à tout le monde de *lui courre ſus*: ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir, parce que le départ du cardinal, qui paroiſſoit une fuite, avoit fait reprendre cœur au parlement, & l'avoit fait perdre aux créatures de ce miniſtre.

(*a*) Année 1651.

Enſuite de cela il vint un grand bruit que la cour ſe vouloit retirer ſecrétement de Paris. Je ne ſais s'il étoit bien fondé ; mais M. le duc d'Orléans le crut ſi vrai, qu'il envoya querir le prévôt des marchands & les échevins, pour leur dire qu'il avoit de bons avis que les créatures de Mazarin vouloient enlever le roi, & que comme cet événement pouvoit cauſer de très-grands déſordres, il étoit à propos pour les prévenir, que les bourgeois gardaſſent & les portes du Palais royal & les portes de la ville : ce qui fut auſſi-tôt exécuté qu'ordonné. Et la régente afin d'empêcher que l'autorité royale ne fût bleſſée par ce commandement, envoya auſſi querir le prévôt des marchands pour lui donner le même ordre.

Il ne ſe paſſoit point de nuit que M. le duc d'Orléans n'envoyât réveiller la reine deux ou trois fois pour ſavoir des nouvelles du roi, ce qu'elle ſupportoit très-impatiemment, & encore plus de ne ſe pas voir dans une fort grande ſûreté de ſa perſonne, par l'animoſité qu'elle ſavoit être, & contr'elle & contre le Mazarin.

Madame de Chevreuſe avoit toujours ſoutenu dans le conſeil de la fronde, qu'il n'y avoit qu'à éloigner le cardinal, de la reine ; & que la connoiſſant comme elle

faisoit, elle étoit assurée, que si-tôt qu'elle ne le verroit plus, elle l'oublieroit. Ce qui arriva ainsi qu'elle l'avoit prédit, comme on le va voir dans la suite.

Tout le monde croit pourtant encore, que cette autorité absolue que la reine laissoit prendre au cardinal sur elle, venoit d'une amitié bien particuliere. Cependant la vérité est (*a*) que ce n'étoit qu'un effet du peu de goût qu'elle avoit pour les affaires, & une suite de la mauvaise opinion qu'elle avoit sur sa capacité à cet égard. En quoi l'on peut dire qu'elle se trompoit fort, car il est certain que cette princesse avoit un très-bon sens en toutes choses, & que dans les conseils elle prenoit toujours le bon parti. Si elle eut voulu s'appliquer, elle se seroit rendue habile dans les affaires; mais avec un bon esprit, elle ne laissoit pas d'avoir un certain caractere, qui lui donnoit une haine mortelle pour tout ce qui se peut appeller travail & occupation. Ainsi par l'envie d'être déchargée de toutes sortes de soins, de n'entrer jamais dans aucun détail ennuyeux, elle donnoit une autorité sans bornes à ceux en qui elle plaçoit sa confiance; & comme avec l'aversion qu'elle avoit pour le tra-

(*a*) Caractere de la reine mere.

vail d'eſprit, elle avoit auſſi une défiance outrée d'elle-même, qui la faiſoit ſe juger incapable de décider ſur rien d'important, elle avoit une déférence aveugle aux conſeils, & ſi on l'oſe dire, aux volontés de ces mêmes perſonnes en qui elle ſe confioit fortement. Docilité fatale ! qui a pluſieurs fois attiré des chagrins à cette princeſſe, qui d'ailleurs avoit mille aimables vertus & mille grandes qualités d'ame, dont beaucoup d'eſprits du vulgaire n'ont jamais connu le prix en aucune façon, ignorant à tous égards le caractere de cette reine.

Je ſais donc qu'une choſe que je vais dire là-deſſus eſt contre l'opinion générale. Cependant je la ſais ſi certainement, que je ne puis ni en douter, ni même m'empêcher de la rapporter : car il me ſemble que les vérités les plus ignorées, ſont dignes d'une plus grande curioſité ; & ce que j'ai à dire de ſi inconnu, c'eſt que depuis que le cardinal fut parti, la reine & lui agirent peu de concert, & furent ſouvent peu ſatisfaits l'un de l'autre.

La reine par cette même prévention de ne ſe croire jamais ſur rien, eut donc la même créance aux autres miniſtres, ſi-tôt que le cardinal fut parti ; & comme ils lui conſeillerent tous de faire ſortir les

princes, elle y consentit volontiers, sans même se souvenir qu'elle s'étoit engagée avec Mazarin de n'y consentir jamais sans sa participation.

Il est vrai qu'elle auroit eu assez de peine à s'en dispenser, le roi & elle se voyant comme prisonniers dans le Palais royal. Les ministres avec le premier président Molé, & les amis des princes, négocierent les conditions de leur sortie ; & le maréchal de Grammont (*a*) devoit en être le porteur.

Lorsque le cardinal sut cette nouvelle, & le peu d'égards que la reine avoit eu pour lui dans cette occasion, il n'en fut pas moins touché que surpris. Mais les amis qui lui étoient restés à la cour, en lui donnant cet avis, lui manderent qu'il falloit qu'il s'en fît honneur, & qu'il allât lui-même délivrer les princes : ce qu'il fit, & même à de meilleures conditions pour eux, que celles que le maréchal de Grammont leur devoit porter, qui devinrent inutiles, parce que ce maréchal n'arriva au Havre qu'après le cardinal, qui les avoit déja fait sortir de leur prison.

On étoit si préoccupé, que la reine ne

(*a*) Antoine de Grammont, duc de Grammont, pair & maréchal de France, mort en 1678.

ſe gouvernoit que par le cardinal Mazarin, que perſonne ne s'apperçut du peu de correſpondance qui étoit entr'eux, non plus qu'on n'a point fait attention dans la ſuite à diverſes méſintelligences qui ont toujours été depuis : car il eſt certain que du côté de la confiance, ils n'ont jamais vécu enſemble depuis ce départ, comme ils y vivoient auparavant.

La reine cependant ſe trouvant toujours enfermée par la continuation de la garde des bourgeois, qu'on n'avoit point encore levée depuis l'ordre donné pour la ſortie des princes, auquel elle avoit conſenti ; les amis du Mazarin dépêcherent M. de Navailles à ce cardinal, pour lui dire de ne le pas faire exécuter ſi-tôt, & de mander à Paris, qu'on n'en verroit l'effet que lorſque le roi & la reine ſeroient en pleine liberté. Mais M. de Navailles arriva trop tard, & les princes étoient déja ſortis du Havre, lorſqu'il y entra.

M. le prince ſe trouva ſurpris & embarraſſé, lorſqu'il vit le cardinal, dans l'incertitude s'il étoit puiſſant ou malheureux. Cependant il prit le parti de le bien recevoir & de lui faire bon viſage dans la priſon, avant même qu'il ſût rien de ce qui l'amenoit. Enſuite de quoi lui & le Mazarin prirent enſemble de grandes meſures.

Mais entr'eux, les mesures ne les contraignoient guère, & même on remarqua que si-tôt que M. le prince fut sorti, à peine faisoit-il semblant de regarder ce ministre.

J'avois oublié de dire, qu'aussi-tôt que la princesse Palatine sut les princes hors de prison, elle alla trouver madame de Montbazon, & en lui témoignant toutes les amitiés qu'on peut s'imaginer, elle lui dit, qu'elle avoit grande impatience de lui faire payer l'argent que les princes lui avoient promis; qu'elle lui donnât son titre, pour le lui faire payer au plutôt; & qu'elle en prendroit tous les soins du monde.

Madame de Montbazon abusée par de si belles paroles, sans songer à l'inconvénient qui en pourroit arriver, quoique fort intéressée, lui donna sa promesse : mais après cela elle n'en entendit plus parler. Sur quoi elle pressa madame la Palatine de conclure son affaire ou de lui rendre son papier : à quoi cette princesse répondit que l'ayant donné à M. le prince de Condé, elle n'en pouvoit plus disposer.

Sur cette réponse-là, madame de Montbazon fit demander son paiement à M. le prince, qui, pour toute réponse, se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie, & la dame en ridicule. Cette dame voyant que sa perte étoit sans remede, n'en parla

plus, ſoit pour l'inutilité qu'elle y trouvoit, ſoit pour ne point faire connoître juſqu'à quel point elle avoit été dupée. Je rapporte tout ce qui regarde cette affaire en un ſeul article, quoique cela ſoit arrivé en divers tems; mais c'eſt pour ne point interrompre dans la ſuite le fil de ma narration.

Avant le retour des princes à Paris, M. le duc d'Orléans envoya à mademoiſelle de Longueville, depuis ducheſſe de Nemours, une requête toute dreſſée, pour demander au parlement de Normandie de paſſer l'arrêt contre le cardinal Mazarin, dont elle étoit alors la ſeule partie à cauſe des princes; parce qu'il n'y avoit qu'elle en ce tems-là qui les pût repréſenter par la proximité. Il falloit donc que ce fût en ſon nom que cette requête fût envoyée. Cependant on n'en a pas entendu parler depuis & l'on ne ſait quel uſage on en fit.

On attendoit M. le prince à Paris, comme s'il eut dû en venir prendre poſſeſſion, & en devenir le maître abſolu. On jugeoit que puiſque tout priſonnier qu'il étoit, ſon parti oſoit & pouvoit bien tenir le roi aſſiégé, il n'y avoit rien qu'il n'osât entreprendre & qu'il ne pût exécuter, quand il ſe trouveroit à leur tête. On préſumoit qu'il falloit de toute néceſſité qu'il eût une

puiſſance abſolue & ſans bornes, & qu'elle fût capable de tout ſurmonter.

Ses amis & ſes créatures ne penſoient déja plus qu'à choiſir toutes les charges & tous les gouvernemens du royaume; & ſes ennemis étoient dans des alarmes mortelles. La reine & les miniſtres vivoient dans de pareilles inquiétudes, abandonnés de tout le monde, & ſans ſavoir à quoi ſe déterminer. En un mot toutes ſortes de gens de la cour & de Paris, étoient dans un état pitoyable : il n'y avoit de tranquilles que ceux qui avoient pris quelques liaiſons avec M. le prince.

On publioit qu'en arrivant il commenceroit par faire tuer le vieux M. de Guitault, pour avoir eu la hardieſſe de l'arrêter; qu'enſuite de cela, il feroit prendre la reine pour la mettre dans un couvent; & qu'enfin il ſe feroit déclarer régent conjointement avec Monſieur, dans l'aſſociation duquel on jugeoit bien qu'il auroit tout le pouvoir de la régence : & l'on ajoutoit encore à tout cela, que comme aux anciennes régences on avoit avancé la majorité à treize ans, on pouvoit la remettre à dix-ſept comme elle avoit été auparavant.

Il eſt certain qu'on ne craignoit & qu'on ne prévoyoit rien là-deſſus, quelque extraor-

dinaire que cela parût, qui ne pût bien arriver; & que M. le prince le pouvoit entreprendre & exécuter facilement, dans la terreur & dans la consternation qu'il avoit donnée à toute la France. Aussi peut-on dire que l'aveuglement qui le retint & qu'il eut dans cette occasion, malgré tout son esprit & toute sa hauteur, ne se peut attribuer qu'au bonheur du roi, (qu'attendoient de si grandes destinées) & à la volonté de Dieu, qui ne vouloit ni permettre la perte du royaume, ni que la France reçût les loix d'un prince moins digne de lui commander, que celui qu'il lui avoit donné lui-même pour la conserver.

La premiere démarche que fit M. le prince en revenant de prison, fut qu'en passant à Rouen, il ne fit point donner par le parlement de cette ville l'arrêt qu'on avoit résolu contre le cardinal, & qu'il n'en parla même pas. Ce qui fut extrêmement remarqué, sans que personne pût pénétrer dans ses intentions, quoiqu'on ne laissât pas de raisonner long-tems là-dessus.

La reine qui ne parloit plus avec autorité, pria le maréchal d'Aumont (*a*) de vouloir bien prendre lui-même le bâton

(*a*) Antoine d'Aumont & d'Estrabonne, pair & maréchal de France, duc d'Aumont, mort en 1669.

de capitaine des gardes, & de ne le point confier à son fils, qui n'étoit encore qu'un jeune homme, quoiqu'elle n'ignorât point qu'ayant l'honneur d'être maréchal de France, cet emploi ne fût au-dessous de lui : sur quoi ce maréchal lui répondit, que ce lui étoit un si grand avantage de servir le roi, qu'en quelque qualité que ce pût être, il s'en feroit toujours beaucoup de gloire; mais que comme il en vouloit sortir à son honneur, il ne se chargeoit point du bâton, qu'elle ne lui promît que le roi ne marcheroit point trop loin de lui, afin qu'il pût mieux répondre de sa personne, & que l'huissier eût ordre de laisser entrer tous ceux qu'il présenteroit. Il ajouta qu'il avoit quantité d'officiers & de cavaliers réformés dont il répondoit, & dont il vouloit faire remplir son appartement, lorsque les princes viendroient, afin qu'elle pût être la maîtresse. Ce que la reine approuva & trouva fort à propos.

Ceux qui virent cette quantité de gens inconnus, crurent que le hasard & la curiosité seulement de voir une entrevue aussi considérable que celle de M. le prince avec la reine, en avoient formé la foule.

Le jeudi gras (*a*) que les trois princes

(*a*) Année 1651.

arriverent à Paris (*a*), on y fit des feux de joie de leur élargiſſement, comme on avoit fait auparavant de leur priſon. Mais à dire la vérité, les derniers ne ſe firent ni d'un ſi bon cœur, ni avec tant de gaieté que les premiers : car le peuple eſt bien étrange dans ſes divers mouvemens, & il en avoit donné pluſieurs marques au ſujet de ces trois princes.

M. le duc d'Orléans alla au-devant d'eux dans ſon caroſſe, où le duc de Beaufort & le coadjuteur eurent l'honneur de l'accompagner. Ce furent de grands embraſſemens & de grands complimens de part & d'autre. Mais voilà à quoi ſe borna entr'eux toute la reconnoiſſance, auſſi-bien que toute l'amitié.

Monſieur, qui n'avoit point vu la reine depuis leur brouillerie, vint lui préſenter les trois princes; & de-là, il les mena ſouper au palais d'Orléans. Cette viſite fut aſſez froide, le repas ne fut guère plus échauffé; & comme il n'y arriva rien de plus remarquable, on commença dès-lors à ſe remettre de ce qu'on avoit tant appréhendé de ce retour de M. le prince.

On jugea facilement par cette retenue qu'on n'attendoit point de lui, qu'il n'avoit

(*a*) Retour des princes à la cour.

ni de ſi grands, ni de ſi violens deſſeins qu'on ſe les étoit figurés ; & par un commencement ſi modéré & ſi peu prévu, on jugea même encore de toute la ſuite de ſes démarches.

Mais pour ſavoir de quelle maniere toute cette grande puiſſance, & de M. le prince, & de la fronde ſe diſſipa, pour concevoir comment tant de prétextes ſi ſpécieux s'évanouirent, comment tant de projets ſi terribles, ſe trouverent détruits ſans efforts & en ſi peu de tems, & enfin comment tant de ſi grandes liaiſons & de traités parurent ſi-tôt rompus ; il eſt néceſſaire pour le pouvoir mieux faire comprendre, d'en dire tous les ſujets, & pour cela il faut reprendre la choſe de plus haut.

Comme les amis de M. le prince étoient parfaitement bien informés que les deux partis qui compoſoient la fronde ſe haïſſoient à la mort, ils avoient eu l'adreſſe de faire croire à chacun des deux, que le ſien étoit le ſeul que M. le prince conſidérât. M. de Beaufort étoit entêté au dernier point de cette prédilection en ſa faveur ; & on lui avoit tout-à-fait bien perſuadé, que de l'autre côté ce n'étoit qu'un raccommodement plâtré ; mais que pour avec lui, il étoit de la plus parfaite ſincérité. On ajoutoit qu'avec le mérite de la ſortie

des princes qu'il falloit lui attribuer, la cauſe de leur détention ne pouvoit pas lui être imputée, puiſqu'il étoit de notoriété qu'il ne l'avoit pas sûe; qu'ainſi ils ne pouvoient ni lui en ſavoir mauvais gré, ni rien conſerver dans le cœur pour lui, dont il ne dût être content; outre qu'il avoit été le premier encore à traiter de leur côté. M. de Beaufort donnoit à pleines voiles dans tout ce qu'on lui débitoit ſur ce ton-là, & à tout ce qu'on pouvoit lui dire de plus flatteur, il ajoutoit encore mille particularités à ſon avantage.

Ceux qui traitoient pour les princes, feignoient de croire ce qu'il diſoit, & marquoient ne pas douter que ce ne fût lui qui avoit tourné le coadjuteur pour les mêmes princes. De plus on l'exaltoit extrêmement de n'avoir rien demandé. Mais on penſoit bien en même-tems qu'il n'avoit affecté ce faux déſintéreſſement, que pour en avoir davantage.

Cependant comme il préſumoit facilement & beaucoup, tant de ſa bonne fortune, que de ſon intrigue, il croyoit non-ſeulement avoir perſuadé par l'une ce qu'il avoit voulu faire croire de l'obligation que lui avoient les princes; mais encore avoir acquis par l'autre une fort grande part dans les affaires, & comme ami principal &

comme favori de celui qui gouvernoit.

Il étoit donc si bien infatué de cette opinion, que lorsqu'il apprit le projet du mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entra dans une si violente colere, & dans un chagrin si mortel, qu'il en fut longtems comme absorbé, jugeant bien que cette union donneroit à l'autre parti de la fronde de grands avantages sur lui auprès de M. le prince, par les grandes liaisons que ce mariage donneroit à cet autre parti auprès de ce prince; & que la place qu'il y tiendroit, seroit bien différente, par conséquent, de celle dont il s'étoit flatté.

Voilà donc ce qui faisoit sa douleur. Mais ce qui lui causoit tant de colere, étoit d'avoir été pris pour dupe dans ce traité, & de n'avoir pas sû ce désespérant mariage quoique l'extrême habitude qu'il avoit à ces sortes de réserves qu'on avoit à son égard, & au peu de confiance qu'on lui marquoit ordinairement dans de pareilles occasions, eussent dû l'y rendre moins sensible.

De cette derniere réserve qu'on eut avec lui, il en voulut tant de mal à M. de Nemours (*a*) son beau-frere, & il en conçut tant d'aigreur contre lui, qu'on croit qu'elle fut cause enfin qu'ils se battirent l'un con-

(*a*) Charles Amedée, duc de Nemours, tué en 1650.

tre l'autre : & ce fut dans ce combat que M. de Nemours fut tué par M. de Beaufort. Cela joint au manque de parole de M. le prince pour madame de Montbazon, sur ce billet qu'il lui devoit payer, obligea M. de Beaufort à traiter avec la cour, dont M. le prince ne se soucia pas beaucoup.

Le lendemain que ce prince fut arrivé, il alla fort exactement chez madame de Chevreuse, exprès pour lui faire de très-grands remercimens de tout ce qu'elle avoit fait pour lui, en l'assurant qu'il lui étoit uniquement redevable de sa liberté : & suivant la parole qu'il en avoit donnée, il ne manqua pas de lui faire la demande de mademoiselle sa fille pour le prince de Conti, lequel s'étant trouvé présent à cette demande, fit aussi en la confirmant, ses offres de service à mademoiselle de Chevreuse. Madame de Chevreuse répondit ; que quelque grand que fût l'honneur qu'ils fissent l'un & l'autre à sa fille, elle ne le pouvoit cependant souhaiter, si M. le prince y avoit la répugnance que bien des gens croyoient qu'il y eût ; & qu'elle aimoit mieux le voir satisfait, qu'elle n'aimoit la fortune de sa fille ; qu'à l'égard de la parole qu'il lui avoit donnée, elle savoit fort bien que celles qu'on donne en prison n'engagent point ; qu'ainsi elle lui remettoit

volontiers la ſienne, pour n'en faire que ce qu'il lui plairoit; que pour elle, ce lui ſeroit toujours beaucoup d'avantage d'avoir pû ſervir une perſonne de ſon rang & de ſon mérite, & que quand elle ne recevroit pas l'honneur qu'il lui propoſoit, elle n'en demeuroit pas moins attachée à ſes intérêts. Mais M. le prince, pour tout ce que madame de Chevreuſe lui venoit de dire, n ſe rengagea qu'un peu davantage encore ce mariage en queſtion, & même avec d nouvelles proteſtations ſi fortes, qu'elle le crut ſinceres, quoique pourtant il n'eû aucun deſſein de les exécuter. Car enfin : ne comptoit pas pour beaucoup un ſem blable manquement de parole; & il n témoignoit ſouhaiter cette alliance avec tar de paſſion, que parce qu'il ſavoit qu'o l'appréhendoit à la cour, laquelle il vou loit engager à le prier de la rompre afi de lui en faire acheter la rupture bien cher.

Madame de Chevreuſe de ſon côté n'a voit témoigné tant d'indifférence là-deſſus que parce qu'elle ſavoit bien que M. . prince ne pouvoit pas encore avoir eu le loiſ de s'accommoder avec la cour; & qu'e s'engageant de nouveau avec elle, apr tout ce qu'elle lui avoit dit, il ſe metto tellement dans ſon tort, qu'il lui ſero extrêmement difficile de ſe dégager.

Le bruit du prochain accompliſſement
le ce mariage ayant éclaté, la reine con-
ut alors clairement que madame de Che-
reuſe l'avoit toujours trompée, & elle
'en fut pas fort ſurpriſe : car elle s'étoit
lepuis long-tems défiée de cette princeſſe,
uſqu'à avoir mandé même au cardinal ce
u'elle penſoit de ſon infidélité. Ce miniſ-
re n'en avoit aucun ſoupçon, & ne pou-
oit ſe réſoudre à le croire ; mais lorſqu'il
'en vit tout-à-fait convaincu, il jura qu'il
e ſe fieroit jamais à une femme de ſa ſorte ;
fit ce ſerment, en ſe ſervant d'un nom
out-à-fait injurieux qu'il lui donna, pour
'expliquer mieux ſur ce qu'il penſoit d'elle.

Madame de Chevreuſe par ſa dangereuſe
abileté, & par toute ſa conduite, avoit
bien fait connoître à la cour, ce que ce
eroit qu'une femme de ſon caractere & de
on eſprit dans la maiſon du prince de
Condé, laquelle maiſon pour ſon utilité
ropre, & pour celle de madame de Che-
reuſe elle-même ne pouvoit avoir d'autres
ntérêts que ceux de ce prince ; la cour,
is-je, avoit ſi bien connu de quoi ſeroit
apable cette princeſſe dans la maiſon de
Condé, que les miniſtres n'oublierent rien
our l'empêcher d'y entrer ; & ils jugerent
uſſi que M. le prince rompant avec elle,
e ſeroit rompre avec toute la fronde ; ce

qui ſeroit un grand déſavantage pour lu
De ſorte donc, que pour y parvenir, o
commença à négocier : & ce furent meſ
ſieurs de Lyonne (*a*) & Servien (*b*) qui lu
étoient plus agréables que M. le Tellier (*c*)
qui ſe mêlerent de cette négociation, o
M. le prince entra dans l'inſtant même
ſans faire la moindre réflexion à toutes le
proteſtations de ſes nouveaux engagemen
avec madame de Chevreuſe.

Du côté de la cour, on réſolut de lu
ſacrifier le gouvernement de Guienne, &
de lui faire eſpérer celui de Provence pou
le prince de Conti, quoiqu'on n'eût au
cune envie de remplir cette eſpérance.

La princeſſe Palatine s'offrit à la rein
pour travailler à cette négociation. M. d
la Rochefoucault y entra tout de même
& de tout ſon cœur, parce qu'il haïſſoi
la fronde au dernier point. Ainſi dans l
même tems que de la part de la cour o
négocioit avec M. le prince, on traitoit ſe
crétement auſſi avec tous ceux de ſon par
pour les en détacher.

Madame de Longueville de ſon côté

(*a*) Hugues de Lyonne, marquis de Berni, miniſtr
d'état, mort en 1671.

(*b*) Abel Servien, marquis de Sablé, miniſtre d'état &
ſurintendant des finances, mort en 1659.

(*c*) Michel le Tellier, miniſtre d'état, mort chancelie
de France en 1685.

:ant encore à Stenai pour achever de ré-
ler quelques intérêts avec les Eſpagnols,
apprit avec une douleur ſenſible la nou-
elle du prochain mariage de M. ſon frere
vec mademoiſelle de Chevreuſe, dans la
rainte que la mere & la fille ne lui fiſ-
nt perdre le crédit qu'elle avoit ſur ce
ere, lequel étoit le ſeul de ſa famille ſur
ui elle en eût un véritable; mais ce qui
touchoit encore bien davantage, étoit
e voir entrer dans cette famille, une per-
nne, & plus belle & plus jeune qu'elle.
Quoique de ſi loin cette princeſſe ne
ût pas ſavoir bien préciſément en quel
at étoit cette négociation, ni s'il étoit à
opos de faire connoître ſi-tôt le deſſein
M. le prince & le ſien, elle ne laiſſa
is cependant, pour faire croire qu'elle
oit aſſez habile pour réuſſir à tout ce
'elle entreprendroit, de vouloir bien ſe
ſarder d'écrire à Fuanſaldagne (*a*) qu'elle
loit à Paris pour rompre ce mariage du
ince de Conti avec mademoiſelle de Che-
euſe.

M. de Noirmoutier qui connoiſſoit mieux
. le prince que les autres, n'avoit ja-
ais voulu entrer dans la négociation de
prince avec la fronde, ni même revenit à

(*a*) M. de Fuanſaldagne, gouverneur des Pays-Bas.

Paris pendant tout le tems qu'on en parla c'eſt pourquoi il manda aux frondeurs, qu ne prétendant rien aux grands avantages & aux grandes félicités qu'ils alloient rece voir, par le moyen de leur raccommode ment avec M. le prince, il ne vouloit poin auſſi entrer avec leur parti dans cette nou velle liaiſon, mais qu'il ne laiſſeroit pourtan pas de demeurer toujours uni avec eux ſi dans la ſuite ils ne trouvoient pas dan cette liaiſon ſi éblouiſſante tout ce qu'i en eſpéroient. Il les avertit en même-ten de ce que madame de Longueville avo écrit à Fuanſaldagne, qu'il avoit sû p certaines femmes de ce pays-là avec le quelles il avoit eu en diverſes occaſion quelque ſorte d'habitude.

Les frondeurs prirent quelques ſoupçon & de cet avis que leur donna M. de Noi moutier, & de ce qu'ils avoient vû qu'o avoit différé le plus qu'on avoit pû d'envoy querir la diſpenſe : joint à cela que madar de Chevreuſe étant allée attendre madar de Longueville chez elle le jour qu'elle r vint de Stenai, afin de lui marquer pl d'empreſſement, & afin auſſi de la voir pl en particulier, madame de Longueville bi loin de lui faire le moindre compliment ſ le mariage de ſa fille avec ſon frere, affe même de ne lui en pas parler.

Ils jugerent donc dans le conseil des frondeurs, que non-seulement M. le prince pourroit bien avoir le dessein de rompre ce mariage, mais encore que quand il l'auroit, ils ne pourroient pas l'empêcher de l'exécuter; que c'étoit peut-être même la seule raison qui l'obligeoit à se détacher de la fronde; & que pour ne pas tout perdre, ils devoient s'offrir des premiers à favoriser ce dessein, au cas qu'il l'eût: sur quoi le coadjuteur vint trouver M. le prince, & lui dit, que pour peu qu'il eût de répugnance au mariage de M. son frere, il le romproit; qu'il se faisoit fort même, que madame de Chevreuse n'en seroit point fâchée, & qu'enfin il le prenoit sur lui.

Le prince de Condé négligea cette occasion de rompre de bonne grace le mariage de son frere; soit que son traité avec la cour fût fait, ou qu'il ne fût pas encore conclu, soit qu'il ne crût pas ce qu'on disoit: enfin par une mauvaise finesse, il n'accepta pas le parti qu'on lui proposa: outre que d'ailleurs il négligeoit tellement la fronde, que lorsqu'elle témoigna tant d'empressement pour faire donner un arrêt au parlement qui donnoit l'exclusion aux cardinaux étrangers d'être premiers ministres, & que la cour d'un autre côté, pour embarrasser le coadjuteur, fit ajouter à cet

arrêt que les cardinaux François en feroien
également exclus ; il parut s'intéresser trè
peu, & au dessein de la fronde & à l'op
position du coadjuteur à cette addition d
la cour contre lui, lequel ayant fait coı
noître par tous ses mouvemens, qu'il pre
tendoit être & cardinal & premier minil
tte, mit bien des gens contre lui. Car eı
fin quelque haine qu'on portât au Maza
rin, on appréhendoit encore davantage d
voir le coadjuteur dans le ministere, qu
d'y voir ce cardinal : & ce fut dans les inl
tances pressantes que fit le coadjuteur
M. le prince, pour l'obliger à le favorisei
qu'on remarqua par la foiblesse & par l
négligence avec lesquelles ce prince s'y en
ploya, qu'il ne le faisoit que par polit
que, & qu'il ne s'en mettoit guère en pein

M. le prince & madame de Longuevill
revinrent avec cette même humeur, & ce
mêmes manieres, qui les avoient décrie
& perdus, sans s'appercevoir & sans 1
douter en aucune façon qu'elles leur pu
sent faire le moindre tort : sur-tout madam
de Longueville ; & quoiqu'elle eût plu
d'envie que personne de se raccommode
avec la reine, elle vouloit pourtant qu
ce fût sans en rabattre de sa hauteur, &
que sa fierté allât même jusqu'à cette prin
cesse.

Ell

Elle lui fit donc dire, comme l'auroit fait une reine étrangere, le tems qu'elle iroit chez elle ; & pour comble d'orgueil, elle se fit attendre deux ou trois heures, dont M. le prince fut très-fâché. Mais il est vrai que jamais fierté ne fut si mal soutenue : car enfin dès qu'elle fut devant la reine, il lui prit un tremblement si grand qu'on eût pu croire qu'elle avoit la fievre, & elle n'eut pas la force d'ouvrir la bouche pour parler, au moins pour dire deux mots de suite : de sorte qu'il fallut que la reine elle-même la rassurât, dont cette princesse ne laissa pas de rire beaucoup après.

La Rochefoucault, qui étoit d'un meilleur sens que madame de Longueville, ne jugeant pas qu'elle dût être si puissante qu'elle se le figuroit, lui conseilla de se faire valoir auprès de son frere, du crédit qu'elle avoit auprès de son mari, & de celui qu'elle avoit auprès de son frere, de négocier entr'eux, & enfin de faire si bien sa manœuvre, qu'ils ne parlassent que rarement & très-peu de tems ensemble, de peur qu'ils ne découvrissent son artifice ; parce qu'en effet, elle n'étoit bien ni avec l'un ni avec l'autre, & il lui étoit important qu'ils ne le connussent pas. Mais insensiblement, elle fit tout le contraire de ce qu'elle devoit, pour faire réussir le conseil que lui avoit

donné M. de la Rochefoucault ; & elle le voulut prendre d'un ton si haut avec son mari, qu'elle ne le put soutenir sans son frere : dont elle se trouva fort mal, comme on le verra par la suite.

M. le prince faisoit un grand secret de sa négociation avec la cour ; mais la cour étoit bien aise de la laisser plus qu'entrevoir, afin de le décréditer parmi la fronde. Les ministres tiroient ce traité en longueur, parce que M. le prince demandoit des choses exorbitantes ; & avant que d'y répondre, ils vouloient affoiblir son parti, afin qu'il ne fût pas en état de se rendre si difficile sur les conditions.

Messieurs de Bouillon & de Turenne abandonnerent M. le prince sur de foibles prétextes, & ils se raccommoderent avec la cour à des conditions qui leur paroissoient meilleures & plus sûres, que celles que M. le prince leur pouvoit faire pour les arrêter : ce qui fut cause qu'ils le quitterent, étant d'ailleurs très-mal satisfaits des manieres qu'il avoit eues à leur égard en diverses occasions.

M. de la Rochefoucault qui avoit trouvé que mademoiselle de Longueville pouvoit faire quelque obstacle à sa belle-mere, avoit aussi trouvé à propos de la ménager : même avant le retour de mademoiselle de Lon-

gueville, il avoit déja commencé à la voir plusieurs fois, & à lui rendre compte de tout ce qui se passoit, en lui insinuant toutes les fois qu'il la voyoit, qu'il falloit qu'elle fût bien avec madame sa belle-mere, & en l'assurant qu'il se chargeoit non-seulement de cet accommodement, mais encore de le maintenir & de l'entretenir.

Il conseilla la même chose à madame de Longueville : mais comme elle ne croyoit que son orgueil, & qu'elle s'imaginoit être parvenue au suprême degré de la grandeur & de la puissance, elle n'en voulut point croire M. de la Rochefoucault : outre que le long tems qu'elle avoit été sans le voir, l'avoit si fort décrédité auprès d'elle, qu'elle commença même un peu à s'en dégoûter. De sorte, qu'au lieu de bien recevoir sa belle-fille, lorsqu'elle l'alla voir, elle ne la regarda que comme une personne contre qui elle étoit en colere; sans que mademoiselle de Longueville lui eût pourtant rien fait autre chose, sinon qu'elle avoit toujours marqué beaucoup de respect pour le roi & pour la reine. Car pour ce qui est des divers efforts indirects que cette princesse avoit tentés auprès de M. son pere pour le détacher des partis opposés à la cour, madame de Longueville ne pouvoit lui en vouloir de mal; car elle n'en avoit

jamais rien ſu. Mais la principale raiſon qui lui faiſoit recevoir ſa belle-fille avec tant de dédain & d'aigreur, c'eſt qu'elle n'étoit pas ſi puiſſante qu'elle. Ce commencement des airs inſultans qu'on prenoit avec cette princeſſe, lui faiſant juger des mauvais traitemens qu'elle pouvoit éprouver dans la ſuite, contribua beaucoup à la faire entrer dans une affaire que je vais dire; joint auſſi qu'elle étoit perſuadée, que la fin qu'elle s'y propoſoit étoit le véritable intérêt de M. ſon pere; & qu'elle n'avoit pu juſques-là, ainſi que je l'ai déja dit, lui faire bien enviſager.

M. de Longueville, avec ces places qu'on lui avoit rendues en Normandie, avoit repris dans cette province preſque tout le crédit qu'il y avoit avant ſa priſon; crédit qui le rendoit alors fort conſidérable, & qui fit juger à la cour, qu'il étoit important pour elle, de le déſunir d'avec M. le prince. Mais on ne ſavoit comment s'y prendre; parce qu'on le croyoit abſolument obſédé & entraîné par la maiſon de Condé; & l'on craignoit fort que cette maiſon ne le retînt toujours attaché à elle, dans la perſuaſion où l'on étoit de l'extrême pouvoir que madame ſa femme avoit ſur lui, quels que fuſſent les incidens qui les brouilloient quelquefois.

Ce prince avoit eu dans ſes affaires, un homme qui étoit dévoué à la cour; mais il l'avoit chaſſé de ſon ſervice; & il en avoit un autre à ſa femme, qui étoit ce même Priolo, qui par ſes rapports l'avoit jetté dans le parti de la fronde. On ne ſavoit donc à qui s'adreſſer : & d'un autre côté M. le prince avoit donné tant de terreur à tout le monde, que la peur de le fâcher qu'avoient preſque tous les eſprits, faiſoit qu'on appréhendoit que le parti de la cour étant ſi bas & ſi décrédité, il n'y eût ſujet de craindre que perſonne ne ſe voulût charger de cette commiſſion; ou bien que ceux qui s'en chargeroient, ne trompaſſent la cour enſuite. Enfin M. Servien s'aviſa de penſer à mademoiſelle de Longueville, qu'il ſavoit n'aimer pas beaucoup ſa belle-mere.

Ce miniſtre étoit de ſes amis depuis le voyage qu'elle avoit fait à Munſter; & ſur le prétexte de cette connoiſſance, il l'alla voir à la ſortie de priſon des princes. Il lui propoſa de travailler auprès de M. ſon pere, pour l'engager de ſe raccommoder de ſi bonne foi avec la reine, que rien ne fût plus capable de les déſunir.

Elle ſe chargea volontiers de cette commiſſion, & les meſures qu'ils prirent là-deſſus allerent même bien plus loin, que

l'on n'eût osé l'espérer. Mais mademoiselle de Longueville recommanda à M. Servien de n'en point parler à son pere, que cette grande prévention de la puissance de M. le prince ne fût un peu passée, sur l'espérance qu'elle avoit, que pendant ce tems-là elle prépareroit cette négociation, & qu'elle lui feroit savoir quand il seroit à propos de la commencer.

Au milieu de toute la puissance que pouvoit avoir M. de Longueville, il se trouvoit accablé de ses beaux-freres, qui se vouloient servir de ses établissemens, pour mieux affermir leurs affaires, sans que l'appui & l'utilité qu'il apportoit à leur parti, le fissent considérer davantage d'eux : & c'étoit-là leur procédé ordinaire avec tous ceux qui vouloient bien le souffrir.

Madame de Longueville de son côté, étoit dans un tel enthousiasme de sa prospérité, qu'elle ne se connoissoit plus elle-même. D'abord elle crut si fortement qu'elle auroit plus de considération que M. le prince, qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer pourquoi il auroit pu en avoir plus qu'elle. Cependant un peu après elle rabattit quelque chose de cette opinion : mais cette modestie n'alla pas jusqu'à son mari ; car elle lui fit dire, que s'il s'avisoit de trouver à redire à sa conduite, elle le rendroit

le plus malheureux de tous les hommes.

Comme on s'étoit persuadé qu'il ne feroit jamais d'autre figure que celle de suivre le parti de M. le prince, & que d'ailleurs c'étoit un crime capital auprès de sa femme & de son beau-frere que de le ménager, les frondeurs ne le considéroient guère : & ils n'avoient même avec lui que très-peu de commerce, sur-tout le coadjuteur, tant par les raisons que j'en viens de dire, que par la honte qu'il avoit de l'avoir fait prendre prisonnier, après en avoir été & tant aimé & tant protégé. Il lui disoit toujours pourtant qu'il vouloit avoir un long entretien avec lui ; mais cet entretien ne venoit jamais.

M. de Longueville étoit donc dans cet état, lorsque mademoiselle sa fille entreprit de l'engager dans le parti de la cour ; & comme cette princesse ne craignoit guère ceux qu'elle n'aimoit pas, elle n'eut aucune appréhension des Condés, quoiqu'elle eût grande part aux menaces de sa belle-mere. Ce qui lui donna encore le plus de hardiesse, c'est qu'elle ne demeuroit plus avec elle, parce qu'elle étoit revenue à son logis particulier, avant que madame de Longueville fût arrivée à Paris, & qu'elle y étoit toujours demeurée depuis.

Elle commença d'abord la négociation

qu'elle avoit à faire avec M. ſon pere, par le flatter beaucoup, par s'ingérer enſuite de lui parler de ſes affaires les plus importantes, & par décider hardiment de tout ce qu'elle ſavoit qui pouvoit le plus réuſſir auprès de lui. Mais pour mieux diſpoſer ſa matiere, elle voulut commencer par le raſſurer contre la maiſon de Condé, en plaignant M. le prince d'être ſeul à ne pas prévoir les périls où il alloit ſe précipiter, & en lui faiſant voir qu'ils préſumoient bien ſouvent de leur puiſſance ſans aucun fondement; que leur priſon en étoit une preuve convainquante; & que lors même qu'ils en préſumoient le moins, ils ne laiſſoient pas de faire encore toute la même contenance, dans la vue d'étourdir le public par cet artifice.

Elle ajouta qu'ils couroient d'ordinaire à leur perte par leur manque de foi, à l'égard de tous ceux qui les avoient ſervis; parce que malheureuſement pour M. le prince, & pour tous les gens qui avoient à traiter de quelque choſe avec lui, il ne faiſoit conſiſter l'honneur qu'à être brave & intrépide, & nullement à être homme de parole & de probité; que perſonne n'oſoit ni lui faire de reproche là-deſſus, ni l'avertir que c'étoit la cauſe de ce que tout le monde l'abandonnoit; qu'ainſi il n'étoit guère poſ-

ſible qu'il pût changer de conduite ; enfin qu'il n'y avoit que lui qui ne s'apperçût pas des dangereux effets qu'il en devoit attendre, & qui même lui en étoient déja arrivés : parce qu'il n'y avoit que lui qui en ignorât la cauſe, à laquelle il ne pouvoit rien attribuer par conſéquent de tout ce qui lui arrivoit ; qu'il ſeroit donc plus honorable de ſe raccommoder avec la cour, lorſque ce prince paroiſſoit encore être en état de ſe ſoutenir, que lorſque ſa fortune deviendroit dans ſon déclin ; que comme il avoit toujours accoutumé de faire ſes traités ſans lui en parler, il pouvoit lui rendre la pareille ; & que pour lui, s'il ceſſoit d'être en conſidération, ce ne ſeroit que parce qu'il le voudroit bien ; qu'il ne pouvoit ſe voir hors de priſon, ſans ſe voir en même tems maître de la Normandie ; qu'un homme comme lui n'en pouvoit avoir d'autre que le roi ; qu'il feroit une figure fort déſagréable dans un parti, où il ne pouvoit être que le quatriéme tout au plus ; que même le duc de Beaufort & le coadjuteur auroient encore plus de crédit à Paris que lui ; & qu'en demeurant comme il étoit, il s'alloit embarraſſer immanquablement avec bien des gens qui ne pouvoient pas compatir enſemble.

Par de ſemblables diſcours, ou pour

mieux dire, par les diſpoſitions des affaires, ou ſi l'on veut encore, par la maniere dont avoit été traité M. de Longueville, il devint ſi différent de ce qu'on l'avoit toujours vu, qu'on ne le connoiſſoit plus. Il réſiſtoit à tous les gens qui l'avoient voulu ſoumettre, & il le prenoit au-deſſus de tous ceux qui mal-à-propos l'avoient pris ſur lui.

Enſuite de toute cette converſation que mademoiſelle de Longueville eut avec M. ſon pere, elle avertit M. Servien qu'il étoit tems de parler de la négociation qui avoit été propoſée entr'eux, & qu'elle venoit de la diſpoſer : ce que ce miniſtre ayant appris, il ſut ſi bien profiter de cette diſpoſition, qu'il ne tarda guère à en tirer tout l'avantage qu'on en déſiroit. Mais il fit connoître à M. de Longueville, que la reine auroit peine à avoir une confiance entiere en lui, tant que ſon fils (*a*) ſeroit à Mouron (*b*) entre les mains de M. le prince. Il preſſa même ſa fille de lui en parler fortement ; & mademoiſelle de Longueville le fit avec tant d'adreſſe & de ſuccès, que malgré tous les efforts de madame de Lon-

---

(*a*) Jean-Louis-Charles d'Orléans, fils aîné du duc de Longueville.

(*b*) Place forte.

gueville pour empêcher que ſon fils ne ſortît de Mouron d'auprès du prince de Condé, M. de Longueville s'opiniâtra tant de le retirer d'auprès de ce prince, qu'on fut contraint de le lui rendre.

Comme le procédé de M. de Longueville avoit plus de rapport en ce tems-là avec le caractere d'eſprit de ſa fille, qu'avec le ſien propre, madame de Longueville ſe prenoit à elle de tout ce que faiſoit ce prince : & c'eſt ce qui lui donnoit une ſi grande haine contre mademoiſelle de Longueville, ſans ſonger qu'elle-même étoit la ſeule cauſe de tout ce qui lui arrivoit de fâcheux; & qu'elle ſe l'attiroit, tant par les manieres dont elle avoit vécu avec M. de Longueville, que par toutes les hauteurs & toutes les bizarreries qui avoient obligé mille gens à parler contr'elle à ſon mari.

La cour qui ne négligeoit rien, ſachant cette averſion de madame de Longueville pour ſa belle-fille, quoiqu'aſſez mal fondée, s'en ſervit pour la faire tomber dans un piége dont elle ne ſe douta jamais, quoiqu'il fût cependant fort aiſé à connoître.

Comme tout ce qui lui venoit de ſa belle-fille lui étoit odieux, on lui perſuada qu'elle mettoit dans la tête de ſon pere de l'emmener en Normandie avec lui, & de la

faire enlever, au cas qu'elle n'y voulût pas consentir. Elle fut fort effrayée de cet avis, contre lequel voulant se précautionner, elle se fit garder avec un grand soin; & dans l'alarme où elle étoit, elle se trouva forcée d'employer M. le prince, auprès de son mari, pour l'empêcher de l'emmener avec lui.

Si elle avoit été mieux informée de la vérité, elle auroit connu qu'il étoit aisé de réussir sans tant de peine à ce qu'elle désiroit avec tant de passion; parce que son mari ne songeoit à rien moins qu'à l'emmener, & que mademoiselle de Longueville, avec tout le reste des personnes qui lui étoient contraires, en avoient encore plus de peur qu'elle-même, dans la crainte que si elle suivoit son mari, elle ne reprît du crédit auprès de lui, & qu'elle ne le remît encore dans de nouvelles affaires fatales à sa gloire & à son repos.

M. le prince sollicité par madame de Longueville, se chargea donc de parler à M. de Longueville. Mais comme il lui étoit plus utile que sa sœur, il la lui sacrifia; en ce qu'ayant obtenu qu'elle n'iroit point en Normandie, chose qui lui fut peu disputée, il accorda à son beau-frere qu'elle iroit à Bourges, après être convenus l'un & l'autre, qu'elle n'étoit pas d'une con-

duite qui permît de la laiſſer demeurer à Paris. Mais comme le jour n'étoit pas pris pour la conduire à Bourges, où il étoit bien plus honteux pour elle d'aller, que ſi elle n'eût fait qu'un même voyage avec ſon mari, il lui reſta quelque eſpérance que les affaires pourroient changer.

Si-tôt qu'il eut été réſolu que madame de Longueville n'iroit point en Normandie, mademoiſelle de Longueville fortement excitée par la cour, preſſa M. ſon pere de hâter ſon voyage : ce qu'il fit auſſitôt à ſa perſuaſion ; & dès l'inſtant qu'il fut arrivé dans cette province, il s'y trouva plus puiſſant qu'il n'y avoit jamais été.

Pendant tous ces petits mouvemens, il ſe paſſoit peu de jours que quelques-uns des amis de M. le prince ne le quittaſſent : mais on ne pouvoit être content à la cour, que M. le duc d'Orléans ne l'eût abandonné ; parce que ſans lui, la retraite de tous les autres ne pouvoit être pour elle d'une grande conſéquence.

Les miniſtres qui étoient demeurés auprès de la reine, s'aviſerent d'une intrigue qui fit réuſſir ce deſſein. Le ſtratagême qu'ils mirent en uſage, fut la pomme de diſcorde entre toutes les parties, & fit échouer le traité que M. le prince projettoit avec la reine. Enfin ce tour imprévu jetta ce prince

dans des labyrintes dangereux, dont il n'eſt jamais bien revenu. Voici ce que c'étoit.

M. Servien dit à M. le prince, que comme il ſe défioit des promeſſes de la reine & du cardinal, & qu'ils avoient envie de lui faire connoître toute la bonne foi avec laquelle ils déſiroient ſe réconcilier avec lui; il avoit deſſein de le lui perſuader de leur part, & non par des paroles ſimplement; qu'il s'appercevroit de la conſidération qu'ils avoient non-ſeulement pour lui, mais encore pour ceux qu'il affectionnoit. M. le prince parut fort ſatisfait de ce qu'on lui promettoit, ſans s'en éclaircir plus particuliérement.

Un mercredi de la Paſſion (*a*), qui étoit un jour de conſeil, M. le duc d'Orléans s'y étant trouvé pour y aſſiſter, on vit venir le chancelier Seguier, que l'on croyoit exilé, le premier préſident Molé, que l'on croyoit au palais, & Chavigni (*b*), tous trois connus pour être amis intimes du prince de Condé, particuliérement le dernier qui lui étoit entiérement dévoué. Mais on leur avoit fait ſigner à tous trois, avant que de les admettre au miniſtere, qu'ils ſeroient dans les intérêts de la reine & du cardinal, préférablement à tous autres.

(*a*) Année 1651.
(*b*) Miniſtre d'état.

La reine dit à M. le duc d'Orléans, qu'elle les avoit mis dans le conseil, & qu'elle avoit ôté les sceaux à Châteauneuf, pour les donner au premier président, dont M. le duc d'Orléans se mit dans une grande colere & dit, qu'ayant l'honneur d'être oncle du roi & lieutenant général de la régence, on n'avoit point dû faire un changement de cette nature au conseil sans sa participation, & qu'il n'y reviendroit plus qu'on n'y eût donné ordre.

M. le prince de son côté demeura tout étourdi, ne sachant si ce qu'il voyoit lui étoit bon ou mauvais. Cependant il ne laissa pas de se retirer avec M. le duc d'Orléans, en déclarant qu'il ne pouvoit être content que Monsieur ne le fût. Mais quand il eut fait un peu de réflexion & pris conseil, il comprit que ces nouveautés lui étoient préjudiciables, & que c'étoit pour le rendre suspect : aussi voulut-il s'en justifier, & étant allé chez madame de Chevreuse, il y fit des sermens terribles qu'il n'avoit rien sû de ces nouveaux changemens : mais il n'en fut pas mieux cru, & ses sermens ne servirent qu'à donner de l'horreur pour lui, parce qu'on les croyoit tous faux : ce qui cependant, en cette occasion, étoit une grande injustice.

M. le duc d'Orléans, la fronde & le pu-

blic, ne faiſoient aucun doute que le prince n'eût part à ce qui étoit arrivé ; n'y ayant à ce qui leur ſembloit, nulle apparence que la reine, toute priſonniere qu'elle étoit au Palais royal, eût oſé une pareille choſe, ſans l'avoir concertée avec M. le prince.

Il y eut enſuite un conſeil au palais d'Orléans ſur le mécontentement de Monſieur à l'égard de la reine. M. de Beaufort y parla fort mal à ſon ordinaire : le coadjuteur y donna des avis fort violens, & entr'autres de jetter des pierres contre le Palais royal. Sur quoi M. le prince, lorſqu'on lui demanda le ſien, en ſe moquant viſiblement d'eux, répondit qu'il ne ſavoit point la guerre des cailloux, & qu'il falloit demander à ces meſſieurs comment elle ſe pratiquoit. Ce qui augmenta encore la défiance qu'on avoit de lui.

Les miniſtres qui traitoient avec ce prince, ne lui parlerent plus du gouvernement de Provence pour ſon frere ; & il fallut qu'il abandonnât avec ce gouvernement, toutes ſes autres prétentions : parce qu'étant devenu ſuſpect au parti oppoſé, il ſe trouva forcé de ſe contenter de ce qu'on lui voulut donner.

On négocia enſuite avec M. le duc d'Orléans pour l'appaiſer, & on lui fit trouver bon que ces meſſieurs demeuraſſent au con-

ſeil, pourvu qu'on rendît les ſceaux à M. de Châteauneuf, & qu'il demeurât miniſtre. On dit à la cour que c'étoit à la conſidération de M. le prince, qu'on ôtoit les ſceaux à M. Molé : ce qui, ſelon l'intention que l'on en avoit, de zélé & fidele ami que ce premier préſident étoit de M. le prince, le fit devenir ſon plus grand ennemi ; & ce qui fut dans la ſuite d'un préjudice extrême pour ce prince, par la grande conſidération où étoit alors le premier préſident.

Après cela, on propoſa à M. le duc d'agréer que le mariage de mademoiſelle de Chevreuſe fût rompu, à quoi il conſentit aiſément : & l'on croit que ce qui en fut cauſe, c'eſt qu'on lui fit craindre que la maiſon de Condé ne devînt trop puiſſante, ſi ce mariage s'accompliſſoit.

Dès la ſemaine ſainte Monſieur revint chez la reine au palais, où elle fit venir le prince de Conti, pour lui dire de ne pas conclure ſi-tôt ſon mariage avec mademoiſelle de Chevreuſe.

M. le prince & madame de Longueville ne s'étoient point fiés en lui du deſſein qu'ils avoient de le rompre ; car ce prince étoit devenu fort amoureux de ſa maîtreſſe : mais ils lui dirent de ſi terribles choſes d'elle, qu'il eut autant d'impatience d'avoir

des défenses de la reine sur ce sujet, qu'il en avoit eu d'épouser cette jeune princesse

Cette excuse des défenses de la reine parut très-mauvaise, parce qu'elle n'avoit aucun pouvoir en ce tems-là; & dans la situation où étoient les choses, comme cette alliance s'étoit projettée, non-seulement sans l'aveu de cette princesse, mais encore contre ses sentimens, elle pouvoit bien s'exécuter tout de même.

M. le prince envoya le président Viole à madame de Chevreuse, pour lui rendre compte des ordres de la reine, & pour l'assurer cependant que malgré cela, c'étoit une affaire qui n'étoit que différée sans être rompue; qu'ils iroient son frere & lui la voir pour s'en expliquer mieux avec elle. Mais en prenant des mesures pour exécuter ce qu'ils lui avoient promis par le président Viole, M. le prince dit à son frere, que lui seul étoit en obligation de faire cette démarche, comme la partie la plus intéressée; & que pour lui il ne pouvoit plus voir madame ni mademoiselle de Chevreuse par l'embarras que cela lui feroit.

Le prince de Conti, pour s'en défendre, lui dit qu'étant son ainé, la chose le regardoit plus que lui du côté de ces sortes de ménagemens; qu'à l'égard de l'embarras qu'il en appréhendoit, il feroit en

core plus grand pour lui, par la raiſon qu'étant le plus intéreſſé, il étoit par conſéquent le plus engagé; & la fin de toute cette converſation entre ces deux princes fut, qu'ayant tourné la choſe en complimens, & puis les complimens en raillerie & en plaiſanterie, ils ne firent qu'en rire; & enfin quoiqu'ils euſſent mandé à madame de Chevreuſe qu'ils iroient la trouver, ils n'y allerent ni l'un ni l'autre, & ils ne la virent plus depuis.

Alors des deux partis, ce fut à qui ſe hâteroit le plus de faire ôter la garde des bourgeois, qui tenoient le roi & la reine comme priſonniers dans le Palais royal.

Ainſi donc, M. le prince rompit entiérement avec les frondeurs, & il y rompit même avec une très-grande tranquillité, par le mépris qu'il avoit pour eux: il les comptoit comme les derniers hommes du monde, & incapables par conſéquent de pouvoir la moindre choſe contre lui. Mais ce qu'il y a de très-ſurprenant en cela, & même de preſque incroyable d'un eſprit tel que le ſien, c'eſt que ces mêmes gens, de qui il témoignoit faire ſi peu de cas, qui parurent dans la même ſemaine ſi redoutables, ſans qu'il fût pourtant rien arrivé depuis; & ils lui devinrent ſi conſidérables, que mal avec eux, il ne ſe crut

plus en sûreté en aucun lieu du monde.

M. le prince parut de bien meilleu sens en craignant les frondeurs qu'en le négligeant. Car aussi-tôt qu'il eut romp avec eux, il arriva ce que tout le monde avoit prévu, & dont il ne s'étoit poin douté, quoique cela n'eût pas dû cependant lui être difficile : il arriva, dis-je ainsi qu'on l'avoit prédit, que les frondeurs se raccommoderent avec la cour con tre lui ; à quoi ils n'eurent pas beaucou de peine ; parce que la reine avoit bie plus d'envie de se voir défaite de ce princ que d'eux.

La haine que les frondeurs, particulié rement le coadjuteur & madame de Che vreuse, avoient pour M. le prince & pou madame de Longueville, alloit si loin qu'elle leur avoit fait oublier toutes les a tres haines, jusqu'à celle qu'ils avoient pou le Mazarin, avec lequel ils traiterent tou de nouveau, sans paroître rebutés par le autres traités qui leur avoient si peu serv Mais véritablement dans celui-ci, il y avoi une clause si extraordinaire, qu'elle mérit bien qu'on en fasse mention ; qui est qu le coadjuteur diroit toujours du mal d cardinal Mazarin, afin de conserver tou jours le crédit qu'il avoit parmi le peuple & que par ce moyen il demeurât en éta de l'y mieux servir.

Par ce nouveau traité, il fut résolu pour
a seconde fois de reprendre M. le prince
risonnier. Comme il n'alloit plus au Palais
oyal, par la défiance où il étoit, on ne
ut point aussi prendre de mesures pour l'y
rrêter.

La reine, qui ne se fioit pas trop aux
ens de cette cabale, leur dit qu'elle ne
ouloit pas le faire prendre à l'hôtel de
Condé, de peur que sa prise ne fît trop
e bruit à Paris, & qu'elle n'y causât même
e grands meurtres. Cependant on faisoit
éfiler des troupes du côté du fauxbourg
. Germain.

M. le prince qui étoit toujours sur ses
ardes, se retira la nuit à S. Maur; & il
arut n'avoir profité de ses prisons que pour
n être plus défiant, parce qu'elles lui
voient laissé toutes ses autres humeurs.

Il envoya Vigneul à madame de Lon-
ueville pour lui apprendre sa retraite, &
our lui dire qu'elle n'avoit que faire de
 aller trouver; mais malgré cette pré-
aution, & quoiqu'elle eût même une joue
rt enflée, elle ne laissa pourtant pas de
artir aussi-tôt, afin seulement de conser-
er la réputation qu'elle avoit d'être bien
vec son frere. Elle se plaignoit après cela,
ue toute malade qu'elle étoit, elle avoit
é obligée de partir par les grands empres-

ſemens de ce prince, afin de perſuader mieu:
la confiance qu'il avoit en elle.

Le départ (*a*) de M. le prince fit un for grand bruit, & l'on fut s'offrir au Palai royal & à S. Maur, tout comme des pai ticuliers auroient fait dans des querelles par ticulieres; & ceux qui alloient d'un côt n'alloient plus de l'autre. Mais on remar qua que peu de gens allerent à S. Maur dont M. le prince eut beaucoup de chagrin & par la réflexion que trois mois aupara vant toute la France avoit été pour lui, i demeura fort ſurpris.

La crainte qu'on avoit eue un tems d M. le prince, étoit entiérement diſſipée C'étoit une des plus grandes pertes qu'i eût faite à ſa priſon; & à la réſerve de huit premiers jours qui ſuivirent ſa ſortie on ne revint jamais à cette grande terreu qu'il avoit autrefois donnée, quoi qu'il pû faire après cela.

Le lendemain que M. le prince de Cond fut à S. Maur, M. le prince de Conti all au parlement, où il dit qu'il venoit de l part de monſieur ſon frere leur rendr compte de ſa ſortie de Paris, & que elle n'avoit pas été ſi prompte, il auro été arrêté tout de nouveau; que c'étoiı

(*a*) Année 1651.

les effets de l'ancienne haine du Mazarin, parce qu'il s'étoit opposé à son retour; & que certainement, quoique le ministre fût loin de la cour, son esprit y regnoit toujours par le Tellier, Servien & Lyonne, qui étoient ses créatures; que monsieur son frere ne pouvoit plus ni se fier à la reine, ni aller au Palais-royal tant qu'ils y seroient, & qu'il falloit les en chasser aussi-bien que le cardinal.

Le parlement ne prit pas cela tout-à-fait comme se l'étoit imaginé M. le prince. Cependant le prince de Conti ne laissa pas d'y retourner plusieurs fois, & d'y tenir toujours à peu près le même discours.

Le maréchal de Grammont fut trouver le prince de Condé de la part de la reine, pour savoir le sujet de son mécontentement. Ce prince se plaignit qu'on l'avoit voulu arrêter; dit qu'il ne pouvoit être en sûreté que les trois ministres ne fussent partis; & que si-tôt qu'ils le seroient, il rendroit ses devoirs au roi & à la régente.

La reine de son côté, disoit que M. le prince ne faisoit tant de bruit, que pour avoir encore quelques nouveaux avantages; qu'il étoit insatiable, & que plus on lui donnoit, & plus il vouloit avoir; que l'on venoit de lui donner la Guienne, & qu'il vouloit encore avoir autre chose, mais

qu'elle étoit résolue de n'en être plus la dupe, quoi qu'il pût faire. Et comme elle ne croyoit pas devoir alors éloigner ses ministres, elle dit aussi, que pour les caprices de M. le prince elle n'ôteroit pas ceux qui étoient de son conseil; que ce n'étoit qu'un prétexte, & que s'ils n'y étoient plus ce prince trouveroit de nouveaux sujets de se plaindre.

Quoique M. le cardinal ne fût pas toujours cru lorsqu'il étoit loin, il ne laissoi pourtant pas de conserver une très-grand autorité; & comme on s'adressoit toujour à lui pour toutes les graces, & pour toutes les affaires d'importance, on ne manqua pas de lui donner avis de celle-ci, su laquelle il manda qu'il falloit absolumen faire retirer les trois ministres, afin d'ôte à M. le prince tout sujet de plainte, & de le mettre entiérement dans son tort en faisant voir que son dessein n'étoit qu de brouiller. Si bien que lorsqu'on s'y a tendoit le moins, la reine rélégua ces tro ministres dans leurs maisons: ensuite c quoi elle manda à M. le prince qu'el avoit bien voulu encore le satisfaire en cela & s'il ne vouloit pas au moins faire que ques pas pour elle, après qu'elle en avo tant fait pour lui.

M. le prince qui ne s'étoit jamais figu qu'o

qu'on dût ôter ces trois miniſtres n'avoit point auſſi penſé à ce qu'il diroit ſi on le ſatisfaiſoit là-deſſus. De ſorte qu'il ne put jamais ni rien trouver, ni rien alléguer pour prétexte de ſon mécontentement. On crut alors que le cardinal n'avoit cette complaiſance, que pour rendre M. le prince encore plus criminel, s'il n'y répondoit pas : mais ce n'étoit point là du tout la principale raiſon de ce miniſtre : il en avoit d'autres fort eſſentielles pour lui, qui l'avoient engagé à agir comme il avoit fait.

La reine lui avoit mandé que M. Servien s'étoit trop avancé avec M. le prince ; & qu'on auroit fort bien pu ſe défendre de lui donner le gouvernement de Guienne ; & M. de Lyonne, neveu de M. Servien, ayant ſu que le Mazarin avoit cette penſée de ſon oncle, & croyant peut-être qu'elle lui avoit été inſpirée par M. le Tellier, il lui manda que ce miniſtre prenoit un trop grand aſcendant ſur l'eſprit de la reine : ce qui fit faire pluſieurs réflexions au cardinal ; outre qu'il n'étoit pas content, que dans ſon abſence on eût fait tant de choſes ſans ſa participation.

D'un autre côté madame de Chevreuſe, le coadjuteur & les autres frondeurs, ſurent peindre avec de ſi étranges couleurs l'ingratitude de M. le prince pour eux, ſon man-

quement de foi ſur le mariage de ſon frere, & généralement ſur tous les autres articles qu'il leur avoit promis, qu'ils le décrierent à un point que cela ne ſe peut comprendre.

Il étoit abandonné de tout le monde : on n'avoit pas la moindre confiance en lui : il n'eut dans ſes intérêts que ceux qui ne pouvoient s'en dégager avec honneur. Si bien qu'il connut trop tard que ſes manquemens n'étoient pas d'une nature à pouvoir être tournés en plaiſanterie, comme il ſe l'étoit imaginé. Car il n'avoit point fait juſqu'alors aucune de ces réflexions utiles qu'il fit depuis ſi heureuſement, & qu le porterent à pratiquer avec tant d'exactitude des vertus ſolides, dont il ignoroi même le nom en ce tems-là.

Ce prince ſachant comme les frondeur le déchiroient, ne les épargnoit pas auſſi & dit que madame de Chevreuſe lui avoi propoſé de prendre la régence. Quoiqu'ell aſſurât que cette propoſition venoit de lui tout le monde crut M. le prince : ca comme il étoit plus puiſſant qu'elle, lui eut été fort aiſé d'avoit la régence, s' l'avoit voulu ; & comme elle étoit pl habile aux affaires que lui, il y avoit bie de l'apparence qu'elle lui avoit donné c conſeil. On ne ſait même ce qui put l'en pêcher de le ſuivre : car on ne lui pouvo

rien donner par un accommodement, qui ne fût beaucoup moindre que ce qu'il auroit pu prendre dans l'administration de la régence. Mais ce prince marqua si peu de prévoyance sur ce qui le regardoit, par le trouble où il se trouva, & par la trop grande assurance qu'il avoit de lui-même, qu'il oublia après sa retraite à S. Maur, de s'assurer du comte de Carces, qui étoit maître de la Provence, dans le tems qu'il le pouvoit le plus utilement, & il ne s'en souvint que deux jours après que Carces fut engagé avec la cour. Mais ainsi qu'on l'a déja remarqué, il sembla que pour le bonheur de la France, le ciel favorable au roi & à la reine régente, aveugla toujours ce prince sur ses propres intérêts, tant qu'ils furent opposés à son devoir.

Cependant M. le duc d'Orléans continuoit toujours à être irrité. Il étoit ennemi déclaré du cardinal, & mal satisfait de la reine & de M. le prince, depuis que ces nouveaux ministres étoient entrés dans le conseil sans sa participation. Dans cet esprit d'aigreur, il sut tellement balancer les deux partis par son mécontentement, joint à son incertitude ordinaire, aussi-bien qu'à celle du parlement, qu'il leur ôta tout leur crédit à tous, sans même en conserver beaucoup pour lui : & l'on demanda en ce

tems-là, qu'étoit devenue l'autorité royale, puiſque la régente l'ayant perdue, elle ne paroiſſoit paſſée à aucun autre.

Enſuite de cela M. le prince vint pluſieurs fois lui-même au parlement, où il fit venir beaucoup de gens armés dans la grand'ſalle; & la reine y envoya des compagnies toutes entieres pour y garder le coadjuteur, tant les intérêts étoient changés.

Dans une de ces aſſemblées où il y avoit plus de gens de guerre qu'à l'ordinaire, le premier préſident Molé dit, qu'il étoit étrange, que le lieu deſtiné à rendre la juſtice fût devenu une place d'armes; & ajouta que pour rétablir les choſes dans l'ordre & dans la tranquillité où elles devoient être, & faire diſparoître ces gens armés, il falloit que chacun fît retirer ceux qu'il connoiſſoit.

Le coadjuteur fut au paſſage des huiſſiers pour dire aux gens de guerre qu'ils ſe retiraſſent, afin de ſatisfaire le premier préſident; & M. de la Rochefoucault ſe leva auſſi, comme s'il avoit eu la même envie de faire retirer les gens du parti de M. le prince. Mais ce ne fut que pour fermer la porte au coadjuteur qui étoit ſorti, & qui fut dans un très-grand péril par les gens de guerre qui y étoient, & plus encore par le peuple qui étoit fort animé contre lui, parce qu'ils le croyoient Mazarin.

M. de Briſſac qui s'apperçut de ce qui s'étoit paſſé, ſe leva de ſa place pour ouvrir la porte au coadjuteur & pour le faire rentrer; & il dit à M. de la Rochefoucault, que s'ils étoient dans un autre lieu, il lui donneroit cent coups d'épérons, parce qu'il ne valoit pas la peine qu'on ſe battît contre lui : enſuite de quoi ils revinrent dans leur place, & M. de la Rochefoucault, en ſerrant la main du coadjuteur & celle du duc de Briſſac, leur dit à demi-bas : *Je voudrois vous avoir étranglé.* Sur quoi le coadjuteur lui repartit, en l'appellant du nom que la fronde lui avoit donné : *Ne vous émouvez point tant, camarade la franchiſe, il ne peut rien arriver entre vous & moi : car vous êtes un poltron, & je ſuis un prêtre.* Ceux qui étoient préſens à cette converſation tâcherent de l'adoucir : mais tout ce qu'ils purent faire fut de la rompre.

Avec tout l'eſprit qu'avoit M. le prince, il ſe tiroit toujours aſſez mal des aſſemblées du parlement; & le premier préſident qui ne l'aimoit plus, lui rompoit toujours en viſiere. Il lui demandoit pourquoi il ne voyoit pas la reine, & ſi c'étoit qu'il voulût élever autel contre autel.

Durant toutes ces aſſemblées du parlement, on ne laiſſoit pas de négocier tou-

jours entre la reine & M. le prince : mais on lui offroit peu de chose. C'étoit l'esprit de la cour de ce tems-là, de réduire tout en négociation.

M. le prince de son côté, souhaitoit beaucoup l'accommodement. Il haïssoit les partis, & il savoit bien qu'il n'y étoit pas propre. Mais madame de Longueville qui voyoit bien qu'elle alloit être reléguée à Bourges, comme on l'avoit promis à son mari, vouloit la guerre, afin que M. le prince pût aller à son gouvernement, dans l'espérance qu'elle lui pourroit être plus utile dans la guerre que dans la paix; & que M. de Longueville ne le suivant point en Guienne, il ne seroit plus si considéré de M. le prince à son préjudice.

Le duc de la Rochefoucault étoit de même sentiment, parce qu'il vouloit s'éloigner de Paris à quelque prix que ce fût; ayant peur qu'un prince, dont il connoissoit bien mal le caractere, ne l'y fît tuer, ou que les frondeurs ne l'y fissent battre. De sorte que madame de Longueville & la Rochefoucault obsédoient si bien M. le prince, qu'ils le porterent à faire tout ce qu'ils voulurent, quoiqu'il n'eût ni estime, ni amitié pour aucun des deux.

Comme ils le connoissoient à fond, ils se servirent de ses deux principaux foibles,

dont l'un étoit l'intérêt, & l'autre la vanité de croire qu'on le craignoit toujours beaucoup, & que l'on ne se pouvoit passer de lui. Ils lui insinuerent donc que la reine appréhendoit fort qu'il ne formât un parti; & que s'il faisoit la moindre démarche pour le faire croire, ou bien qu'il feignît de tourner ses pas du côté de la Guienne, on lui enverroit offrir tout ce qu'il pourroit souhaiter. De sorte qu'il n'eut pas de peine à se laisser persuader là-dessus.

Il se disposa donc pour partir, & il envoya auparavant sa sœur à Bourges, comme il avoit promis à son mari.

Mademoiselle de Longueville avoit été fort maltraitée de madame sa belle-mere & de M. le prince, lorsqu'elle n'avoit rien fait contr'eux; & quand elle parut entiérement pour la cour, & qu'elle fut une des premieres à aller chez la reine, M. le prince la vint voir: il lui rendit compte de toutes ses affaires; & par mille complaisances, il fit tout ce qu'il put pour la ménager. Ce qui fait voir, aussi-bien que des actions plus importantes, que dans ces tems, moins on étoit soumis à ceux de la maison de Condé, & plus on en étoit considéré.

Les flatteries intéressées & hors de saison que prodigua ce prince, n'eurent pas un fort grand succès pour lui auprès de mademoi-

ſelle de Longueville. Sa conſcience, ſes connoiſſances & les intérêts de ſon pere, ne lui pouvoient pas permettre d'en être ni ſurpriſe, ni ſéduite, ni corrompue.

Comme en ce tems-là toutes les affaires ſe faiſoient au palais, & que tout étoit réglé par les délibérations du parlement, les princes & tous ceux qui y avoient intérêt, ne manquoient pas auſſi de ſe trouver à toutes les aſſemblées qui s'y faiſoient. M. le duc d'Orléans, qui parloit admirablement bien, y paroiſſoit beaucoup. M. le prince, qui parloit fort mal en public, & qui de plus étoit très-étourdi des orages qu'il prévoyoit, n'y brilloit pas tant; & il ne réuſſiſſoit ſeulement qu'aux répliques, ſur ce qu'on lui diſoit d'offenſant.

La reine cependant voyoit avec aſſez de tranquillité le peu de crédit qu'elle avoit, dans la penſée que la majorité du roi approchoit, & que dans cette majorité, elle trouveroit la fin de ſes peines, avec l'abaiſſement de ſes ennemis. Depuis que meſſieurs le Tellier, Servien, & de Lyonne furent partis, meſſieurs de Châteauneuf & & de Villeroi (*a*) la gouvernerent tout comme les autres avoient fait, quoiqu'ils l'euſ-

(*a*) Nicolas de Neuville, duc de Villeroi, pair & maréchal de France.

ſent trahie de concert avec madame de Chevreuſe.

Dès qu'ils furent ſeuls au conſeil, ils lui firent donner une déclaration, par laquelle elle s'engageoit de ne faire jamais revenir le cardinal, ſans s'appercevoir du tort que lui pouvoit faire une pareille déclaration. Il eſt vrai que l'on crut que la reine l'avoit faite avec la participation de ce cardinal. Mais on a vu depuis une lettre de lui, écrite à M. de Brienne, où il s'en plaint extrêmement, & où il en paroît fort offenſé.

Le coadjuteur ne ſachant plus que faire, & voyant qu'il avoit peu d'agrément dans les deux partis, s'aviſa de prendre un nouveau ton. Il dit que pour ne ſe plus mêler de rien, il vouloit ſe retirer, & ne ſe divertir plus que de ſes oiſeaux. Il ne prétendoit pas cependant qu'on le crût, & au contraire, il vouloit faire imaginer par cet art de fort grands myſteres.

Mais comme la vérité ſe fait toujours connoître, on jugea aiſément que ce qu'il diſoit ſans le vouloir perſuader, le faiſoit paroître encore plus véritable qu'il ne penſoit, & qu'il n'eût voulu.

Fin de la ſeconde Partie.

TROISIÉME PARTIE.

LA majorité du roi étant ſur le point d'arriver (a), M. le prince vit bien qu'il ſeroit encore moins en sûreté qu'il n'y étoit auparavant ; mais entêté toujours de la peur que ſon départ donneroit, il ſe détermina enfin de partir pour la Guienne le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible.

Il réſolut donc de ne ſe point trouver à la cérémonie de la majorité, & alla ſur le chemin de Normandie à un rendez-vous qu'il y avoit donné à M. de Longueville, pour ſavoir s'il n'y avoit rien à faire avec lui.

Mais voyant que ſa peine étoit inutile, & que ſon beau-frere vouloit être toujours inviolablement attaché au roi, & ſoumis à tous ſes ordres, ſans ſe rapprocher de Paris, il ſe mit en route pour aller droit à ſon gouvernement.

Ce prince étoit ſi perſuadé qu'aux premiers pas qu'il feroit on lui offriroit tout, qu'il attendoit des couriers dans bien des lieux où il paſſa, & où il ſéjourna même

(a) Année 1651.

pour les y attendre; mais n'en voyant point venir, la colere le prit contre ceux qui l'avoient embarqué à ce voyage, & en disant des choses horribles à M. le prince de Conti, à madame de Longueville & à la Rochefoucault, il leur reprocha qu'ils l'avoient engagé dans un étrange parti, mais qu'ils en seroient plutôt las que lui, & qu'ils l'abandonneroient.

Le roi ayant eu treize ans accomplis le cinquiéme de septembre *(a)*, il choisit le septiéme du même mois, pour faire la cérémonie de sa majorité; & il fut au parlement selon la coutume, pour se faire déclarer majeur. Là il fit un remerciment à la reine sa mere des soins qu'elle avoit pris pendant sa régence; & il n'en fit point au duc d'Orléans qui y avoit eu part comme lieutenant général, ce qui l'offensa beaucoup. Mais on feignit à la cour de ne savoir rien de son mécontentement, que bien des gens prirent grand soin d'augmenter.

Un peu avant la fin de la régence on avoit ôté les sceaux à Châteauneuf, pour les donner au premier président Molé. Mais comme dans cette rencontre il falloit deux personnes différentes, parce qu'il n'étoit pas

(a) Année 1651.

possible que le même homme fît les deux charges, celle de chancelier & celle de premier président, on laissa les sceaux au chancelier pour quelques jours seulement. On ôta de même les finances au président de Maisons, pour les donner à la Vieuville.

On prit à la cour les premieres démarches que fit M. le prince pour des actes d'hostilité; & l'on fit une déclaration contre lui, laquelle fut communiquée à M. le duc d'Orléans, pour savoir s'il n'y trouveroit rien à redire. Il y fit seulement changer deux lignes : ce qui fit croire qu'il approuvoit le reste dont il n'avoit point parlé. Cependant quand on porta cette déclaration au parlement, il s'y opposa de la plus grande force du monde, dont la reine & les ministres furent extrêmement surpris; mais il fallut pourtant le souffrir comme beaucoup d'autres choses.

Le coadjuteur fut nommé au cardinalat; mais on ne crut pas trop que cela pût réussir : car il étoit assez facile à juger après tout ce qui s'étoit passé, que la cour ne vouloit seulement que l'éblouir.

Aussi-tôt que M. le prince fut parti, la cour prit résolution de le suivre, afin de ne lui pas donner le loisir de mettre ordre à ses affaires. La reine fut bien aise aussi

de tirer le roi hors de Paris, où ils avoient été l'un & l'autre long-tems prisonniers, & où ils n'avoient pu être sûrement depuis le commencement des cabales de la fronde.

M. le prince passa par le Berry, qu'il fit déclarer en sa faveur, & la Guienne ensuite. Mais dès que le roi appocha, ces provinces furent encore plus promptes à rentrer dans leur devoir, qu'elles ne l'avoient été à se mettre dans l'autre parti. M. de Rohan-Chabot fit déclarer pour la cour Angers, dont il étoit gouverneur pour M. le prince, & M. du Dugnon fit déclarer Brouage & la Rochelle, à cause, disoit-il, des obligations qu'il avoit eues à M. le duc de Brezé.

A l'égard de du Dognon, ce ne fut seulement que pour les formes qu'on l'attaqua, car il ne fit aucune résistance. On croit qu'avant de partir de Paris, il avoit fait son accommodement, par lequel on lui donnoit un bâton de maréchal de France pour ses gouvernemens.

M. de Nemours suivit M. le prince par la seule raison qu'il s'étoit embarqué dans ses intérêts, n'étant pas d'ailleurs fort satisfait de lui.

Le prince de Tarente, sans savoir trop bien pourquoi, s'en alla le trouver lorsque tout le monde le quittoit. Mais com-

me la reconnoiſſance n'étoit pas la vertu chérie de la maiſon de Condé, l'on n'en eut guère pour un homme qui venoit ſans avoir ni troupes ni places qui puſſent ſervir à ſon parti. Tout ce que M. le prince dit, lorſqu'il ſut qu'il venoit, fut : Hé ! qu'eſt-ce que nous ferons de Tarente, & qui peut nous l'avoir envoyé ?

Ce M. de Tarente ne fut pas mieux traité dans la ſuite. Car comme lui & M. de la Rochefoucault eurent aſſiégé Coignac, & qu'une partie de leurs troupes ayant paſſé, le pont ſe rompit, ils ne purent empêcher les troupes du roi de le ſecourir, & de défaire toutes celles des leurs qui avoient paſſé.

M. le prince vint tout furieux leur faire mille reproches, & leur dit entr'autres choſes, qu'ils n'avoient pu prendre Coignac, & qu'en un inſtant l'ombre & la botte de Marſin l'auroient pris. Ce qui rendoit ce prince ſi chagrin d'avoir manqué cette place, c'eſt qu'il avoit compté qu'elle lui devoit ſervir de paſſage pour ſortir de la province ; & que de plus il s'étoit engagé qu'en s'en rendant le maître il porteroit la guerre ailleurs : & par ce mauvais ſuccès, il ſe voyoit hors d'état de pouvoir exécuter ce qu'il avoit promis.

D'ailleurs le roi avançoit en Guienne,

ce qui faisoit perdre à ce prince beaucoup de son crédit, & ce qui dégoûtoit même encore extrêmement tous ceux de son parti : outre qu'il fut très-mal servi par les gens qui avoient reçu ses ordres & son argent pour lui lever des troupes, & qui n'en leverent pas la dixiéme partie de celles qu'il pouvoit attendre, & qu'on lui avoit fait espérer. Aussi auroit-il été entiérement perdu dès ce moment-là, sans la résolution que prit le cardinal, par laquelle il rétablit lui-même les affaires de ce prince. Ce qui donna lieu en ce tems-là de dire, que les chefs de parti ne se maintenoient pas si bien par leur habileté, que par les fautes de leurs ennemis. Cette résolution du cardinal fut de revenir à la cour; & je vais instruire des raisons qui lui en donnerent envie.

Le public étoit persuadé que Mazarin étoit toujours dans une grande faveur auprès de la reine, & que pour le faire revenir, elle seroit capable de renverser tout le royaume; mais pour ce cardinal, il s'appercevoit qu'elle étoit fort accoutumée à se passer de lui. Les ministres s'en appercevoient encore mieux. Mais comme Châteauneuf & Villeroi auroient eu peine à lui devenir assez agréables par eux-mêmes, pour s'emparer de toute la faveur,

& qu'ils ne vouloient point que les desseins qu'ils avoient d'être seuls les maîtres du ministere, parussent d'abord, connoissant le penchant que cette princesse avoit pour ses parens & pour les étrangers, ils introduisirent le prince Thomas (*a*) de Savoie son cousin germain, dans la place du cardinal Mazarin.

Ce prince étoit un homme assez pesant, lequel avoit néanmoins de très-bonnes intentions, & qui savoit la guerre, quoiqu'il y eût toujours été malheureux. D'ailleurs lorsqu'on pouvoit s'appercevoir qu'il avoit du sens, on trouvoit qu'il étoit bon; mais on ne s'en appercevoit pas souvent, parce qu'il étoit bégue, qu'il parloit fort gras, & un mauvais François, & qu'avec tout cela il étoit encore sourd. On faisoit toutes les dépêches en sa présence, & la reine prenoit une grande confiance en lui. Mais ce qui est rare, c'est qu'il fut favori, & presque premier ministre, sans qu'il en eût seulement le moindre soupçon.

Le cardinal, qui en savoit plus de nouvelles que lui-même, étoit fort mécontent de tout ce qui se passoit à la cour,

(*a*) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, grand maître de France, général des armées du roi en Italie, mort à Turin en 1656. Il étoit fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

& il avoit peur que s'il en demeuroit plus long-tems éloigné, il n'eût peine à y revenir. Madame de Navailles, femme d'un homme attaché à lui, preſſant un jour ſon retour auprès de la reine, cette princeſſe lui dit ces mêmes mots : « Ma pauvre femme, vous pouvez juger que perſonne ne ſouhaite tant que moi qu'il revienne ; mais le pauvre homme eſt malheureux : les affaires vont fort bien entre les mains de ces gens-ci, & il faut qu'avant ſon retour on ait pouſſé M. le prince ».

Ce que la reine dit à cette dame, & ce que le cardinal apprit encore de pluſieurs autres endroits, le preſſa de revenir à quelque prix que ce fût, & lui fit croire qu'il étoit perdu s'il tardoit davantage.

Comme il avoit conſervé un grand aſcendant ſur l'eſprit de la reine & ſur les miniſtres, dès l'inſtant qu'il manda qu'il falloit qu'il revînt, & qu'il étoit à propos que le roi lui écrivît pour le lui commander, on n'oſa s'y oppoſer, quoiqu'à regret ; & le prince Thomas ſeul ſouhaitoit ſon retour de bon cœur, parce qu'il ne prévoyoit pas qu'il en perdroit ſa place.

Châteauneuf & Villeroi, ſans paroître vouloir contredire à ce qui ſe propoſoit, firent écrire par un nommé Bartet, ſecré-

taire du cabinet, la lettre que le cardinal avoit demandée au roi : & ils se servirent de ce Bartet, parce qu'ils le savoient dévoué au coadjuteur, à qui ce secrétaire du cabinet ne manqueroit pas de l'apprendre, & ils ne furent point trompés dans leur attente. Bartet en donna avis aussi-tôt au coadjuteur, qui avoit eu un nouveau mécontentement de la cour, en ce qu'il s'étoit fait de nouveaux cardinaux & qu'il ne l'avoit pas été.

Aussi-tôt que le coadjuteur sut la lettre dont il s'agissoit écrite, il alla apprendre cette nouveauté à M. le duc d'Orléans, qui étoit demeuré à Paris. Cette nouvelle l'irrita fort : il en fit part au parlement, & n'oublia rien pour l'animer là-dessus ; à quoi il n'eut pas beaucoup de peine à réussir, parce que ces messieurs y avoient déja tous assez de disposition. Il fut délibéré que l'on enverroit sur la frontiere deux conseillers au cardinal, pour lui signifier de ne point rentrer dans le royaume.

La fronde sur cette nouvelle se ranima plus que jamais contre la cour. L'animosité devint même si grande, qu'elle porta la guerre & le feu dans bien des lieux du royaume ; & la cour se trouva forcée de laisser-là M. le prince jusqu'à un autre tems, pour se rapprocher de Paris. Mais avant

que d'en être bien proche, on attendit le retour du cardinal Mazarin, que le maréchal d'Hoquincourt (*a*) ramena.

Ce cardinal mit ſon prétexte de revenir ſur ce que ſachant que le roi avoit la guerre contre M. le prince, il lui amenoit des troupes pour le ſecourir; mais ce fut un ſecours bien malheureux, qui fit perdre bien des places à la France, qui cauſa la mort à bien des gens, & qui fit bien plus d'ennemis à la reine, que ces troupes n'en pouvoient détruire.

Le prince Thomas étoit ravi de tous ces mouvemens, parce qu'il étoit perſuadé que les avantages qui lui en revenoient lui étant procurés par le cardinal, s'augmenteroient à ſon retour; & il ne ſe défioit que de ceux qui l'avoient véritablement favoriſé. Mais il fut bien ſurpris enſuite de voir ſon crédit ſi diminué au retour de ce miniſtre, qu'on le reduiſit à ne ſe plus mêler de rien.

La reine cependant ne laiſſa pas pour cela de l'aimer toujours; mais il n'en fut qu'un peu plus malheureux encore : car le cardinal qui ne le croyoit pas ſi ſimple qu'il étoit, le regarda toujours depuis comme un homme qui avoit voulu prendre ſa place.

(*a*) Charles de Monchi d'Hoquincourt, maréchal de France, tué devant Dunkerque en 1658.

Châteauneuf fut chaſſé de la cour, & Villeroi ne demeura que par ſa grande adreſſe & ſon extrême ſoumiſſion. La reine étoit dans le plus malheureux état du monde : toute la France ne lui pouvoit pardonner qu'elle s'opiniâtrât à maintenir toujours ce miniſtre dans les affaires, malgré tout ce qui en pouvoit arriver : & ce miniſtre ne lui vouloit guère moins de mal, de ce qu'il avoit connu qu'elle ne vouloit pas qu'il revînt. Il réſolut donc à ſon retour, voyant le roi majeur, de ſe conſerver bien auprès de lui, indépendamment de la reine, & même d'éloigner cette princeſſe des affaires, auſſi-bien que des bonnes graces du roi ; à quoi il a toujours travaillé depuis, ainſi qu'en portent témoignage ceux qui ſont bien inſtruits de tout ce qui ſe paſſa de plus ſecret ſous la régence.

On étoit donc agité par divers intérêts & par diverſes inquiétudes à la cour (a), lorſqu'enfin le cardinal y arriva avec le maréchal d'Hoquincourt qui commandoit ſon eſcorte. On crut y revoir ce miniſtre dans la même puiſſance qu'il y avoit toujours eue : & la reine affecta d'être tranſportée de joie de ſon retour, quoique l'on ait bien ſu depuis qu'elle n'en eût pas tant.

(a) Année 1652.

Il eſt vrai néanmoins que d'abord elle ſe trouva ſoulagée d'avoir quelqu'un ſur qui elle pût ſe repoſer, & qui la déchargeât de l'embarras de toutes les affaires : mais cela ne dura pas long-tems ; & elle auroit bien voulu dans la ſuite avoir moins de loiſir & plus de peine, & avoir conſervé toute ſon autorité. Mazarin ne lui parloit plus de rien, & il ne témoignoit pas même avoir pour elle toute la déférence qu'il lui devoit : ce qui parut fort étrange à la reine ; parce que dans l'abſence du cardinal, les miniſtres l'avoient accoutumée à recevoir d'eux des marques, qu'ils avoient pour elle les égards les plus ſoumis, & qu'ils ſe comptoient dans la plus étroite dépendance : enfin ils avoient toujours agi avec elle, comme on agit avec ſa ſouveraine. Mais depuis l'arrivée du cardinal Mazarin, le miniſtere & la cour changerent entiérement de face.

Du côté de Paris, on ne parloit que de guerre, & le duc d'Orléans déclara vouloir prendre les armes, afin d'empêcher le cardinal de demeurer dans le royaume.

Bien des gens prirent des commiſſions pour lever des troupes qu'on deſtinoit à l'exécution de ce deſſein. Le parlement parut diſpoſé à ſuivre de pareils ſentimens. Mais quoique ces meſſieurs allaſſent plus

loin, & contre la cour & contre le ministre, qu'ils n'eussent encore fait, comme on le verra dans la suite ; ils ne voulurent pourtant jamais donner l'arrêt d'union avec M. le duc d'Orléans, qu'ils avoient donné si librement à la premiere guerre de Paris.

M. de Nemonrs alla en Flandres y lever des troupes Espagnoles, pour secourir M. le prince, & il en revint avec une armée très-considérable. Cependant M. de Longueville étoit en Normandie avec une puissance si grande que jamais sujet n'en a eu une pareille. Toute la province étoit résolue à suivre aveuglément toutes ses volontés, telles qu'elles pussent être, & d'entrer dans le parti où il les voudroit mettre.

Ce pays-là est dans une situation importante pour Paris à cause de la riviere : ce qui fit extrêmement rechercher M. de Longueville par tous les partis ; & quoiqu'il fût constant que M. le prince eût traité avec la cour sans lui, lorsqu'il sortit de prison, il avoit peine encore à lui avouer qu'il y eût pris des mesures ; joint à ce que M. de Longueville n'aimoit pas à refuser ce qu'on lui demandoit : si bien qu'il ne pouvoit se résoudre à le rebuter absolument, non plus que M. le duc d'Orléans, quoiqu'il ne laissât pas de faire toujours tenir au roi tout l'argent de la province.

Saint-Ibal vint vers lui de la part de M. le duc d'Orléans : & il y vint de la part de M. le prince le marquis de Montataire, capitaine-lieutenant des chevaux-légers de Bourgogne, & maréchal de camp dans son armée, quoique très-jeune encore. Tous deux n'oublierent rien pour engager M. de Longueville dans le parti de la fronde.

M. de Beaufort lui-même, qui avoit été le premier à vouloir engager M. de Longueville dans le parti de la cour, ne laissa pas d'envoyer aussi en Normandie, pour l'obliger à prendre celui de la fronde ; & cela seulement par son inquiétude naturelle de changer de parti, & aussi parce qu'il ne trouvoit jamais que personne rendît assez de justice à son mérite.

D'un autre côté mademoiselle de Longueville, le premier président de Rouen, & les Mazarins le pressoient encore davantage, pour le porter à entrer dans le parti de la cour : enfin jamais personne ne fut tant tourmenté.

S'il avoit voulu parler un peu plus intelligiblement, on lui auroit moins fait la cour à la vérité, mais en récompense il auroit évité bien des importunités. Car enfin on ne lui donnoit point de repos, & un parti ne l'avoit pas plutôt quitté que l'autre le reprenoit. Il est cependant vrai que

ſa maniere d'agir ne laiſſa pas de réuſſir : car il fit ſi bien avec toutes ſes incertitudes, qu'il empêcha qu'il n'y eût des gens de guerre dans toute la Normandie ; qu'elle demeura paiſible dans un tems, où tout le reſte du royaume étoit au pillage & en feu par les ſoldats : ce qui charmoit les Normands, qui ſont naturellement aſſez intéreſſés ; & ce qui leur a rendu longtems la mémoire de ce prince très-chere.

Pour remédier aux deſſeins & aux entrepriſes de la fronde, la cour fit rapprocher, non-ſeulement les troupes qui étoient deſtinées pour la guerre contre M. le prince, mais encore celles des frontieres : ce qui fut cauſe que dans cette campagne les Eſpagnols prirent Dunkerque, Graveline, Barcelone & Caſal. Peu s'en fallut même que la France ne perdît l'Alſace, par la rencontre que je vais dire : mais pour la bien expliquer, il faut prendre la choſe de plus loin.

Après la mort d'Erlac, qui étoit gouverneur de Briſac, un nommé Charlevoi s'en trouva le maître abſolu, par le grand crédit qu'il avoit dans la garniſon. Comme c'étoit un tems de troubles, on craignoit qu'il ne voulût ſe faire trop acheter, ou plutôt qu'il ne voulût point ſe faire acheter du tout & qu'il ne traitât avec l'Empereur pour

pour garder cette place en propre, en relevant ſeulement de ce prince.

Comme Charlevoi dans tous les tems avoit été fort attaché au maréchal de Guebriant (*a*), la maréchale de Guebriant ſon épouſe (*b*), qui le connoiſſoit beaucoup, & qui ſavoit de quoi il étoit capable, ſe chargea à la cour d'aller négocier avec cet homme. Mais elle y réuſſit par des moyens ſi extraordinaires, au moins ſi l'on en veut croire ce qu'on en diſoit en ce tems-là, que je ne ſais ſi une autre auroit voulu, & rendre & recevoir un ſervice à de pareilles conditions.

Voici donc comme on racontoit la choſe. La maréchale, diſoit-on, ſavoit que les femmes avoient un grand aſcendant ſur Charlevoi, & qu'il avoit un grand foible pour elles. Ce qui l'obligea à prendre pour l'accompagner, une demoiſelle des mieux faites, & de facile compoſition, pour impoſer à Charlevoi celles qu'elle déſireroit: ainſi elle n'eut qu'à lui preſcrire la maniere dont elle vouloit qu'elle ſe conduisît.

La maréchale arriva accompagnée de

(*a*) Jean-Baptiſte de Budes, comte de Guebriant, maréchal de France, tué en 1643, devant Rotweil en Allemagne qu'il aſſiégeoit, & qu'il prit.

(*b*) Renée du Bec, maréchale de Guebriant, morte à Perigueux en 1659.

cette demoiselle pour négocier avec lui ; & en allant voir les raretés de Brisac, elle donnoit tout le tems à Charlevoi de voir & d'entretenir cette personne. Comme elle étoit belle & coquette, elle n'eut pas de peine à donner dans la vue à Charlevoi, lequel s'attacha beaucoup à lui faire sa cour, parce qu'il la croyoit une bonne fortune. Elle de son côté, dont le métier n'étoit que d'engager, & non pas d'être cruelle, ne le parut à Charlevoi qu'autant qu'elle le jugea à propos pour le succès des desseins de la maréchale de Guebriant, laquelle voyant leur intelligence assez bien établie pour pouvoir exécuter ce qu'elle en vouloit faire, sortit de Brisac, pour aller dans une maison à quelques lieues de la ville, où elle avoit accoutumé d'aller de tems en tems. Elle feignit d'y être malade pour n'aller point à Brisac : elle obligea cette étrange demoiselle à donner dans cette maison un rendez-vous à Charlevoi, qu'on ne pouvoit tirer de Brisac sans quelque artifice de cette nature : & on l'arrêta-là : d'où il fut mené prisonnier à Philisbourg.

Quelque tems auparavant M. le comte d'Harcourt avoit été fait gouverneur de Brisac, pour récompense d'avoir mené les princes au Havre ; parce que c'étoit la cou-

tume de ce tems-là de se faire payer bien cher les services que l'on rendoit.

Le comte d'Harcourt ayant donc Charlevoi en son pouvoir, & la garnison de Brisac n'ayant point été changée, il fit proposer à son prisonnier de le délivrer, pourvu qu'il le rendît maître de cette place : ce que Charlevoi exécuta.

Par ce moyen le comte d'Harcourt se trouva le maître des deux principales places de l'Alsace, & avec ce qu'il y avoit de troupes il assiégea Béfort, sur le prétexte que le comte de la Suze (*a*), qui y commandoit, étoit dans les intérêts de M. le prince. On apprit tout cela à la cour avec bien du chagrin : mais l'on n'y pouvoit apporter de remede.

Quoique le roi fût majeur, M. le duc d'Orléans ne laissa pas de se faire déclarer à Paris lieutenant général du royaume. On passa encore plus avant : on y mit à prix la tête de Mazarin, quoiqu'il ne fût pas justiciable du parlement, étant cardinal.

Monsieur sachant que le roi tournoit du côté de l'isle de France, & craignant qu'il ne se rendît maître d'Orléans, y envoya made-

(*a*) Gaspard de Champagne, comte de la Suze, mari d'Henriette de Coligni, célébre sous le nom de la comtesse de la Suze, dont on a des poésies excellentes, & qui est morte en 1678.

moiſelle (*a*) ſa fille, laquelle trouvant la porte fermée, y entra par une fenêtre, & y étant entrée, elle fit déclarer la ville pour Monſieur ſon pere, & obligea le roi qui y venoit le lendemain, à prendre une autre route.

M. de Beaufort qui commandoit l'armée de M. le duc d'Orléans, & M. de Nemours celle de M. le prince, ſe joignirent. M. de Nemours avoit un ordre ſecret de M. le prince de s'avancer vers la Guienne, & M. de Beaufort avoit d'autres ordres de M. le duc d'Orléans, de ne point s'éloigner de Paris. Comme ils ne pouvoient ſe confier les uns aux autres, & qu'ils ſe trouvoient de ſentimens fort oppoſés : cela joint avec l'aigreur qui étoit déja entr'eux depuis aſſez long-tems, ne manqua pas auſſi de faire le ſujet d'une grande querelle entre ces deux princes, dont il ſeroit arrivé du malheur dès-lors, ſans que mademoiſelle, qui revenoit d'Orléans, les accommoda en paſſant.

Enſuite de cela, M. le prince qui ne ſe trouvoit pas bien en Guienne, y laiſſa M. le prince de Conti & madame de Longueville ; & ayant traverſé toute la France en

(*a*) Anne-Marie-Louiſe d'Orléans, ducheſſe de Montpenſier, morte fille en 1693.

habit déguisé, vint se jetter dans l'armée de M. de Beaufort & de M. de Nemours, & étant joints ensemble, ils donnerent le combat de Gergeau, contre le maréchal d'Hoquincourt qu'ils défirent.

On n'avoit nommé le coadjuteur au cardinalat que pour le tromper : aussi ne fit-on pas grand scrupule d'envoyer quelque tems après un courier pour révoquer la nomination : pendant lequel tems le bailli de Gondi averti par un autre courier du coadjuteur, amusa celui de la cour, & le retarda, sur le prétexte de le bien régaler. Pendant ces momens il dépêcha en diligence vers le pape Innocent X (*a*), qu'il savoit haïr beaucoup le cardinal Mazarin : & il manda à ce pontife, que s'il vouloit faire le coadjuteur cardinal, il n'avoit plus de tems à perdre, parce qu'il y avoit un courier à Florence qui alloit à Rome pour y révoquer sa nomination.

Le pape qui considéroit le coadjuteur, plus comme ennemi du Mazarin, que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le chapeau, avant qu'on pût croire qu'il eût reçu les lettres du roi qui en nommoit un autre, lequel étoit l'abbé de la

(*a*) Jean-Baptiste Pamphilio, appellé Innocent X, mort en 1655.

Riviere : & ce fut de cette façon qu'il fit le coadjuteur cardinal ; ce qui surprit & fâcha extrêmement la cour.

Du côté de la Guienne, voici comme les choses se passerent dans la seconde guerre de Paris ; & pour en donner une plus grande intelligence, je crois qu'il est à propos d'en reprendre le récit, dès le commencement que M. le prince y alla.

Un secrétaire du prince de Conti se mit en tête de gouverner madame de Longueville : il fit comprendre à mademoiselle de Verpilliere, qui étoit une de ses filles d'honneur, & qui avoit un fort grand crédit auprès d'elle, que tant que M. de la Rochefoucault la gouverneroit, comme il étoit fort habile, & que cette princesse n'en étoit que trop persuadée, elle ne suivroit jamais que ses conseils ; & que ceux des autres personnes n'en seroient guère considérés ; qu'ainsi pour les lui rendre plus considérables, il lui falloit donner quelque ami jeune, bien fait, qui ne fût point propre aux affaires, & qui ne pût que lui plaire & l'amuser. Ils exécuterent donc ce dessein ; & pour le faire mieux réussir, ils introduisirent M. de Nemours, quoiqu'autrefois il ne lui eût pas trop plu, & que malgré tout l'attachement qu'il paroissoit avoir pour elle, aussi-bien que tout ce qu'il

avoit de bonnes qualités & de grands airs, elle n'ait jamais rien pû trouver en lui de charmant, que le plaisir qu'il témoignoit lui vouloir faire, de quitter madame de Châtillon (*a*) pour elle, & celui qu'elle eut d'ôter à une femme qu'elle n'aimoit pas, un ami de cette conséquence.

Cette intelligence la brouilla absolument avec la Rochefoucault, lequel depuis assez long-tems, ayant envie de la quitter, prit cette occasion avec joie.

Depuis qu'il cessa de la conseiller, elle parut ne savoir plus ce qu'elle faisoit : & elle prit à Bourdeaux des airs si extraordinaires & si bizarres, qu'on n'en avoit jamais vu de pareils à une personne de son rang.

M. le prince s'étant cru obligé pour le bien de ses affaires de quitter la Guienne, sembloit y avoir laissé son frere & sa sœur pour y commander en son absence; mais le véritable pouvoir étoit demeuré à Marsin & à Lené, qui avoient son secret & ses ordres. Ce prince au retour de Bourdeaux, envoya secourir Mouron.

Mais pour revenir à ce qui se passoit pendant ce tems-là, & à la cour & à Paris, & pour en achever le récit, je con-

(*a*) Elisabeth-Angelique de Montmorenci, deuxiéme fille de François de Bouteville.

tinuerai par dire, que M. le prince à son arrivée de Guienne & de l'armée, se crut assez bien avec M. le duc d'Orléans, qui le traitoit agréablement : mais dès qu'il savoit que le cardinal de Retz lui avoit parlé quelque tems, ou bien qu'il étoit venu comme en cachette par le petit escalier, ce prince en paroissoit tout hors de lui, & il ne savoit plus quelles mesures prendre : tant il en étoit troublé.

D'un autre côté, M. de Bouillon s'apperçut, aussi bien que quelques autres qui étoient dans le secret de la cour, que ce n'étoit pas une chose impossible d'avoir part à la confiance de la reine, ni même d'être mieux auprès d'elle que le cardinal, puisqu'elle même s'étoit plainte quelquefois assez ouvertement, qu'elle n'avoit jamais eû une belle parole de ce ministre.

Comme le duc de Bouillon étoit bien plus habile & bien plus clairvoyant que le prince Thomas, il ménagea aussi, bien mieux que lui, le crédit qu'il sut s'acquérir auprès de la reine. Même le cardinal présent, il obtint d'elle que sa maison auroit les honneurs des princes ; & le cardinal qui ne le put empêcher, afin qu'on ne s'apperçût pas de cette faveur du duc de Bouillon, fit obtenir la même grace à la maison de Rohan.

La reine fit dans ce tems-là (*a*) M. de Créqui (*b*) duc : & pour empêcher qu'on ne crût tout de même, que la reine fît des graces de ſon chef, le Mazarin fit donner la même dignité à M. de Roquelaure (*c*). Mais ce miniſtre ne put trouver de remede contre la réſolution qu'on prit de donner enſuite la ſurintendance des finances à M. de Bouillon.

On dit qu'il étoit à propos que le cardinal s'éloignât pour quelque tems, afin d'appaiſer Paris & les autres lieux du royaume, qui ſe plaignoient tous de ſon retour. On croyoit fortement dans le public que cet avis venoit du cardinal lui-même, qui vouloit leur donner cette ſatisfaction à tous. Mais un jour que Froullé lui demanda quand il partiroit, il trouva ce diſcours ſi mauvais, & il y répondit ſi durement, qu'il fit bien voir que cette réſolution ne lui étoit pas agréable.

Cependant il ne laiſſa pas que de partir peu après. Mais comme ſon bonheur étoit au-deſſus de tout ce qu'on pouvoit faire contre lui, M. de Bouillon mourut du pour-

(*a*) Année 1652.

(*b*) Charles de Créqui, III de ce nom, duc de Créqui, mort gouverneur de Paris.

(*c*) Gaſton, duc de Roquelaure, marquis de Biran, mort en 1683.

pre à Pontoiſe (*a*). Ce duc eut été le plus dangereux ennemi qu'il eût jamais eu, tant par le crédit qu'il avoit perſonnellement auprès de la reine mere, que par celui que lui auroient donné les finances qu'il eut gouvernées; & encore avec cela, par l'autorité que le maréchal de Turenne ſon frere avoit dans l'armée.

La cour s'avança fort près de Paris (*b*), & même les troupes du roi attaquerent le fauxbourg S. Antoine. Elles ne le forcerent pas comme elles le prétendoient : mais auſſi ne furent-elles pas tout-à-fait repouſſées. Ce qui rendit l'avantage à peu près égal.

Du côté de la cour, Manchini, Saint-Maigrin, le chevalier de la Vieuville, & Nantouillet furent tués; & du côté de la fronde, Flamarin, la Roche-Giffard & le baron de Caſtries. M. de Nemours fut bleſſé à la main, & M. de la Rochefoucault eut une grande bleſſure à l'œil.

Quoique les troupes du parti de la cour ne fuſſent point entrées dans Paris, c'étoit pourtant une grande affaire à M. le prince d'y faire entrer les ſiennes, & elles n'étoient venues dans ce fauxbourg qu'en tournant par dehors autour de la ville.

(*a*) Le 9 août 1652.
(*b*) Même année.

Le peuple n'étoit plus affectionné à la fronde dans cette ſeconde guerre, comme il l'avoit été dans la premiere, & les bourgeois fermoient déja leurs portes. Mais mademoiſelle, qui dans ce tems-là avoit beaucoup de crédit parmi le peuple, leur perſuada de laiſſer paſſer les troupes de M. le prince au travers de la ville. En quoi elle lui rendit un ſi grand ſervice, que ſans elle il couroit riſque de la vie.

Enſuite de cela, Monſieur envoya demander du ſecours aux Eſpagnols & à M. de Lorraine (*a*). Ce dernier vint lui amener ſes troupes lui-même; & ce qui parut fort étrange, & fort ſurprenant, c'eſt que M. Seguier, chancelier de France, qui étoit dans le parti de Paris, obligea ſon beau-fils le duc de Sully, à donner paſſage aux Eſpagnols par Mantes, dont il étoit gouverneur.

Si M. de Lorraine parut empreſſé à venir ſecourir Monſieur, de qui il avoit l'honneur d'être beau-frere, il ne le parut pas moins à s'en retourner, & le roi d'Angleterre (*b*) négocia avec lui, en lui offrant de la part de la cour de l'argent, qu'il

(*a*) Charles VIII, duc de Lorraine, mort en 1675.
(*b*) Charles II, roi d'Angleterre, alors réfugié en France, mort en 1685.

accepta, ſans paroître ſe mettre beaucoup en peine du parti qu'il avoit pris & qu'il abandonnoit. Madame (*a*) en penſa mourir de chagrin, & cela n'en inquiéta pas davantage le duc ſon frere.

M. de Nemours & M. de Beaufort, qui étoient en froideur il y avoit long-tems, ſe raccommoderent au combat de S. Antoine; mais leur intelligence ne dura guère. Monſieur forma un conſeil dans Paris dont ils furent tous deux, & la diſpute de rang ayant rappellé leur ancienne jalouſie, M. de Nemours fit appeller M. de Beaufort, qui le tua de deux balles dans le cœur (*b*). Le combat fut cinq contre cinq, dont il y en eut encore deux qui furent tués.

Peu de tems après cela, le peuple s'aviſa d'une eſpece de manie qui parut tout d'un coup, ſans qu'on ait sû qui la commença. C'étoit que pour marquer qu'on étoit bon frondeur & zélé pour le parti, il falloit avoir de la paille ſur ſoi. Cette manie alla ſi loin, que ceux qui n'en avoient pas, étoient réputés Mazarins & fort en péril de leur vie; en ſorte que tout le monde ſans exception, étoit obligé de por-

(*a*) Marguerite de Lorraine, fille puînée de François, comte de Vaudemont, ducheſſe d'Orléans, morte à Paris en 1672.

(*b*) Année 1652.

ter cette marque du parti qu'il y tenoit : jusques-là même que l'on vit des religieux avoir de grands bouquets de paille sur leur froc.

M. le duc d'Orléans & M. le prince vouloient que la ville demandât l'union avec le parlement & les princes ; & qu'elle confirmât la lieutenance générale de Monsieur, laquelle avoit déja passé au parlement.

Pour cet effet on tint une grande assemblée dans la maison de ville, où non-seulement se trouverent les échevins & les conseillers de la ville, mais encore beaucoup d'officiers des cours souveraines, qui y étoient comme colonels de leurs quartiers, & le maréchal de l'Hôpital *(a)* comme gouverneur de sa ville.

Aussi-tôt qu'ils furent assemblés on vit toute la Greve remplie de gens, qui ne paroissoient être que du peuple ; mais par ce qu'ils firent, ils prouverent bien qu'ils n'étoient rien moins que ce qu'ils paroissoient.

Ils commencerent donc par menacer tous ceux de cette assemblée de les tuer & de les brûler, s'ils ne consentoient à tout ce qu'on désiroit d'eux ; & sans savoir ce qui s'y passoit, ils se mirent à tirer & à vou-

---

(*a*) François de l'Hôpital, comte de Rosni, maréchal de France, gouverneur de Paris, mort en 1668.

loir monter aux fenêtres de l'hôtel-de-ville; d'où pour repousser l'injure, on voulut tirer aussi : & ce qui fit bien connoître que ceux qui attaquoient étoient des gens de guerre, c'est que bien loin de s'effrayer des coups qu'on leur tiroit, ils continuerent à s'approcher. On dit même qu'on avoit entendu qu'ils se disoient, *à moi Bourgogne*, *à moi Condé*, qui étoient les noms des régimens de M. le prince.

Le désordre alla encore plus loin; & ceux qui le faisoient pousserent leur insolence jusqu'à faire approcher auprès de la porte, des fagots où ils mirent le feu. Ceux qui étoient dans la maison de ville, qui voyoient qu'on les alloit brûler, que la porte étoit déja enflammée, & que la fumée les étouffoit, se hasarderent de sortir; mais ils n'en rendirent pas leur condition meilleure. Il y en eut un très-grand nombre de tués; & l'on remarqua que le malheur tomba principalement sur les plus grands frondeurs, parmi lesquels périrent Miron & Janvri.

Le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de la ville, à qui on en vouloit particuliérement, se trouva fort embarrassé. Il cacha son cordon bleu, & il se déguisa si bien & si heureusement, qu'il échappa de leurs mains comme par miracle, & qu'il sortit de Paris.

On ne ſait point au vrai qui fut la cauſe d'un ſi grand déſordre. Tout le monde le déſavoua. Mais ce qui a paſſé pour être le plus conſtant, c'eſt que M. le prince ne voulant ſeulement que faire peur à l'aſſemblée de l'hôtel-de-ville, pour empêcher qu'on n'y délibérât rien que ce qu'il vouloit, les ſoldats allerent plus loin que leurs ordres. On dit qu'un homme de grande diſtinction, qui paroiſſoit cependant fort attaché à la cour, avoit mandé à M. le prince, qu'il falloit faire quelque action d'autorité, qui marquât avec éclat ſon pouvoir, pour rendre ſon accommodement plus avantageux.

Il y a eu même des politiques qui ont penſé que des gens dévoués à la cour, pouſſerent ces troupes à de grandes violences, exprès pour dégoûter les peuples des princes.

Enfin, je ne ſais ni quelle en fut l'intention, ni qui en furent les auteurs : mais ils demeurerent entiérement décrédités parmi le peuple, qui commençoit à s'ennuyer beaucoup de la guerre, & qui perdit tout le goût qu'il avoit eu pour la fronde.

M. le duc d'Orléans qu'on connoiſſoit incapable de ces violences, n'en fut point accuſé : auſſi vint-on en grande hâte l'en avertir. Mademoiſelle & M. de Beaufort étant chez lui, il les y envoya pour appai-

ſer le peuple, & pour faire ſortir avec sûreté ceux qui étoient inveſtis dans la maiſon de ville.

Cette princeſſe & ce prince furent donc envoyés par Monſieur à l'hôtel-de-ville pour en appaiſer le déſordre. Mais au lieu de ſe hâter, ils s'amuſerent à diſputer en chemin qui d'eux avoit plus de crédit parmi le peuple. Mademoiſelle ſoutenoit au duc de Beaufort qu'il ne ſeroit pas en sûreté ſans elle; & lui qui ſe piquoit de l'amitié du peuple plus que de toutes choſes, l'aſſuroit au contraire, que c'étoit lui qui lui procuroit cette sûreté. Mais enfin on leur fit appercevoir que leur conteſtation étoit fort inutile, & même dangereuſe, parce que le mal preſſoit beaucoup : ce qui les obligea à ne penſer plus qu'à s'avancer dans la plus grande diligence qu'il leur fut poſſible pour faire ceſſer le déſordre; lequel finit cependant encore plus par les ordres ſecrets de M. le prince que par leurs préſences.

Madame de Rhodes qui étoit allée faire quelques négociations avec M. le cardinal, lui parloit chez la princeſſe Palatine, lorſque les nouvelles lui vinrent, du feu & du carnage de l'hôtel-de-ville : & comme le maréchal étoit ſon beau-pere, & qu'elle l'aimoit fort, elle s'évanouit d'effroi pour lui.

Le cardinal jugeant bien de l'avantage qui lui reviendroit de cette violence, dont on lui apprenoit la nouvelle, & présumant qu'il n'avoit plus besoin de personne, se soucia peu de ce que madame de Rhodes lui vouloit dire, & la quitta brusquement pendant qu'elle étoit évanouie. Quand elle revint de son évanouissement, elle fut si outrée du peu de cas qu'il avoit fait, & d'elle & de ses négociations, qu'elle mourut en moins de quatre jours après : & ce qui y contribua encore, fut le grand chemin qu'elle fut obligée de faire à pied, pour rentrer dans la ville, sans être connue.

Tout le monde, au lieu de la plaindre, se moqua d'elle d'être morte : comme si elle avoit fait une action fort ridicule ; & afin qu'elle le parût encore un peu davantage, on ajouta qu'elle avoit été déguisée en cordelier dans la conférence qu'elle eut avec M. le cardinal, & que l'on avoit trouvé dans sa garderobe, des habits de carmes, de minimes, d'augustins ; enfin de toutes sortes d'ordres de religieux.

On fit M. de Beaufort gouverneur de Paris en la place du maréchal de l'Hôpital, & Broussel prévôt des marchands. Il ne faut pas oublier de faire remarquer ici que M. le prince avoit tellement perdu la tramontane, & étoit si fort dérouté en

tout ce qui regardoit ſa conduite, qu'il n'envoya des troupes pour ſecourir S. Maur, que lorſqu'il fut pris.

Cependant, malgré tout ce dérangement dans la conduite de ce prince, M. d'Orléans & lui députerent vers l'archiduc, pour en avoir du ſecours. Il envoya pour la ſeconde fois M. le duc de Lorraine en France, mais avec un ordre ſi précis d'y demeurer tant qu'ils auroient beſoin de lui, qu'il en devint auſſi attaché à leur parti, qu'il l'avoit peu été la premiere fois.

M. de Chavigni qui avoit tant fait de choſes pour rendre celui de la fronde conſidérable, n'en fit pas moins pour le détruire, dans la vue de s'en faire un mérite auprès de la cour. Il commença donc premiérement à vouloir faire l'accommodement de Monſieur & de M. le prince tout à la fois. Après cela il travailla à celui de M. le prince de Condé ſéparément de celui de M. le duc d'Orléans : & voyant qu'il n'y pouvoit réuſſir, il voulut changer de batterie, & faire celui de M. le duc d'Orléans ſéparément de celui de M. le prince.

Il alloit la nuit à la cour pour ſes négociations, ſans la participation ni de l'un ni de l'autre. De ſorte qu'on auroit pu ignorer ſes démarches encore quelque tems, ſi des coureurs de M. le prince n'avoient pris

un homme chargé de lettres, par lesquelles on découvrit toute cette intrigue. Et comme ensuite de cela M. de Chavigni, qui ignoroit qu'on eût fait cette découverte, alla voir le prince de Condé qui étoit malade, ce prince en lui montrant ses lettres le traita si outrageusement, que la fiévre l'en prit & qu'il en mourut : tant il fut pénétré de douleur & de chagrin.

Ensuite de cela, le roi ordonna au parlement de Paris (*a*) de se transférer à Pontoise, à quoi cette compagnie ne voulut point obéir : & à l'exception du président de Novion (*b*) & de sept ou huit conseillers, le reste demeura à Paris.

Tout le monde étoit si rebuté des chefs de parti qui étoient sur la scene, que s'il fut venu quelque homme, dont on n'eût jamais entendu parler, il eût été celui que l'on eût choisi pour l'être, & dont le parti eût été le plus considérable.

Il est cependant vrai, que si l'on étoit dégoûté de la cour, on l'étoit beaucoup plus encore à Paris les uns des autres. Les parlementaires s'accommodoient mal entr'eux ; & ils s'accommodoient encore plus

(*a*) Année 1652.
(*b*) Nicolas Potier, sieur de Novion, président au mortier, & depuis premier président.

mal avec les princes. Les princes eux-mêmes n'étoient pas trop bien enſemble, & ils ne comptoient plus ſur le parlement. Le peuple de ſon côté n'aimoit plus, ni les frondeurs d'épée, ni ceux de robe.

La cour informée de tous ces mouvemens & de tous ces déſordres, réſolut de revenir à Paris, ſans traiter avec perſonne, mais ſeulement d'envoyer des gens parmi le peuple ſonder leurs diſpoſitions, & ménager les colonels & capitaines des quartiers.

L'abbé Fouquet y vint en cachette avec le duc de Bournonville, qui étoit un Flamand, dont on n'avoit guère entendu parler avant cela. Ils ſe firent beaucoup de fête d'avoir réuſſi à cet emploi, quoique la choſe fût faite, ou du moins fort préparée par la diſpoſition où la violence de l'hôtel-de-ville avoit mis les eſprits.

On commença à faire quelques aſſemblées au Palais royal, dans leſquelles, pour marquer la différence des frondeurs d'avec les royaliſtes, ceux-ci mettoient du papier à leurs chapeaux, pour oppoſer à la paille, qui étoit la marque de la fronde.

Les Pariſiens ſouffrirent ces aſſemblées & ces diſtinctions ſans en paroître émus. Et pour le jour de la naiſſance du roi on fit de grands feux devant le Palais royal,

& même encore au-delà. Les bourgeois à cette imitation en firent de leur côté. Ceux des environs du Palais royal commencerent, & leur exemple fut suivi presque dans tous les quartiers de Paris, où les bourgeois burent tous solemnellement à la santé du roi.

Le cardinal de Retz étant informé des brigues qui se faisoient sourdement à Paris pour la cour, offrit de s'en mêler, & promit de les faire réussir. La cour l'en remercia comme lui en sachant gré. Mais on défendit en même tems à ceux qui conduisoient ces intrigues, de souffrir qu'il y entrât, & de s'en fier à lui d'aucune. Cependant il ne laissa pas d'en vouloir être.

M. le prince voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui, & qu'on ne pouvoit empêcher la ville de faire son accommodement, s'en alla en Flandres avec le duc de Lorraine, qui par la même raison s'y en retourna aussi.

Depuis cela on commença à dire à la cour ouvertement, que le roi & la reine venoient dans peu à Paris; ce qui donna aux Mazarins un nouveau courage, & ce qui acheva d'abattre celui de la fronde. Le prévôt des marchands alla de la part de la ville & de tous ses habitans supplier le roi de leur faire l'honneur d'y revenir.

Ensuite de quoi, & avant que d'y ren-

trer, le roi envoya ordre à M. le duc d'Orléans de s'en aller à Blois, & à mademoiſelle ſa fille, à Bois-le-Vicomte. Mais elle ne s'en tint pas-là, & elle voulut aller juſqu'à S. Fargeau. On chaſſa même, & le duc de Beaufort & Brouſſel, ſans que le peuple s'en émût, non plus que s'il n'avoit jamais entendu parler d'eux.

Il y eut encore quelques particuliers du parlement de chaſſés, ſans compter madame de Montbazon, madame de Châtillon, & même quelques-uns des plus mutins de la Halle, ſans qu'il parût que perſonne y ſongeât.

On fit dans une galerie du Louvre, des bancs & un lit de juſtice, comme au palais : & le roi envoya querir les officiers pour tenir le parlement. Mais comme le roi ne prétendoit pas que ce parlement fût en corps, parce qu'il l'avoit transféré ailleurs, au lieu d'envoyer dans la grand-chambre le maître des cérémonies pour les y convier ſelon la coutume ordinaire, on leur envoya des lettres de cachet à chacun en leur particulier; & ils vinrent tenir le parlement au Louvre, où ſe joignirent ceux qui compoſoient le parlement de Pontoiſe. Et le roi déclara enſuite valables tous les arrêts qu'on avoit donnés à Paris pour les particuliers.

Cette hauteur avec laquelle la cour étoit revenue, faisoit juger que de meilleures têtes que celles du tems de la régence se mêloient des affaires, ce qui a souvent fait soupçonner que c'étoient les conseils de M. le Tellier (*a*) qui faisoient agir.

Dès le lendemain que le roi fut à Paris, tout y parut aussi paisible que si jamais il n'y avoit eu de fronde, & l'autorité royale aussi bien établie qu'avant les troubles.

Cependant le cardinal Mazarin ne revenant point, on voyoit bien qu'il y avoit quelque raison secrette qui l'en empêchoit, n'y ayant plus rien à la cour ni parmi le peuple, qui résistât à sa puissance; mais on ne jugeoit point quelle pouvoit être cette raison.

D'un autre côté le cardinal de Retz étoit fort inquiet (*b*). Quoique l'on eût reçu ses offres & ses services, quoiqu'on l'eût même employé, quoiqu'il se fût trouvé au Louvre à l'arrivée du roi, & enfin quoiqu'il eût prêché devant L.M., il sentoit bien néanmoins ce qu'il méritoit, & il parut être dans une grande défiance. Il ne vouloit plus même aller au Louvre. Mais on lui

(*a*) Michel le Tellier, mort chancelier de France en 1685.

(*b*) Année 1652.

fit ſi bien comprendre, qu'il étoit impoſſible qu'il pût demeurer dans cet état avec la cour, qu'il ſe trouva forcé d'y retourner, après avoir pourtant bien balancé & bien retardé. Il y fut convaincu que ſes alarmes n'étoient que trop bien fondées ; car il y fut arrêté priſonnier, ce qui mit la derniere fin aux troubles, dont il n'y eut plus que les ſuites, qui furent des accommodemens.

Peu de tems après que le cardinal de Retz eut perdu la liberté, le cardinal Mazarin revint à Paris, où le peuple parut ne ſe ſoucier pas davantage de la haine qu'il avoit eue pour lui, que de l'amitié qu'il avoit eue pour les frondeurs.

On jugea que le Mazarin n'avoit ainſi remis ſon retour après la priſon du cardinal de Retz, que pour être en pouvoir de mander & perſuader à Rome, que les miniſtres l'avoient réſolue & arrêtée ſans ſa participation, afin que la captivité d'un de ſes confreres ne lui fût point imputée.

M. le prince de Conti & madame de Longueville étoient ſi occupés du ſoin de reprendre du crédit dans Bourdeaux & dans la province, qu'ils ne ſongerent en façon du monde, qu'ils avoient affaire contre la cour, & ils croyoient n'avoir d'ennemis que ces deux hommes de confiance que

M

M. le prince avoit laiſſés : ce qui n'avançoit pas leurs affaires, ni celles de ſon parti.

Il y eut auprès de Bourdeaux une aſſemblée des plus mutins, qui n'étoient que du menu peuple, leſquels s'aſſemblerent la premiere fois dans une maiſon qu'on nommoit l'Ormée : ce qui fit que l'aſſemblée ſe nomma de ce nom.

Le prince de Conti & madame de Longueville y prirent du crédit : ils y mirent des gens fort à eux, & comme cette mutinerie s'augmentoit inſenſiblement & naturellement, ſans le ſecours même des ſoins qu'ils y prenoient, ce prince & cette princeſſe voyant que le parlement, très-bien informé des intentions de M. le prince, ne conſidéroit que Marſin & Léné, ils mirent dans la tête des plus mutins de l'Ormée, que le parlement devenoit Mazarin ; & qu'il n'étoit plus dans les intérêts de M. le prince : ce qui les obligea à le pouſſer ſi violemment, qu'il fut contraint de ſortir de la ville, quoique M. le prince lui eût l'obligation d'avoir été reçu dans la province. Auſſi les affaires allerent-elles toujours en empirant, depuis que M. le prince de Conti & madame de Longueville eurent préféré une aſſemblée de mutins au parlement, cette aſſemblée de canailles n'étant pas un appui pour M. le

prince, auſſi ſolide qu'un corps de cette conſidération.

Ce même ſecrétaire du prince de Conti qui, pour gouverner madame de Longueville, avoit voulu brouiller M. de la Rochefoucault avec elle; ce même ſecrétaire, dis-je, trouva que le miniſtere de cette princeſſe lui étoit peu utile; & conclut qu'il lui étoit plus avantageux d'avoir du crédit auprès de ſon maître par ſon maître même, que par madame de Longueville. De ſorte qu'il trouva encore moyen de la brouiller avec lui, ce qui cauſa un nouveau déſordre dans Bourdeaux, & ce qui y fit aller les affaires de M. le prince abſolument de travers.

Un nommé Guyonnet, conſeiller au parlement de Bourdeaux, qui étoit un des hommes du monde qui avoit le plus d'eſprit, fit ſon accommodement avec la cour, & celui de toute ſa compagnie.

M. le prince informé de tout cela par Marſin & par Léné, en eut un chagrin mortel; & cela augmentoit bien encore le mépris qu'il avoit déja pour ſon frere & pour ſa ſœur. Enfin tous ces mécontentemens vinrent à un point à Bourdeaux, qu'ils ne penſerent plus qu'à leurs brouilleries particulieres, & point du tout aux affaires de M. le prince.

Dès que le roi y envoya, qui fut presque aussi-tôt après son retour à Paris; M. le prince de Conti & madame de Longueville s'accommoderent sur la premiere proposition qu'on leur en fit. Ils obligerent la ville à s'accommoder aussi : & ce que ce prince & cette princesse en trouverent de plus satisfaisant, c'est qu'ils se tromperent l'un l'autre.

M. le prince de Conti traita donc sans la participation de sa sœur avec M. de Candale, où son mariage fut conclu & résolu avec mademoiselle Martinozzi, niece du cardinal Mazarin.

Madame de Longueville tout de même traita de son côté, sans lui en parler, avec M. de Vendôme (*a*) qui étoit venu à Bourdeaux avec les vaisseaux comme amiral.

Une des conditions du traité de M. le prince de Conti, fut que son frere & sa sœur ne reviendroient jamais à Paris; & une de celui de madame de Longueville, fut qu'on travailleroit à la raccommoder avec son mari.

Après ces accommodemens, il ne parut presque plus de restes de troubles dans le royaume; & le peu qu'il en restoit fut bientôt entiérement dissipé. Mais depuis cela il

(*a*) César, duc de Vendôme, mort en 1665.

n'a paru dans le regne du roi qu'une ſuite perpétuelle & miraculeuſe d'actions extraordinaires, dignes d'une mémoire & d'une admiration éternelle; & dont la cauſe ſe doit moins attribuer à la grande fortune de ce prince, qu'à ſes grandes qualités, qui lui ont fait entreprendre & exécuter tant de choſes ſi incroyables qu'elles feront croire un jour notre Hiſtoire fabuleuſe, par le peu de vraiſemblance qu'elles porteront dans les ſiecles à venir, ſur tout ce qu'elles leur en apprendront, & ſur tout ce que nous en admirons dans le nôtre.

FIN.

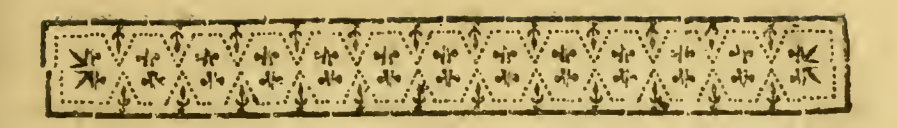


TABLE GÉNÉRALE DES MATIERES CONTENUES DANS CES MÉMOIRES.

t. I, *indique le premier Volume : t.* II, *indique le second.*

A

Escadron,

F

G

L

N.

O

P

S

V

Fin de la Table des Matieres.

Cleaned & Oiled





